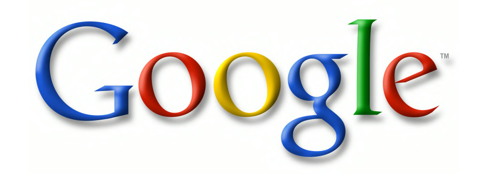
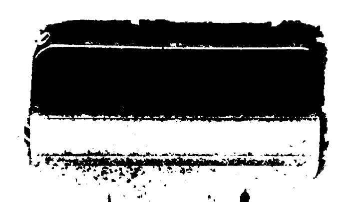





PROCÈS
DE
FIESCHI
et
DE SES COMPLICES
devant la COUR des PAIRS
PRÉCÉDÉ
DES FAITS PRÉLIMINAIRES
ET DE L'ACTE D'ACCUSATION
Paris
CHEZ A. BOURDIN LIBRAIRE Editr
RUE
Quincampoix 57 et 59.
1836

rique et pratique du Scorbut chez les hommes et les
1819, in-8. br. 4 fr.

réflexions sur les causes, les symptômes et le traitement
dans différentes maladies, et spécialement dans la peste
re jaune. Lyon, 1822, in-8. br. 5 fr.

Nosologie et de Thérapeutique, tom. I et II. Paris.
aura 4 volumes. 18 fr.

herches, Observations et Expériences sur le dévelop-
t artificiel des Maladies tuberculeuses, etc., trad. de
V. Boivin. Paris, 1824, in-8. br. 7 fr. 50.

on de la doctrine médicale de), et Mémoires sur la vie
ar Lordat. Paris, 1818, in-8. 5 fr. 50 c.

de matière médicale thérapeutique sur les remèdes al-
cours de remèdes évacuans, par Seneaux. Montpellier,
br. 12 fr.

C.). Traité de la Péritonite puerpérale, ouvrage cou-
été royale de Bordeaux. Paris, 1830, in-8. br. 6 fr. 50

roduction à l'étude de la Chimie atomique. Paris,
3 fr. 50 c.

Pharmacie théorique et pratique, etc., avec l'exposi-
doses des médicamens à la suite de chaque article;
M. Bouillon-Lagrange. Paris, 1818, 2 vol. in-8. fig.
13 fr.

idement épuisées ont assez prouvé l'utilité de ces Élémens de
encore de guide aujourd'hui au plus grand nombre de phar-
la marche rapide des sciences et la publication de plusieurs
u une vive lumière sur plusieurs parties de l'art. Cela tient sur-
fut pas seulement un savant chimiste, mais un très habile pra-
vec soin la marche de toutes les opérations qu'il décrit.

TRAITÉ
ÉLÉMENTAIRE
D'ANATOMIE
OU
DESCRIPTION SUCCINCTE

s ÉLÉMENS ORGANIQUES QUI COMPOSENT LE CORPS HUMAIN;

PAR A. L. J. BAYLE.

Quatrième édition,

des muscles, 2° de la préparation des parties, 3° de la description des
nes, 4° de notions d'anatomie générale, 5° d'un précis de l'anatomie
bleau analytique de la physiologie de l'homme, 7° d'un catalogue des
m anatomique de la Faculté de Médecine de Paris.

ris, 1833, grand in-18. Prix, 7 fr.

t ouvrage est faite depuis long-temps. Près de dix mille exem-
de douze ans, et sa traduction dans toutes les langues de l'Eu-
e, prouvent suffisamment son utilité et son mérite. Son mérite

PROCÈS

DE FIESCHI.

IMPRIMERIE DE D'URTUBIE ET WORMS,
Rue Saint-Pierre-Montmartre, 17.



L. de Benard

THre. PÉPIN.

Dessiné d'après nature à la Cour des Pairs

Quincampoix. 5.

PROCÈS

DE



Et de ses complices,

DEVANT LA COUR DES PAIRS,

PRÉCÉDÉ

DES FAITS PRÉLIMINAIRES ET DE L'ACTE D'ACCUSATION.

TOME PREMIER.



Paris,

CHEZ A. ERNEST BOURDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE QUINCAMPOIX, N^OS 57 ET 59.

1836.

PROCÈS FIESCHI.

PREMIÈRE AUDIENCE. — 30 JANVIER 1836.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

SOMMAIRE. — *Ouverture des Débats. — Pièces de conviction. — Liste des Pairs présens. — Appel des Accusés. — Lecture de l'arrêt de renvoi. — Lecture de l'acte d'accusation. — Liste des témoins. — Interrogatoire de Fieschi.*

Les portes de la salle sont ouvertes à 11 heures. La foule de personnes munies de billets se précipite aussitôt et à 11 heures et un quart il ne reste plus dans les tribunes une place vide.

Les dispositions à l'intérieur de l'enceinte demeurent les mêmes que celles précédemment prises pour la seconde moitié du procès d'Avril ; seulement l'espace antérieurement réservé aux accusés a été rétréci de chaque côté et deux tribunes étroites y ont été pratiquées, l'une à droite des accusés pour les officiers et soldats de la garde nationale, l'autre à gauche, pour les officiers de la garde municipale et de la ligne ainsi que pour plusieurs officiers d'état-major.

Une tribune est réservée pour le public non porteur de billets. Une des tribunes hautes du côté de l'ouest contient trente-deux places pour les députés, à qui trois cent vingt cartes ont été distribuées par la voie du sort, pour les dix jours qu'est présumée devoir durer cette affaire.

Uue des tribunes du rez-do-chaussée est pour les ministres, et une autre pour le corps diplomatique.

Une vingtaine d'avocats étrangers à la cause sont à la barre; de ce nombre sont MM. Odilon Barrot, Scribe, Crémieux, Benoit de Versailles et Barillon.

Les trois tribunes pratiquées au premier étage dans la profondeur de l'enceinte des accusés sont occupées par les témoins : une vingtaine de femmes sont assises dans cette partie de la salle. Ce sont les seules femmes présentes aux débats ; comme dans le procès d'Avril, l'entrée de la salle est interdite aux dames.

Les pièces à conviction sont placées dans l'enceinte de la cour, en avant du bureau du parquet, en voici la liste :

PIECES A CONVICTION.

1o La machine, telle que nous l'avons décrite antérieurement. Elle est entièrement montée. Les canons de fusil inclinés sur leur échafaudage de bois sont accompagnés chacun d'une étiquette paraphée et scellée.

2o Le tison qui a mis le feu à la machine ;

3o La gouttière en fer où la poudre devait d'abord être placée (elle n'a pas servi) ;

4o La jalousie qui a servi à dérober aux yeux des passans la vue de la machine.

5o Deux chapeaux noirs et deux chapeaux gris, dont l'un est crevé et porte la trace d'une balle ;

6o Un paquet de hardes ayant appartenu à Fieschi ;

7 Plusieurs tringles et cônes en bois ;

8o Le foret que l'acte d'accusation dit avoir été prêté par Boireau ;

9o Le gantelet en fer de Fieschi, son martinet dont les lanières sont terminées par des balles de plomb, le poignard qu'il a reconnu lui appartenir, la corde ensanglantée qui lui a servi à descendre par la fenêtre, la blouse qu'il portait lors de l'attentat ;

10o La tringle, le maillet, le marteau, deux outils de tourneur, une scie et autres instrumens dont le rôle dans la préparation ou l'exécution du fait principal a été indiqué par les pièces de procédure.

11o La malle qui a servi à transporter les fusils, deux canons qui n'ont pas servi et dont l'un est encore non foré ;

12o Enfin un paquet renfermant la charge des tubes qui n'ont pas fait feu.

Vers midi quelques pairs entrent dans la salle; le premier arrivé est M. de Talleyrand, qui se place au banc où siègent ordinairement MM. De Cazes et Montalivet; tous les regards se portent sur lui.

Une vive agitation se manifeste dans l'assemblée; à midi vingt minutes les cinq accusés sont introduits; ils sont placés dans l'ordre suivant : Fieschi, Morey, Pepin, Boireau et Bescher, chacun d'eux est séparé par un garde municipal.

Les défenseurs des accusés sont placés en avant de ceux-ci : ce sont MMes Parquin, Chaix-d'Est-Ange et Patorni pour Fieschi, Me Dupont, assisté de M. Plocque pour Morey et Boireau, MMes Marie et Philippe Dupin pour Pepin et Me Paul Favre pour Bescher.

Fieschi montre une grande assurance, il se tient debout, serre en souriant la main à MMes Parquin et Patorni, et s'entretient avec ses défenseurs. Sa taille est très petite; ses cheveux noirs, coupés fort courts, laissent à découvert son front haut mais étroit; sa chevelure a été entièrement rasée au dessus de la tempe gauche et laisse voir une profonde cicatrice, suite d'une des blessures que lui a faites l'explosion, au dessous du sourcil gauche existe une autre cicatrice; enfin une troisième blessure lui défigure un peu la joue gauche, à la hauteur de la bouche, ce qui en relève le coin et ajoute à l'air sardonique de sa physionomie. Ses petits yeux vifs et très couverts par les sourcils ont l'expression d'une grande pénétration; son œil gauche, à demi fermé par suite du coup que le sourcil a reçu, paraît être bien plus bas que l'œil droit, ce qui dérange entièrement la régularité des lignes du visage; ses favoris bruns se joignent sous le menton. Fieschi est vêtu d'un habit noir, il porte un gilet de satin noir et une cravate noire, sa chemise paraît très fine et très blanche. Il prend fréquemment du tabac et met en ordre divers papiers dans son portefeuille.

Morey paraît extrêmement faible et très souvent cependant sa figure exprime un caractère remarquable de fermeté et de sérénité; il est enveloppé dans une ample redingote, sa tête est couverte d'un bonnet de soie noire.

Pépin vêtu d'un habit noir, semble péniblement affecté de sa situation, il promène un regard triste sur toutes les parties de la salle.

Boireau est très-brun, moustaches noires; sa jeunesse, son air décidé, sa physionomie pleine de résolution, attirent l'attention de l'assemblée, il porte une redingote noire et est mis avec une sorte de recherche.

Bescher est vêtu d'une redingote bleue, sa figure n'exprime aucune espèce d'inquiétude.

La Cour entre en séance à une heure.

Les siéges du ministère public sont occupés par M. Martin (du Nord), procureur-général, et Frank-Carré, avocat-général.

L'appel nominal constate la présence des pairs, dont les noms suivent :

LISTE DES PAIRS.

MM. le baron Pasquier, président; le duc de Mortemart, le duc de Valentinois, le duc de Choiseul, le prince de Talleyrand, le duc de Montmorency, le duc de Maillé, le duc de la Force, le maréchal duc de Reggio, le marquis de Jaucourt, le comte Klein, le comte Lemercier, le marquis de Semonville, le duc de Castries, le duc de la Trémoille, le duc de Brissac, le marquis d'Aligre, le duc de Caraman, le marquis de Biron, le marquis de la Guiche, le comte d'Haussonville, le marquis de Louvois, le comte Molé, le marquis de Mathan, le marquis de Mun, le comte Ricard, le baron Séguier, le marquis de Talaru, le marquis de Vérac, le comte de Noé, le comte de la Roche-Aymon, le duc de Massa, le duc Decazes, le comte Beker, le comte Raymond de Bérenger, le comte Claparède, le marquis de Dampierre, le vicomte d'Houdetot, le baron Mounier, le comte Mollien, le comte de Pontécoulant, le comte Reille, le comte Rampon, le comte de Sparre, le marquis de Talhouët, l'amiral comte Truguet, le vice-amiral comte Verhuell le comte de Germiny, le comte d'Hunolstein, le comte de la Villegontier, le baron Dubreton, le comte de Bastard, le marquis de Pange, le comte Portalis, le duc de Crillon, le duc de Coigny, le comte Siméon, le comte Roy, le comte de Vaudreuil, le comte de Saint-Priest, le comte de Tascher, le maré chal comte Molitor, le comte de Bordesoulle, le comte Guilleminot, le comte Chabrol de Crousol, le comte d'Haubert.

sart, le comte de Courtarvel, le comte de Breteuil, le comte d'Ambrugeac, le comte de Vogué, le comte Dejean, le comte de Richebourg, le duc de Plaisance, le comte Dode, le vicomte Dubouchage, le comte Davous, le comte de Montalivet, le duc de Brancas, le comte de Sussy, le comte Cholet, le comte de Boissy-d'Anglas, le duc de Montebello, le duc de Noailles, le comte Lanjuinais, le marquis de La Tour-du-Pin-Montauban, le marquis de Laplace, le duc de Larochefoucauld, le comte Clément de Ris, le vicomte de Ségur-Lamoignon, le duc d'Istrie, le comte Abrial, le marquis de Lauriston, le marquis d Brézé, le duc de Périgord, le marquis de Crillon, le comte de Ségur, le duc de Richelieu, le marquis de Barthélemy, le marquis d'Aux, le duc de Crussol, le duc de Bassano, le comte de Bondy le baron Davillier, le comte Gilbert des Voisins, le président Lepoitevin, le comte de Turenne, le comte d'Aubusson de la Feuillade, le prince de Beauveau, le comte d'Anthouard, le comte Mathieu Dumas, le comte de Caffarelli, le comte d'Erlon, le comte Excelmans, le comte de Flahaut, le vice-amiral comte Jacob, le comte Pajol, le vicomte Rogniat, le comte Philippe de Ségur, le comte Perregaux, le duc de Grammont-Caderousse, le baron de Lascours, le comte Roguet, le comte de La Rochefoucauld, Girod (de l'Ain), le baron Athalin, Aubernon, Bertin de Vaux, Besson, le président Boyer, le vicomte de Caux, Cousin, le comte Desroys, Devaines, le comte Dutaillis, le duc de Fezensac, le baron de Fréville, Gautier, le comte Heudelet, Humblot-Conté, le marquis de Lamoignon, le baron Louis, le baron Malouet, le comte de Montguyon, le comte de Montlosier, le comte d'Ornano, le chevalier Rousseau, le baron Sylvestre de Sacy, le baron Thénard, Tripier, le comte de Turgot, Villemain, le baron Zangiacomi, le comte de Ham, le vice-amiral marquis de Sercey, le baron de Mareuil, le comte Bérenger, le baron Berthezène, le comte Guéheneuc, le comte Charles de Lagrange, le comte de Nicolaï, le président Faure, le comte de Labriffe, le comte Baudrand, le baron Neigre, le maréchal comte Gérard, le baron Haxo, le baron Saint-Cyr-Nugues, le baron Lallemand, le comte Reinhard, le maréchel comte de Lobau, le baron de Reinach, Barthe, le comte d'Astorg, Bailliot, de Gasparin, le baron Bernard.

APPEL DES ACCUSÉS.

Le président. — Accusé Fieschi, levez-vous. (Mouvement général de curiosité.) Dites vos nom, prénoms, âge, lieu de naissance, profession et domicile.

L'accusé Fieschi. — Joseph Fieschi, âgé de quarante ans, mécanicien: né à Murato en Corse, demeurant à Paris, boulevart du Temple, n. 50.

Le président. — Accusé Morey, vous êtes malade, restez assis, dites vos nom, prénoms, âge, etc.

L'accusé Morey. — Pierre Morey, âgé de soixante-deux ans, bourrelier-sellier, né à Cassaigne (Côte-d'Or), demeurant à Paris, rue Saint-Victor, 23.

Le président. — Pepin, vos nom, prénoms, etc.

L'accusé Pepin. — Pierre-Théodore-Valentin Pepin, âgé de trente-six ans, marchand épicier, né à Remy (Aisne), demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n. 1.

Le président. — Boireau, vos nom, prénoms, etc.

L'accusé Boireau. — Victor Boireau, âgé de vingt-cinq ans, ouvrier lampiste, né à La Flèche (Sarthe), demeurant rue Quincampoix, n. 77.

Le président. — Bescher, vos nom, etc.

L'accusé Bescher. — Tell Bescher, âgé de quarante-un ans, ouvrier relieur, né à Laval (Mayenne), demeurant à Paris, rue de Bièvre, n° 8.

Le président. — Aux termes de l'art. 311 du code d'instruction criminelle, je rappelle aux conseils des accusés qu'ils ne doivent rien dire contre leur conscience, ni contre le respect dû aux lois, et qu'ils doivent s'exprimer avec décence et modération.

Accusés, soyez attentifs à ce que vous allez entendre lire. Greffier, donnez lecture de l'arrêt de la cour et de l'acte d'accusation.

M. Cauchy, greffier en chef, donne lecture de l'arrêt de renvoi.

ARRÊT.

La cour des pairs,

Oui, dans les séances des 16, 17 et 18 de ce mois, M. le comte Portalis, en son rapport de l'instruction ordonnée par l'arrêt du 29 juillet dernier;

Ouï, dans la séance d'hier, le procureur-général du roi dans ses dires et réquisitions, lesquelles réquisitions, par lui déposées sur le bureau de la cour et signées de lui, sont ainsi conçues :

« Le procureur-général du roi près la cour des pairs,

« Vu les pièces de la procédure instruite contre les nommés

« Fieschi (Joseph),
« Pepin (Pierre-Théodore-Florentin),
« Morey (Pierre),
« Boireau (Victor),
« Bescher (Tell);

« Attendu que des pièces de l'instruction résultent charges suffisantes contre lesdits inculpés, d'avoir arrêté et concerté entre eux la résolution d'un attentat contre la vie du roi et des membres de la famille royale, résolution suivie d'actes commis et commencés pour en préparer l'exécution,

« Crime prévu par les articles 86 et 89 du code pénal;

« Attendu qu'il en résulte aussi contre Fieschi charges suffisantes de s'être rendu coupable :

« 1° D'un attentat contre la vie du roi et des membres de la famille royale,

« Crime prévu par les articles 86 et 88 du code pénal,

« 2° D'homicide volontaire commis, avec préméditation et guet-à-pens, sur la personne de M. le maréchal duc de Trévise, de M. le général de Lachâsse de Vérigny, de M. le colonel Raffé, de M. le comte de Villatte, de M. Rieussec, lieutenant-colonel de la garde nationale; de MM. Léger, Ricard, Prudhomme, Benetter, Inglar, Ardoins, Labrouste, Leclerc; des dames Lagoré dite femme Bourgeois, Briosne, Ledhernez; des demoiselles Remy et Rose Alizon;

« 3° De tentative d'homicide sur MM. les généraux Brayer,

Blein, Heymès, Pelet, Colbert; MM. Chamarande, Marion, Chauvin, Royer, Vidal, Delépine, Ledhernez, Amaury, Bonnet, Frachebond, Roussel, Baraton, le jeune Goret, les dames Ardoins et Ledhernez et la demoiselle François (Clotilde);

« Crimes connexes, prévus par les articles 295, 296, 297 et 298 du code pénal;

« Attendu qu'il résulte également de l'instruction contre Pepin, Morey et Boireau, charges suffisantes de s'être rendus complices des crimes ci-dessus spécifiés, soit en donnant des instructions pour les commettre, soit en y provoquant leur auteur par dons, promesses, machinations ou artifices coupables; soit en procurant des armes, des instrumens, ou tous autres moyens, qui ont servi à l'action, sachant qu'ils devaient y servir; soit en aidant ou assistant, avec connaissance, l'auteur desdits crimes dans les faits qui les ont préparés ou facilités, ou dans ceux qui les ont consommés;

« Crimes prévus par les articles 59, 60, 86, 88, 295, 297 et 298 du code pénal;

« Vu l'article 28 de la Charte constitutionelle, ensemble l'ordonnance royale du 29 juillet 1835;

« Attendu que les crimes ci-dessus qualifiés rentrent, soit directement, soit par voie de connexité, dans la compétence de la cour;

« Attendu d'ailleurs qu'ils présentent au plus haut degré le caractère de gravité qui doit déterminer la cour à s'en réserver la connaissance;

« Requiert qu'il lui plaise se déclarer compétente; décerner ordonnance de prise de corps contre les nommés Fieschi, Pepin, Morey, Boireau et Bescher;

« Ordonner, en conséquence, la mise en accusation desdits inculpés, et les renvoyer devant la cour pour y être jugés conformément à la loi.

« Fait au parquet de la cour des pairs, le 18 novembre 1835.

« *Le procureur-général,*

« MARTIN (du Nord). »

Après qu'il a été donné lecture, par le greffier en chef et son adjoint, des pièces de la procédure,

Et après en avoir délibéré hors la présence du procureur-général :

En ce qui touche la question de compétence ;

Attendu que l'attentat contre la vie ou la personne du roi, et l'attentat contre la vie ou la personne des membres de la famille royale, sont rangés, par le code pénal, dans la classe des attentats contre la sûreté de l'état, et se trouvent dès lors compris dans la disposition de l'article 28 de la Charte constitutionnelle ;

Attendu que ces crimes présentent au plus haut degré le caractère de gravité qui doit déterminer la cour à s'en réserver la connaissance.

Au fond :

En ce qui touche :

Fieschi (Joseph),

Morey (Pierre),

Pepin (Pierre-Théodore-Florentin),

Boireau (Victor),

Bescher (Tell) ;

Attendu que de l'instruction résultent contre les susnommés charges suffisantes d'avoir concerté et arrêté entre eux la résolution de commettre un attentat contre la vie du roi et contre celle des membres de la famille royale, ladite résolution suivie d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution ;

En ce qui touche Fieschi (Joseph),

Attendu que de l'instruction résultent contre lui les charges suffisantes de s'être rendu coupable :

1° D'attentat contre la vie du roi et contre la vie des membres de la famille royale ;

2° D'homicide volontaire commis avec préméditation et guet-à-pens sur la personne du maréchal duc de Trévise, du général Lachâsse de Vérigny, du colonel Raffé, du comte Villatte, des sieurs Rieussec, Léger, Ricard, Prudhomme, Benetter, Inglar, Ardoins, Labrouste, Leclerc ; des dames Briosne, Ledhernez, Lagoré ; des demoiselles Remy et Alizon ;

3° De tentative d'homicide commise volontairement avec préméditation et guet-à-pens sur la personne du général comte de Colbert, du général baron Brayer, du général Pelet, du général Heymès, du général Blein, des sieurs Chamarande, Marion, Goret, Chauvin, Royer, Vidal, Delépine, Ledhernez,



Amaury, Bonnet, Baraton, Roussel, Frachebond; de la veuve Ardoins, de la dame Ledhernez de Méry et de la demoiselle François; laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur;

En ce qui touche :

Morey (Pierre), Pepin (Pierre-Théodore-Florentin), Boireau (Victor), Bescher (Tell),

Attendu que de l'instruction résultent contre eux charges suffisantes de s'être rendus complices des crimes ci-dessus spécifiés, soit en donnant des instructions pour les commettre, soit en provoquant à les commettre, par dons, promesses, machinations ou artifices coupables, soit en procurant des armes, des instrumens ou tous autres moyens ayant servi à les commettre, sachant qu'ils devaient y servir, soit en ayant, avec connaissance, aidé ou assisté l'auteur de l'action, dans les faits qui l'ont préparée ou facilitée, et dans ceux qui l'ont consommée;

Crimes prévus par les articles 59, 60, 86, 88, 89, 295, 296, 297 et 298 du code pénal;

La cour se déclare compétente;

Ordonne la mise en accusation de

Fieschi (Joseph), Morey (Pierre), Pepin (Pierre-Théodore-Florentin), Boireau (Victor), Bescher (Tell);

Ordonne, en conséquence que lesdits :

Fieschi (Joseph), âgé de 40 ans, mécanicien, né à Murato (Corse), demeurant à Paris, boulevart du Temple, n° 50; taille de 1 mètre 64 centimètres, cheveux et sourcils châtains, menton rond, visage rond, front découvert, yeux bruns, teint ordinaire : ayant la croix des Deux-Siciles tatouée sur le sein gauche;

Morey (Pierre), âgé de 61 ans, sellier, né à Chassaigne (Côte-d'Or), demeurant à Paris, rue Saint-Victor, n° 23; taille de 1 mètre 58 centimètres, cheveux et sourcis gris-blanc, menton rond, visage plein, front découvert, teint basané, yeux châtains : ayant un hussard tatoué sur le bras droit;

Pepin (Pierre-Théodore-Florentin), âgé de 35 ans, marchand épicier, né à Remy (Aisne), demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 1; taille de 1 mètre 76 centimètres, cheveux et sourcils châtains, front bas, yeux bruns,

nez long, bouche moyenne, menton ovale, visage ovale, teint clair;

BOIREAU (Victor), âgé de 25 ans; ouvrier lampiste, né à La Flèche (Sarthe), demeurant à Paris, rue Quincampoix, n° 77; taille de 1 mètre 61 centimètres, cheveux et sourcils châtains, front plat, yeux bruns, nez épaté, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint ordinaire;

BESCHER (Tell), âgé de 41 ans, ouvrier relieur, né à Laval (Mayenne), demeurant à Paris, rue de Bièvre, n° 8; taille de 1 mètre 56 centimètres, cheveux et sourcils gris, menton rond, visage ovale, front haut, teint coloré, yeux roux, nez fort, bouche moyenne;

Seront pris au corps et conduits dans telle maison d'arrêt que le président de la cour désignera pour servir de maison de justice près d'elle;

ORDONNE que le présent arrêt sera notifié, à la diligence du procureur-général du roi, à chacun des accusés;

ORDONNE également que l'acte d'accusation qui sera dressé en vertu du présent arrêt sera notifié, à la même diligence à chacun des accusés;

ORDONNE que les débats s'ouvriront au jour qui sera ultérieurement indiqué par le président de la cour, et dont il sera donné connaissance, au moins quinze jours à l'avance, à chacun des accusés;

ORDONNE que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du procureur-général du roi.

Fait et délibéré au palais de la cour des pairs, à Paris, le jeudi dix-neuf novembre mil huit cent trente-cinq, en la chambre du conseil, où siégeaient M. le baron Pasquier, président; MM. le comte Portalis, rapporteur, le duc de Grammont, le duc de Mortemart, le duc de Choiseul, le prince duc de Talleyrand, le duc de Montmorency, le duc de Maillé, le duc de La Force, le maréchal duc de Tarente, le maréchal duc de Reggio, le marquis de Marbois, le marquis de Jaucourt, le comte Klein, le comte Lemercier, le duc de Castries, le duc de La Trémoille, le duc de Caraman, le marquis de La Guiche, le comte d'Haussonville, le comte Molé, le comte Ricard, le baron Séguier, le comte de Noé, le comte de la Roche-Aymon, le duc de Massa, le duc Decazes, le comte Raymond de Bérenger, le comte Claparède, le vicomte

d'Houdetot, le comte Mollien, le comte de Pontécoulant, l'amiral comte Truguet, le vice-amiral comte Verhuell, le comte de Germiny, le comte de La Villegontier, le baron Dubreton, le comte Bastard, le marquis de Pange, le duc de Crillon, le duc de Coigny, le comte Siméon, le comte de Vaudreuil, le comte de Tascher, le maréchal comte Molitor, le comte Guilleminot, le comte Chabrol de Crouzol, le comte Dejean, le comte de Richebourg, le comte Dode, le vicomte Dubouchage, le comte Davoust, le comte de Montalivet, le comte de Sussy, le comte de Chollet, le comte de Boissy-d'Anglas, le duc de Montébello, le duc de Noailles, le marquis de Laplace, le duc de La Rochefoucauld, le comte Clément-de-Ris, le vicomte de Ségur-Lamoignon, le duc d'Istrie, le marquis de Lauriston, le duc de Périgord, le comte de Ségur, le marquis Barthélemy, le duc de Bassano, le comte de Bondy, le baron Davillier, le comte Gilbert des Voisins, le comte de Turenne, le prince de Beauveau, le comte d'Anthouard, le comte Mathieu Dumas, le comte Excelmans, le comte de Flahault, le vice-amiral comte Jacob, le comte Pajol, le compte Rogniat, le comte Perregaux, le baron de Lascours, le comte de La Rochefoucauld, Girod (de l'Ain), Bertin de Vaux, Besson, le président Boyer, le vicomte de Caux, Cousin, Devaines, le comte Dutaillis, le duc de Fezensac, le baron de Fréville, Gauthier, le comte Heudelet, le baron Louis, le baron Malouet, le comte de Montguyon, le comte de Montlosier, le comte d'Ornano, le comte Rœderer, le chevalier Rousseau, le baron Silvestre de Sacy, Tripier, le comte de Turgot, Villemain, le baron Zangiacomi, le comte Jacqueminot, le comte Bérenger, le baron Berthezène, le comte Guéheneuc, le comte Charles de la Grange, le comte de Nicolaï; le maréchal marquis de Grouchy, le baron Neigre, le comte Duchâtel, le maréchal comte Gérard, le baron Haxo, le baron Saint-Cyr-Nugues, le baron Lallemand, le comte Reinhard, le maréchal comte de Lobau, Barthe, le comte d'Astorg, Baillot, de Gasparin, le baron Bernard;

Lesquels ont signé, avec le greffier en chef, la miuute du présent arrêt.

Pour copie conforme.

Le greffier en chef, E. CAUCHY.

Le greffier en chef donne ensuite lecture de l'acte d'accusation (1).

Pendant la lecture qui a duré près de trois heures, Fieschi se tient debout; quelques mouvemens d'impatience animent sa physionomie. Quand on arrive aux déclarations de Nina Lassave, il prend des notes au crayon; il manifeste souvent par des signes son approbation ou son improbation; lorsqu'il est question des opinions républicaines qu'on lui attribue, il fait un signe négatif. Du reste, on peut remarquer en lui une insurmontable impatience de repos; il se lève, se rassied, tourne la tête de toutes parts, et paraît enfin dominé par une mobilité nerveuse qui ne lui permet pas de conserver longtemps la même attitude. Le greffier donne ensuite lecture de la liste des témoins.

LISTE DES TÉMOINS A CHARGE.

Doreille, brigadier de sergens de ville.
Villers, inspecteur de police à Paris.
Ferlay, garde municipal.
Boillot (femme.)
Gomès (veuve), marchande de rubans,
Vessyère, marchand de parapluies.
Boguet, entrepreneur de charpente, capitaine de la garde nationale.
Lefebvre, sergent de ville.
Martin, entrepreneur de peinture.
Troude, marchand d'estampes.
Thiery, garde municipal.
Lévy, marchand de bois.
Salmon, portier de la maison boulevart du temple, 50.
Salmon (femme), portière de la même maison.
Salmon (fille), lingère.
Lassave (Nina), sans état.
Bocquin (fille Annette), lingère.
Daurat (fille Maguerite, dite *Agarite*), ouvrière en châles.

(1) Voir la troisième partie du tome 1, *faits préliminaires*.

Andrener (Élisabeth, dite *femme Léon*), sans état.

Larcher (femme), sans état.

Travault, marchand de vin.

Paul, fabricant de billards.

Ladvocat, membre de la chambre des députés et lieutenant-colonel de la garde nationale.

Bulos, propriétaire.

Barre (femme), marchande épicière.

Lehmann, sous-officier sédentaire.

Martin, valet-de-chambre de M. Ladvocat.

Mouchet (femme Huchard, dite femme *Morvy*), sans état.

Renaudin, fabricant de couleurs.

Lesage, fabricant de papiers peints.

Beaumont, marchand fripier.

Ory, demoiselle de boutique chez M. Beaumont, marchand fripier.

Guillemin, limonadier.

Guillemin (femme), limonadière.

Nolland, tailleur de pierres.

Nolland (femme).

Dubromet, décrotteur et commissionnaire.

Dulac (veuve), propriétaire.

Millhomme, ouvrier bandagiste.

Milhomme (femme).

Adam.

Lacour (fille).

Bautrot (femme), ouvrière chez le sieur Lenoir, employé de l'octroi.

Ajalbert, marchand de vin.

Ajalbert (femme).

Bargeot (fille), domestique chez le sieur Ajalbert.

Dambreville, serrurier et garçon de service.

Collet, meunier à Thorigny (Seine-et-Marne).

Magnier, garçon épicier chez le sieur Pépin.

Gizard, commissionnaire.

Ginet, commissionnaire.

Perrève, médecin.

Fournier, tailleur.

Valade, ouvrier tailleur,

Le prince Charles de Rohan-Rochefort, résidant à Paris, rue Louis-le-Grand, 2, en garni.

Lorelut, avocat.

Fauveau, épicier.

Caillot, caporal des sous-officiers sédentaires.

Cassan, entrepreneur de couvertures.

Chaudey, fabricant d'instrumens de mathématiques.

Barbieri, huissier, demeurant à Lagny (Seine-et-Marne.)

Jacquemin, commissaire de police du quartier du faubourg Saint-Antoine.

Delaselve (veuve), principale locataire.

Delattre, tailleur et portier.

Vernert, marchand de bronzes et lampiste.

Massé, premier commis chez M. Vernert.

Lebègue, garçon limonadier.

Pierre, entrepreneur de serrurerie.

Pierre (femme).

Brasch, apprenti serrurier chez M. Pierre.

Ramé, ouvrier serrurier.

Bourcin, ouvrier serrurier.

Dyonnet, ancien commissaire de police à Paris.

Suireau (père), marchand de bronzes.

Suireau (fils), commis lampiste.

Bertrand (fille), demoiselle de comptoir chez M. Suireau.

Vallon, concierge.

Sorba, ouvrier tailleur.

Burdet, domestique chez M. Panis.

Joulain, ferblantier.

Barthe, menuisier.

Burgh, marchand de bois.

Poucheux, garçon de chantier.

Poucheux, marchand de bois.

Chanut, commissionnaire.

Lesage (femme).

Josserand, menuisier en bâtimens.

Dubranle, menuisier en bâtimens.

Bury, quincaillier et marchand d'armes.

Bury (femme).

Bondet, commis chez le sieur Bury.

Pierron, cocher de fiacre.

Desmarest, garçon marchand de vin chez le sieur Marechal.

Bauchet-Mérand, desservant de la place des cabriolets de la rue Vendôme.

Meunier, commissionnaire.

Vienot, cocher de cabriolet de place.

Momon, marchand de vin.

Mary, garçon chez le sieur Durand, marchand de futailles.

Lepage, armurier.

De Pontcharra, lieutenant-colonel d'artillerie.

Oudart, expert-écrivain.

Liste des Témoins à décharge, assignés à la requête du Procureur-général sur la demande des accusés.

SUR LA DEMANDE DE FIESCHI.

Baude, membre de la chambre des députés.
Bonnet, médecin.
Bouvier, directeur de la prison de Fontevrault, y demeurant.
Briant, portier.
Briant (femme).
Caunes (de), inspecteur des eaux de Paris.
Janot, étudiant en droit, demeurant ordinairement à Ginestas (Aude).
Loppinet, marchand de meubles.

SUR LA DEMANDE DE BESCHER.

Siméon.
Toulotte.
Diard.
Fléchin.
Marotte.
Ravache.
Bourdelet (femme).
Prudhomme.
Mouchot, boulanger.
Colette, relieur.

Liste des témoins assignés à la requête des accusés Morey et Boireau.

Dautrepe, caporal de la garde municipale.
Robert (veuve).
Amyard, ouvrier bourrelier.
Lutz, apprenti sellier.
Mony (demoiselle), repasseuse.
Gibon, professeur.
Ribeyrolles, piqueur dans le service des eaux de Paris.
Bruneau, à la fabrique d'acides.
Donce, perruquier,
Schneider, bottier.
Titeux, tailleur.
Migandet, horloger.
Salzmann, lampiste.
Lapierre, lampiste.
Talman, fabricant de couvertures.
Salles.
Gillet.
Godu, ouvrier horloger.
Surbled, garçon de magasin chez M. Vernert.
Vallon (femme).
Queneau, propriétaire.
Tranchard, officier de paix.
Roger, inspecteur de police.
Duaut, batteur de ciment chez M. Villain.
Villain, paveur.
Gueraud, demeurant à Paris.
Orange (femme).
Carlotti, propriétaire.
Paillard.
Floriot, jardinier et gardien de la ville de Paris.
Branville (dame), blanchisseuse.
Martin, valet de chambre, à la manufacture des Gobelins.

La séance est suspendue à trois heures et demie. Plusieurs de MM. les pairs restent dans la salle, et s'approchent du banc des accusés. Fieschi, excité par le sentiment même de la curiosité qu'il inspire, parle au groupe qui l'environne avec véhémence et avec une grande prodigalité de gestes; il s'exprime en italien, et dit qu'il saura mourir avec courage, et que ses co-accusés sont des lâches.

A quatre heures, la cour rentre en séance. Fieschi est placé, cette fois, au milieu du banc des accusés.

INTERROGATOIRE DE FIESCHI.

M. le président fait subir à Fieschi l'interrogatoire suivant :

D. Le 28 juillet dernier, entre midi et une heure, au moment où le roi, passant en revue la garde nationale et les troupes de ligne, arrivait devant le front de la 8e légion, à peu près à la hauteur de la grille d'entrée du Jardin-Turc, n'est-ce pas vous qui, placé derrière la jalousie d'une fenêtre du troisième étage de la maison portant sur le boulevard du Temple le no 50, avez mis le feu à une machine dont l'explosion a tué ou blessé quarante personnes et mis en péril les jours du roi et ceux des princes, ses fils, qui l'entouraient.

R. Oui, monsieur.

Cette machine ne se composait-elle pas d'un bâtis en bois de chêne de trois pieds et demi de hauteur, monté sur quatre chevrons à vis, et d'un certain nombre de canons de fusil fixés sur le bâtis à l'aide de deux bandes de fer, et reposant sur deux traverses crénelées ?

R. Oui, monsieur.

D. La plus haute de ces traverses, celle de derrière sur laquelle étaient posées les culasses des canons de fusil, ne pouvait-elle pas, au moyen de vis qui la retenaient, s'élever ou s'abaisser à volonté, selon la direction qu'on voulait imprimer à la machine ?

R. Oui, monsieur.

D. La machine qui est devant vous et que je vous représente

n'est-elle pas celle qui a servi à l'exécution du crime dont vous vous êtes déclaré l'auteur ?

R. Oui, monsieur.

D. Combien y avait-il de canons de fusil rangés en batterie sur cette machine ?

R. Vingt-quatre.

D. Combien y avait-il de balles dans ces canons ?

R. Il y avait quatre chevrotines, deux balles entières et une coupée en quatre.

D. N'y avait-il pas encore dans ces canons d'autres projectiles ?

R. Dans un des canons, il y avait deux vis à peu près d'un pouce.

D. Une certaine quantité de poudre n'avait-elle pas été placée par vous sur la barre de fer horisontale qui assujettissait les culasses des canons de fusil, de manière à former une trainée d'une longueur égale à celle de cette bande de fer ?

R. Oui, monsieur, jusque sur la lumière.

D. N'est-ce pas au moyen de cette trainée de poudre, et d'un tison qui a été trouvé dans votre chambre encore fumant et embrasé, que vous avez mis le feu à la machine ?

R. Oui, monsieur.

D. Le feu a-t-il été mis par vous au milieu ou à l'une des extrémités de la trainée de poudre dont je viens de vous parler ?

R. Il a été mis par moi-même au milieu.

D Quelques-uns des canons de fusil que supportait la machine n'ont-ils pas crevés, et n'avez-vous pas été blessé très-grièvement par l'explosion de ces canons ?

R. Oui, monsieur, j'ai été blessé à la main et a la tête.

D. Malgré cette blessure, n'avez-vous pas tenté de vous évader au moyen d'une double corde suspendue à la fenêtre de votre cuisine ?

R. Oui, monsieur.

D. Lorsque vous avez été arrêté dans la cour intérieure de la maison n$_o$ 50, et conduit au poste du Château-d'Eau, ne vous a-t-on pas fouillé, et n'a-t-on pas saisi sur vous un fouet ou manche de bois armé de trois lanières de cuir tressé, gar-

nies à leur extrémité de fortes balles de plomb, un couteau à plusieurs lames et un peu de poudre?

R. Oui, monsieur.

D. Plus tard, n'a-t-on pas trouvé au poste du Château-d'Eau un poignard dont vous étiez porteur au moment de votre arrestation, et dont vous vous étiez furtivement débarrassé en le jetant sous le lit de camp du violon de ce poste?

R. Oui, monsieur, j'ai eu l'occasion de me servir du couteau, mais je ne l'ai pas fait. Comme j'étais au corps-de-garde un garde national vint par derrière me trouver, et me donna un coup de poing. Je fus saisi de ce coup; je n'étais pas homme à endurer des coups de poing. Je me rappelai que j'avais un poignard; craignant d'être tenté d'en faire usage, je jetai le couteau sous le lit de camp.

D. Ne portiez-vous pas habituellement ce poignard?

R. Oui, Monsieur.

D. Au moment où la force publique a pénétré dans votre appartement, dont la porte avait été par vous barricadée, n'a-t-on pas dû y trouver, entre autres objets, une scie, un ciseau, un vilebrequin, une forte baguette de fer, un maillet qui portait les traces de coups donnés sur cette baguette, quelques balles et un canon de fusil qui n'avait pas de lumière?

R. Oui, Monsieur, il avait été fait par un fabricant de billards.

D. N'aviez-vous pas emprunté la scie et le maillet au sieur Paul, *l'un des locataires de* la maison?

R. *Oui, monsieur,* mais je ne me rappelle pas son nom.

D. N'est-ce pas au moyen de ce maillet et de cette baguette que les canons de fusil de la machine ont été chargés?

R. Oui, monsieur, la veille au soir. Je n'étais pas seul pour cela, Morey était avec moi; j'introduisais la poudre avec les doigts, il donnait un coup avec le maillet, ensuite nous faisions descendre la harge avec la grande baguette de fer que vous avez là.

D. Les balles trouvées à votre domicile n'étaient-elles pas le reste des balles destinées à entrer dans vos canons de fusils et qui n'ont pas été employées à cet usage?

R. Je ne sais si ce sont les mêmes; il devait en rester très peu.

D. Je vous représente le fouet et le couteau saisis sur vous; les reconnaissez-vous?

R. Oui, monsieur, c'est le même.

D. Je vous représente le poignard trouvé sous le lit de camp du violon du poste du Château-d'Eau ; les reconnaissez-vous?

R. Tout cela a été à moi.

D. Je vous représente la scie, le vilebrequin, la baguette de fer, le maillet les balles et le canon de fusil saisis chez-vous ; reconnaissez-vous ces différens objets?

R. Oui, monsieur.

D. Je vous représente les vêtemens que vous portiez au moment de votre arrestation ; les reconnaissez-vous?

R. Oui, monsieur, c'est cela même.

D. Je vous représente également un portrait du duc de Bordeaux, ramassé au pied de votre machine ; reconnaissez-vous ce portrait ?

R. C'est lui-même.

D. Comment et dans quelle intention vous l'étiez-vous procuré ?

R. Je l'avais acheté comme cela peu de temps auparavant. Il était évident qu'après cette circonstance le gouvernement aurait cherché à savoir si cela venait du parti de la république ou du parti de la dynastie légitime. J'ai fait cela de concert avec mes complices, qui m'ont même dit d'acheter des journaux royalistes pour les laisser dans la chambre ; ce que je ne fis pas.

D. Où aviez-vous acheté ce portrait ?

R. Près de la place Victoire, dans une petite rue à droite.

D. Étiez-vous seul dans votre chambre, quand vous avez mis le feu à la machine ?

R. Oui, monsieur.

D. Il résulterait cependant de la déposition d'un témoin que quelques secondes avant l'explosion et au moment même où elle s'est fait entendre, il aurait aperçu dans votre chambre trois hommes dont il a décrit le costume, la taille et les diverses attitudes? Deux de ces hommes ont été signalés comme ayant des chapeaux gris et deux chapeaux de cette couleur paraissent avoir été trouvés chez vous. Ces deux chapeaux vous appartenaient-ils?

R. J'avais chez moi la veille, un chapeau noir lorsque Morey est venu pour charger les canons. Je suis sorti le soir avec un chapeau gris, parce qu'il faisait mauvais temps. En quittant

Morey, j'ai pris un cabriolet, puis je l'ai quitté pour aller chez Nina, rue Saint-Sébastien.

D. Ainsi depuis l'instant ou Morey est sorti de chez vous, la veille au soir, personne n'est entré chez vous que vous-même?

R. Non, monsieur, il n'y a eu que moi.

D. Vous n'avez pas d'explications particulières que vous puissiez donner de la possession des deux chapeaux?

R. J'avais un chapeau noir et un chapeau gris, le premier a disparu lors de l'invasion faite chez moi lors de l'événement. Il y a toujours dans ces circonstances-là, des personnes qui ne s'oublient jamais, elles m'ont enlevé mon chapeau neuf.

D. Il résulterait encore de divers témoignages que deux hommes auraient été vus se glissant l'un après l'autre, le long de la double corde, au moyen de laquelle vous avez essayé de vous sauver, et s'enfuyant par le petit toît qui longe le second étage de la maison n° 52; et d'où vous vous êtes élancé dans la cuisine du sieur Chimène! Avez-vous quelque connaissance de ce fait?

R. J'étais tout seul, il n'y avait personne que moi.

D. Enfin, il paraitrait qu'immédiatement après la détonation, plusieurs gens pâles, vivement émus, à figures décomposées se seraient échappés dans la rue des Fossés-du-Temple, par la maison n° 39, tandis que d'autres, se sauvant avec une égale précipitation, auraient escaladé la clôture d'un chantier de bois à brûler, situé dans la même direction! Avez-vous quelque connaissance de ces faits?

R. Non, monsieur, j'étais si bien seul, qu'après que je suis descendu on a trouvé la porte barricadée; il a fallu l'enfoncer pour entrer, la clé s'est trouvée à ma main lors de mon arrestation, ce qui prouvera à la justice que j'étais bien seul.

D. Ainsi vous persistez à déclarer qu'aucun de vos complices, si vous en avez, ne vous a ni aidé ni assisté dans ce dernier et terrible moment, à consommer le crime dont vous êtes appelé aujourd'hui à répondre devant la justice?

R. Je persiste à dire ce que j'ai dit, je suis entré à neuf heures et demie : j'étais seul.

D. Vous connaissez le nombre des personnes de tout rang, de tout sexe, de tout âge que vous avez immolées. Quelque affreuses qu'aient été les conséquences de votre crime, ne devait-il pas avoir encore une portée plus funeste, lorsque vou

en avez arrêté la pensée; le roi sur le front duquel une balle a imprimé la trace de son passage, et les princes, ses fils, n'étaient-ils pas les victimes désignées à vos coups?

R. Je vous prie, M. le président, de répéter la question.

Le président répète la question, et ajoute : Vous voyez bien que je vous demande si votre pensée avait été d'atteindre la personne du roi?

R. M. le président, j'ai dit la vérité, je vais la répéter encore. Depuis bientôt un an que j'ai cherché à commettre le crime, je n'ai eu d'autre pensée, ainsi que mes complices, que de me défaire de la personne du roi. Dans la matinée du 8 juillet, ayant en face de moi M. Ladvocat, à qui j'ai eu tant d'obligation, ma résolution s'est ébranlée; malheureusement on a fait changer la 8e légion de place; alors je suis revenu à mon premier projet, je n'ai plus songé qu'à la lâcheté que je commettrais en manquant de parole à mes complices.

D. Quel motif a pu vous porter à commettre un crime aussi atroce? Si, comme tout le démontre, votre bras ne s'est pas armé pour venger une injure personnelle, la justice doit rechercher sous quelles inspirations vous avez agi; si vous avez été égaré par votre propre fanatisme, ou par des suggestions coupables, ou par l'appât de récompenses qui vous auraient été promises; vous avait-on fait quelques grandes promesses pour vous décider à cet attentat?

R. Je n'ai agi que pour moi et pour me venger d'une injustice. Je vous prie d'avoir indulgence pour mon langage, parce que je ne connais pas la langue française; j'ai besoin d'efforts pour me faire comprendre. J'étais un ancien soldat; ma vie antérieure vous sera exposée dans ma défense. J'ai été condamné en 1815 à la peine de mort; elle fut commuée; mais rentré en France, je fus mis à la disposition du gouvernement; on me traduisit pour un crime imaginaire devant la cour d'assises de Draguignan. Ce fait, s'il eût été réel, n'aurait mérité que trois mois de prison, mais c'était un délit politique, on avait donné la couleur la plus noire à l'affaire de Murato, et je fus envoyé dans la prison d'Embrun. Ayant obtenu ma liberté, je réclamai, après la révolution de 1830, du service comme condamné politique. Plusieurs personnes me protégèrent, sachant que j'étais bonapartiste, car je n'ai jamais été ni carliste ni républicain. On me dénonça comme ayant trompé le gouverne-

ment, on me demanda la pièce judiciaire constatant les motifs de ma condamnation. Il m'était impossible de produire une pareille pièce.

Je fus renvoyé, et me trouvai sans moyens d'existence, abandonné de plus par une femme avec laquelle j'avais vécu maritalement. Ne sachant plus que devenir, je me liai avec des hommes que je croyais courageux et fermes; ils m'encouragèrent dans ma résolution, et me procurèrent les moyens de l'exécuter. C'est alors que je conçus l'idée de cette machine : j'étais désespéré; je regrette ce que j'ai fait, et pour l'expier, je suis prêt à monter à l'échafaud. Si j'avais connu mes complices d'avance, je ne me serais pas jeté dans cette entreprise; mes complices ne sont pas dignes d'avoir un complice comme moi. Je regrette mes victimes; j'ai déjà expliqué, et j'expliquerai plus tard comment tout cela s'est fait.

D. Appartenez-vous à quelque société politique, à la société des Amis de l'Égalité, par exemple, ou à celle des Droits de l'homme?

R. Non, monsieur, jamais.

D. Vous étiez au moins lié avec un grand nombre d'individus qui faisaient partie de ces sociétés?

R. J'étais lié avec des personnes qui étaient liées avec la femme avec qui je vivais maritalement. Nous ne pouvions pas être d'accord ensemble. Ils disaient de moi : c'est un bonapartiste, les autres étaient des républicains.

D. N'aviez-vous pas des rapports fréquens avec des personnes qui, en toute occasion, faisaient éclater leurs sentimens de haine contre le roi, et qui montraient évidemment leur inimitié contre le gouvernement constitutionnel?

R. Je connaissais aussi des personnes qui n'étaient nullement ennemies du gouvernement. Croyez-vous donc que M. Ladvocat, que le respectable M. Baude soient des hommes ennemis du gouvernement, et qui travaillent à le renverser. Des témoins ont cherché à me tromper en disant des faussetés. Quand un homme est dans le malheur, tout le monde tombe sur lui. J'étais aussi protégé par M. Caunes, inspecteur des eaux de Paris, qui est aussi un homme fort estimable; j'ai toujours été considéré de mes chefs; mais de malheureuses circonstances m'avaient privé de ces honorables protecteurs; j'étais réduit au désespoir. Voilà ce qui m'a fait faire l'attentat.

D. Vous-même, après vous être montré partisan outré de Napoléon, n'avez-vous pas, dans plusieurs circonstances, et devant un grand nombre de personnes, exprimé des opinions républicaines? Ne disiez-vous pas aux uns que *la France était lasse des rois*, aux autres *qu'il n'y avait rien de tel que la république; qu'aux Etats-Unis, les enfans mêmes connaissaient leur code, qu'en France on était trop ignorant.*

R. Tout cela, c'est des faussetés.

D. N'étiez-vous pas attaché en 1832, au journal la *Révolution*, en qualité de porteur, et ne vous désignait-on pas alors sous le nom du *vétéran républicain?*

R. Non, M. le président, le journal la *Révolution* ne faisait pas de la république; il faisait du napoléonisme, et je le déclare franchement, je serais encore dans les rangs des bonapartistes, si le fils de Napoléon vivait.

D. N'avez-vous pas été signalé, à la même époque, à l'autorité militaire comme facilitant les intelligences que des personnes, avec lesquelles vous étiez alors en relation habituelle, cherchaient à nouer dans les régimens de la garnison de Paris, afin d'y propager l'esprit d'insurrection et de révolte qui venait de se manifester à Tarascon?

R. Non M. le président, tout cela est une erreur.

D. Lorsque vous faisiez partie de la compagnie des sous-officiers sédentaires, n'étiez-vous pas signalé comme professant ouvertement des opinions républicaines, et n'est-ce pas ce motif qui, indépendamment de vos absences fréquentes du corps, a déterminé vos chefs à provoquer l'expédition de votre congé?

R. Non, M. le président: d'après une ordonnance ou une loi, je ne sais pas laquelle, ma démission ne pouvait m'être envoyée si elle n'était pas demandée. Je me suis retiré du corps des vétérans parce que je l'ai demandé moi-même. Il m'en coûtait à moi qui n'avais pas encore quarante-un ans de tenir une place qui devait plutôt appartenir à de vieux militaires.

D. Ne disiez-vous pas souvent que *des occupations manuelles étaient au-dessous d'un homme tel que vous, que vous ne souffririez pas toujours, et qu'avant de mourir, vous feriez parler de vous?*

R. C'est encore faux. Ce n'est pas à vous que j'adresse ce mot, mais à celui qui a fait cette déclaration.

D. N'avez-vous pas également, dans diverses circonstances, manifesté une profonde ulcération contre l'état de la société, et n'avez-vous pas annoncé l'intention de faire un mauvais coup si votre position ne changeait pas?

R. Je n'ai dit cela à personne.

D. Précisez l'époque où vous est venue la première volonté de cet attentat?

R. Ma première pensée a été lorsque j'ai été chez Morey; nous avons parlé politique, il m'a donné l'idée de la machine, car je ne pensais pas certes à commettre un attentat de la sorte.

D. N'est-ce pas à la fin de 1834 ou au commencement de 1835?

R. D'après les circonstances, cela doit avoir été à la fin de décembre 1834, ou dans les premiers jours du mois de janvier suivant.

D. N'est-ce pas en effet à l'époque où, loin de s'améliorer, votre position est devenue plus mauvaise par la suppression de votre emploi, et où vous avez été obligé, pour vous dérober aux poursuites de la justice, de chercher un asile d'un côté et de l'autre chez vos amis? n'est-ce pas au commencement de l'année 1835 que remonte la première pensée de l'attentat dont vous vous êtes rendu coupable?

R. Ça doit avoir été........... la funeste circonstance vers la fin de décembre 1834, ou vers les premiers jours de janvier 1835.

D. Cette pensée que vous avez mise à exécution le 28 juillet, est-ce vous qui l'avez conçue le premier, ou bien vous a-t-elle été inspirée par une ou plusieurs personnes dont vous seriez devenu d'abord le complice et ensuite l'instrument?

R. Oui M. le président.

D. N'êtes-vous pas au moins l'inventeur et le fabricateur de la machine qui a servi à commettre l'attentat?

R. Je ne l'avais pas inventée pour le malheureux attentat.

D. Si, comme le vous le prétendez, cette machine n'était pas destinée par vous à l'usage auquel vous l'avez employée, qu'est-ce qui aurait eu l'idée de la faire servir à cet usage?

R. Quand j'ai fait le modèle de cette machine, je ne l'ai

pas fait dans l'intention de l'attentat. Je suis été soldat: non seulement pour apprendre l'exercice ou la théorie comme sous-officier, mais occupé de tactique militaire, occupé à lever des plans. Je pourrais parler des missions que j'ai remplies. J'en ai rempli une bien difficile en Sicile, dans le camp ennemi. Quoique jeune je m'en suis toujours tiré avec honneur.

Voilà comme je fis le plan de la machine. Je me dis un jour : si tu étais dans une forteresse avec trois cents hommes, et qu'une épidémie vînt t'en enlever la moitié, ne pourrais-tu pas te défendre avec peu de monde? J'eus alors l'idée de faire cette machine qui devait employer quatre-vingt-dix fusils rangés par étage. Je me dis : avec une pièce au milieu de cela, tu pourrais détruire tout un régiment avec bien peu de monde. Mon modèle était fait lorsque la femme de Morey vint me voir et dit : tiens, Morey, viens donc voir ce que fait Fieschi. Je ne connaissais pas alors, moi, ce que cette femme avait dit. Morey vint alors, et me demanda ce que je faisais. Je lui dis : c'est une machine. J'en fis l'explication, en lui disant qu'elle aurait bien pu démolir Charles X et sa famille. La machine était trop compliquée; elle était faite pour des fusils à pierre. Je compris qu'il faudrait l'arranger autrement, et trouver une autre manière de faire partir la machine que par les batteries. J'expliquai donc la machine à Morey, et il dit : ça pourrait bien servir à Louis-Philippe. Je ne dis rien; je n'avais pas moi-même cette idée. Il mit dans sa poche le modèle de la machine, et ne me dit même pas ce qu'il en voulait faire.

Deux ou trois jours se passèrent. J'étais poursuivi alors, j'étais sans ressource. Il me présenta à Pepin... Mais vous m'entendrez plus tard là-dessus. Je vous dirai la suite.

D. A quelle époque remontent vos premières relations avec Morey?

R. A 1831 ; à cette époque, j'étais rue de Buffon.

D. Étiez-vous avec lui dans des rapports d'intimité?

R. C'était une simple connaissance qui s'est raffermie par la suite. Il venait souvent chez moi, j'allais quelquefois chez lui.

D. Saviez-vous alors si Morey appartenait à des sociétés populaires?

R. Je l'ai su en dernier lieu, long-temps après: un an, quinze mois après.

D. Les opinions de Morey étaient donc bien exaltées, car il paraîtrait que vous avez donné à M. Ladvocat des conseils salutaires à sa sûreté; vous lui avez signalé Morey comme étant l'un de ceux qui avait juré sa perte, et l'avez engagé à se méfier de lui ?

R. Morey voyait des hommes qui étaient dans le parti républicain, sans qu'il pût en comprendre les principes, pas plus que moi, bien sûr. Je ne connais que la république de l'ancienne Rome. Celle d'ici, en 1789, a été funeste à la France. Ce n'est pas la république qui lui convient. Je la repousse de toute mon ame. J'entendais dire bien des choses à Morey sans qu'il sût bien au juste ce qu'il disait. J'étais vraiment l'homme dévoué à M. Ladvocat, sans me dire son ami, ma position sociale ne me permettait pas de me mettre de pair avec lui. Mais en particulier je voyais cet homme toujours la main ouverte pour rendre service et faire plaisir. Moi, MM. les pairs, il me faut un maître, voilà mon caractère, cependant, le mot de maître me déplait. Enfin il me faut un homme duquel je puisse dire : c'est un ami entre quatre-z-yeux; alors voilà pourquoi j'avais exposé ma vie pour celle de M. Ladvocat. Je vois même qu'il a gardé le silence sur des choses qui prouvent que, s'il vit encore, il me le doit. Je suis satisfait au moins dans ce triste moment de lui avoir sauvé la vie.

D. Combien de temps êtes-vous resté ainsi caché chez Morey ?

R. Deux mois.

D. Ne preniez vous pas à cette époque les noms d'Alexis et de Bescher?

R. Non, monsieur, il savait bien que j'étais Fieschi. Les ouvriers, les gens du quartier me connaissaient. Il était inutile de dire que j'étais Bescher, puisqu'on me connaissait pour Fieschi.

D. Pour quel motif aviez-vous choisi ces noms de préférence à tout autre? Connaissiez-vous le nommé Bescher? Vous étiez-vous rencontré avec lui chez Morey? Saviez-vous qu'il était de la Société des Droits de l'Homme, et qu'il avait été inculpé dans le procès d'avril?

R. Non, j'avais entendu seulement dire chez Morey qu'il

avait été arrêté en juin et en avril ; j'avais entendu dire qu'il s'était mêlé à ces sociétés. Je ne me suis jamais mêlé, moi, à ces sociétés, pour conspirer ; car, moi, je n'ai besoin de personne pour conspirer.

D. Quand vous avez été reçu chez Morey, vous étiez dans un grand état de détresse. Étiez-vous dénué de tous moyens d'existence ?

R. Tout-à-fait, monsieur le président.

D. Quelque temps après votre sortie de chez Morey, n'êtes-vous pas entré, sous le nom de Bescher, chez le sieur Lesage, fabricant de papiers peints, avenue des Ormes, no 1 ?

R. Oui.

D. A quelle époque êtes-vous entré chez Lesage ?

R. Pour ne pas mentir, je ne puis désigner l'époque au juste.

D. Mais à peu près ?

R. C'était vers le mois de février.

D. Qui est-ce qui vous y a fait entrer ?

R. Morey m'avait procuré un livret. Il me dit que c'était le livret d'un de ses amis. Il me dit qu'au besoin il me procurerait un passeport. Hélas ! je tenais à vivre éloigné de la capitale. J'étais poursuivi. J'en étais à regarder tous les hommes dans la crainte qu'ils ne me reconnussent. J'étais dénué de toutes ressources, réduit à la chemise ; car cette malheureuse femme, dont j'aurai à parler, avait donné mes chemises à d'autres. Je ne vous la nomme pas, ce serait bien inutile. Je suis moi-même forcé de la citer, bien que je ne voudrais plus en entendre parler.

D. Quelles sont les circonstances qui vous ont amené chez Lesage ?

R. Morey a un neveu qui est marchand de couleurs pour les papiers peints. Il m'adressa chez Lesage pour me caser. Je fus chez ce neveu qui s'appelle Renaudin, et il me donna de l'ouvrage.

D. Savez-vous si Bescher a eu quelque part à la remise qui vous fut faite de son livret ?

R. Je l'ignore.

D. A quelle époque avez-vous cessé de travailler chez Lesage ?

R. Quand il y a eu chez lui commencement de gêne.

D. Qu'est devenu le livret que vous aviez montré à ce fabricant en entrant chez lui? vous a-t-il été rendu par Lesage, ou a-t-il été gardé par lui?

R. Quand je sortis de chez Lesage, j'avais l'espoir d'y retourner. Je croyais que ce n'était qu'un retard de travail, et je laissai mon livret, un pantalon, un tablier, et je crois une blouse....... Non, pas une blouse....... enfin d'autres affaires.

D. Vous dites que Morey, sur le vu de la machine, vous fit des ouvertures sur l'emploi qui pourrait être fait de cette machine; vous avez dit que c'était Morey, qui le premier avait eu l'idée de la faire servir à un attentat contre la personne du roi; vous comprenez toute la gravité de cette accusation. Je vous invite à dire, de votre ame et conscience, sans passion comme sans réticence, si ce que vous avez dit est exact.

R. Oui, monsieur.

D. Lorsque Morey vous faisait les ouvertures dont vous venez de parler, sur le parti qu'il serait possible de tirer de la machine dont vous lui aviez montré le dessin, n'exprimait-il pas en même temps le regret de ne pas avoir assez d'argent pour subvenir à l'exécution du plan que déjà sans doute il avait conçu?

R. Morey s'en fut chez Pépin avec le modèle de cette machine. Certes il ne s'est pas lancé avec lui dès le premier abord; c'est qu'ils se connaissaient depuis long-temps et qu'ils avaient ensemble fait partie de sociétés secrètes. Un rendez-vous fut donné; j'y allai. Nous déjeûnâmes, et dans ce déjeûner nous causâmes tous les trois ensemble. Pépin était au courant; Morey l'avait mis au courant.

D. Morey, dans les conversations qu'il avait avec vous à cette époque, n'exprimait-il pas aussi le regret de n'avoir pas à sa disposition une somme considérable, dont il aurait eu besoin pour réaliser un autre projet auquel il avait d'abord songé et qu'il vous a révélé?

R. Ah! oui, il me l'a dit, le projet; mais je lui ai dit que c'était une hyperbole, une chose tout-à-fait impossible. Il dit qu'il fallait se rendre dans une maison voisine de la chambre des députés; qu'il fallait ensuite louer la maison la plus près, la plus voisine, la miner par-dessous, et au moment de l'ou-

verture des chambres, quand le roi et les princes y seraient. la faire sauter en l'air par une mine. Je dis que la chose n'était pas possible, qu'il faudrait pour cela bien des choses : lever d'abord le plan en dehors, puis aller ensuite jusque dessous la chambre. Il prétendait lui que c'était chose bien facile; moi je me voyais plus de connaissance que lui; et puis il manquait du premier moyen, du meilleur pour réusir, il manquait d'argent; et quand on n'a pas d'argent, on ne va pas vite en affaires.

D. Morey ne se vantait-il pas souvent de son talent pour tirer un coup de fusil? Ne vous a-t-il pas dit que si le roi se trouvait au bout de son fusil, il ne le manquerait pas?

R. Je conçois qu'il en fût bien capable, car c'est l'homme le plus adroit des environs.

D. Vous n'avez répondu qu'à une partie de ma question : a-t-il dit positivement que si le roi était au bout de son fusil il ne le manquerait pas?

R. Oui, monsieur.

D. Quelques jours après les premiers entretiens que vous avez eus avec Morey, au sujet de votre machine, celui-ci ne vous conduisit-il pas chez une personne qui devait vous procurer de l'ouvrage, et qui, en effet, promit de s'occuper de vous?

R. Oui, monsieur.

D. Quel est le nom de cette personne? n'avez vous pas dit que c'était Pepin?

R. Oui, monsieur.

D. Morey vous a-t-il présenté à Pepin sous le nom de Bescher, ou sous votre véritable nom?

R. La première fois que j'allai chez Pepin, j'avais sur moi les pièces que j'avais reçues de la commission qui m'étaient adressées pour toucher 45 f. par mois, et mon congé de l'armée d'Italie. Pepin vit que je m'appelais Fieschi. Il paraît que Pepin connaissait Bescher.

D. Morey ne vous dit-il pas, au bout d'un peu de temps, qu'il avait fait voir à Pepin le dessin que vous lui aviez donné; que celui-ci en avait été très frappé, et que si vous vouliez vous décider à faire une machine sur ce plan, Pepin ferait les avances nécessaires?

R. Oui, monsieur.

D. Après que Morey vous eut fait cette confidence, ne vous dit-il pas que Pepin demandait à vous voir; et ne vous mena-t-il pas, en effet, déjeûner chez Pepin?

R. Oui, monsieur.

D. Pepin ne vous demanda-t-il pas alors un modèle en bois de la machine dont Morey lui avait montré le dessin?

R. Oui, monsieur.

D. A quelle époque fit-on cette demande? était-ce long-temps après la première visite?

R. C'était quelques jours après: il dit qu'il ne s'entendait pas au dessin.

D. Avez-vous en effet construit ce modèle?

R. Oui, monsieur.

D. Où l'avez-vous construit?

R. Comme j'avais travaillé chez Lesage, je logeais chez Renaudin, dont le portier était un menuisier. Je priai le menuisier, un dimanche, de me laisser faire un modèle dans son atelier. Il me confia ses outils, et je construisis le modèle en question.

D. L'avez-vous montré à Pepin?

R. Je lui montrai comment il fallait s'en servir, et comment il pouvait se monter et se descendre à volonté.

D. Pepin garda-t-il ce modèle?

R. Oui, il le garda, et le mit dans un endroit où je ne le retrouvai pas quelque temps après.

D. Dans quel endroit le mit-il?

R. Il le plaça dans une table de nuit.

D. Lorsque ce modèle fut montré à Pepin, ne fut-il pas question de la somme nécessaire pour l'exécuter en grand, pour réaliser la machine?

R. La question fut soumise en effet; elle fut traitée en présence de nous trois. Pepin demandait ce que cela pouvait coûter au juste. Alors, avec mon sang-froid ordinaire, je pris la plume, et je fis le calcul. Je dis que ça pouvait monter tout au plus à 500 fr., en comprenant tout le loyer, les autres dépenses, le mobilier pour moi, c'est à dire un mauvais grabat pour reposer, etc. Pepin répondit: Pour 500 fr., nous n'arrêterons pas notre affaire.

Ils combinèrent de partager les frais. Quant à moi, je ne

voulais pas entrer dans ce compte, car je n'avais pas cent sous à mon service.

D. Pouvez-vous vous rappeler d'une manière un peu précise le jour où vous avez présenté le modèle à Pepin?

R. Quinze jours environ après le dessin.

D. Quand la pensée de l'attentat fut-elle formée? Quand le jour fut-il arrêté?

R. Il fut d'abord fixé au 1er mai, jour de la fête du roi.

D. Aussitôt que la résolution du crime eut été prise par vous, ne vous occupâtes-vous pas, de concert avec Pepin et Morey, de chercher un logement favorable à l'exécution de vos projets?

R. Oui, monsieur.

D. Ne vîtes-vous pas, à cet effet, un logement situé boulevard des Filles-du-Calvaire, après la rue de ce nom, en allant vers la Bastille?

R. Oui, monsieur, c'est Morey qui l'avait choisi, et je lui dis, après l'avoir vu, que ce logement ne convenait pas. Ce fut moi qui me mis à chercher. J'allai pour cela de la rue de la Paix à la place de la Bastille. Enfin ce fut moi qui, après de longues recherches, ai trouvé celui où a été commis le malheureux attentat. Je dis à Morey et à Pepin que j'avais trouvé un endroit propice.

D. Quand vous eûtes trouvé cet appartement, n'en prévîntes-vous pas Pepin et Morey, afin qu'ils vinssent le voir? Morey n'y alla-t-il pas, en effet, et n'approuva-t-il pas le choix que vous aviez fait?

R. Oui, monsieur.

D. Morey ne se fit-il pas alors passer pour votre oncle, et ne se portait-il pas votre répondant lorsque vous arrêtâtes cet appartement?

R. Oui, ce fut lui qui me remit cent sous pour payer les arrhes de la maison qui nous convenait parfaitement. Dans une plaine on peut tout dire sans crainte d'être entendu. Il ne faut pas s'exposer à parler dans une rue étroite si on ne veut pas être entendu par les amateurs de la police.

D. Sous quel nom cet appartement a-t-il été loué par vous?

R. Sous le nom de Gérard. Je fus mon prêtre : je me baptisai moi-même. (Légère hilarité.)

D. Quel a été le prix de location ?

R. 330 fr., plus le sou pour livre pour le portier.

D. Après avoir donné cent sous d'arrhes, au moment de la location, n'avez-vous pas offert de payer et n'avez-vous pas en effet payé d'avance un demi-terme de loyer, pour la somme de 37 fr. 50 cent. ?

R. Comme je ne mettais pas beaucoup de meubles dans l'appartement, je payai le demi-terme.

D. A quelle époque avez-vous occupé le logement que vous aviez loué boulevard du Temple, n° 50 ?

R. Je l'ai occupé quelques jours avant le terme : l'appartement était vacant.

D. Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre votre sortie de chez Morey, et votre entrée dans le logement du boulevard du Temple, n° 50; n'avez-vous pas couché tantôt chez Renaudin, le neveu de Morey, tantôt chez Pépin ?

R. Je logeais chez Renaudin, neveu de Morey. Mais madame Renaudin avait l'air de faire la mine; Pépin me dit : Venez passer quelques jours ici jusqu'à ce que vous puissiez entrer dans le logement que nous avons arrêté. Je couchai chez Pepin une huitaine de jours.

D. N'est-ce pas de cette époque que datent la fréquence de vos habitudes et l'intimité de votre liaison avec Pepin ? N'est-ce pas également à partir de cette époque que Pepin vous permit de prendre chez lui, à crédit, les menues fournitures dont vous pourriez avoir besoin pour votre consommation habituelle et journalière ?

R. Je travaillais, je gagnais ma vie, bien que je fusse sur le point de commettre un pareil attentat. Je passerai aux yeux du monde pour un grand criminel et non pour un assassin; ce titre d'assassin ne m'est pas dû. L'assassin est celui qui tue pour avoir de l'argent; je suis, moi, un grand criminel, un grand coupable. Je me dis, je ne reçois rien de personne, on ne dira toujours pas que je suis un sicaire. Je prenais chez Pepin des marchandises, mais je les payais : c'était du sucre, des bêtises. En résultat, je pris chez lui pour une vingtaine de francs, compris cent sous qu'il me prêta.

D. L'intimité qui paraît avoir régné dès lors dans vos rapports avec Pepin, ne vous a-t-elle pas mis à même de re-

cueillir de sa bouche même l'aveu de ses relations avec un grand nombre de sociétés secrètes, et avec des hommes connus par leur fanatisme républicain ?

R. Oui, monsieur.

D. Que savez-vous à cet égard ?

R. Je sais que Pepin disait qu'il avait fait partie de la société des Droits de l'homme. Il disait qu'il connaissait plus de quarante sociétés populaires, sans désigner aucun nom. Il disait qu'il connaissait particulièrement Cavaignac et Guinard, qui alors étaient détenus à Sainte-Pélagie. Il avait une permission pour aller les voir.

D. Cette permission était-elle sous son nom ?

R. Non, il m'a dit qu'il n'aurait pas osé la demander sous son nom.

D. Pepin ne vous a-t-il pas fait quelque confidence relativement aux événemens d'avril ?

R. Oui, parlant des affaires de révolution, car c'était son habitude, ou de Waterloo et de Wagram, il disait : En avril si les chefs de section ne s'étaient pas sauvés, la révolution serait faite, tout était arrangé ; nous aurions formé un conseil municipal dont Guinard devait être le chef et dont je devais faire partie. Mais il ne me dit pas qu'il eût tiré, ou qu'il eût été aux barricades ; car il craint même d'allumer de la poudre.

D. Pepin ne vous fit-il pas confidence que lors du procès d'avril il aurait colporté, dans son quartier, des modèles de protestations rédigées au nom des gardes nationaux, contre le service qu'on leur faisait faire à la chambre des pairs ?

R. Oui, il me dit que si je connaissais quelqu'un dans mon quartier, je les fisse signer pour que le nombre fût plus grand ; mais je ne connaissais personne. Cette protestation fut imprimée, je l'ai vue imprimée et signée de quelques noms que je ne me rappelle pas.

D. Vous aviez cependant dans le faubourg, où vous demeuriez, un ami intime nommé Viel ?

R. Oui ; mais il n'était pas garde national.

D. Ne lisiez-vous pas souvent les journaux chez Pepin ? Quels étaient ces journaux ?

R. Avant d'aller à mon travail, je passais souvent chez lui ; j'y trouvais le *Réformateur*, et je le lisais, ou lui-même me lisait le passage qui lui convenait.

D. Ne vous faisait-il pas remarquer les passages d'un caractère grave contre le gouvernement?

R. Oui.

D. N'a-t-il pas tenu, à cette époque, un propos extrêmement remarquable sur les gens qui hasardaient leur vie ou leur liberté pour très-peu de chose?

R. Il me dit un jour, malgré que notre affaire était convenue et qu'on travaillait après cela : Il y a tant d'hommes qui se font condamner à perpétuité pour un billet de 1,000 fr., et on ne trouvera pas un homme qui tirera un coup de fusil à Louis-Philippe et nous débarrassera d'un pareil monstre, pour vous dire le mot.

D. Vous souvenez-vous d'un propos à peu près semblable que Pepin vous aurait tenu, à l'occasion d'un procès par lui perdu devant le tribunal de commerce?

R. Oui, me parlant de ses affaires commerciales, il me dit qu'il avait un procès et qu'il était sûr de le perdre, parce que tout le monde m'en veut. Je le rencontrai sur le boulevard le jour même où son procès avait été jugé, il me dit : Vous me voyez bien en colère, ces brigands-là m'ont fait perdre mon procès; ils finiront par me ruiner. Ne viendra-t-il pas une révolution pour détruire toute cette canaille?

D. Pepin, à ce sujet, ne parla-t-il pas d'un général.

R. Oui, il me parla, sans le nommer, d'un général qui lui avait dit : « N'y aura-t-il pas un N. de D... qui nous débarrassera de Louis-Philippe? »

D. Avez-vous su le nom de ce général?

R. Non, monsieur.

D. Vers la fin du mois de mars, n'avez-vous pas assisté chez Pepin à un diner auquel se trouvaient Morey et quelques autres personnes plus marquantes?

R. Oui, monsieur.

D Pourriez-vous dire quelles étaient ces personnes?

R. C'était Recurt, que je ne connaissais pas. C'est après qu'il fut sorti que la femme de Pepin me dit que c'était Recurt, accusé d'avril, qui était dans une maison de santé. Il y avait ensuite Morey, un avocat que je connais de vue seulement, un député, président d'un tribunal en Bretagne.

D. Vous rappelez-vous les conversations qui ont eu lieu à ce diner?

R. Oui, monsieur.

D. Sur quoi ont-elles principalement roulé?

R. Ce fut Recurt qui parla presque tout le temps du procès d'avril. Morey parla chasse avec le président; mais la fin du dîner finit par ces mots : Si une maladie venait à enlever le roi, que ferions-nous? Le député répondit : Le roi est mort, *vive le roi!* Mais, dit Pepin, si tous les princes passaient? Le député répondit : *laissons bouillir le mouton.* Ces mots furent prononcés lorsqu'on était prêt à quitter la table.

D. Ne vous êtes-vous pas trouvé un jour chez Pepin en même temps qu'un individu qui était en relation d'affaires avec lui, et qui, à sa recommandation, eut un moment la pensée de vous employer à des nivellemens d'eau?

R. Oui, monsieur.

D. Vous rappelez-vous le nom de cet individu?

R. C'était un monsieur de Lagny, un ami de Pepin.

D. Vous ne savez pas le nom de ce personnage?

R. Si, monsieur; il s'appelle M. Collet.

D. Vers le milieu du mois d'avril, ne vous êtes-vous pas encore trouvé chez Pepin avec un personnage dont la présence vous causa quelque surprise, en raison du nom de ce personnage et des opinions que vous lui supposiez?

R. Avant de me trouver en présence de ce monsieur, auquel je ne fus pas présenté, Pepin me dit qu'il attendait le prince de Rohan qui était déjà venu pour le voir et ne l'avait pas trouvé. Le lendemain, je n'avais pas d'ouvrage, j'allai chez Pepin au moment où le prince entra descendant d'une voiture; je sortis du comptoir de Pepin et je montai à sa chambre; ils causèrent ensemble; Pepin monta un instant et me dit que le prince habitait la Suisse. J'avais un ami en Suisse, c'était le comte Gustave de Damas. Malgré que j'avais ce projet j'aurais voulu trouver un moyen de m'en aller avant de commettre un pareil attentat, n'ayant pas surtout de haine contre le roi. Je demandai à Pepin si le prince voudrait se charger d'une lettre pour M. de Damas. Pepin me dit : Faites toujours la lettre. Je fis la lettre, et comme je ne sais pas écrire en français, Pepin me la corrigea. Je racontais au comte de Damas que j'étais poursuivi et que je serais peut-être réduit à aller le joindre. Pepin, avant de proposer ma lettre, demanda au prince de Rohan s'il connaissait le général Damas. Le prince lui répon-

dit : *Je le connais, mais nous ne nous voyons pas, parce qu'il s'est mêlé de faire de la biographie, et qu'il a été assez adroit de fouiller dans toutes les familles. Il est cousin de Louis-Philippe et était son ami ; mais quand il l'a vu aspirer au trône, il n'a plus été que son cousin, il n'a plus été son ami.* Voilà tout ce que je puis dire de la visite de M. le prince de Rohan chez Pepin.

D. Pepin vous prêtait-il des livres ?

R. Il m'a prêté une brochure faite au sujet des affaires de juin, il m'a prêté aussi la *Jérusalem délivrée*, que je lui ai rendue tout de suite, parce que je l'avais lue en Italie.

D. Ne vous aurait-il pas prêté, un jour, les œuvres de Saint-Just, que la fille Lassave a vues chez vous ?

R. Oui, monsieur.

D. Je vous représente un volume du *Traité des Devoirs*, de Cicéron, qui a été saisi chez Pepin. Le reconnaissez-vous comme ayant été prêté par vous à Pepin ?

R. Oui, monsieur.

D. Si, comme vous le dites, vous étiez intimément lié avec Pepin, vous avez dû connaître ses habitudes, son train de vie, le nombre, le sexe, l'âge de ses domestiques : pourriez-vous donner quelques détails à cet égard ?

R. Je ne me mêlais pas de ses affaires domestiques. Mais je suis observateur ; et quoique je n'aie que quarante ans pour l'âge j'en ai peut-être soixante pour l'expérience. J'ai vu venir chez Pepin des hommes auxquels il faisait la bouche gracieuse, qu'il appelait mon brave, mon brave citoyen ; une fois qu'ils avaient tourné le dos, ce n'était pas cela. Quand j'ai vu ces manières, j'ai été fâché d'avoir engagé ma parole ; car ma parole une fois lâchée, rien ne m'y ferait manquer.

D, Je vous ai demandé le nombre de domestiques ou d'employés de Pepin ?

R. Il avait trois garçons et une bonne qui depuis long-temps est chez lui. Le plus jeune des trois garçons est son neveu.

D. N'a-t-il pas un établissement à quelque distance de là ?

R. Oui, rue de Bercy, et il a un quatrième garçon. Il y en a un qui a soin du cheval, les autres ne s'occupent que de la boutique.

D. Vous connaissez parfaitement la maison de Pepin, sa dis-

tribution, vous y avez couché? Pouvez-vous donner une description de cette maison?

R, J'en ai donné une déclaration; je ne sais pas si on l'a trouvée exacte.

D. Vous persistez dans la déclaration que vous avez faite dans vos interrogatoires sur l'intérieur de cette maison?

R. Oui, monsieur.

D. Les détails que vous avez donnés précédemment, prouvent qu'en effet vos relations avec Pepin étaient fort intimes; mais ne pourriez-vous pas, en outre, citer quelques personnes dont le témoignage viendrait à l'appui de vos déclarations?

R. Si les garçons ne veulent pas le dire, il y a les commissionnaires qui sont à sa porte qui savaient que j'allais chez Pepin tous les matins à six heures, avant d'aller à mon travail, et qui me voyaient sortir de chez lui, lorsque j'y couchais. Ils m'y ont vu aussi souvent entrer le soir, lorsque je revenais de mon travail. Il y a, au surplus, une demoiselle qui cousait chez Pepin, qui demeure dans la maison comme locataire. J'ai mangé avec elle à la table de Pepin; car c'est une dette de cœur que j'ai contractée, soit avec Pepin, soit avec Morey, je suis obligé de le dire.

D. Decle, que vous fréquentiez dans le faubourg Saint-Antoine, était-il dans le cas de connaître vos relations avec Pepin?

R. Il savait que j'y allais souvent, mais Pepin m'avait recommandé de ne pas dire aux personnes qui le connaissaient que j'allais chez lui. J'allais chez Decle, parce qu'il a servi d'intermédiaire entre moi et cette malheureuse femme qui a causé ma perte. Quand je sortais de chez Decle, il m'accompagnait à peu près à cent cinquante pas de la porte; je rentrais chez Pepin et lui s'en allait.

D. Les commissionnaires qui étaient à la porte de Pepin vous rendaient-ils des services particuliers.

R. Ils me décrottaient mes souliers, et il y en avait un auquel j'aimais mieux donner deux sous plutôt qu'un sou à l'autre

D. Un de ces commissionnaires-là vous aurait-il vu manger à la table de Pepin.

R. Une seule fois, autant que je puis me le rappeler, il m'a trouvé à table, mais il savait que j'y mangeais. Pepin,

sans savoir ma position, me disait : « Mon brave (sans savoir si j'étais brave), il faut manger la soupe avec moi. » Il aurait mieux valu que je fusse lâche que d'avoir été brave.

D. Pepin à qui vous aviez été présenté par Morey sous votre véritable nom, savait-il que vous étiez connu chez Lesage sous le nom de Bescher, et sous celui de Gérard au boulevart du Temple?

R. Oui; et lorsque j'étais chez Pepin il avait pris l'habitude de m'appeler Bescher, mais il ne prononçait jamais le nom de Bescher sans sourire; il savait que j'étais Fieschi.

D. Pepin savait-il que vous preniez quelquefois le nom d'Alexis?

R. Je vais m'expliquer sur ce fait. Je travaillais chez M. Pérève pour un plan. Il me donnait quelquefois 5 fr., et quelquefois 10 fr.; et il me dit : « Si vous avez besoin de quelques effets vous irez chez mon tailleur et chez mon cordonnier. » Comme j'étais dépourvu de tout, j'acceptai, parce que le travail que je faisais en valait bien la peine. J'allai chez le tailleur, il me demanda mon nom; mais réfléchissant que j'étais poursuivi, et que la police ne plaisante pas, je lui dis au hasard le nom d'Alexis, je ne donnai pas mon adresse au boulevart du Temple, et je demandai au tailleur de me faire porter les effets qu'il devait me faire chez Pepin. J'allai chez Pepin; je dis à madame Pepin : si on apporte des souliers, des pantalons, un gilet, et qu'on vous demande Alexis, vous direz que c'est ici. La femme de Pepin attacha ce nom d'Alexis dans le comptoir avec une épingle, et lorsque le tailleur vint, madame Pepin reçut les vêtemens qu'il m'avait faits, et remit, comme je l'avais recommandé, 20 sous pour le garçon. J'ai pris le nom d'Alexis cette seule fois.

D. Vous avez dit, il y a quelque temps, que le jour qui d'abord avait été fixé pour l'exécution de l'attentat concerté entre vous, Pepin et Morey, était celui de la fête du roi, c'est-à-dire le 1er mai. Ne vous occupâtes-vous pas en conséquence dans le courant du mois d'avril, des préparatifs indispensables, et notamment de l'achat du bois nécessaire à la confection de la machine?

R. J'avais jugé qu'il ne fallait pas long-temps pour faire la machine. Pepin lui-même me dit : Nous serons avertis une quinzaine de jours d'avance. Quant aux fusils je sais où les pren-

R. Pièce à pièce, pour n'exciter les soupçons de personne.

D. Pourquoi ne vous êtes-vous pas servi de la membrure?

R. Parce que le bois d'hêtre était vert. Pepin avait voulu que je l'achète, il ne me convenait pas. En effet, il s'était fendu, on ne pouvait plus le faire servir à la traverse de derrière sur laquelle devait reposer la culasse des fusils.

D. Comment l'avez-vous remplacé?

R. Je rencontrai un autre monsieur que je connaissais depuis long-temps et j'allai chez lui.

D. Avez-vous acheté chez lui une pièce de bois pour remplacer cette membrure?

R. Je fis couper une pièce, ça m'a coûté quarante sous.

D. Comment l'avez-vous payée?

R. Avec l'argent qui me restait. J'avais dit à Pepin que la façon des quatre chevrons me coûterait 6 fr. Pepin m'en avait remis dix; comme il me restait 4 fr. je ne réclamai pas ces quarante sous.

D. Vous avez dit que Pepin vous avait promis d'abord de vous procurer des fusils, que c'était par Cavaignac que vous deviez les avoir, et que cependant ne vous les ayant pas procurés par ce moyen, vous avez cherché à acheter des canons. Persistez-vous dans cette déclaration?

R. Oui.

D. Votre entreprise a été évidemment retardée par la circonstance qu'il n'y a pas eu de revue au mois de mai. Cela a-t-il ralenti vos relations avec Pepin?

R. Ce que je voyais de la conduite de Pepin les a ralenties. Je ne suis pas un homme d'argent, et quoique je ne sois pas difficile ni gourmand de bons mets, je ne voyais pas sans peine qu'il ne m'offrît qu'un morceau de pain à sa table. Ensuite je le voyais toujours se plaindre de ses prétendus sacrifices, se plaindre même de ses amis; je me suis alors dérobé à ses relations. Je devais aller en Pologne avec un de mes amis: je n'eus pas les moyens. Je ne fus pas content non plus de la traînée de poudre. Cependant, je crus devoir être esclave de la parole que je lui avais donnée.

D. Cependant vous avez toujours continué de prendre chez Pepin de petits objets dont vous aviez besoin.

R. Oui, monsieur.

D. Morey n'a pas cessé de vous faire des visites au boulevart du Temple?

R. Il y est venu sept à huit fois.

D. A-t-il pris la qualité de votre oncle?

R. Oui, monsieur le président. Je disais souvent à la portière que si mon oncle arrivait, que j'étais à tel ou tel endroit, ou que je serais rentré à telle ou telle heure. Je prenais ces précautions pour ne pas compromettre le projet que nous avions formé, parce que quand je me mêle d'une affaire, je tâche de la faire réussir.

Le président. L'audience est remise à demain.

(Il est six heures moins un quart.)

AUDIENCE DU 31 JANVIER 1836.

Sommaire. — *Suite et fin de l'interrogatoire de Fieschi. — Interrogatoire de Morey.*

Les accusés sont amenés à midi et demi.

A une heure moins vingt minutes, la cour entre en audience.

Le greffier en chef fait l'appel nominal de MM. les pairs.

Le président reprend l'interrogatoire de l'accusé Fieschi.

D. Ne receviez-vous pas assez fréquemment, au boulevard du Temple, les visites de trois femmes que vous appeliez *vos bonnes amies*, et dont le signalement a été donné par les habitans de la maison? Quelles étaient ces trois femmes?

R. Il n'y en avait qu'une qui était ma bonne amie; les deux autres étaient arrivées depuis quelque temps de Lyon. L'une était une connaissance du frère de la petite Nina; elle avait apporté une lettre à celle-ci: son frère la chargeait de procurer une place à cette jeune fille. Je me suis occupé de lui chercher un emploi. Elle est venue deux ou trois fois chez moi, mais non pas à titre de maîtresse. Je lui fus utile, je lui procurai un

logement, et je lui prêtai 100 sous, quoique je n'eusse pas beaucoup d'argent.

La seconde était la maîtresse d'un de mes intimes amis, qui me l'avait recommandée à son lit de mort; je la retirai chez moi, elle partagea mon logement, mais je la respectai, pour moi elle fut toujours un homme : je pouvais dire à mon ami : Tu m'as confié un dépôt sacré, ma raison fut plus forte que mes passions.

Je m'occupai aussi de placer cette jeune fille chez une lingère, où elle gagnait sa vie. Quant à Nina, elle était ma maîtresse, c'était une enfant que j'avais élevée et à qui j'avais donné mes principes, quoique moi-même j'aie besoin d'en recevoir.

Voilà tout ce que je puis dire relativement à ces trois femmes. Je n'avais qu'une maîtresse : avec une femme on en a moitié trop.

D. Ne parliez-vous pas souvent devant ces femmes de vos opinions politiques?

R. Comment voulez-vous qu'on cause avec des femmes de politique? elles n'y entendent rien.

D. Vous venez de dire que votre intimité était beaucoup plus grande avec une de ces personnes. Cette intimité ne vous avait-elle pas mis dans le cas de lui révéler vos projets?

R. Non, Monsieur.

D. La fille Lassave ne connaissait-elle pas au moins vos rapports avec Pepin?

R. Elle savait que je connaissais Pepin particulièrement; je lui disais que Pepin était un de mes amis, que j'avais chez lui un crédit ouvert pour de petites bêtises. Je prenais chez lui ce que j'avais besoin, en le payant tôt ou tard.

D. Ne lui aviez-vous pas dit, dès le mois d'avril, à une époque où déjà, sans doute, vous étiez préoccupé de l'attentat dont l'exécution avait été fixée au 1er mai, que s'il vous arrivait malheur, *l'épicier Pepin*, *votre ami intime*, aurait soin d'elle et ne la laisserait manquer de rien?

R. Oui, non seulement dans la crainte que l'attentat fût ma perte, comme il l'a été, mais surtout parce que j'avais envie de m'en aller au lointain. N'ayant pas le moyen d'amener Nina avec moi, je lui disais : « Si un malheur m'arrive, je t'ai recommandé à Pepin et à Morey, deux de mes intimes amis.

vas-y, tu y seras bien reçue. J'étais convenu avec Pepin et Morey qu'ils lui remettraient cent sous chacun, cela lui faisait 10 francs par mois.

Nina me disait : Pourquoi veux-tu quitter Paris ? Je lui répondais : J'ai la crainte d'être arrêté ; tu sais bien que la police est partout ; je suis sous un mandat d'amener. Je le croyais; car si j'avais su être en non-lieu, j'aurais tourné le dos à Pepin et à Morey sans leur dire adieu. Ce fut après le malheureux attentat que Nina se présenta auprès d'eux.

D. A une époque peu éloignée de l'attentat, n'avez-vous pas donné à la fille Lassave l'assurance que vous l'aviez recommandée à Pépin ainsi qu'à Morey, et qu'elle pourrait s'adresser à *eux si elle* venait à vous perdre ?

R. Oui, sans cesse, jusqu'à la fin. Cependant, je dois dire la vérité, Pepin ne la connaissait pas. Morey la connaissait particulièrement, puisqu'il venait souvent chez nous. Nous étions convenus tous deux en sa présence qu'il en aurait soin.

D. N'est-ce pas à cette occasion, et la dernière fois, que vous avez été dans le cas de recommander Nina à Pepin et à Morey, surtout à Morey, que celui-ci vous aurait dit que si vous étiez ou arrêté par la police, ou malade, ou autrement empêché, l'affaire n'aurait pas moins lieu et que lui Morey mettrait le feu à la machine ?

R. C'est à Morey que je dis : Peut-être, un de ces jours, je serai arrêté; *car la police* est assez nombreuse à Paris. En effet, j'étais toujours sur le qui-vive, je ne m'endormais pas sur le rôti, je veillais au grain. Morey me répondit : Tout est prêt, je ne pourrai descendre par la fenêtre ; mais je me charge de faire partir la machine; je resterai là, et je serai content d'avoir exécuté ce projet.

D. La fille Bocquin, qui parait avoir partagé pendant quelque temps, comme vous l'avez dit, votre table et votre logement, n'a-t-elle pas eu occasion d'apprendre de vous-même que vous regardiez Morey comme *un ami solide*, et que vous comptiez beaucoup sur Pepin, chez lequel vous aviez un crédit ouvert ?

R. Oui, mais je n'ai pas dit à la Bocquin que Nina avait la ressource des 10 fr.

D. La fille Bocquin et la fille Dauvat n'ont-elles pas su que vous voyiez très souvent un ouvrier ferblantier nommé Victor

Boireau, que la fille Lassave avait aussi connu chez sa mère, avec laquelle il parait avoir été très lié?

R. Oui; mais je ne crois pas que Nina ait connu Boireau, parce que Boireau est venu à la maison chez cette malheureuse femme avec laquelle je vivais. Nina était déjà à la Salpêtrière.

D. Les filles Bocquin et Daurat ont-elles su que vous voyiez souvent Boireau?

R. Oui, monsieur.

D. De quelle époque datent vos premières relations avec Boireau et quelle a été la nature de ces relations?

R. Du mois de novembre ou du mois de décembre 1834.

D. N'alliez-vous pas très souvent voir Boireau à son atelier, et n'avez-vous pas couché plusieurs fois chez lui, soit avant, soit depuis votre entrée dans la maison boulevart du Temple, n. 50.

R. Lorsque je travaillais à la fabrique de Lesage, je m'occupais plutôt de mon travail que d'aller rôder chez les uns ou chez les autres. Dans le commencement de juin, je cessai de travailler chez Lesage, faute d'ouvrage; alors j'avais le temps de courir les rues; je n'avais pas beaucoup de monde à aller voir, j'allais chez Boireau tous les deux ou trois jours.

D. Le jeudi 23 juillet, n'êtes-vous pas venu demander à coucher chez Boireau à minuit passé, et la principale locataire de la maison, qui vous a entendu frapper, ne vous a-t-elle pas dit qu'il était trop tard, et qu'elle ne voulait pas vous laisser monter.

R. Oui, monsieur.

D. Ne vous êtes-vous pas alors retiré fort en colère, en disant à cette dame qu'elle avait un bon locataire, et que vous le lui feriez perdre.

R. Je lui ai peut-être dit cela dans la colère. Il était trop tard pour m'en moi, et je ne savais où aller coucher.

D. N'êtes-vous pas revenu le lendemain pour coucher chez Boireau, et n'y avez-vous pas en effet couché?

R. Je ne sais si c'est le lendemain; mais je sais que je n'ai couché chez Boireau qu'une fois.

D. Boireau lui-même ne venait-il pas quelquefois vous demander, boulevard du Temple, n° 50?

R. Oui, Monsieur.

D. Boireau, par conséquent, savait que vous étiez connu

dans la maison sous un nom qui n'était pas le vôtre, et il savait quel était le nom que vous preniez?

R. Je ne suis pas venu au monde avec une chemise, je suis venu tout nu; j'avais dit à Boireau de me demander sous le nom de Girard.

D. Le dimanche 26 juillet, n'êtes-vous pas rentré à onze heures et demie du soir, par la porte du café Périnet, avec un jeune homme qui est resté environ une demi-heure chez vous, et que vous avez fait sortir comme il était entré, par la porte du café? Quel est ce jeune homme?

R. C'est une erreur : ni moi, ni Boireau, ni personne, n'a passé par cette porte, excepté moi, qui y ai passé une fois dans la soirée. Boireau n'est jamais monté chez moi.

D. Le lendemain lundi 27 juillet, vers neuf heures et demie du soir, un jeune homme proprement vêtu est venu vous demander. Vous veniez de sortir avec la personne qui passait pour votre oncle. Le jeune homme en question dit alors à la fille du portier : *Vous direz à Gérard que c'est Victor le mécanicien, son ami, qui est venu le voir; il saura bien qui c'est.* Ce jeune homme ne serait-il pas Boireau?

R. J'ai oublié de dire le vrai : Boireau est monté une fois jusqu'à ma porte; il a frappé. Je suis devant cette cour honorable pour dire la vérité; il est venu jusqu'à ma porte; quand j'ai vu que c'était Boireau, j'ai dit : on n'entre pas. Pourquoi? Parce que je ne veux pas. Je me défiais de lui. Ma machine était en morceaux, il aurait été curieux de savoir ce que je faisais; et je ne voulais pas le lui dire, parce que je le regardais comme un enfant.

M. le président renouvelle la dernière question à l'accusé, qui y répond affirmativement.

D. Quelles étaient les opinions politiques de Boireau? ne se disait-il pas ouvertement républicain, et n'exprimait-il pas sa haine contre le Roi dans les termes les plus violens?

R. Oui, Monsieur.

D. Ne vous rappelez-vous pas une circonstance dans laquelle Boireau se serait emporté jusqu'à dire que si plusieurs personnes voulaient tirer au sort à qui tuerait le Roi, et si le sort le désignait, lui Boireau, il ne reculerait devant aucune des conséquences de l'engagement qu'il aurait pris?

R. Cela est vrai, mais il venait de quitter sa maitresse, et

dre où j'ai connu l'héroïsme de Pepin (on rit), que je ferai connaître plus tard. Morey me donna une autre fois 12 ou 15 fr., je ne me le rappelle pas bien ; ce sont des choses que je n'enregistrais pas.

D. Je viens de vous parler des engagemens pris avec Pepin et Morey ; ces engagemens ont dû être bien forts, puisque vous avez considéré votre honneur comme engagé à les tenir. Y avait-il eu une circonstance plus particulière dans laquelle vous ayez pris cet engagement ?

R. C'était tous les trois ensemble, sans détour. Moi, je ne parle pas beaucoup, je ne suis pas à même de faire de la propagande. Je ne connais pas la langue française ; je prie la cour d'être indulgente. En parlant à la cour, je parle à l'univers entier. Que chacun prenne exemple sur moi. Puisque c'est décidé ainsi, je promets que je tiendrai parole. Je tins parole en effet, parce que malheureusement l'amour-propre est un de mes plus grands défauts. (Mouvement.)

D. Ainsi cet engagement consistait seulement en ce que, dans vos conversations vous auriez dit : Vous pouvez être tranquille, je le ferai. Il n'y eut pas de serment prêté ?

R. Je n'ai pas fait de serment.

D. Vous avez parlé du docteur Perrève ; vous avez dit qu'il vous avait employé à la confection d'un plan ; quel était l'objet de ce plan ?

R. C'était pour l'itinéraire des omnibus.

D. Pouvez-vous préciser le montant des sommes que vous avez reçues du docteur Perrève ?

R. J'ai reçu environ 180 fr.

D. Vous avez dit qu'il avait autorisé son tailleur à travailler pour vous, n'avait-il pas aussi autorisé son cordonnier ?

R. Oui ; il m'a demandé si je voulais une paire de bottes. J'ai trouvé que c'était assez d'une paire de souliers, et que je ne devais pas faire faire des bottes quand un autre les payait.

D. Ces fournisseurs vous connaissaient-ils sous votre véritable nom ?

R. Non.

D. Sous quel nom vous connaissaient-ils?

R. Lorsque M. Perrève me fit la lettre pour aller chez son tailleur et chez son cordonnier, il me demanda sous quel nom je voulais avoir ces effets : je me rappelai le nom d'Alexis, et

je lui dis ce nom. J'ai eu deux pantalons (je n'en ai déclaré qu'un), l'un de 32 fr., l'autre de 15 fr., un gilet de 15 ou 16 fr., et une redingote de 25 fr.

D. Sous quel nom ces effets vous furent-ils fournis?

R. Sous le nom d'Alexis.

D. Où ont-ils été portés?

R. Chez Pepin.

D. Vous étiez donc convenu avec Pepin que ce dépôt serait fait chez lui?

R. Oui.

D. Vous avez parlé des fusils ou canons que vous aviez cherché à vous procurer. Comme c'est une partie fort importante de l'affaire, je suis obligé d'y revenir. Vous avez dit que, lorsqu'il s'était agi au mois d'avril de se procurer des fusils pour le 1er mai, Pepin s'était chargé de ce soin, mais que les démarches qu'il se proposait de faire à cette époque étaient restées sans résultat ou avaient été ajournées, lorsqu'on avait su qu'il n'y aurait pas de revue le jour de la fête du roi. Ces démarches ne furent-elles pas tentées ou renouvelées par Pepin aux approches du mois de juillet? Savez-vous l'époque précise à laquelle il a fait ces nouvelles démarches?

R. C'était dans le commencement de juillet. Il écrivit à Cavaignac pour savoir si l'on pouvait avoir des fusils ou non. Je dis à Pepin : Il faudra demander, s'il est possible, d'avoir des carabines courtes pour que je puisse les rentrer plus facilement chez moi. Pepin me dit qu'il avait écrit une lettre en demandant 20 ou 25 fr., que Cavaignac savait ce qu'il disait, mais qu'il n'avait point eu de réponse. Comme j'avais dit que des canons pouvaient faire le même effet, il ne s'en inquiéta pas.

D. Pépin n'a-t-il pas eu un moment d'impatience quand vous vous êtes plaint de n'avoir pas les fusils? ne vous a-t-il même pas dit à cette égard quelque chose de personnel?

R. Je lui disais : Que faites-vous de notre affaire. Soyez tranquille, me dit-il, ce sera plutôt vous qui manquerez! mais les fusils ne manqueront pas. Je fus obligé de me taire.

M. le président. C'était là précisément ce que je voulais savoir.

D. Les relations de Pepin avec Cavaignac, d'après ce que vous avez dit, étaient fort intimes. Avez-vous eu une connaissance particulière de cette intimité?

R. Pépin me disait qu'il connaissait Cavaignac comme un des chefs des sections politiques. Au surplus, il me dit que Cavaignac lui devait 500 fr., dont il lui avait fait son billet.

D. Avez-vous su si ces 500 francs avaient été prêtés pour une affaire de parti ou pour une affaire personnelle?

R. Il ne m'a donné aucun détail à ce sujet.

D. Vous avez dit précédemment que dans votre opinion, l'évasion de Sainte-Pélagie, qui a précédé de quelques jours votre attentat, vous avait fait penser que Cavaignac, Guinard et d'autres prévenus pouvaient être informés qu'il devait se passer quelque chose de grave le jour de la revue, et que cette circonstance aurait pu contribuer à leur évasion.

R. Je ne m'en dédis pas. Il est possible que je me trompe, mais mon opinion à cet égard est intime.

D. Pepin vous a-t-il donné à entendre pour quelle raison Cavaignac ne faisait pas cette fourniture de fusils qu'il avait promise?

R. Non, Monsieur.

D. A peu près à l'époque où Pepin cherchait à se procurer des fusils par l'entremise de Cavaignac, ne vous souvenez-vous pas l'avoir rencontré un jour sur le boulevart, en compagnie d'un jeune homme et se dirigeant vers le Jardin Turc.

R. Je venais de chez Pepin; je reconnus Pepin et un autre Monsieur que je ne connais pas, et un jeune homme pas si grand que Pépin, mais gros. Pépin me donna une poignée de main, et m'appelant, selon son habitude, mon brave, il me dit: Je vais au Jardin Turc, vous m'attendrez ici; je vous dirai pourquoi. Il vint après quelques instans me trouver à la même place, et me demanda si je connaissais ce jeune homme; je lui répondis que non. Eh bien! me dit-il, c'est un jeune homme qui était détenu à Sainte-Pélagie, c'est le fils d'un député ou d'un ancien député; son père lui a envoyé 600 fr., il les a donnés à Cavaignac pour acheter des fusils. Il est brouillé avec son père qui est juste-milieu; lui est républicain. Pepin ne m'en dit pas davantage.

D. Vous avez manifesté votre opinion que la connaissance indirecte ou imparfaite de votre projet avait pu contribuer à l'évasion de Sainte-Pélagie. Pouvez-vous dire ce qui a fondé votre opinion à cet égard.

R. Deux choses : 1º Si j'avais été détenu à Sainte-Pélagie, et que je fusse évadé, je ne serais pas resté à Paris. Or, tous ces Messieurs sont resté à Paris. J'en ai connaissance, et je sais où deux d'entre eux ont couché. Cela ne rentrait pas dans l'instruction de mon affaire, on ne me l'a pas demandé, je ne l'ai pas dit.

2º Lorsqu'ils étaient dans les cachots de la Conciergerie, à Sainte-Pélagie, dans les autres prisons, ils ont maltraité les gardiens, ils leur disaient : Tu sera pendu à cette corde ; ils ont fait les insolens, parce qu'ils avaient un but lorsqu'ils seraient sortis.

Mon opinion est que Pepin avait communiqué, dans les cachots de Sainte-Pélagie et ailleurs, que bientôt on serait libre. Quand un homme est prisonnier, il dit : Je subirai mon sort. Moi, pendant six mois, je n'ai jamais dit un mot aux gardiens ; vous pouvez vous en informer. Cependant je suis un homme comme un autre, je n'en vaux pas deux. Moi je conspirais je cherchais avec tous les moyens les plus subtils d'achever cet attentat ; moi je conspirais avec Morey et avec Pepin. Pepin a été le plus fort en propagande, parce qu'il faisait sonner les pièces de 100 sous. Moi qui n'avais pas le sou, j'étais bien petit à côté de Pepin. Pepin est parti dans le commencement de juillet à la campagne ; et il ne m'a pas dit où il allait. Morey lui a fait l'escorte ; il a gardé aussi le silence ; mais j'ai été plus rusé que Morey, et je lui ai tiré les vers du nez, et j'ai su qu'il avait accompagné Pépin. Pépin a parcouru les villes pour engager à préparer les armes. Tous les départemens de la France, et jusqu'au Piémont, savaient ce qui devait arriver ; tous les journaux ont fait mention de cette affaire.

Lorsque Pepin revint à Paris, je lui demandai où il avait été, il m'a dit qu'il avait été dans son pays.

Il me reste encore quelque chose à dire. Vous m'avez parlé que j'avais beaucoup d'argent lorsque j'ai quitté de chez Lesage. Cela me tient sur le cœur, parce que je ne me vends jamais pour de l'argent. Lorsque je fus nommé membre de la Légion-d'Honneur, c'était l'honneur gagné sur le champ de bataille ; mais ce que j'ai fait n'est pas de l'honneur, on dira toujours, peut-être en mille ans, que je suis un grand assassin.

La demoiselle B..., qui était venue à Paris, m'avait remis 15 fr. pour les donner à la fille Bocquin. Ces 15 fr., je les ai déboursés dans mon ménage avec elle. J'ai donné à Nina une pièce de 5 fr.; j'avais 7 fr. 7 sous 3 liards quand j'ai été arrêté. Je devais 47 sous à ma blanchisseuse, 34 sous à mon marchand de charbon. Vous voyez comme j'étais homme d'argent. Je tiens à me justifier. Pour le reste, arrivera que pourra.

D. Quand vous avez eu la pensée de suppléer les fusils par des canons de fusil, vous avez, dis-je, eu le projet de les acheter un par un, deux par deux. Expliquez plus positivement comment s'est passée cette opération.

Ne vous êtes-vous pas présenté dans les premiers jours du mois de juillet chez le sieur Meunier, armurier, demeurant quai de la Mégisserie, n° 46, et ne lui avez-vous pas demandé à acheter des canons de fusil de munition ?

R. Je ne sais pas où est le quai de la Mégisserie. J'ai été chez un armurier à main droite, lorsqu'on passe sur le Pont-Neuf, à environ deux cent cinquante pas de la ligne directe du pont. Je demandai à cet armurier s'il avait des canons à me vendre, sans avoir l'espérance de les trouver tous dans le même endroit. Il me dit que oui; mais je lui expliquai que je voulais des canons de munition; il me dit alors qu'il n'en avait pas, mais qu'il connaissait un de ses confrères qui pourrait m'en vendre. Il me donna l'adresse du sieur Bury, rue de l'Arbre-Sec, n° 58. Si j'en avais voulu, celui-ci me les aurait donnés ?

D. Quel prix vous les a faits le sieur Bury ?

R. Je les ai payés 6 fr., mais il m'en avait demandé 7.

D. Avant de conclure ce marché, n'avez vous pas dit que vous étiez obligé de consulter la personne qui vous avait donné cette commission ?

R. J'ai dit que c'était pour envoyer dans les départemens Je demandai huit jours, non pas pour faire des réflexions, car j'étais tout prêt, mais c'était Pépin qui devait me donner de l'argent, et je voulais combiner avec Pépin et Morey pour avoir de l'argent. Morey me donna 20 francs pour donner des arrhes, et les préparer pour le lendemain.

D. Ainsi c'est au bout de quelques jours que vous êtes retourné chez le sieur Bury, qui était sorti, et vous avez dit à sa femme que vous aviez reçu une lettre de vos commettans,

qui vous autorisaient à conclure le marché au prix de 6 fr. par canon, et que vous en prendriez vingt-cinq, si on voulait vous donner, en outre, un pistolet?

R. Oui; nous restâmes d'accord à 6 francs. Il est vrai que je les ai fait payer 7 fr. 50, parce que je ne pouvais compter les voitures que je prenais et les autres frais; il m'aurait fallu tenir un journal.

D. Comment était le pistolet que vous a donné la femme Bury?

R. C'était un pistolet à piston, avec un canon en cuivre.

D. Lorsque ces conditions ont été acceptées par la dame Bury, ne lui avez-vous pas demandé que les canons fussent prêts pour le lendemain, et donné 5 francs d'arrhes?

R. Oui.

D. N'aviez-vous pas demandé si l'on pouvait vous fournir une caisse pour les placer, et que sur la proposition qui vous aurait été faite d'en commander une, vous auriez répondu qu'ayant plusieurs objets à expédier, vous achèteriez une malle? Avez-vous en effet acheté cette malle?

R. Oui, j'ai mieux aimé acheter une malle qui devait me servir à sortir mes effets.

D. Aviez-vous pensé qu'une malle, après avoir servi au transport des canons de fusil, vous serait utile pour votre propre usage?

R. Oui, monsieur.

D. Où l'avez-vous achetée?

R. Je l'ai achetée au Temple.

D. Quel jour l'avez-vous achetée?

R. Après que j'ai fait le marché pour les fusils, j'ai pris la mesure des canons, et j'ai vu qu'il fallait que la malle eût quarante-deux pouces et demi de long.

D. L'avez-vous enlevée le même jour, ou le lendemain seulement?

R. J'ai donné 20 sous d'arrhes, et j'ai dit que je repasserais pour la prendre.

D. Etiez-vous seul lorsque vous l'avez enlevée?

R. Non, j'étais avec Morey, parce que je ne voulais pas qu'on pensât que j'avais payé la malle 7 ou 8 fr.

D. Quel a été le prix d'achat de cette malle?

R. 11 ou 12 fr.

D. Qui est-ce qui vous a donné l'argent avec lequel vous l'avez payée?

R. C'est Morey.

D. Je vous représente une malle saisie, le 3 avril, au domicile de la fille Lassave. Reconnaissez-vous cette malle?

R. Oui.

D. Les canons ont-ils pu tenir directement?

R. Non, j'ai été obligé de les croiser.

D. Le marché conclu, n'avez-vous pas demandé qu'on vous procurât un commissionnaire pour emporter la malle que vous viez achetée?

R. Oui, monsieur.

D. Pendant qu'on cherchait ce commissionnaire, n'êtes-vous pas entré avec Morey dans un café situé en face de la boutique du fripier qui vous avait vendu la malle, et n'y avez-vous pas pris deux tasses de café au lait?

R. Oui, monsieur.

D. Quand le commissionnaire emporta la malle, où étaient les canons, ne passa-t-il pas rue Boucherat? Arrivé rue Boucherat, n'avez-vous pas fait déposer votre malle devant la boutique du marchand de vin, située au coin de la rue Charlot et de la rue de Vendôme, et ne vous êtes-vous point adressé au desservant de la place de cabriolets de cette dernière rue, pour le prier de vous aider à transporter cette malle jusque chez vous?

D. Ce café pris, n'avez-vous pas donné, au commissionnaire que vous aviez fait appeler, l'adresse de Bury, pour qu'il y portât la malle que vous veniez d'acheter, et ne vous êtes-vous pas rendu de votre côté chez Bury afin de prendre livraison des canons de fusil?

R. J'ai tâché d'y être avant lui, parce que je ne tenais pas à laisser savoir mes affaires à tout le monde.

D. Vous avez dit que vous vous étiez fait donner par-dessus le marché un pistolet? Qu'en avez vous fait?

R. Je l'ai donné à Boireau.

D. Pourquoi? à quelle occasion?

R. Parce qu'il me dit: Je n'ai pas d'arme; s'il arrive quelque chose, on devrait me faire cadeau de celui-là. Je ne lui confiais pas mes affaires, parce que je le regardais comme un en-

fant. Je lui donnai ce pistolet que j'avais sur moi. Cela se passait sur le boulevard.

D Lorsque vous avez donné ce pistolet à Boireau, n'est-ce pas à la suite d'une confidence qu'il pouvait bientôt arriver des événemens qui mettraient les patriotes dans le cas de se réunir et de se trouver en armes?

R. Je n'ai pas fait de confidence à Boireau. Il n'a été mon complice que le 27.

D. Lorsque vous achetâtes ces canons de fusil, au moment de la livraison des canons de fusil, remarquâtes-vous que les lumières de trois ou quatre canons n'étaient pas percées?

R. Oui.

D. Est-ce vous qui fites cette remarque, ou est-ce le marchand qui l'a faite?

R. C'est la femme Bury. Je les aurais bien fait percer chez elle; mais c'était un peu de la contrebande, ce que je faisais. Pendant qu'on les aurait percés, qui sait si elle n'aurait pas envoyé un gamin avertir la police pour me faire plumer là-dedans?

D. Vous lui dites que si vous en aviez besoin, vous sauriez bien les percer?

R. Oui.

D. Les fusils étant placés dans votre malle, comment l'avez-vous portée?

R. J'ai remis tous les fusils dans la malle; j'ai croisé les plus longs dans les angles.

R. Ce ne fut pas un desservant, mais bien un cocher de cabriolet. Savez-vous que la malle était lourde? En arrivant au coin de la rue Charlot, je fis déposer la malle. Je payai un canon à l'homme, et sa course. Je pris un commissionnaire: comme j'étais tout près, je fis porter la malle chez moi.

D. Ce même jour 25 juillet, dans la soirée, n'avez-vous pas porté chez le sieur Dubranle, menuisier, rue de Crussol, une membrure en bois de chêne que vous lui aviez achetée deux ou trois jours auparavant, en remplacement de celle que vous aviez prise chez Poucheux, et qui n'avait pu servir à l'usage auquel vous la destiniez? Vous aviez pratiqué sur cette nouvelle membrure une entaille qui avait fait éclater le bois. Dès-lors, renonçant à la façonner vous-même, n'avez-vous pas demandé qu'on fit sur cette membrure vingt-cinq entailles paral-

lèles, et conformes au dessin que vous donnâtes vous-même sur un morceau de papier, de deux de ces entailles?

R. Oui, monsieur.

D. Le lendemain 26 juillet, n'êtes-vous point retourné jusqu'à trois fois chez le sieur Dubranle, pour chercher la membrure que vous y aviez apportée la veille, et qui n'a pu être taillée, comme vous le désiriez, qu'à quatre heures de l'après midi?

R. Je ne sais pas si j'y ai été trois fois. Je sais que je tenais beaucoup à ce que cela fût fait au plus tôt.

D. Ces entailles n'étaient-elles pas destinées à recevoir les culasses des canons de fusil?

Oui, monsieur.

D. Le même jour, 26 juillet, dans la matinée, n'êtes-vous point allé chez le sieur Pierre, entrepreneur de serrureries, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 65, commander une barre de fer battu, de la longueur d'un bout de bois que vous aviez apporté avec vous?

R. Oui, monsieur; si c'est le 26, ce doit être un dimanche. Oui, j'affirme que c'était un dimanche.

D. A quel usage destiniez-vous cette barre de fer?

R. C'était pour mettre sur la machine, afin de tenir les culasses solides. Je voulais aussi en mettre une autre pour déposer la *traînasse* de poudre en quantité.

D. Etiez-vous seul, lorsque vous avez fait cette commande?

R. Non.

D. Avec qui étiez-vous?

R. Avec Boireau.

D. Boireau savait-il à quel usage cette barre de fer devait être employée?

R. Non.

D. Il résulterait cependant de plusieurs dépositions que Boireau aurait pris une part aussi active que vous-même à la commande de cette barre de fer, et que par conséquent il connaissait parfaitement quel devait en être l'emploi.

R. Lorsque je m'occupais à donner le dessin de cette barre, de cette..., peu importe, le nom ne me revient pas, vous savez ce que je veux dire, il était là, Boireau; il faisait le parleur, le faiseur d'embarras. Au reste, je lui dis : Tu ne connais

rien de ce que je veux. Mais il parlait toujours, et je ne pouvais l'empêcher de parler.

D. Cependant il paraît difficile de penser que lorsque vous donniez ces indications devant Boireau, il ne sût pas l'usage auquel la barre était destinée; cela paraît au moins fort extraordinaire.

R. Supposons que je propose à un mécanicien un modèle, et que je lui dis : Il faut que cette barre de fer soit courbe par les deux bouts; je veux qu'elle ait un ou deux pouces de large. Il faut souvent mettre le doigt à la bouche pour faire comprendre aux ouvriers. C'est ce que je faisais, et Boireau se mêlait de tout; il est comme cela.

D. Le lundi 27 juillet, dans la matinée, n'êtes-vous pas retourné chez le sieur Pierre, et n'avez-vous pas acheté une seconde barre de fer que vous avez fait percer de plusieurs trous et plier à angle droit dans sa longeur?

R. Oui, Monsieur.

D. L'une de ces barres de fer, celle qui retenait les culasses des canons de fusil, a servi, en outre, ainsi que vous l'avez déclaré, à recevoir la poudre au moyen de laquelle vous avez mis le feu à la machine. Des doutes ne s'étaient-ils pas élevés dans l'esprit de Pepin et de Morey sur l'infaillibilité de ce procédé, et une expérience ne fut-elle pas proposée par eux vers le 15 ou le 30 juillet, dans le but de dissiper ces doutes?

R. Oui, Monsieur.

D. Cette expérience a-t-elle eu lieu en effet?

R. Oui, monsieur.

D. Où a-t-elle eu lieu?

R. Nous nous sommes donné rendez-vous pour cette expérience chez Pepin. Nous avons déjeûné, puis Pepin a dit : Je partirai le premier. Nous nous retrouverons à l'entrée du cimetière du Père-Lachaise. Je partis avec Morey. Pepin, qui jouait au plus fin, ne marchait pas avec nous. Pepin arrive dix minutes après nous. Nous entrâmes dans le cimetière du Père-Lachaise. Je ne sais pas lequel de Pepin ou de Morey dit: Nous pouvons bien faire l'expérience dans le cimetière. Je dis: Oui, très-bien! et si un amant fait la cour dans un bois près de là, il nous verra; allons dans les vignes, on ne craint rien. En effet, nous sortîmes, et nous montâmes dans les vignes. J'avais un mètre sur moi de la longueur de cette machine.....

de cette machine infernale (Fieschi élève la voix.) Oui, on peut bien dire infernale. Morey, avec sa corne de poudre (les tireurs lui donnent le nom de poire), mit de la poudre sur le mètre. Pepin tira un briquet phosphorique qu'il avait apporté avec lui, alluma une allumette et s'approcha pour mettre le feu. Il paraît que la fumée de la poudre fait peur à M. Pepin : il tremblait en s'approchant. Je dis en plaisantant, mais du fond de mon cœur : J'ai oublié d'apporter une perche avec un tison au bout. Je pris une seconde allumette, je l'allumai et je m'approchai indifféremment. Je mis le feu au milieu, et ils virent de suite tous les deux le bon effet que ça pouvait avoir. Ils dirent : ça va bien ; et certes, aucun procédé n'est plus vif et plus expéditif que celui-là.

D. A la suite de cette expérience, n'êtes-vous pas allé déjeûner avec Pepin et Morey à la barrière de Montreuil, chez un restaurateur nommé Bertrand ?

R. Après cette expérience nous sommes descendus des vignes par le même chemin que nous avions pris, et nous avons gagné du côté de la barrière Montreuil. Ils dirent alors : Buvons une bouteille de vin. J'avais l'habitude, quand je travaillais chez Lesage, d'aller manger chez Bertrand ; nous y allâmes. On apporta une bouteille de vin rouge. Pepin ou Morey, je ne sais lequel, dit qu'il aimait mieux du vin blanc. On le changea ; on apporta du fromage de Gruyère ou de Hollande. Nous bûmes la bouteille à nous trois. Ce fut alors que Morey me dit : Vous ne devez pas avoir de l'argent. Je n'avais pas le sou. Il me remit douze francs : deux pièces de cent sous et deux de vingt sous. Après déjeûner, Pepin descendit la rue de Montreuil avec Morey. Je m'en fus, moi, chez Lesage, pour lui dire un bonjour. Je ne vis que son épouse et sa demoiselle. Il était, lui, fort occupé à son comptoir. Je ne me rappelle pas où je fus ensuite.

D. Vous avez dit que Pepin et Morey étaient convenus de supporter par moitié les dépenses auxquelles donnerait lieu la confection de votre machine. Il était naturel qu'aux approches du jour où devait se consommer l'attentat, Pepin et Morey voulussent mettre leurs comptes en règle. Un rendez-vous ne fut-il pas assigné à cet effet le 24 juillet pour débattre ces comptes.

R. Oui, monsieur.

D. Dans quel endroit ce rendez-vous avait-il été donné?

R. En amont du pont d'Austerlitz, du côté du magasin à farine.

D. Que se passa-t-il dans cette entrevue?

R. Nous nous étions donné rendez-vous pour nous trouver derrière la Salpétrière, où il y a un corps-de-garde pour la poudrière qui est sur le boulevart. Morey vint et me dit : Pepin va venir sur la place devant la porte de l'hôpital. Pepin arriva bientôt par la rue Poliveau. Nous nous dirigeâmes séparément vers le pont; nous n'allions jamais tous les trois ensemble. Nous marchions comme si nous ne nous connaissions pas. Il faisait presque nuit. Nous descendîmes sous l'arche du pont d'Austerlitz, de manière que du haut du quai on n'aurait pas pu nous apercevoir. Ce fut alors que l'argent pour les canons me fut remis, 160 fr. 50 c. Alors ils parlèrent de régler leurs comptes. Autant que je puis croire, Morey avait un effet de 50 fr. à Pepin, payable à je ne sais quelle époque. Pepin dit : Fieschi me doit 20 fr. pour marchandises, nous partagerons ensemble. Je m'élevai là-dessus. Je dis : Mon ami, Jannod va arriver nécessairement, et je vous paierai ces 20 fr. Je ne veux pas qu'il soit dit que vous me nourrissiez. Pepin ne se fit pas prier, et ça en resta là.

D. Morey ne fit-il pas observer à Pepin qu'il vous avait remis 20 fr. pour l'achat de la malle et pour les arrhes du marché des canons; que, de plus, il lui avait vendu un harnais ou autre objet de sa profession, du prix de 25 fr.; qu'enfin il vous avait donné 10 ou 12 fr. en différentes fois, et qu'il fallait défalquer ces sommes du compte général?

R. Morey avait donné 20 fr. pour arrhes : c'était 20 fr. que Morey avait empruntés à son neveu Tureau ou Dureau, conducteur de diligences. Il dit : Moi, j'ai fourni 20 fr.; vous savez que vous devez 25 fr. pour un harnais. Il ne faut pas que les femmes sachent nos affaires. Cela finit par résoudre l'affaire des 25 fr.

D. N'est-ce pas le lendemain de cette entrevue que Morey vous remit, de la part de Pepin, les 187 fr. 50 cent. qui ont servi à payer les canons de fusil?

R. Oui.

D. Avez-vous montré à Pepin ou à Morey la facture d'achat

de ces canons que vous vous étiez fait donner par le neveu de Bury?

R. Oui.

D Quelques jours après l'entrevue dont il vient d'être question, Pepin ne vous montra-t-il pas une note écrite de sa main, en vous demandant si vous vous rappeliez avoir reçu diverses sommes qui y étaient portées, comme s'il voulait par là contrôler le compte de Morey?

R. Oui

D. Reconnaissez-vous, sur la feuille que je vous représente, les sommes qui y sont inscrites comme exprimant le détail de celles que vous avez reçues? (L'accusé regarde long-temps cette feuille.)

R. Je ne puis le dire affirmativement.

D. Ne devait-on pas trouver sur les livres de Pepin les traces d'une partie quelconque des sommes qu'il vous aurait données, soit pour l'achat de votre mobilier, soit pour le paiement des deux demi-termes de votre loyer, soit pour solder diverses autres dépenses relatives à l'achat et à la confection de la machine? Pourriez-vous fournir quelques renseignemens à cet égard?

R. On m'a remis tantôt 10 fr, tantôt 20 fr., une fois 135 fr., sur lesquels j'ai pris 40 fr. pour le loyer.

D. Ne devait-on pas également trouver sur ces livres l'indication de plusieurs livraisons de comestibles ou d'eau-de-vie qui vous auraient été faites à crédit à diverses reprises?

R. Oui, ils ont dû être marqués exactement.

D. Ces crédits étaient-ils inscrits sous l'un des noms que vous preniez, ou au moins sous une dénomination qui permît de reconnaître que c'était bien de vous qu'il s'agissait?

R. La première fois que je pris des comestibles chez Pepin, sa femme (vous savez que les dames ne s'occupent pas trop de demander les noms) me vit, venant de Montreuil; j'étais sale comme un pâtissier, j'étais taché de couleur, et elle mit sur le registre le nom de *Barbouilleur*. La seconde fois elle me dit: Ne sachant pas votre nom, j'ai mis sur le livre: Le barbouilleur. Je raierai ce mot pour que mon mari ne se fâche pas. Je me mis à rire, et je dis: Cela ne me fait rien du tout.

Le président. Voici la teneur de la note qui vous regarde.

On lit à la date du 6 mai:

« Le barbouilleur, ami de M. Morey, doit :
» Une fois, une livre trois onces de fromage. . . . 95 c.
» 2e fois, 15 onces. . . . . . . de. 75
» 3e fois, 2 livres macaroni; 4 onces de fromage. . 55
» En tout, 2 fr. 25 c. »

Reconnaissez-vous la mention de ce crédit comme vous étant applicable ?

R. Oui, monsieur.

Le président. Sur le même livre on lit, sous le nom du Peintre en papiers :

» 1o A la date du 15 mars une fourniture de 2 fr. 50 c. pour une bouteille d'eau-de-vie de Montpellier et une demi-livre de figues.

» 2o A la date du 25. 5 fr. argent prêté;

» 3o A la date du 27, une bouteille de Cognac de trois demi-setiers, sans indication de prix. »

Sur un autre livre couvert en papier bleu, on trouve, sous le nom du Peintre en papiers.

» 1o A la date du 4 avril, une fourniture de 3 fr. pour du riz, du beurre, du sel, du poivre, du vermicelle, du sucre et du fromage;

» 2o A la date du 18 de ce mois, une fourniture de 95 centimes pour du fromage, du café et du sucre;

» 3o A la date du 1er mai, sans indication de prix, une bouteille de vin ;

» 4o A la date du 13 du même mois. F. Ge. ce qui signifie sans doute fromage, sans indication de prix ;

» A la date du 26 du même mois, une fourniture de 60 c. pour une livre de F. Ge :

» 6o A la date du 14 juin, une fourniture de 2 fr. 95 c, pour du vermicelle, du fromage, du sucre et une bouteille de Cognac ;

» 7o A la date du 20 du même mois, une fourniture de 1 fr. 75 c. pour du café, du sucre, du vermicelle et du fromage. »

Sur un troisième registre, également couvert en papier bleu, on trouve à la date du 2er juillet, un crédit de 95 c. pour du beurre et du café.

L'ensemble de ces fournitures forme un total de 14 fr. 95 c.

non compris les 5 fr. qui vous auraient été prêtés, et les objets qui ne sont pas évalués en argent.

Quelles explications avez-vous à donner sur ces divers crédits? est-ce bien à vous qu'ils s'appliquent?

R. Ces dépenses ont eu lieu réellement, mais je ne puis me rappeler les sommes avec leur détails.

D. Sur la dernière feuille de l'un de ces livres, on lit distinctement ces mots quoiqu'ils soient raturés : *Bescher*, 150 fr. Au-dessus de ces mots on distingue ceux-ci, qui sont écrits avec une encre plus noire et qui sont également raturés : « Plus, pour bois, loyer, 68 fr. 50 cent. »

R. Pépin écrivit cela au bout de la page, et je lui dis que sa femme pourrait le remarquer. Il me dit : Elle n'y fera pas attention. Je n'avais plus rien à dire.

D. Le dimanche 26 juillet la fille Lassave n'est-elle point venue vous voir, et n'a-t-elle pas passé environ deux heures avec vous dans votre chambre?

R. Oui, Monsieur.

D. N'a-t-elle pas vu ce jour-là votre machine montée dans votre chambre, à l'exception des canons de fusil qui n'étaient pas encore posés dessus? Ne vous a-t-elle pas demandé ce que c'était que cette machine? Que lui avez-vous répondu?

R. J'ai dit que c'était un métier pour faire du coton ou du cordon. J'ajoutai que ce n'était pas là une affaire de femme, et elle ne dit plus rien.

D. Lors de la visite que vous fit la fille Lassave le 26 juillet, ne remarqua-t-elle pas que vous aviez l'air soucieux, préoccupé, et la figure altérée? ne lui dîtes-vous pas alors que vous étiez dans une mauvaise position?

R. Mes forces physiques et morales étaient épuisées, sachant le mal que j'allais faire. Mon crime a été plus fort que ma raison. Je n'étais pas joyeux, bien sûr. Je suis d'un caractère sombre, c'est-à-dire que je n'étais pas toujours maussade. Ce jour-là je n'étais pas en joie. En me regardant on pouvait bien voir que je n'étais pas à mon affaire.

D. Ne cherchâtes-vous pas aussi à la détourner de venir à Paris pendant les fêtes, parce que vous pensiez qu'il y aurait des troubles, et que vous aimiez autant qu'elle n'y fût pas.

R. Oui, monsieur.

D. En quittant la fille Lassave, ne lui dîtes-vous pas de ne

pas venir vous voir le lendemain; et comme elle insistait, ne lui donnâtes-vous pas rendez-vous le soir même chez la fille Bourquin, dont vous lui aviez mal à propos indiqué l'adresse rue Saint-Pierre?

R. Je lui dis : De quoi te mêles-tu? que veux-tu? Je suis poursuivi, je crains d'être arrêté, laisse-moi tranquille. Elle ne dit plus rien, car c'est un agneau. Un homme franchit une barricade pour se mettre à l'abri, mais une femme ne se met pas aisément à couvert des charges de cavalerie. La cavalerie, quand elle charge, ne va point au pas. Je ne voulais pas pour cela qu'elle fût aux fêtes.

D. Le lendemain lundi 25 juillet, malgré la défense que vous lui aviez faite, la fille Lassave est venue entre midi et une heure vous demander chez la portière de votre maison, qui lui dit que vous étiez chez vous avec votre oncle, un vieux monsieur qui ne vous quittait jamais, et qui avait défendu qu'on laissât monter personne. Morey était-il en effet chez vous à ce moment-là, qu'y faisait-il?

R. Nous étions occupés à arranger la machine, nous n'avions pas besoin d'un troisième témoin, surtout d'une femme.

D. N'est-ce pas ce jour-là qu'il vous donna le conseil de brûler vos papiers? Avez-vous suivi ce conseil?

R. Oui.

D. Parmi ces papiers, n'y en avait-il pas un auquel vous teniez beaucoup, et que vous ne vous êtes décidé à brûler...

R. C'était une lettre de Janod.

D. D'après l'ordre qu'elle avait reçu de Morey, celle-ci alla passer quelques instans chez la fille Daurat, rue Meslay, puis elle revint sur le boulevart, et elle vous aperçut à peu de distance de chez vous attablé avec Morey sous la tente d'un café, et buvant de la bierre. Ne la vîtes-vous pas vous-même à ce moment-là, et ne vîntes-vous pas lui parler?

R. Oui, monsieur, j'étais entre le théâtre de la Gaîté et Franconi, en dehors, sous la tente, je vis passer Nina; je dis : pauvre femme, mon crime va te laisser orpheline, je ne pus m'empêcher d'aller à elle, je lui dis : Va m'attendre chez Annette. Elle s'en alla : elle n'était pas trop contente.

D. Vers trois heures, le même jour, n'êtes-vous point allé, suivant votre promesse, retrouver la fille Lassave chez la fille Bourquin.

R. Oui, monsieur.

D. A peine arrivé, n'avez-vous pas prétexté des affaires pour vous en aller? Ne témoigniez-vous pas une vive impatience, et n'aviez-vous pas la figure encore plus sombre et plus altérée que la veille?

R. Quel est le gredin, l'homme dans ma position, position bien triste, sachant ce que j'avais à faire le lendemain, qui n'eût pas été ainsi. Comment vouliez-vous que je fusse joyeux, je n'étais pas content.

D. Vous avez dit, et il résulte de la déclaration de la dame Bury, confirmée par vos propres aveux, que plusieurs des canons de fusil, achetés par vous le 25 juillet, n'avaient pas de lumière, et que cependant vous n'aviez fait aucune difficulté de les prendre, parce que, disiez-vous, les personnes qui avaient besoin de ces canons sauraient bien les percer. Et en effet, à l'exception d'un seul canon trouvé dans une armoire, tous ceux que vous avez employés étaient forés. A l'aide de quel instrument avez-vous opéré ce forage?

R, A l'aide d'un foret.

D. Qui est-ce qui vous avait procuré ce foret?

R. C'est Boireau.

D Avant de vous adresser à Boireau, n'aviez-vous pas dit à Pepin et à Morey que plusieurs de vos canons n'avaient pas de lumière, ne leur avez-vous pas demandé un foret pour les percer, et ne devaient-ils pas chercher à s'en procurer un.

R. Oui, monsieur, je lui dis que j'avais besoin d'un foret pour percer des canons qui ne l'étaient pas. Sachant que Boireau en avait dans son magasin, je m'adressai à lui.

D. On a trouvé dans la fosse d'aisance un gros foret?

R. Ce n'est pas celui qui a servi à percer les canons.

D. Dans quel endroit, quel jour et à quelle heure précise a eu lieu la remise que Boireau vous aurait faite de son foret?

R. J'ai été dans le magasin de son bourgeois. Boireau m'a donné rendez-vous chez lui, rue Quincampoix, n. 75, pour me le remettre.

D. Il résulte de vos réponses que ce serait le 27 juillet dans la matinée, que ceux de vos canons qui n'avaient pas de lumière auraient été forcés ou qu'on aurait essayé de les forer. Combien ont-ils été ainsi percés?

R. Trois.

D. La pointe du foret ne s'est elle pas émoussée sur le troisième?

R. Elle s'est cassée, et j'abandonnai ce travail, que je jugeai inutile.

D. Je vous représente le canon de fusil sur lequel il paraît que s'est émoussé le foret dont vous vous êtes servi, parce que le trou, étant commencé trop près de la culasse, le foret a rencontré cette culasse à son dernier pas de vis, et s'y est ébréché. Je vous représente en même temps un foret saisi dans l'atelier où travaille Boireau, afin que vous puissiez comparer la cassure de ce foret avec la brèche qui se trouve sur la culasse. Reconnaissez-vous ce canon de fusil? Reconnaissez vous ce foret comme étant celui que vous aurait prêté Boireau? (*L'accusé* reconnaît tous ces objets.)

Vous persistez à dire que Boireau ignorait l'usage pour lequel vous lui empruntiez ce foret?

R. Oui, monsieur.

D. Il résulterait cependant de plusieurs dépositions que le lundi 27 juillet, à huit heures environ du matin, Boireau serait sorti de chez son maître avec un foret, en disant qu'il allait percer des trous à l'hôtel d'Espagne, rue de Richelieu. Plus tard, ce motif de sortie, allégué par Boireau, a été reconnu mensonger. Ne peut-on pas dès lors supposer qu'au lieu d'aller rue de Richelieu, Boireau, plus exercé que vous à manier un foret, aurait lui-même percé deux de ces canons, et que son foret se serait émoussé dans ses mains, en essayant de percer le troisième?

R. Ce n'est pas lui : c'est moi-même; je ne suis pas si maladroit que je ne sache percer un canon.

D. Cependant je suis obligé d'insister sur cette observation, parce qu'il résulte de la déposition d'un témoin que sur l'observation faite à Boireau par l'un de ses camarades, qu'il n'était pas resté long-temps dehors, il aurait répondu qu'il avait pris un cabriolet. Or, Boireau n'aurait certainement pas pris un cabriolet pour aller de la rue Neuve-des-Petits-Champs, où demeure le sieur Verveu, rue de Richelieu, à l'hôtel d'Espagne.

R. Je serais bien coupable de dire que Boireau était au courant de cette affaire. Je regarderais cela comme un crime

plus grand peut-être que celui par lequel quarante personnes ont été tuées ou blessées.

D. Je ne vous demande que la vérité : quand vous pourrez dire quelque chose de favorable à l'un de vos co-accusés, vos paroles sont acceptées par la cour avec plus de satisfaction, sans doute, que lorsque vous en prononcerez qui leur soient défavorables.

R. Je demande pardon à M. le président. Je ne dis pas que M. le président me provoque, mais je répète que je serais coupable de dire que Boireau avait connaissance de cela. Je n'accuse pas la cour de me provoquer. Vous voulez juger en conscience ; des hommes comme vous n'obéissent pas à des sentimens de vengeance. Vous me demandez la vérité, je vous la dis; j'ai fait mon aveu et je suis content de l'avoir fait.

D. Vous avez raison d'avoir cette confiance dans la cour, et c'est pour vous la donner plus entière encore que je fais cette observation, que vous avez entendue parfaitement.

La machine confectionnée, les fusils achetés, il vous manquait encore, pour consommer le crime, de la poudre et des balles, qui est-ce qui vous les a procurées ?

R. C'est Morey.

D. Quel jour et à quelle heure Morey vous a-t-il apporté cette poudre et ces balles ?

R. Le 27, vers cinq heures du soir.

D. N'est-ce pas le même jour que les canons de fusil ont été chargés ?

R. Oui, monsieur.

D. Qui est-ce qui les a chargés ?

R. Moi et Morey, mais en partie Morey les a tous chargés.

D. Combien de temps cette opération a-t-elle duré ?

R. Elle a duré long-temps, jusqu'à neuf heures du soir, soit pour cheviller la machine, soit pour tout disposer.

D. A quelle heure Morey est-il descendu de chez vous ?

R. Sur les neuf heures et quelques minutes.

D. Vous rappelez-vous si en le reconduisant vous avez été rencontré sur l'escalier par quelqu'une des personnes qui habitaient la maison ?

R. Oui, mais c'est une chose convenue, lorsqu'on se mêle d'affaires aussi graves on cherche toutes les ruses. Morey avait soin de mettre son mouchoir devant sa bouche comme s'il avait

envie de se moucher. Il avait soin de sortir le ruban de la décoration de Juillet. Au lieu de présenter sa figure, il tournait plutôt le dos. Il est possible que cette dame ne l'ait pas reconnu ; je l'ignore.

D. N'était-il pas convenu que Pepin, suivant ce qui avait été convenu entre vous, viendrait se promener à cheval devant vos fenêtres, afin que vous pussiez ajuster le point de votre machine ?

R. Oui, Monsieur.

D. Avez-vous vu, en effet, Pepin passer à cheval sur le boulevard ?

R. Non, Monsieur.

D. Où êtes-vous allé après le départ de Morey ?

R. Je suis descendu au café des Mille Colonnes, j'ai parlé avec un garçon de café nommé Charles. Il se trouvait un autre jeune homme que je voyais pour la première fois. Nous causâmes ensemble ; je payai deux tasses de café et un petit verre, bien que j'en boive rarement.

D. Avez-vous revu Boireau ce soir-là ?

R. Oui, Monsieur.

D. Dans quel endroit et à quelle heure l'avez-vous vu ?

R. Vers dix ou onze heures ; il était plutôt onze heures que dix.

D. Boireau ne vous dit-il pas alors que Pepin, qui était malade, lui avait prêté un cheval et l'avait envoyé en son lieu et place, sur le boulevard, pour vous servir de point de mire ?

R. Oui, Boireau me dit cela, et ajouta : tu vois bien que je suis au courant de ton affaire. Tu ne me l'avais pas dit ; me croyais-tu donc capable de te vendre à la police ? J'eus alors les bras coupés. Comment, dis-je, Pepin t'a confié une affaire aussi grave. Il me fit des protestations, mais j'étais fort embarrassé. Je restai avec Boireau jusqu'à onze heures.

D. Ainsi, c'est de cette époque seulement que vous datez la complicité de Boireau ?

R. Oui, Monsieur, il ne savait rien de ma part. Il paraît que Pepin lui avait confié l'affaire auparavant.

D. Où êtes-vous allé le 27 juillet, à onze heures du soir, après que Boireau vous eût quitté ?

R. J'accompagnai Boireau jusqu'à la rue Saint-Martin, et je

rentrai chez moi. Certes, je n'y trouvai pas un sommeil bien paisible.

D. Le 28 juillet, de grand matin, n'êtes-vous point allé chez Sorba, Corse comme vous, et ne lui avez-vous pas proposé de vous servir de second dans un duel ? Quel motif aviez-vous de faire cette proposition à Sorba, dans un moment où il ne semblait pas naturel que vous fussiez disposé à avoir une affaire de cette sorte sur les bras.

R. Un homme, dans la position où je me trouvais, que la cour me pardonne l'expression, s'accroche à un chien. Si Sorba eût été un homme de nature à m'en imposer; un homme qui pût m'inspirer de la confiance, je lui aurais dit que j'étais dans une triste position. Mais je ne voyais là qu'un jeune homme qui ne méritait pas ma confiance. J'allai chez Sorba pour trouver une distraction; je le regardai en face, disant en moi-même : tu es trop jeune homme. Si j'avais eu seulement de quoi m'en aller, j'aurais abandonné tout le mobilier. Si Janod était arrivé, j'aurais remboursé Morey et Pepin ; je leur aurais dit : cessez de conspirer contre l'état.... vous n'en n'êtes pas digne. Sorba ne m'inspira pas assez de confiance, il me fallait un prétexte pour justifier ma démarche, je lui parlai de ce prétendu duel, Sorba me dit : vous savez que vous avez la main malheureuse. Il but un canon et moi un sou de cacis chez le marchand de vin du coin de la rue Charlot.

D. Avez-vous revu Boireau le 28 juillet dans la matinée ?

R. Oui, monsieur.

D. Dans quel endroit et à quelle heure l'avez-vous vu ?

R. Entre neuf et dix heures, sur les boulevarts.

D. Etait-il seul ou en compagnie d'une autre personne.

R Il était accompagné de quelques personnes que je ne connaissais pas.

Boireau quitta sa société d'une trentaine de pas environ ; il me dit : nous sommes tous prêts ; toi, vas à ton affaire, nous serons à notre poste. Je m'en fus chez moi ; je devais 5 fr. à M. Trévaux, j'allai le payer ; s'il m'arrive malheur, me dis-je. je ne veux pas qu'il perde les cinq francs.

D. Boireau ne vous dit-il pas alors : nous serons tous là, et nous attendrons l'affaire ?

R. Oui, monsieur.

D. Ne se plaignit-il pas du défaut de générosité de Pepin qui,

la veille, lorsqu'il l'avait envoyé à sa place sur le boulevart, ne lui aurait offert ni un verre d'eau-dd-vie ni une pièce de 100 sous, et n'accepta-t-il pas 20 sous que vous lui donnâtes?

R. Boireau avait bien vu le matin que Pepin n'était pas généreux, il ne m'apprenait rien de nouveau en me disant cela. Pepin ne m'a pas offert seulement un verre d'eau-de-vie, et cependant on n'a rien à soi dans des circonstances pareilles, on ne devrait pas être chiche, même d'un verre d'eau-de-vie. Mais on me demanda : as-tu de l'argent? oui, à peu près 3 francs. Je mis la main à la poche, je lui donnai 20 sous.

D. Avez-vous vu Morey le 28 juillet dans la matinée?

R. Oui, mais avant de retourner chez moi.

D. Dans quel endroit et à quelle heure l'avez-vous vu?

R. Sur les neuf heures et demie, à peu près dix minutes avant de rencontrer Boireau, parce que j'avais été le long du canal pour rejoindre cette amie, à laquelle je comptais en moi-même dire adieu pour jamais. Je n'ai pas voulu passer par la rue d'Angoulême, parce que beaucoup de monde descendait à la revue. Je suis venu dans la rue Basse, en face de la maison qui porte sur le boulevart le n. 52. Morey m'avait donné rendez-vous à cet endroit à Montreuil, chez le restaurateur Bertrand, où nous avions déjeûné avec Pepin. Lorsque je l'eus rencontré, je lui dis adieu, c'était dans mon cœur pour toujours.... Je n'en exécutai pas moins mon projet.

D. Ainsi Morey vous a donné rendez vous rue Basse-du-Temple. Ne deviez-vous pas fuir ensemble vers la barrière de Montreuil ou de Charenton, celle des deux qui se trouve la plus voisine de la barrière du Trône, et où vous aviez déjeûné ensemble quelques jours auparavant?

R. Je vous demande pardon, voulez-vous me répéter cette question?

Le président répète la question et ajoute :

Au moment où vous étiez convenu de ce rendez-vous, Morey ne vous avait-il pas dit : nous f....... le feu aux barrières et dans la banlieue, nous briserons les télégraphes; et nous verrons?

Pepin, deux mois avant l'attentat, n'avait-il pas parlé de vous procurer un passeport pour l'étranger; mais, après y avoir réfléchi, ne vous dit-il pas : La meilleure cachette c'est encore Paris, et ne renonça-t-il pas ainsi que vous à l'idée

d'un passeport pour l'étranger ? Morey alors ne se chargea-t-il pas d'avoir un passeport pour l'intérieur.

R. C'est-à-dire que nous devions nous sauver par la barrière après l'événement. Morey me dit : Lorsque notre affaire sera faite; que tout sera *démoli*, nous nous enfuirons ; alors nous mettrons à bas les télégraphes, nous mettrons le feu aux granges de la banlieue; les gardes nationaux de la banlieue viendront pour donner secours à leurs maisons, à leurs familles, et nous mettrons tout en déroute. (Mouvement général dans l'auditoire.) Moi, je ne dis rien à cette phrase.

D. A cette époque-là, avez-vous renoncé l'idée d'un passeport à l'étranger.

R. J'étais forcé de rester. Si j'avais eu le moyen de passer à l'étranger, j'y aurais passé, parce que j'étais indigné, voyant que moi, Fieschi, j'étais si avancé avec des particuliers qui voulaient me faire tirer les marrons du feu. (Sensation.) Il faut aussi, dans cette affaire, que chacun ait sa part. Je me plaindrais aussi bien du gouvernement que je me plains de mes complices, comme aussi je leur rendrais justice *s'ils* le méritaient. Nous nous renfermions entre nous trois, dans des conversations sur les résultats du projet que nous avions. Morey, c'est mon complice ; Pepin aussi, je ne veux pas plus charger l'un que l'autre. Morey disait : Lorsque le gouvernement sera renversé..... Pardon je voulais parler de Pepin. Pepin me dit en me mettant la main sur l'épaule : Mon brave, vous serez récompensé. Je le regardai avec indignation et lui dis : Moi, ne vous en inquiétez pas. Je n'osais pas faire trop d'observations, parce qu'il était grand auprès de moi qui suis très-petit, car il est propriétaire et industriel, et moi je n'avais pas deux sous pour me faire faire la barbe. Pepin disait de grandes phrases ; je lui répondis : Mais lorsque le roi ne sera plus, lorsque ses enfans ne seront plus, nous aurons la guerre civile dans notre pays. Croyez-vous pouvoir renfermer à Paris le gouvernement dans *une tabatière ?* Non ; il y aura des coups de fusil de tirés de tous les côtés. Quant à vos proclamations, ajoutai-je, et à ce que l'on entend promettre au peuple, je ne m'en mêle pas. Je suis soldat ; je me mettrai à la tête de cent ou deux cents hommes ; je suis toujours été sans ambition, c'est-à-dire sans ambition de places ; mon ambition a été la gloire. On peut-

être bon soldat sans être *grand académicien*. Je dirai à ces deux cents hommes : Voici ce que j'ai fait, et ce que peuvent attester tous ceux qui ont servi sous le grand Napoléon. Si parmi ces deux cents hommes, il en est un plus capable, je lui céderai le pas ; sans quoi, je m'empare du commandement. Il nous restait en effet à combattre l'étranger du Rhin et les Cosaques, qui sont jaloux de notre patrie. Le Français est le peuple le plus brave, son premier élan est de tout cœur ; il n'a qu'un défaut, et l'on me pardonnera de le dire, c'est qu'il est changeant. Voilà pourquoi tous les peuples sont jaloux des Français, soit pour la civilisation, soit pour l'héroïsme. Morey et Pepin répondirent : Bah !.... Je reviens sur mes pas, je reviens à ma cause ; vous êtes mes juges, vous me condamnerez comme un homme coupable, mais non comme un assassin ; la vertu, l'humanité, sont des lois auxquelles je ne manquerai jamais.

Après cette conversation, Pepin ne me dit plus rien : Morey me dit : Un instant ! Lorsque nous serons les vainqueurs, que ferons-nous ? Je répliquai : vous vous arrangerez comme vous l'entendrez.

Morey ajouta : Une fois que le gouvenement sera renversé, il faut que tout le monde soit heureux. Je vous demande, lui dis-je, si la chose est possible ; il y aura toujours des voleurs, des filous, des paresseux, des ivrognes. La nation sera riche, reprit Morey, parce qu'à l'égard de tous les hommes qui ont fait leur fortune d'après l'Empire, nous examinerons leur fortune ; on leur dira, tu avais 100,000 fr., tu as gagné 100,000 fr. encore de plus après l'Empire, garde-les ; mais ceux qui auront amassé un million nous leur laisserons 300,000 fr. ; et le reste sera joint aux biens nationaux. (Mouvement prolongé.)

Morey ne parla plus d'être heureux après cette observation. Son bonheur à lui était de tirer des coups de fusil ; c'est un homme très-adroit au tir, beaucoup plus que moi, je ne voudrais pas attendre son coup à cent cinquante pas ; il disait quelquefois : si un tel tombait au bout de mon canon de fusil, je me chargerais de son affaire.

Revenons à Pepin. Il disait : ceux qui sont de la monarchie déchue ou de la monarchie actuelle doivent tomber les uns comme les autres. Il faut que leurs têtes roulent dans les rues

comme les pavés. (Nouveau mouvement.) Je répondis : Le sang demande le sang ; voyez dans mon pays lorsqu'un homme en a tué un autre, toute la famille prend sa vengeance. Il en sera de même dans notre patrie, tout sera dans la confusion. Voilà ce que je dis à Pepin.

D. Morey ne vous dit-il pas qu'il vous procurerait dans tous les cas un passeport pour l'intérieur ?

R. Oui, Monsieur.

D. Ce passeport n'était-il pas délivré au nom de Bescher ?

R. Oui, Monsieur.

D. L'avez-vous eu en votre possession, ou bien ne devait-il vous être remis qu'au dernier moment ?

R. Je ne l'ai jamais eu entre les mains. Il faut dire la vérité. Lorsque j'ai été chez Morey, j'étais fort malheureux. Si j'avais pu, par mes complices, me procurer un passeport, je me serais éloigné.

J'étais dans la dernière misère, plus à plaindre que le chien qui cherche sa nourriture au coin des rues. Un autre à ma place serait devenu fou à rire devant tout le monde, ou bien aurait été méchant à tout bouleverser, un autre se serait jeté *à la fenêtre*... Moi, pas du tout. Je suis devenu l'assassin de quarante personnes. Malheureusement la perte d'un homme comme moi ne rendra pas la vie à mes victimes. Le mal est fait, j'ai fait périr un brave maréchal, et vous le savez, vous tous qui avez combattu avec lui.

D. Savez-vous si c'est par le fait de Bescher ou à son insu que ce passeport se serait trouvé dans les mains de Morey?

R Morey me dit : Après l'événement, nous verrons à nous procurer un passeport. Morey est bon, Morey est généreux: Il m'aurait donné sa chemise pour me changer. Il me fit trouver un livret et du travail sous le nom de Bescher ; c'est ainsi que j'entrai chez Lesage, fabricant de papiers peints, par l'intermédiaire de Morey. Je n'oublierai non plus jamais le service que m'a rendu mon pauvre ami Janod qui me donna quelques sous pour vivre.

D. Morey ne s'était-il pas également chargé du soin de faire disparaître les indices qui pourraient mettre la justice sur les traces de l'auteur de l'attentat? Ainsi lorsque le 28 juillet vous avez emporté de chez vous la malle qui avait servi à faire entrer vos canons de fusil dans la maison sans qu'ils fussent remarqués,

et lorsque vous l'avez déposée chez le sieur Nolland, rue de Poissy, n. 13, n'était-il pas convenu entre vous que Morey irait chercher cette malle chez Nolland?

R. Oui, M. le président.

D. N'avez-vous pas dit en effet à Nolland, en le priant de recevoir la malle, que si elle n'était pas enlevée dans une heure, il fallait qu'il eût bien soin de ne la remettre que sur un ordre de Morey?

R. Oui, Monsieur.

D. Avez-vous conservé un souvenir exact des différens objets qui étaient renfermés dans cette malle au moment où vous l'avez déposée chez Nolland?

R. Il y avait dans cette malle dix volumes de Cicéron, trois volumes de la *Police dévoilée*, et un volume de la *Biographie des prêtres*; plus, 50 fr. provenant d'économies et d'une couverture que j'ai fait mettre en gage par Morosini. Les 50 fr. ne se sont plus retrouvés, ni sept volumes; ces volumes ont dû être pris par Morey ou par Nolland.

D. Je vous représente un carnet qui a été trouvé le 24 août dans les fosses d'aisance de la rue Saint-Victor, n. 23, où logeait Morey. Reconnaissez-vous ce carnet comme vous appartenant, et comme ayant été par vous placé dans votre malle?

R. Oui, monsieur, voilà un itinéraire des *Omnibus*, pour lequel je devais faire un plan.

D. On lit sur ce carnet, à la suite de quelques noms propres sans adresses, de quelques adresses sans noms propres, et de renseignemens sur les voitures dites *Omnibus*, une phrase écrite à demi-mots et qui semble vouloir dire : Le mois de juillet effraiera la France. Avez-vous quelque explication à donner sur cette phrase?

R. Je ne me rappelle point avoir écrit cela. Au reste, ce ne serait pas étonnant; le mois de juillet a dû effrayer la France.

On lit encore sur ce carnet l'indication de diverses dépenses dont l'objet est clairement énoncé, et qui se rapportent au paiement de trois demi-termes de votre loyer et à l'achat de votre mobilier. Mais sur l'une des feuilles où figure le détail de ce mobilier, on lit un article ainsi conçu : *Bua*, 13 fr. 2 à 3 cent. Que signifie cet article?

R. Il est possible que j'aie mis *bua* pour *bois*. Je n'écris le français que par routine.

D. D'autres sommes, et notamment celles de 6 fr. et de 12 fr., également inscrites sur ce carnet, ne s'appliquent-elles pas à diverses dépenses parmi lesquelles figurent le prix de la façon du bois de la machine, et le prix de la malle dans laquelle les canons de fusil ont été transportés chez vous?

A côté de ces articles de dépenses, on lit sur votre carnet, au haut d'une page, le mot *recut*, et au-dessus trois sommes de 219
210
547
réunies par une accolade. Un peu plus bas on lit :

218 50
15
40
20

Et au bas de la page :

218 50
40
12
250 50

R. Je n'ai reçu en tout de Pepin que 525 ou 530 fr.

D. Quelle explication avez vous à donner sur ces diverses sommes, et notamment sur celle de 218 fr. 50 c. répétée deux fois sur cette page, et qui est identiquement la même que celle qui figure sur l'un des livres de Pepin, comme ayant été par lui remise à Bescher?

Sur le verso de la feuille on lit :

21850	18	50 cent.	
4750	40		
12	12		103
15	15		100
202	85	50	203

192 reçu pour compte,
285 50 cent.

D. On lit les chiffres 218 58; il est possible que la virgule ait été oubliée, et que cela signifia 218 fr. 50 centimes.

R. La virgule aura été certainement oubliée, ou bien se sera effacée par le séjour du carnet dans les latrines.

D. Sur le recto de la dernière feuille de votre carnet, on lit :

Reçu 3190

Pouvez-vous donner l'explication de cette somme?

R. En voilà encore une! (On rit.) Ce sont des choses dont moi seul aurais pu donner l'explication, mais qui me sont sorties de la mémoire.

D. A combien évaluez-vous les sommes qui vous auraient été remises par Pépin et par Morey, depuis le mois de mars jusqu'à la fin de juillet, en vue de l'attentat que vous deviez commettre?

R. 530 francs, au plus, je ne puis me rappeler jusqu'à une obole.

D. Il est difficile d'admettre que pour un intérêt aussi minime, vous vous soyez décidé à consommer un tel attentat. Si vous n'avez reçu, en effet, que 500 francs, la promesse de sommes beaucoup plus considérables ne vous avait-elle pas été faite, ou bien des espérances d'une autre nature ne vous avaient-elles pas été données? N'avait-il pas été souvent question, entre Pepin, Morey et vous, soit de leurs prétentions personnelles, soit des récompenses auxquelles vous pouviez prétendre en cas de succès?

N'avait-il pas été également question entre vous des mesures qu'il serait nécessaire de prendre pour tirer parti de l'attentat après qu'il aurait été consommé?

Vous étiez-vous quelquefois entretenu avec Pepin et Morey des ravages que devait causer votre machine? que vous disaient-ils à ce sujet? Quelque aveugle que fût leur haine contre le roi, n'ont-ils pas au moins montré quelque hésitation à la pensée de commettre tant de crimes dans un seul, d'immoler tant de victimes innocentes, et d'ajouter au deuil de la patrie tant de douleurs privées?

Vous-même, au moment de consommer l'attentat que vous aviez combiné depuis si long-temps, n'avez-vous pas été effrayé de la scélératesse de l'action dont vous alliez vous rendre coupable, et n'avez-vous pas, au moins pendant quelques secondes, reculé devant la responsabilité d'un tel forfait?

Serait-ce un préjugé fatal, une fausse et criminelle honte, et la crainte de manquer à une parole donnée, qui auraient triomphé de cette horreur passagère du crime que vous dites avoir éprouvée?

Les déclarations que vous avez faites dans l'instruction et que vous avez renouvelées aujourd'hui sont bien graves; elles sont telles, que si elle se confirment, elles doivent attirer sur la tête des hommes qui sont placés à côté de vous sur ces bancs l'animadversion de leurs concitoyens et toute la sévérité des lois. Je dois vous demander, encore une fois, si vous persistez dans ces déclarations?

R. Je parle ici pour mon compte; je ne cherche pas à blanchir mon affaire, c'est impossible; je suis décidé à boire le calice jusqu'à la lie. J'avais fait des réflexions, mais je ne les ai pas communiquées à mes complices qui, de leur côté, ont gardé le silence sur ce sujet. Souvent je songeais à ma triste position. Je m'expliquerai lorsque la cour m'accordera deux minutes après le débat de mes avocats.

D. Persistez-vous dans toutes vos déclarations?

Fieschi (levant les deux mains et d'un ton solennel.) — Oui, monsieur le président, j'y persiste, et j'en jure sur le tombeau de mon père.

Le président. — Asseyez-vous.

L'audience est suspendue depuis trois heures quarante minutes jusqu'à quatre heures. Pendant cet intervalle on fait placer l'accusé Morey dans un fauteuil en face de la cour.

Le président. — Laudience est ouverte. Avant de passer à l'interrogatoire de Morey, j'ai encore quelques questions à adresser au premier accusé. Fieschi, vous avez parlé de deux évadés de Sainte-Pélagie qui ont couché chez Bescher; savez-vous leurs noms?

Fieschi. — Je sais que deux des évadés ont couché chez Bescher; mais on ne m'a pas dit leurs noms.

D. Vous aviez donc des relations avec Bescher?

R. Non, monsieur, je l'ai su de Morey.

Le président. — Nous passons à l'interrogatoire de Morey.

Me Dupont. — Morey ayant la voix très-faible, j'offre à la cour de lui transmettre ses réponses.

Le président. — Ce ne peut pas être le défenseur, mais un homme attaché à la cour qui se charge de ce soin. M. de La

Chauvinière, greffier, va passer au barreau, au dessus de Morey, et près de Me Dupont.

M. de La Chauvinière, greffier-adjoint, prend place au barreau, et reproduit avec une clarté, une exactitude, une précision remarquable, chacune des réponses de l'accusé.

D. Morey, depuis 1830, n'avez-vous pas constamment fait partie des sociétés politiques secrètes, et notamment de la Société des Droits de l'homme?

R. J'en ai fait partie.

D. Je vous représente une certaine quantité de poudre et de balles saisies à votre domicile.

R. Je les reconnais; ces balles me servaient lorsque je tirais au prix.

D. N'avez-vous pas été militaire, avant d'exercer la profession de bourrelier?

R. J'étais bourrelier avant d'être militaire, et dans mon service même, j'exerçais cette profession.

D. Indépendamment de l'exercice que vous avez pu acquérir au service dans le métier des armes, ne vous êtes-vous pas rendu très habile à tirer des coups de fusil par une pratique constante?

R. Point du tout, j'étais un tireur ordinaire.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous Fieschi?

R. Je l'ai connu à peu près en 1834.

D. Où l'avez-vous connu?

R. Par l'intermédiaire d'un nommé Lepinel, marchand de meubles, notre voisin à tous deux.

D. Connaissiez-vous la fille Nina Lassave?

R. J'ai connu Nina Lassave chez sa mère, je l'ai vue peut-être une ou deux fois.

D. Combien y avait-il de temps que vous l'aviez vue, lorsqu'elle est allée chez vous le 29 juillet?

R. Il y avait très long-temps, car c'était avant qu'elle entrât à la Salpétrière.

D. Saviez-vous avant cette époque quelle était la nature de ses relations avec Fieschi, et l'intérêt qu'il prenait à cette jeune fille?

R. Comme il vivait avec la mère, j'ai supposé qu'il prenait intérêt à la fille. Je ne me suis pas occupé d'elle, et je ne sais quelles étaient les intentions de Fieschi.

D. Cependant, Fieschi prétend qu'il vous avait fait promettre de prendre soin d'elle s'il venait à périr?

R. Cela est faux.

Le président. — Vous entendez, Fieschi, les dénégations de Morey: persistez-vous dans votre dire?

Fieschi. — S'il est nécessaire je prouverai que Morey me connaît depuis 1831, et non pas seulement de 1834.

Morey. — Avant 1834 j'avais vu passer quelquefois Fieschi; mais cela ne s'appelle pas connaître quelqu'un.

Le président. — Lui aviez-vous recommandé Nina Lassave, et avait-il pris l'engagement de s'intéresser à elle?

Fieschi.—C'est après que nous avions combiné l'attentat que Morey et Pepin avaient promis qu'ils prendraient soin de la petite.

Le président. — Morey, vous entendez la dénégation de Fieschi.

Morey. — Je persiste.

D. Connaissiez-vous Pepin?

R. Oui.

D. Depuis combien de temps aviez-vous des relations avec lui?

R. Depuis 1832 à peu près, guère avant.

D. Connaissiez-vous Boireau?

R. Non.

D. Connaissiez-vous Bescher?

R. Je connaissais Bescher.

D. Ne lui avez-vous pas servi de témoin pour obtenir un livret d'ouvrier relieur?

R. Non.

M. de la Chauvinière.—L'accusé me fait observer qu'il a répondu non, parce qu'il n'avait pas entendu la demande; à présent il répond oui.

D. Avez-vous eu des rapports fréquens et intimes avec Fieschi quand il était employé au moulin de Croullebarbe?

R. Non, je le voyais comme on voit une personne sans être lié avec elle.

D. Saviez-vous pour quel motif Fieschi était obligé de se cacher lorsque vous lui avez donné retraite chez vous?

R. Fieschi m'avait dit qu'il était condamné politique.

D. Fieschi à cette époque ne se disait-il pas républicain, et

ne l'avez-vous pas aidé par sympathie pour des opinions que vous partagiez ?

R. Il disait qu'il était républicain ; je n'ai jamais cherché à cacher que je l'étais, mais un bon républicain vaut bien un autre citoyen. Ce n'est pas à cause de l'opinion qu'il professait que je l'ai reçu, j'aurais reçu chez moi une personne quelconque du moment que j'aurais reconnu qu'elle était honnête.

D. Fieschi ne prenait-il pas dès lors les noms de Bescher ou d'Alexis ?

R. Je n'ai point eu connaissance de cela.

Le président. — N'exprimiez-vous pas aussi le regret de n'avoir pas à votre disposition une somme considérable dont vous auriez besoin pour réaliser un autre projet auquel vous aviez d'abord songé et qui aurait consisté à louer la maison la plus voisine du corps-législatif, pour y établir une mine, et faire sauter le Roi, au moment où il ouvrirait la session des chambres ?

Morey. — C'est de pure invention de la part de Fieschi ; je n'ai jamais rien dit de pareil.

Le président. — Fieschi, vous entendez cette dénégation ?

Fieschi. — Lorsqu'il me dit cela, je me rappelle que j'en ris beaucoup, parce que ce projet me paraissait une plaisanterie.

Morey. — Jamais de ma vie je n'ai eu une telle idée ; je vous demande ce que le Roi m'a fait, à moi, pour avoir une idée pareille.

Fieschi. — J'affirme ma première déclaration....

D. Ne disiez-vous pas encore à Fieschi que si le Roi se trouvait au bout de votre fusil, vous ne le manqueriez pas ?

R. Jamais de ma vie je n'ai eu une pareille idée ni fait une pareille réponse.

D. Quelques jours après les premiers entretiens que vous aviez eus avec Fieschi, au sujet de la machine, ne l'avez-vous pas conduit chez une personne qui devait lui procurer de l'ouvrage, et qui en effet promit de s'occuper de lui ? Cette personne n'était-elle pas Pépin ?

R. En effet, j'ai conduit Fieschi chez Pepin dans l'espoir qu'il lui donnerait de l'ouvrage, puisqu'en effet il a une mécanique pour les légumes secs.

D. Sous quel nom avez-vous présenté Fieschi à Pepin?

R. Sous le nom de Fieschi; mais je lui ai dit qu'il prenait le nom de Bescher.

D. Quelque temps après que vous eûtes conduit Fieschi, chez Pepin, ne lui dîtes vous pas que vous aviez montré à Pepin le dessin de la machine; que Pepin en avait été très-frappé, et que s'il voulait se décider à faire une machine sur ce plan, Pepin ferait les avances nécessaires?

R. Tout cela est fausseté et mensonge.

Fieschi. — J'affirme ma première déclaration.

D. Après avoir fait cette nouvelle confidence à Fieschi, ne lui dites-vous pas que Pepin demandait à le voir, et ne le conduisites-vous pas en effet déjeûner chez Pepin?

R. J'ai conduit Fieschi un mâtin chez Pepin, mais je n'y ai pas déjeûné. Il ne doit pas suffir à Fieschi d'avancer les faits, il faut les prouver.

Le président. — Fieschi vous avez entendu ce que vient de dire Morey.

Fieschi, — J'ai dit la vérité, on me croira ou on ne me croira pas, mais les faits sont là.

D, Pepin, alors, ne demanda-t-il pas à Fieschi un modèle en bois de la machine dont vous lui aviez montré le dessin?

R. Je d'ai aucune connaissance de ce fait-là.

D. En attendant que ce modèle fût confectionné, n'avez-vous pas demandé, ainsi que Pepin, à Fieschi, à quelle somme pourrait monter la dépense nécessaire à l'exécution de l'attentat que vous méditiez?

R. Je n'ai pas pu demander cela, puisque je n'ai aucune connaissance de ce qu'on me dit en ce moment.

Le président. — Vous entendez, Fieschi?

Fieschi. — J'affirme.

D. Fieschi ne vous remit-il pas alors un calcul détaillé qui montait à 500 fr. environ, et ne convîntes-vous pas, Pepin et vous, de payer cette dépense par moitié?

R. Tout cela est faux.

Le président. — Fieschi, vous entendez?

Fieschi. — J'affirme.

D. N'est-ce pas dans l'entrevue dont il vient d'être question ou à la suite de cette entrevue, que la pensée du complot a été formellement et définitivement arrêtée entre Pepin, Fieschi

et vous, et le jour fixé pour l'exécution? Ce jour n'était-il pas celui de la fête du roi?

R. Il n'a jamais été question de cela, je n'en ai jamais eu ni l'intention, ni la pensée.

Fieschi. — J'affirme ma première déclaration.

D. Ne vous occupâtes-vous pas, dès lors, de concert avec Fieschi et Pepin, de chercher un logement favorable à l'exécution de vos projets?

R. Pas du tout, je n'ai aucune connaissance de cela.

D. Fieschi ayant trouvé un logement, boulevard des Filles-du-Calvaire, n'êtes-vous pas allé voir ce logement, et n'avez-vous pas détourné Fieschi de le prendre?

R. Je ne sais pas seulement ce que l'on veut me dire.

Fieschi. — J'affirme ma première déclaration. J'ai encore un témoin *qui m'a* vu avec Morey lorsque nous cherchions un logement. Ce témoin est un nommé Cornillon, qui fait partie de la 1re compagnie des sous-officiers sédentaires, ici, rue d'Enfer.

Morey. — Cornillon a pu me rencontrer avec Fieschi, sans que cela veuille dire que je cherchais avec lui un logement.

D. Lorsque Fieschi eût découvert l'appartement qu'il a depuis occupé au boulevard du Temple, n'êtes-vous pas allé le voir, et n'avez-vous pas approuvé le nouveau choix qu'il avaitt fait?

R. Je ne suis allé nulle part.

D. Cependant il paraîtrait que vous vous fites passer pour l'oncle de Fieschi, et que vous vous portâtes son répondant, lorsque, sous le nom de Gérard, il arrêta cet appartement, en offrant de payer un demi-terme d'avance?

R. Cela est absolument faux. Si Fieschi me met cela sur le dos, c'est qu'il le veut bien. Il avait toujours une cinquantaine de personnes sur son dos; il est possible que ce soit une de ces personnes; ce n'est pas moi.

Fieschi. — J'affirme mes premières déclarations.

Morey. — Il est à ma connaissance que Fieschi allait souvent avec un individu qui se disait officier piémontais, cet officier est à peu près de ma corpulence, il est possible qu'on l'ait pris pour moi.

Le président. — Savez-vous le nom de cet officier piémontais ?

Morey. — Fieschi me l'a dit, je l'ai oublié.

Le président. — Fieschi, vour venez d'entendre Morey, avez-vous connu un officier piémontais de la corpulence de Morey ?

Fieschi. — Je ne connais aucun officier piémontais. Je connaissais deux italiens : l'un est Morosini, jeune homme de vingt-huit à trente ans, qui est plus grand que moi, et l'autre. son nom m'échappe, il est très grand.

Morey. — La personne dont je veux parler est à peu près grosse, comme moi, grisonnant comme moi ; pas tout-à-fait aussi âgé; portant habituellement un chapeau à larges bords ayant les yeux à fleur de tête.

Le président. — Est-ce là, Fieschi, un homme que vous aviez l'habitude de voir.

Fieschi. — Morey se trompe, puisqu'il a dit que ce que j'avais dit était faux. je dirai à mon tour que ce qu'il dit est faux.

Morey. — Je ne tiens pas à ce que cet officier soit piémontais ; il est possible qu'il soit italien.

Le président. — Fieschi connaissez-vous un officier italien à peu près tel que vient de le dépeindre Morey ?

Fieschi. — Non monsieur le président.

Morey. — Dans tous les cas, cet individu avait un accent méridional.

Le président. — l'officier italien dont le nom ne vous est pas venu, n'est-ce pas M. Conseil.

Fieschi. — Oui, M. le président. Je n'en connaissais pas d'autre, et il est grand.

Morey. Il est à ma connaissance qu'après sa sortie de chez moi, Fieschi a couché quelques nuits chez mon neveu Renaudin ; mais comme il a voulu faire dans cette maison comme chez moi, y prendre pied, la femme Renaudin l'a prié de sortir, d'aller ailleurs...

Le président. — Morey, saviez-vous que Fieschi avait couché plusieurs fois chez Pepin ?

Morey. — Je crois me souvenir avoir entendu dire que Fieschi y avait couché deux ou trois fois. Je ne puis préciser ce fait, ni l'époque.

Le président. — Pourriez-vous fournir des renseignemens sur cet Italien dont vous avez parlé ? Si vous avez des renseignemens à fournir, il vaut mieux le faire maintenant que plus tard, si l'on venait à avoir besoin de recherches.

M. Dupont, défenseur de Morey. — J'ai fait faire des recherches pour savoir le nom de cet individu; il m'a été impossible d'y parvenir. On m'a désigné un témoin qui pouvait l'avoir vu avec Fieschi et qui pourrait savoir son nom. Il ne m'appartient pas d'aller chez un témoin l'interroger moi-même. J'ai fait assigner ce témoin; il viendra, et nous nous expliquerons.

D. Savez-vous à quelle époque il a occupé le logement qu'il avait loué au boulevard du Temple?

R. Je n'ai su qu'il demeurait au boulevard du Temple qu'au moment même de l'attentat.

D. A partir du 8 mars, n'avez-vous pas rendu de fréquentes visites à Fieschi dans la maison où il logeait, et n'avez-vous pas continué à le voir aussi souvent que par le passé, soit chez Pepin, soit chez vous?

R. Je n'ai fait aucune visite à Fieschi au boulevard du Temple, mais je l'ai vu quelque fois chez moi, parce qu'il y venait.

D. Morey a-t-il vu Fieschi chez Pepin ?

R. Une seule fois, lorsque j'y ai diné: Fieschi y est venu au moment où nous prenions le café, au sortir de table.

Vers la fin du mois de mars, n'avez-vous pas assisté, chez Pepin, à un diner auquel se trouvaient Fieschi et quelques autres personnes? Pourriez-vous dire quelles étaient ces personnes?

R. J'étais là comme un étranger, je ne connaissais pas les personnes qui s'y trouvaient; je me souviens seulement d'y avoir vu un jeune homme et un gros monsieur qui était auprès de moi.

D. Vous rappelez-vous si, à ce diner, la conversation a principalement roulé sur la politique ou sur tout autre sujet?

R. Il n'y a eu aucune conversation politique. On a parlé vins, enfin toutes sortes de choses insignifiantes.

D. Votre invitation a-t-elle eu lieu verbalement ou par écrit?

R. Verbalement.

D. Quel jour? A quelle heure?

R. Je ne puis dire le jour. Je me souviens que M. Pepin passa chez moi pendant que j'étais absent, qu'il me fit dire de me trouver chez lui tel jour à telle heure.

D. Qui a-t-il chargé de cette commission?

R. Madame Mouchet, ma femme de confiance.

D. N'avez-vous pas, suivant votre habitude, parlé, pendant le diner, de votre habileté au tir et de votre passion pour la chasse?

R. Il est bien possible qu'à ce diner on ait parlé de chasse, mais je n'ai nullement parlé de mon adrese à tirer.

D. Morey a dit que Fieschi avait toujours cinquante personnes avec lui ou sur son dos? Quelles étaient ces personnes?

R. Ce sont des gens que je n'ai ni vus ni connus.

D. Comment savez-vous alors que ces personnes se trouvaient sur le dos de Fieschi?

R. J'ai voulu dire par là que j'ai rencontré Fieschi tantôt avec une personne, tantôt avec une autre.

D. Avez-vous su que dans les derniers jours d'avril, Fieschi s'était occupé de l'achat du bois nécessaire à la confection de la machine, dans la pensée que le roi passerait une revue le 1er mai, et que, lorsqu'il fut question vers la même époque de se procurer des canons de fusil, Pepin s'était chargé de ce soin? Avez-vous su par quels moyens Pepin espérait se procurer des fusils?

R. Je n'ai pas su si à la fin d'avril Fieschi avait acheté du bois pour la construction de sa machine. Je n'ai pas su non plus que Pepin, à la même époque se serait charg d'avoir des fusils. Il n'a jamais été question de cela à ma connaissance.

Le président. Fieschi, vous avez a dit que l'achat du bois et les moyens de vous le procurer avaient été l'objet d'une conversation entre vous, Pepin et Morey?

Fieschi. Oui, Morey, Pepin et moi, lorsque nous nous trouvions ensemble, et cela nous arrivait souvent, nous avions de fréquens rendez-vous chez Morey. Pepin en a même diné une fois chez Morey. Nous étions sept ou huit personnes. Il y avait au surplus des gens du pays de Morey,

son neveu Renaudin et un autre neveu qui est conducteur de diligences.

Puisque cela me revient, je prierai M. le président d'avoir la bonté d'interroger Morey sur ce que j'ai fait chez lui, lui demander si je me suis mal conduit pendant qu'il m'a donné l'hospitalité; qu'il dise si j'ai vôlé, si j'ai fait l'insolent.

Je crois aussi que c'est le moment d'observer à la cour qu'il n'est pas vraisemblable qu'au moment où j'étais poursuivi j'allasse courir les rues avec une cinquantaine de personnes; je me tenais plutôt caché, car les messieurs de la police ne m'auraient pas raté. J'étais obligé plutôt de gagner des traverses que d'aller me promener avec du monde.

Le président. Persistez-vous à déclarer que vous vous êtes entretenu avec Morey et Pepin de l'achat du bois et des moyens de se procurer des fusils?

Fieschi. Je persiste dans ma première déclaration.

Le président. Morey, vous entendez ce que dit Fieschi? il demande que vous vous expliquiez sur la manière dont il s'est conduit pendant qu'il a demeuré chez vous?

Morey. Je n'ai aucune plainte à exprimer sur la conduite de Fieschi pendant le temps qu'il était chez moi; d'ailleurs, j'étais homme et n'aurais pas souffert que Fieschi se conduisît mal. Quand j'ai dit que Fieschi avait pris un pied chez moi, j'ai voulu dire qu'il y était resté long-temps; qu'il aurait voulu rester aussi long-temps chez Renaudin.

Le président. — Êtes-vous sûr de n'avoir pas entendu parler de fusils, ni des démarches que Pepin devait faire pour se les procurer?

Morey. — Je n'ai pas entendu parler de cela.

Je prierai M. le président et la cour de m'accorder quelques instans de repos.

Après quelques minutes d'interruption, M. le président demande à l'accusé s'il est prêt à continuer son interrogatoire.

M. de la Chauvinière, greffier en chef adjoint. — On est allé chercher quelque chose pour faire prendre à l'accusé.

Le président. — En attendant, on pourrait faire quelques questions.

D. Fieschi a cessé le 22 mai de travailler chez Lesage où il

était entré par les soins de votre neveu. Avez-vous su quels avaient été, depuis lors, ses moyens d'existence?

R. Fieschi venait, tantôt chez moi, tantôt chez d'autres amis; je n'ai pas su d'ailleurs quels étaient ses moyens d'existence.

D. Ne vous êtes-vous pas occupé, d'accord avec Pepin, du moyen de pourvoir à ses besoins, et ne lui avez-vous pas remis, à cet effet, diverses sommes d'argent?

R. Pendant que Fieschi était chez moi, je lui ai peut-être donné une vingtaine de francs, et encore ce n'était pas moi, c'était la femme Monchet. Cela ne s'est pas monté plus haut; j'ignore si d'autres ont pu lui donner de l'argent, mais je ne le crois pas.

(L'accusé Morey demande une minute pour prendre le bouillon qu'on vient de lui apporter.)

Le président. — N'avez-vous pas emprunté une fois une petite somme d'argent à un de vos neveux, conducteur de diligences, pour le donner à Fieschi?

R. Pas du tout, cela est faux.

D. Comment se nomme ce neveu?

R. Tureau.

D. Où demeure-t-il?

R. Rue Montmartre, du côté du grand bureau, vis à vis d'un grand magasin de quincaillerie; au grand bureau il serait facile d'avoir son adresse exacte.

D. N'avez-vous pas su qu'une discussion s'était élevée entre Fieschi, Pepin et vous, sur la question de savoir comment une traînée de poudre d'une certaine longueur devait être allumée, afin de l'enflammer simultanément, et de produire, à coup sûr, l'effet que vous en attendiez. Une expérience ne fut-elle pas proposée par Pepin et par vous, dans le but de lever les doutes que vous aviez conçus à cet égard?

R. Je n'ai aucune connaissance de cela.

D. Cette expérience n'a-t-elle pas eu lieu, en effet, dans les vignes, du côté de la barrière de Montreuil, vers le 15 ou le 20 juillet, et n'aviez-vous pas apporté la poudre dont on avait besoin pour la faire?

R. Cela est faux.

Fieschi. — Je dis que c'est vrai; mais je ferai observer qu'en faisant des recherches pour les 20 fr. que Morey a empruntés, on pourrait s'adresser aussi à sa femme. C'est à l'un des deux

qu'il a eu affaire. Je persiste à dire que l'expérience a eu lieu dans les vignes de Montreuil.

Le président. — Après l'expérience n'êtes-vous pas allé déjeûner avec Fieschi et Pepin chez un restaurateur nommé Bertrand ?

Morey. — Non. Au sujet de l'argent emprunté, je ferai encore observer que je ne serais pas allé emprunter de l'argent pour le donner à un autre. Quant au déjeûner il n'a pas eu lieu. Toutefois, je me rappelle avoir mené Nina déjeûner, parce qu'elle m'avait donné rendez-vous à cet endroit.

D. Quelques avances avaient été faites par vous à Fieschi, des sommes plus importantes lui avaient été remises par Pepin, les canons de fusil étaient arrêtés, mais non payés; le jour où l'attentat devait se consommer approchait, il était naturel que Pepin et vous, qui deviez supporter la dépense par moitié, vous voulussiez mettre vos comptes en règle. Un rendez-vous ne fut-il pas indiqué, en conséquence, et n'eut-il pas lieu, en effet, le 24 juillet ?

R. Pas du tout, je n'ai eu aucun rendez-vous dans cet intervalle.

D. Vous n'auriez pas fait alors observer à Pepin que vous aviez donné 20 fr. à Fieschi pour les arrhes du marché des canons, et pour ceux d'une malle qu'il devait achever de payer le lendemain, que de plus, vous lui aviez avancé 10 ou 12 fr., qu'enfin vous aviez livré à Pepin un harnais du prix de 25 fr., et qu'il fallait défalquer ces sommes du compte général ?

R. Il n'a jamais été question de cela entre Fieschi, Pepin et moi. Je n'ai jamais vendu d'ailleurs de harnais à Pepin, je ne lui ai vendu qu'un caparaçon.

D. Pepin, à son tour, ne se proposa-t-il pas de comprendre la somme de 20 fr. qui représentait la fourniture à crédit, par lui faites à Fieschi, depuis le mois de mars, dans la somme totale des frais de l'entreprise ?

R. Il n'a, en aucune manière, été question de tout cela.

Le président. — Fieschi vous entendez les dénégations de Morey, en ce qui touche le partage entre Morey et Pepin des fonds dépensés ?

Fieschi. — Je persiste dans ma déclaration. Quand j'ai parlé d'un harnais, je me suis mal servi de ce mot; je voulais surtout désigner par là un objet pour les chevaux.

D. Le lendemain de cette entrevue, n'avez-vous pas accompagné Fieschi chez le sieur Beaumont, où il avait la veille marchandé une malle destinée à transporter chez lui les canons de fusil, et n'êtes-vous pas entré, avec lui, dans un café, où vous avez déjeûné? N'est-ce pas vous qui lui avez donné l'argent qui a servi à payer cette malle?

R. Depuis quelque temps déjà, Fieschi me parlait de l'emplète qu'il voulait faire d'une malle, pour mettre ses effets. Il me dit un jour : j'en ai trouvé une du côté du Temple; vous qui vous y connaissez, venez voir avec moi si elle est bonne et valable. J'allai en effet avec lui voir cette malle. Je n'avais pas déjeuné, Fieschi me dit : eh bien! nous ne déjeûnerons pas là. Nous entrâmes dans un café où nous déjeûnâmes .

Le président. — Fieschi, vous avez entendu les explications de Morey. Qu'avez-vous à dire?

Fieschi. — J'ai dit que Morey étoit venu avec moi; Morey s'explique assez clairement pour dire que c'est la vérité; j'ai dit que nous avons déjeûné ensemble. La malle que nous achetâmes était pour contenir des canons.

Le président. — Morey le savait?

Fieschi. — Oui, monsieur.

Morey. — C'est faux, je croyais qu'elle était destinée à recevoir les effets de Fieschi, il y avait très long-temps qu'il se plaignait de n'avoir pas de malle pour mettre ses effets dedans.

Le président. — Morey, avez-vous fourni l'argent pour acheter cette malle?

R. Non.

Le président. — Fieschi vous entendez la dénégation.

Fieschi. J'ai eutre chose à dire, Morey était présent lorsque je demandai au marchand un commissaire, Morey a vu lorsque je dis à ce commissionnaire d'aller à la rue de l'Arbre-Sec, il savait que je logeais au boulevart du Temple. Il n'y a pas moyen de compter du *bagout*. Il peut dire ce qu'il voudra.

Morey. —Je n'ai pas vu de quel côté on a emporté la malle.

M. Martin —(du Nord), procureur-géuéral. C'est la première fois que Morey avoue ce fait; jusque là il l'avait constamment nié.

Le président. — Morey, vous venez d'entendre l'observation de M. le procureur-général.

Morey. — Je dis la chose telle qu'elle est.

Le président. — Pourquoi n'avez-vous pas donné des explications dès la première fois?

Morey. — Je ne me rappelle pas si à une époque quelconque on m'a demandé des explications sur l'achat de cette malle.

D. N'estce pas vous qui, le même jour, lui avez remis, de la part de Pepin, une somme de 187 fr. 50 cent.?

R. Non.

Fieschi. — C'est Morey qui a porté cet argent chez moi. J'ai encore à observer, au sujet de la malle, que le commissionnaire qui a porté cette malle a fait prix devant Morey, que je l'ai payé devant lui; le commissionnaire se le rappelera; vous verrez alors que je dis la vérité.

Morey. — Je n'ai rien vu de cela; je ne sais ce qu'on veut me dire.

D. Fieschi ne vous a-t-il pas montré une facture des canons de fusil qu'il venait d'acheter?

R. Non.

D. N'avez-vous pas su que plusieurs des canons de fusil achetés par Fieschi manquaient de lumière, et Fieschi ne s'était-il pas adressé à vous pour avoir un foret au moyen duquel il pût percer ces canons?

R. Je n'ai pas la moindre connaissance de cela.

C. Fieschi a-t-il pris devant vous la mesure de la malle qu'il a achetée?

R. Je me suis borné à examiner si cette malle était bonne et solide.

D. Le 26 juillet, n'avez-vous pas apporté à Fieschi les balles, les chevrotines et la poudre qui devaient servir à charger les canons?

R. Je n'ai jamais donné à Fieschi ni balles, ni poudre, ni chevrotines.

D. Le 27 juillet, n'avez-vous pas passé une partie de la matinée chez Fieschi, pour l'aider à achever la confection de sa machine, et ne lui avez-vous pas alors donné le conseil de brûler ses papiers?

R. Je ne suis point allé chez Fieschi dans la matinée du 27; et je ne lui ai donné aucun conseil.

D. Parmi ces papiers n'y en avait-il pas un auquel il tenait plus qu'à tous les autres, et qu'on ne le décida à brûler que sur vos instances réitérées?

R. Je ne puis me souvenir de ce fait-là en particulier, puisque je n'ai aucune connaissance de ce que M. le président m'avait dit auparavant.

Le président. — Fieschi, vous entendez les dénégations de Morey?

Fieschi. — J'affirme mes premières déclarations; je prie M. le président de prendre note, d'interroger le marchand qui m'a vendu la malle, de lui demander si lorsque je l'ai prise, Morey ne m'a pas demandé si elle avait 42 pouces. Pour mes effets, je n'avais pas eu besoin d'une grandeur fixe, il aurait peu importé qu'elle eût un pouce de plus ou de moins.

Morey. — Le marchand de la malle pourra le dire, parce que Fieschi a souvent répété qu'il voulait une malle de quarante-deux pouces.

Le président. — Fieschi dit que c'est Morey *lui-même* qui demanda au marchand si la malle avait quarante-deux pouces?

Morey. — Je n'ai jamais parlé de cela au marchand.

Le président. — Mais l'avez-vous entendu demander au marchand par Fieschi?

Morey. — Je sais que Fieschi voulait une grande malle; je ne sais s'il a précisé le nombre de pouces.

D. Le même jour, entre midi et une heure, n'avez-vous pas bu de la bierre avec Fieschi, à peu de distance de sa maison, sous la tente d'un café du côté des théâtres?

R. Non.

D. Le soir, vers cinq heures, n'êtes-vous pas retourné chez Fieschi et n'avez-vous pas chargé vous-même les canons avec les balles, les chevrotines et la poudre que vous aviez apportées la veille?

R. Je n'ai fourni à Fieschi ni poudre, ni plomb, ni balles, et, par conséquent, je ne l'ai pas pu aider à charger les fusils.

Fieschi. — J'affirme ma première déclaration.

D. Lorsque vous êtes sorti de chez Fieschi, le soir, vers neuf

heures et demie, n'avez-vous pas été rencontré sur l'escalier par l'une des personnes qui habitait la maison et n'avez-vous pas détourné la tête pour n'être pas reconnu?

R. Je ne suis pas allé chez Fieschi ce jour-là, je n'ai pas été dans le cas de rencontrer quelqu'un sur l'escalier, ni de détourner la tête pour n'être pas reconnu.

D. Pendant que vous étiez occupé avec Fieschi à charger les canons, ne vous attendiez-vous pas à ce que Pepin, suivant la convention faite entre vous, passerait à cheval sur le boulevard, afin que vous pussiez ajuster la machine?

R. Je n'ai aucune connaissance de ce fait.

D. Pepin n'ayant pas tenu sa promesse, Fieschi n'en témoigna-t-il pas beaucoup d'humeur?

R. Je n'ai rien à répondre, puisque je n'étais pas chez Fieschi.

D. Le 28 juillet, vers onze heures du matin, n'avez-vous pas été rencontré par Fieschi, rue Basse-du-Temple?

R. Je n'ai pas rencontré Fieschi ce jour-là dans ce lieu-là et à cette heure-là, et pour justifier l'emploi de mon temps ce jour-là, je dirai que je suis allé à la Maison-Blanche, toucher de l'argent pour des fournitures que j'avais faites. J'ai été payé et j'ai reçu une grande quantité de gros sous. Je ferai venir, s'il le faut, la personne par qui ce paiement-là a été fait à la Maison-Blanche.

D. Avez-vous été rencontré au boulevard du Temple par le domestique de M. de Panis à cette même heure?

R. C'est faux. J'étais dans l'habitude, toutes les fois que je rencontrais le domestique de M. de Panis, de lui parler. Si je l'avais vu, je lui aurais parlé.

D. Ne lui aviez-vous pas donné rendez-vous en un endroit pour fuir ensemble vers la barrière de Montreuil ou de Charenton, celle des deux qui se trouve la plus voisine de la barrière du Trône, et où vous aviez déjeûné ensemble quelques jours auparavant?

R. Je n'ai aucune connaissance de ce qu'on me dit là, pas plus que de la rencontre du domestique de M. de Panis. Il a pu croire m'avoir vu et s'être trompé. Il aura pris pour moi une tout autre personne me ressemblant.

D. Ainsi vous niez avoir vu Fieschi au boulevard du Temple, avoir eu aucune conversation avec lui; vous ne vous souvenez pas d'avoir parlé avec lui de ce que vous auriez à faire lorsque

l'attentat serait commis, du projet de briser le télégraphe, de mettre le feu aux granges de la banlieue; enfin de tout ce que Fieschi a dit aujourd'hui devant la cour?

MOREY. Il faudrait être tout-à-fait scélérat pour avoir de pareilles pensées. Fieschi devient fou pour me prêter de semblables projets.

FIESCHI. — Quand j'ai trouvé Morey, il était arrêté devant un atelier de menuiserie et de peinture; il le considérait, parce que c'était une des portes par où je devais m'évader après être descendu par la fenêtre. Cet atelier se trouve parallèlement à la maison où je demeurais. Un témoin prouvera comme quoi le fait existe. Ma déclaration de l'avoir vu dans cette petite rue est vraie, je l'affirme.

LE PRÉSIDENT. — Morey, vous venez d'entendre les déclarations de Fieschi.

MOREY. — Cela est faux; on m'a pris pour un autre.

FIESCHI. — C'etait par cette porte que je pensais me sauver. Mais les jours de fête et les dimanches, l'atelier était fermé. Il devait l'être nécessairement pour des fêtes comme celles de juillet. J'avais été obligé de modifier mon plan. Morey, qui connaissait mon premier plan, ne savait pas qu'il n'existait plus. C'est pourquoi Morey regardait cet atelier. Voilà comment les choses se trouvent peu à peu.

D. Ainsi Morey, vous n'auriez pas dit à Fieschi, que s'il était arrêté par la police, ou malade ou autrement empêché, l'affaire n'aurait pas moins lieu, et que vous, Morey, vous mettriez le feu à la machine?

R. Je n'ai pas pu dire cela, puisque je ne connaissais pas le fait de la machine.

D. Ne vous étiez-vous pas chargé de procurer un passeport à Fieschi et d'assurer sa fuite.

R. Fieschi, au bout de trois mois, s'étant aperçu que je commençais à me fatiguer de l'avoir chez moi, de lui donner à boire et à manger, de le blanchir et de lui donner jusqu'à des chemises et de l'argent, tout ce dont il avait besoin enfin, avait témoigné le désir de s'en aller et d'avoir un passeport. Je savais que Bescher qui avait demandé un passeport n'en avait pas besoin, et un jour j'en parlai à Bescher. Bescher m'apporta ce passeport et le laissa chez moi, où il paraît

qu'il est resté. Je ne l'ai jamais donné à Fieschi, je l'ai rendu à Bescher. Fieschi n'a eu que le livret.

D. Est-ce par ce fait de Bescher ou à son insu que vous vouliez donner ce passeport à Fieschi?

R. J'ai seulement dit à Bescher qu'il s'agissait d'obliger un malheureux, un homme dans l'embarras; et c'est pour ce motif, et sans nulle autre cause, que Bescher me donna le livret et le passeport.

D. Le passeport n'était-il pas encore entre vos mains le jour de l'attentat et même le lendemain?

R. Je l'avais encore le 28 juillet; je crois l'avoir rendu à Bescher le lendemain.

D. Où étiez-vous au moment où Fieschi a mis le feu à la machine?

R. Il me serait difficile de répondre à cette question : j'ai déjà expliqué à la cour que j'étais allé à la Maison-Blanche; ensuite je suis rentré chez moi et j'ai déjeûné; je crois m'être fait raser après, et avoir lu les journaux. Voilà l'emploi de ma matinée.

D. Malgré ce que vous dites de votre ignorance complète de l'attentat, il paraîtrait certain que vous deviez fortement vous employer pour faire disparaître les indices qui pouvaient mettre la justice sur les traces de son auteur : ainsi, lorsque le 28 juillet *Fieschi* a déposé chez Nolland, sociétaire des Droits de l'homme comme vous et membre de la même section, la malle qui avait servi à faire entrer chez lui les canons de fusil sans qu'ils fussent remarqués, lorsqu'il disait à Nolland que si cette malle n'était pas enlevée dans une heure, il ne faudrait la remettre que sur un ordre de vous, ne savait-il pas, parce que cela avait été convenu entre vous, que vous feriez tous vos efforts pour mettre en lieu de sûreté et pour dérober ce témoin muet de l'attentat?

Sur la demande du défenseur de Morey, M. le président reproduit la question d'une manière plus abrégée, et l'accusé répond :

Je n'ai su que Fieschi avait déposé sa malle le 28 juillet chez Nolland, que le lendemain 27, par la fille Lassave, qui est venue chez moi et qui m'en a informé. Il paraît qu'elle croyait que la malle était chez moi, puisqu'elle est venue me la demander.

D. Cependant vous vous êtes occupé des moyens d'enlever de chez Nolland la malle de Fieschi, et vous êtes allé à cet effet chercher un commissionnaire sur le pont de la Tournelle.

R. Je n'ai eu connaissance de tout cela que par la fille Lassave, qui est venue me parler de ce qui était arrivé à Fieschi, me dire qu'elle était perdue, qu'elle n'avait plus de ressources, et me demander de lui procurer une chambre où elle pût rester en attendant qu'elle partît pour Lyon, où elle devait aller trouver son frère.

D. Comment auriez-vous pu prendre sur vous de remettre la malle à la fille Lassave, si vous n'aviez pas des ordres de Fieschi à cet égard?

R. La fille Lassave m'a dit qu'elle était autorisée par Fieschi à se faire remettre cette malle.

Le président. — Fieschi, vous entendez. Est-ce en effet par la fille Lassave seule que Morey a su le dépôt de la malle chez Nolland, ou aviez-vous chargé Nolland de la remettre à Morey pour que celui-ci la remît à la fille Lassave.

Fieschi. — Je n'avais pas parlé de cela à Nina. J'avais dit au contraire à Morey que j'avais remis la malle chez Nolland, sachant que Nolland le connaissait, et que c'était comme si c'était chez lui-même. La fille Lassave n'est allée chez Morey que parce que je l'avais avertie que si un malheur m'arrivait, elle pourrait se présenter à Morey ou à Pepin.

Le président. — Morey, il résulterait de là que vous auriez été certainement instruit par Fieschi que la malle était chez Nolland?

R. La fille Lassave ne serait pas venue me redemander une malle si elle n'avait pas su que j'avais en effet une malle à lui remettre.

Sur une autre question du président, l'accusé persiste à dire qu'il n'était instruit de ce qui concernait la malle que par la fille Lassave elle-même, et que Fieschi ne l'avait mis, en aucune manière, dans sa confidence. J'ajouterai, poursuit-il, que la fille Lassave était certainement avertie par Fieschi, puisqu'elle m'a dit : « La malle est déposée dans tel endroit. »

Le président. — Ce fait étant contesté, pourra être éclairci par l'interrogatoire des témoins.

Vous reconnaissez toujours que c'est vous qui avez enlevé la malle de chez Nolland?

R. Je reconnais bien cela.

D. Je vous ferai remarquer que vous avez commencé par nier ce même fait avec beaucoup d'obstination dans vos premiers interrogatoires.

R. Je ne me souviens pas d'avoir nié cela ; mais dans tous les cas, je conviens bien d'avoir fait prendre la malle chez Nolland, et de l'avoir fait porter rue de Long-Pont.

D. Lorsque cette malle a été portée chez la fille Lassave, n'était-il pas convenu entre vous et elle qu'elle la ferait ouvrir par un serrurier en votre absence?

R. Croyant la fille Lassave autorisée à faire ouvrir cette malle, je lui dis : Si vous ne pouvez pas en avoir la clef, faites-la ouvrir par un serrurier. » Elle a été en effet ouverte en mon absence.

D. Ne vous a-t-elle pas demandé si cette malle ne contenait pas une robe de laine qui lui appartenait, et ne lui avez-vous pas répondu qu'elle y était en effet?

R. Elle dit qu'une robe de laine qui lui appartenait était dans la malle; mais je n'aurais pu d'avance lui dire qu'elle y était, puisque je n'avais pas la clef.

D. Après que la malle a été ouverte, n'avez-vous pas emporté chez vous trois ou quatre volumes qui s'y trouvaient, ainsi qu'un carnet qui avait été entre les mains de Fieschi?

R. Je n'ai rien emporté de ce qui pouvait se trouver dans la malle.

D. Cependant le carnet a été trouvé dans les latrines de votre maison?

R. Cela est impossible; mais dans ce cas, il n'a pu être jeté dans cet endroit que par la fille Lassave elle-même.

D. Quel intérêt pouvait avoir la fille Lassave à le jeter dans les latrines de votre maison, au lieu de le jeter dans les latrines de la maison où elle était?

Me Dupont. — C'est une question à laquelle Morey ne peut répondre; et comme un accusé n'est pas tenu de répondre lorsqu'il croit devoir se taire . . .

Le président. — Cela dépend de sa propre appréciation : c'est à l'accusé à voir s'il peut ou non répondre.

Je poursuis.

Le mercredi 29 juillet, vers midi, la fille Lassave n'est-elle point allée vous voir?

R. Oui, en effet.

D. Ne lui avez-vous pas demandé en la voyant ce qu'elle avait à pleurer; et sur sa réponse, que vous le saviez tout aussi bien qu'elle, n'avez-vous pas dit que vous n'étiez pas sorti de chez vous, et que vous n'en saviez rien ?

R. En effet, je lui ai demandé ce qu'elle avait à pleurer, et c'est alors qu'elle m'a appris ce qui était arrivé à Fieschi; quant à moi, je n'en savais rien à ce moment-là.

D. La fille Lassave vous ayant dit alors qu'elle vous avait vu, le lundi 27, buvant avec Fieschi sous la tente d'un café, n'avez-vous pas prétendu d'abord qu'elle se trompait; et comme elle insistait, n'avez-vous pas fini par convenir de ce fait.

R. Tout cela est faux.

D. Après avoir brûlé, en présence de la fille Lassave, des papiers que vous lui dites avoir appartenu à Fieschi, et lui avoir recommandé de garder le secret avec la femme qui habite chez vous, ne l'avez vous pas engagée à aller vous attendre à la barrière du Trône.

R. Je n'ai brûlé devant la fille Lassave aucun papier appartenant à Fieschi; je ne lui ai en aucune manière recommandé le secret; et cette fille m'ayant dit la première qu'elle avait affaire du côté de la barrière du Trône, je lui ai dit: « Eh bien, attendez-moi là, j'irai vous rejoindre dans quelques instans. »

D. N'êtes-vous pas allé, route de Montreuil, dîner chez un traiteur.

R. C'est vrai.

D. N'avez-vous pas dit à la fille Lassave que vous y aviez attendu Fieschi la veille, toute la journée, parce que vous saviez qu'il devait se sauver par là.

R. J'ai mené la fille Lassave chez ce traiteur parce qu'elle n'avait pas le sou, qu'elle avait faim, et qu'elle voulait dîner, mais je n'ai pas tenu ce propos.

D. Vous n'avez donc pas dit non plus que vous étiez déjà venu chez le même traiteur avec Fieschi.

R. Non.

D. Pendant le dîner, qui paraît avoir duré assez longtemps, la conversation ne roula-t-elle pas exclusivement sur l'événement de la veille? Comme la fille Lassave déplorait la

mort de tant de victimes innocentes, et en particulier celle du général Mortier qui était si bon, ne lui dîtes-vous pas que cet illustre guerrier était une canaille comme les autres.

R. Cela est faux. Je n'ai pas ouvert la bouche là-dessus. Je n'avais aucune raison de dire que le maréchal Mortier était une canaille, puisqu'il ne m'avait jamais rien fait.

D. La fille Lassave vous ayant fait observer qu'à son avis les conjurés s'y étaient mal pris pour tuer le roi, ne lui dîtes-vous pas : « Soyez tranquille, il ne perdra rien pour attendre, et il descendra la garde. »

R. Tout cela est de pure invention ; c'est un tissu de mensonges.

D. N'avez-vous pas ajouté, « Fieschi est un imbécile, il a voulu *se mêler de charger* trois fusils, et ce sont ceux-là *justement qui ont* crevé. C'est moi qui avais chargé tous les autres ; j'y avais mis des lingots, et ils étaient bourrés de manière à ne pas manquer leur coup, mais Fieschi a mis le feu trop tard ? «

R. Il n'a été nullement question de cela ; je ne sais pas seulement ce qu'on veut dire.

D. N'ajoutâtes-vous pas que Fieschi était seul, qu'il avait voulu être seul au moment où il avait mis le feu, mais que vous aviez passé avec lui une partie de la soirée du 27 ?

R. Tout cela est fausseté.

D. ne parlâtes-vous pas aussi à la fille Lassave de la recommandation que vous aviez faite à Fieschi de bien charger son pistolet, et de l'engagement qu'il avait pris de se brûler la cervelle s'il était arrêté ?

R. Je n'ai pas ouvert la bouche de cela.

D. Ne lui dîtes-vous pas que Fieschi était un bavard, qu'il avait fait des confidences à Boireau ; qu'il avait eu tort, qu'il ne pouvait imputer qu'à son indiscrétion le non-succès de l'entreprise : que malheureusement l'affaire n'avait pas réussi, qu'autrement le fille Lassave serait devenue bien riche, qu'elle aurait eu au moins 20,000 francs, puisqu'on aurait fait pour Fieschi une souscription qui aurait été bientôt remplie.

R. Tout cela est faux. Quant à cette imputation d'avoir reproché à Fieschi d'avoir fait quelques confidences à Boireau, je ferai observer que je n'ai jamais ni vu ni connu Boireau ; je

ne l'ai vu qu'à la Conceirgerie, lorsque nous avons été détenus ensemble.

Fieschi. M. le président voudrait-il demander à Morey si après que la malle a été ouverte, la fille Lassave est encore retournée chez lui Ensuite, je dirai un mot.

Morey. — Elle y est venue une fois ou deux ; mais j'étais absent.

Le président. — Comment l'avez-vous su ?

Morey. — La grille du réservoir de chez moi était souvent ouverte, en sorte que la fille Lassave a pu venir et entrer dans la petite cour où sont les latrines, sans être aperçue par qui que ce soit.

Fieschi. — La grille du réservoir ne s'ouvre jamais que lorsqu'on vient sonner.

Morey. — Pardon : les trois quarts du temps elle est ouverte.

Fieschi. — Du reste, je suis convaincu que, si Morey a parlé de Boireau, il ne le connaissait cependant pas. Le matin du 28, je trouvai Morey dans la rue, et je lui dis : « Vous ne savez pas que lui Boireau est venu et qu'il est au courant de mon affaire ? C'est donc Pepin qui la lui a dite?... » Voilà pourquoi Morey a prononcé le nom de Boireau à Nina Lassave.

Morey. — Je ne connaissais pas Boireau, c'est par la fille Lassave que j'en ai entendu parler.

D. Ne dîtes-vous pas à la fille Lassave que le 28 juillet, vers onze heures du matin, vous aviez rencontré Fieschi près du Grenier-d'Abondance, et qu'ayant exprimé la surprise que vous causait cette rencontre à une pareille heure, Fieschi vous avait répondu que le tambour ne battait pas encore, et qu'il avait le temps d'arriver chez lui ?

R. Je n'ai pas pu dire ces choses-là, puisque à l'heure où l'on suppose que j'aurais rencontré Fieschi, j'étais encore chez moi à déjeûner ; peut-être même n'étais-je pas encore de retour de la Maison-Blanche.

D. N'est-ce pas aussi dans ce moment que vous auriez dit à Nina Lassave que vous aviez brûlé les papiers de Fieschi la veille de l'événement ?

R. Il n'a pas été question de cela.

D. N'avez-vous pas enfin annoncé à la fille Lassave que vous

aviez une malle à lui remettre, qu'elle était chez un de ses amis, que vous n'aviez pas voulu l'avoir chez vous, parce qu'elle aurait pu vous compromettre, que vous alliez la lui envoyer sans perdre de temps, qu'elle la ferait ouvrir, et qu'elle verrait ce qu'il y avait dedans; mais qu'il ne fallait pas qu'elle vendît à Paris un seul des objets qu'elle y trouverait?

R. Je n'ai pas pu dire cela à la fille Lassave, puisque je n'ai jamais rien su que par elle.

D. N'avez-vous pas engagé cette fille à partir le plus tôt possible pour Lyon, et ne lui avez-vous pas promis de lui donner 60 fr. pour faire ce voyage?

R. La fille Lassave m'avait dit qu'elle était absolument dénuée de ressources, qu'elle ne pouvait ni entrer chez sa mère, ni retourner à la Salpêtrière, et qu'elle n'avait d'autre parti que de *se jeter à l'eau*; on avait même trouvé une lettre annonçant de sa part des projets de suicide. Je l'ai détournée de ce projet, et je lui ai dit : « Plutôt que de vous laisser tuer, je ferai le sacrifice de 50 ou 60 fr., afin de vous aider à aller à Lyon retrouver votre frère. » Et je lui ai donné à l'instant même 15 fr. pour l'aider à vivre, et 6 fr. pour payer le loyer de sa chambre.

D. En sortant du cabaret où vous aviez dîné, n'avez-vous pas dit à la fille Lassave de vous attendre un instant, et n'avez vous pas jeté au coin d'un mur des balles que vous aviez dans votre poche?

R. C'est faux; et si sur l'indication de Nina, on a trouvé des balles, dans cet endroit, c'est qu'elle les y avait jetées elle-même.

Le président. — Je vous représente un sac de grosse toile bise contenant soixante-six balles et une chevrotine qui ont été trouvées le 8 août à l'endroit indiqué par la fille Lassave comme étant celui où vous les auriez déposées le 29 juilet? Reconnaissez-vous ce sac et ces balles?

L'accusé Morey. — Je ne reconnais pas ces balles : elles sont d'un calibre plus fort que les moules que j'avais chez moi et qui ont été saisis. Si j'avais eu intérêt à me débarrasser de ces balles, je les aurais jetées dans ma route, et je me serais pas allé les porter à la barrière.

Le président. — Ces balles se sont trouvées du même cali-

de Lafeuillade, le vice-amiral marquis de Sercey et de Gasparin.

Le président. Accusé Pepin, levez-vous.

N'avez-vous pas été, depuis 1830, membre de plusieurs sociétés populaires, et n'avez-vous pas fait partie notamment de la société des Droits de l'homme, où vous auriez été chef de la section *Romme*, du douzième arrondissement.

Pepin. Il y a erreur dans les dates : j'ai fait partie de diverses sociétés; mais ce n'est qu'après avoir quitté mon domicile de la rue du Faubourg-Saint-Antoine pour habiter la rue du Marché-aux-Chevaux, que je suis entré dans diverses sociétés, c'est-à-dire en 1833.

D. N'avez-vous pas exercé des fonctions actives dans la société, et visité souvent les sections?

R. Non, M. le président; jamais.

D. Lors d'une perquisition faite, le 28 août dernier, à votre domicile, on y a trouvé un pistolet d'arçon et un fusil de munition qui ne portait aucun numéro de légion de la garde nationale, ni aucune trace de poinçonnage. Reconnaissez-vous ces armes? à quel usage étaient-elles destinées?

R. Je reconnais ces armes comme m'ayant appartenu.... Il y avait peu de temps que j'étais entré dans le faubourg Saint-Antoine; dès lors je n'avais pas encore été recensé, mais j'avais fait partie de la garde nationale dans plusieurs arrondissemens, par exemple à la Gare d'Ivry.

D. Mais ce fusil-là n'est pas un fusil de la garde nationale?

R. Non, monsieur.

D. Alors à quelle occasion étiez-vous muni de cette arme?

R. Cette arme m'a toujours appartenu, dès l'époque où je faisais partie de la garde nationale, avant 1830, et je l'ai conservé à ce titre comme étant ma propriété. Je ferai une seule observation : lorsque j'habitais la Gare, il m'en fut donné un par le capitaine de la compagnie dont je faisais partie, et, immédiatement après la loi sur les détenteurs d'armes, avant même qu'elle fût sanctionnée, afin de n'être pas en contravention, je renvoyai cette arme au capitaine. Si M. le président veut vérifier le fait, il pourra le faire appeler.

D. Le lendemain, on a trouvé dans les fosses d'aisance de votre maison deux platines de fusil à piston. Pouvez-vous dire d'où provenaient ces platines?

R. Je ne pourrais; cette maison a été habitée par un de mes parens à qui je l'avais cédée; divers locataires y ont demeuré.

D. N'avez-vous pas été en relation avec un grande nombre de sociétés secrètes?

R. Non; j'ai seulement fait partie de l'association de l'Éducation libre du peuple; je fus même nommé, en mon absence, vice-président de cette association; mais je n'en ai pas rempli les fonctions, car elle a été dissoute immédiatement.

D. N'étiez-vous pas signalé depuis long-temps à l'autorité pour l'*exaltation* de vos opinions, et le parti républicain, dont *les principaux* chefs paraissent avoir été vos amis, ne vous comptait-il pas au nombre de ses adhérens les plus dévoués?

R. Je ne pense pas avoir jamais été ainsi désigné, car jamais je n'ai été exalté dans mes opinions.

D. Lorsque plusieurs des hommes avec lesquels vous étiez en relation, et qui tous ou presque tous avaient fait partie à divers titres de la société des Droits de l'Homme, furent compromis dans les événemens d'avril, et arrêtés, ne leur avez-vous pas rendu d'*assez fréquentes* visites, et n'avez-vous pas donné à plusieurs d'entre eux des secours, soit en argent, soit en nature?

R. Oui, monsieur, cela m'est arrivé plusieurs fois.

D. Ne vous êtes-vous jamais servi, pour entrer dans les prisons, de permissions obtenues sous un autre nom que le vôtre?

R. Quand j'ai été interrogé par M. le président sur ce point, je lui ai répondu la vérité, sans avoir égard au préjudice que mes paroles pourraient me porter. J'ai dit que, en effet, en 1833, sur la recommandation d'un honnête ouvrier que je connaissais, je fus une seule fois à la Force, avec le permis de cette personne, voir le nommé Henri Lecomte.

En voyant Henri Lecomte, ne voyiez-vous pas en même temps les autres accusés qui étaient dans la prison?

R. Je vis divers autres prévenus, mais en commun, c'est-à-dire qu'ils étaient entre deux grillages et qu'on pouvait leur parler. Il y en avait peut-être bien une dizaine.

D. Qui étaient ceux que vous connaissiez ?

R. Je ne puis pas dire les noms bien au juste ; je sais qu'il y avait... Je ne me rappelle plus aucun nom. Il y en avait un ou deux que j'ai connus ou du moins que j'ai vus.... Je ne leur ai pas parlé en particulier ; on ne s'entendait pas.

D. Ne connaissiez-vous pas particulièrement Cavaignac, ex-président du comité central de la société des Droits de l'Homme?

R. Particulièrement, ce n'est pas le mot ; je l'ai vu environ trois fois, quatre fois au plus.

D. Où cela?

R. Je le rencontrai une fois, venant visiter la section des Droits de l'Homme, de laquelle je fis partie fort peu de temps, laquelle section était composée de tous gens établis, de tous industriels pour la plupart.

D. Ne l'avez-vous pas aussi visité plusieurs fois à Sainte-Pélagie ?

R. Je l'ai vu deux ou trois fois, comme je l'ai dit dans l'instruction.

D. Etait-ce avec un permis sous votre nom ?

R. Non, c'était avec la permission que j'employais pour aller voir Henri Lecomte.

D. Ainsi c'était de cette manière que vous voyiez Cavaignac?

R. Je ne l'ai pas vu, si ce n'est dans la cour, mais je ne lui ai pas parlé.

D. Cavaignac n'a-t-il pas été votre débiteur d'une somme de 500 francs environ, pour laquelle il vous fit un effet à trois mois de date?

R. Cela est vrai; environ cette somme, je ne me le rappelle pas bien.

D. Quel était le motif de cette dette de 500 fr. que Cavaignac avait contractée envers vous?

R. Cavaignac me demanda cette somme pour secourir des détenus ou des patriotes qui étaient, dit-il, dans le besoin.

D. Ainsi Cavaignac s'était exposé à faire un billet que vous avez négocié, pour une somme dont l'emploi ne lui était pas personnel?

R. Je le pense, du moins il me l'a dit.

D. Mais vous avez dit tout à l'heure que vous n'étiez pas lié avec lui; comment alors est-ce à vous qu'il s'est adressé pour ces 500 fr.

R. Je ne pourrais pas préciser ce fait. Il aura, je crois, entendu dire que j'étais entré dans quelque association, et il est probable que c'est cela qui l'aura porté à m'emprunter cette somme.

D. Connaissiez-vous Guinard, ancien membre du comité central de la société des Droits de l'Homme, et Berrier-Fontaine, ancien secrétaire de ce comité?

R. Quant à Guinard je ne l'ai jamais vu, que je sache; quant à Berrier-Fontaine, je l'ai rencontré un jour, ou du moins on m'a dit que c'était lui, dans une assemblée pour l'éducation libre du peuple dans le dixième arrondissement.

D. Ne les avez-vous pas vus tous deux à Sainte-Pélagie?

R. Non, monsieur, ou du moins que je sache.

D. Après votre acquittement par le conseil de guerre, en 1832, n'avez-vous pas fait imprimer une brochure pour votre justification? Vous avez demandé que cette brochure fût annexée à l'un de vos interrogatoires, elle est ainsi devenue une des pièces du procès actuel. Par quel motif, après avoir fait imprimer cette brochure, ne l'avez-vous pas publiée?

R. Je ne la publiais pas, d'abord parce que je ne voulais pas faire argent de cette brochure; elle avait été faite pour prouver à mes amis, à mes commettans, à mes correspondans; que j'avais été injustement impliqué dans l'affaire de juin.

D. N'avez-vous pas été détourné spécialement de la publication de cette brochure que sans doute vous ne vouliez pas vendre, mais que vous vouliez répandre par un individu que vous avez déjà nommé?

R. Il y a quelque chose de vrai dans cela. Un monsieur, pour lequel j'ai une parfaite vénération, ayant appris que j'avais fait cette brochure, se transporta chez moi, et me dit qu'ayant été accusé, jugé et acquitté tout à la fois par les mêmes hommes et à l'unanimité, du moins sur plusieurs chefs d'accusation, cela suffisait pour ma justification. Ce fut là un des motifs pour lesquels je ne répandis pas un très grand nombre d'exemplaires de ma brochure. Du reste, je ne devais pas lui donner une

très grande publicité, je devais la donner seulement à quelques-uns de mes amis.

D. Pourriez-vous nommer cette personne respectable qui vous a donné le conseil dont vous parlez?

R. Je ne crois pas devoir la nommer sans y être autorisé par le colonel de la huitième légion. C'est un homme très honorable de la légion! Je ne connais pas très bien ma position; je craindrais de faire de la peine à ce monsieur, et de le déranger, en l'obligeant à venir devant la cour.

D. Quelques-uns de vos amis ne vous ont-ils pas détourné de la publication de cette brochure comme démentant vos principes politiques, et ne vous rappelez-vous pas le nom de quelques personnes qui ont contribué, par l'invocation de ce motif, à vous faire renoncer à cette publication?

R. M. le président m'a déjà parlé de cela; j'ai cherché à réunir mes idées à ce sujet, et je me rappelle qu'un jour dans une réunion pour l'éducation libre du peuple, un des assistans me proposa comme candidat à je ne sais quelles fonctions; un autre ayant demandé : Quel est ce Pepin? Est-ce Pepin du faubourg Saint-Antoine? on lui répondit : Oui! et il dit alors : si c'est lui..... Il a dit enfin que ce nom ne lui était pas agréable....

(Plusieurs membres de la cour se plaignent de ne pas entendre, et le président engage l'accusé à élever la voix.)

D. Ne vous souvenez-vous pas d'avoir déclaré que Berrier-Fontaine, spécialement, vous avait dit que cette brochure était en contradiction avec vos principes politiques, et que vous ne deviez pas la publier?

R. Je ne crois pas avoir dit cela; j'ai dit d'abord que c'était un membre de l'association, ensuite que j'avais cru que c'était Berrier-Fontaine. Je le pense encore, et cependant je ne pourrais l'affirmer. Je ne l'ai jamais vu, et un monsieur qui était à côté de moi me dit que c'était lui.

D. Vous avez reçu une lettre datée du 8 août 1834, et signée VAILLANT, rédacteur du *Pilori*. Cette lettre commence ainsi : Citoyen, *vous me trouverez bien importun*, mais le besoin m'y force : je vous en prie, prêtez-moi seulement cent, ou, au moins cinquante francs; *il me faut absolument aujourd'hui même du papier pour imprimer*. Cette lettre, la reconnaissez-vous?

R. Je la reconnais comme pièce saisie chez moi.

D. N'avez-vous pas, le même jour, remis au sieur Vaillant les 50 fr. qu'il vous demandait.

R. Non; le sieur Vaillant, que j'avais rencontré une fois ou deux dans mes courses, envoya chez moi par deux ou trois fois, un petit jeune homme en blouse. A chaque fois je le refusai. Enfin ce jeune homme vint un jour où il n'y avait que mon épouse; et mon épouse, fatiguée de voir ce jeune homme faire une si longue course, lui prêta cette somme.

D. Je vous représente un billet souscrit par lui, à votre ordre, et portant la date du 28 août. Le reconnaissez-vous?

R. Oui.

D. Les premiers mots de la lettre du sieur Vaillant que je viens de vous lire, prouvent que ce n'était pas la première fois qu'il s'adressait à vous, et que votre bourse lui était habituellement ouverte.

R. Cette question, j'y ai répondu, je crois, parce que je viens de dire tout à l'heure. Je viens de dire que le sieur Vaillant envoya diverses fois à mon domicile pour obtenir cette somme; et ce n'est qu'après avoir été fatiguée de voir le commissionnaire faire une si longue course, que mon épouse, je crois, a condescendu à prêter la moitié des 100 fr. qu'on me demandait.

(Sur l'ordre de M. le président, le greffier en chef donne lecture de la lettre du sieur Vaillant.)

Pepin. — Il est parlé de papier dans cette lettre; mais j'étais bien convaincu que ce n'était pas pour ce motif que l'argent m'était demandé.

D. N'avez-vous pas souvent ouvert votre bourse à des individus que vous n'aviez jamais vus, ou que vous connaissiez à peine, et qui ne se recommandaient à vous que par la violence insensée de leurs opinions? Quel autre motif qu'une haine aveugle contre le gouvernement pouvait vous porter à agir ainsi?

R. A cela je répondrai que, quand il s'agissait d'obliger, je ne regardais jamais à l'opinion; et, d'ailleurs, les débats prouveront que j'ai obligé des hommes de toutes les opinions. Cependant, je ne crois pas avoir jamais obligé des carlistes, ou du moins des légitimistes. (Bruits divers.)

D. N'avez-vous pas plusieurs fois donné à coucher à des in-

dividus qui se cachaient parce qu'ils étaient poursuivis par la justice et notamment à plusieurs personnes soupçonnées d'avoir pris part aux événemens d'avril?

R. A des individus se cachant, non, si ce n'est à.... mon coaccusé, M. Fieschi.

D. Ainsi, vous n'avez pas donné asile, à l'exception de Fieschi, à d'autres gens poursuivis par la justice?

R. Je ne le pense pas.

D. Vous ne l'affirmez pas?

R. Je ne le pense pas.

D. Lors du procès auquel ces événemens ont donné lieu, n'avez-vous pas colporté dans le quartier que vous habitez des modèles de protestations, rédigés au nom des gardes nationaux, contre le service qu'on leur faisait faire à la chambre des pairs?

R. Non, monsieur; je n'ai pas colporté, comme on veut bien le dire....

LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu ce que Fieschi a dit à cet égard.

Fieschi persiste-t-il dans sa déclaration?

FIESCHI. — Oui, M. le président. Je pense que le sieur Dhele, qui est appelé comme témoin; s'il veut dire la vérité, il dira que moi-même je lui ai parlé de ce que M. Pepin m'avait prié de faire signer la protestation si je connaissais des gardes nationaux. Il m'a répondu qu'il ne l'était pas et que ça ne le regardait pas.

PEPIN. — Je ne puis répondre à cela que par une dénégation.

D. Connaissiez-vous Morey?

R. Oui, monsieur le président, ainsi que je vous l'ai dit dans mon interrogatoire.

D. Depuis combien de temps le connaissiez-vous?

R. Quelque temps après que je vins habiter le 12ᵉ arrondissement.

D. Où l'avez-vous connu?

R. Dans cet arrondissement; il était mon voisin.

D. Quelles ont été vos relations avec lui?

R. Je crois que la première fois que je l'ai rencontré, c'est dans l'Union de Juillet.

D. Il était donc membre de cette société avec vous.

R. Je crois que oui.

D. N'était-il pas membre aussi de la section des Droits de l'homme dont vous étiez chef.

R. Je n'ai jamais été nommé légalement chef de section. J'en remplis les fonctions deux, trois, peut être quatre fois, en place du véritable chef, pendant un voyage qu'il faisait. C'était un négociant manufacturier.

Je vous fais remarquer que s'il paraît résulter de l'instruction que Morey vous aurait livré une fois un harnais ou telle autre chose de sa profession, il en résulte également qu'il n'était pas le fournisseur habituel de votre maison. Par conséquent vos relations avec lui ont dû avoir une autre origine que celle que vous avez assignée d'abord.

R. J'étais son voisin.

D. *Vous connaissiez*, sans doute, ses opinions exaltées.

R. *Ses opinions* ne me parurent jamais exaltées.

D. N'avez-vous pas quelquefois diné chez Morey, et notamment dans le mois de juin, en compagnie de plusieurs autres personnes.

R. J'y ai diné une fois, autant que je puis me le rappeler.

D. Quelles étaient les personnes qui se trouvaient à dîner.

R. Je ne pourrais vous le dire.

D. Morey, de son côté, n'a-t-il pas plusieurs fois diné chez vous.

R. Il y a diné une *fois*. *C'est tont.*

D. Vous avez dit tout à l'heure que Fieschi était le seul individu poursuivi par la justice auquel vous aviez donné à coucher; cependant dans vos premiers interrogatoires, vous avez déclaré qu'il n'était pas le premier à qui vous aviez donné à coucher, que plusieurs patriotes étaient aussi venus vous demander asile, et que vous ne le leur aviez jamais refusé.

Il se peut que j'aie dit cela; mais c'est sans doute une erreur, après mon arrestation, la pensée de ma femme, de ma famille, jetées dans les prisons, tout cela m'avait troublé les idées. Je le répète, il se peut que je l'aie dit; mais je ne pense pas que qui que ce soit puisse dire que j'ai, proprement dit, caché d'autres personnes que Fieschi.

LE PRÉSIDENT. Je ne vous inculpe pas d'avoir caché telle ou telle personne, mais je dois vous faire remarquer cela pour établir les différences qui existent dans vos déclarations.

D. Connaissez-vous Boireau ?

R. Non.

D. N'est-il jamais allé chez vous ?

R. Non, que je sache.

D. Connaissez-vous Nolland et Veyron ? Vous êtes-vous quelquefois rencontré avec eux chez Morey ou ailleurs ?

R. Je n'ai jamais connu Nolland ; je n'ai jamais vu Veyron chez Morey. Cependant cette question me fait rappeler que je vis Veyron à la Force, lorsque j'y fus voir Henri Leconte ; du moins on me montra un individu pour tel. Je l'ai vu aussi dans l'association de l'Education libre du peuple ; jamais autre part.

D. Vos liaisons avec Morey paraissent avoir été fort intimes ?

R. Je connaissais Morey lorsque j'habitais le 12e, en ce qu'il m'avait fait l'effet d'un homme âgé.... comme ça.... d'un assez bon diable, et il vint me voir plusieurs fois.

D. Vous souvenez-vous d'une partie de campagne ou d'un voyage que vous auriez fait avec Morey peu de temps avant l'exécution de l'attentat ?

R. Non, je n'ai pas fait de voyage avec Morey.

D. Vous avez entendu hier ce que Fieschi a dit à cet égard ; il a dit que vous aviez fait une absence de Paris, et que Morey vous aurait accompagné dans votre voyage ; il a ajouté qu'il en avait acquis la certitude, je crois, de Morey lui-même ?

R. Fieschi a fait une erreur, J'ai fait, en effet, un voyage dans le mois de juillet, mais c'était pour voir ma famille. J'ai passé en effet huit jours près de l'un de mes beaux-frères, dans une petite commune à trente lieues environ de Paris, commune dans laquelle mon père a été tant maire qu'adjoint pendant environ trente années. De là, je fus à Laon, où je restai environ... je ne puis vous préciser, à peu près le même temps. Bref, je descendis chez le commandant de la garde nationale à cheval de l'arrondissement, négociant et conseiller municipal. Je passai tout mon temps avec deux conseillers municipaux et un négociant, gens fort honorables de la ville, et je rentrai à Paris. Quelques-uns de ces messieurs retinrent même mes effets afin de me retenir plus long-temps auprès d'eux, et mon retour fut retardé de deux ou trois jours.

Le président. — Morey, vous rappelez-vous avoir accom-

pagné Pepin dans un voyage qu'il a fait dans le courant de juillet?

MOREY. — Je n'ai pas connaissance de cela, au moins je ne me le rappelle pas.

LE PRESIDENT. — Fieschi, persistez-vous dans ce que vous avez dit à cet égard?

FIESCHI. — J'ai dit que lorsque Pepin était parti pour ce voyage, Morey l'avait accompagné, mais seulement au moment du départ; et c'est une faute de mon langage, si j'ai fait entendre que Morey avait terminé ce voyage avec Pepin : j'ai dit seulement que Morey lui avait fait la conduite des compagnons; or, les compagnons vont à un quart de lieue.

Je reviens sur la protestation relative au service de la garde nationale :

M. *Fauveau*, avocat, qui faisait ordinairement les affaires de M. *Pepin* (du moins s'il ne les faisait pas, je le voyais souvent chez lui), a vu le modèle de la protestation qu'on lui montrait pour vérifier s'il était bien. M. Fauveau, comme avocat et homme d'honneur, dira, je pense, la vérité, si M. le président l'interroge; s'il ne veut pas la dire..., il fera comme il voudra.

LE PRESIDENT. — Vous avez dit hier que, dans votre pensée, Pepin aurait fait un voyage pour visiter ses compagnons, des hommes aussi exaltés que lui, et pour les disposer aux événemens qui se préparaient. Persistez-vous dans cette pensée? De plus, je profiterai de l'occasion pour vous demander si vous n'auriez pas encore quelques renseignemens à donner au sujet des actes qui devaient suivre l'exécution de l'attentat. Vous en avez parlé en termes qui ont beaucoup d'importance, et c'est pour cela que je vous engage à vous expliquer encore à cet égard si vous avez quelque chose à ajouter. Ainsi, dans votre déclaration d'hier, vous avez dit :

« Morey me dit : Un instant! lorsque nous serons les vainqueurs, que ferons-nous? Je répliquai : Vous vous arrangerez comme vous voudrez; mais avons avons enfilé la route devant nous, le passé n'est plus en notre pouvoir, le présent seul est dans notre domaine, et l'avenir, Dieu le sait.

» Morey ajouta : Une fois que le gouvernement sera renversé, il faut que tout le monde soit heureux. Je vous demande, lui dis-je, si la chose est possible; il y aura toujours des voleurs, des filous, des paresseux, des ivrognes. La nation

sera riche, reprit Morey, parce qu'à l'égard de tous les hommes qui ont fait leur fortune d'après l'Empire, nous examinerons leur fortune ; on leur dira : Tu avais 100,000 fr. tu as gagné 100,000 fr. encore de plus après l'Empire, garde-les ; mais ceux qui auront amassé un million nous leur laisserons 300,000 fr., et le reste sera joint aux biens nationaux. »

Puis vous ajoutiez :

« Revenons à Pepin. Il disait : Ceux qui sont de la monarchie déchue ou de la monarchie actuelle doivent tomber les uns comme les autres. Il faut que leurs têtes roulent dans les rues comme les pavés. Je répondis : Le sang demande le sang ; voyez dans mon pays, lorsqu'un homme en a tué un autre, toute la famille prend sa vengeance. Il en sera de même dans notre patrie, tout sera dans la confusion. Voilà ce que je dis à Pepin. »

Ces deux conversations, rapportées par vous, sont d'une grande importance : elles donnent à connaître, sinon les conséquences politiques, au moins les faits immédiats que vous considériez comme devant résulter de l'exécution de l'attentat. Persistez-vous dans ce que vous avez dit, et avez-vous quelques développemens à donner à votre déclaration ? Est-il à votre connaissance, par exemple, car vous avez prononcé ce mot dans une autre partie de votre interrogatoire, qu'il ait été question de proclamations qui auraient été faites pour être distribuées à la suite de l'attentat, et pour révéler apparemment quel en avait été le but, et quelles devaient en être les conséquences ?

Fieschi. — C'est à moi que M. le président adresse la parole ?

Le président. — Oui.

Fieschi. — Pour mon compte, je ne cherche pas à blanchir mon affaire ; je ne veux pas non plus accuser mes complices plus qu'ils ne doivent l'être. J'ai dit la vérité quand j'ai dit que Morey avait tenu ces propos. Morey ne parlait pas de trancher les têtes après avoir été vainqueur, car je lui dis : « Après le combat, plus de victimes ! » Les mots que vous venez de répéter, d'après ce que j'ai dit hier, je les affirme, de même moralement concernant Pepin.

M. le président donne une nouvelle lecture de la conversa-

tion de Morey et de Fieschi, et demande de nouveau à celui-ci s'il persiste à dire que Morey a tenu ce langage.

FIESCHI. — Oui.

LE PRESIDENT. — Vous entendez Morey? Qu'avez-vous à répondre?

MOREY. — Tout ce que Fieschi dit là est faux; je n'ai pas seulement ouvert la bouche de la moindre des choses.

LE PRESIDENT. — Fieschi, persistez-vous aussi à dire que Pepin a tenu le langage que vous lui prêtez?

FIESCHI. — Je crois avoir dit hier, et je le redis encore, que, d'après ce qu'avait dit Morey et d'après ce que j'avais dit moi-même: « Après le combat point de victimes, si nous sommes les vainqueurs », Pepin répondit: Si la race reste, nous conspirerons toujours, et nous ne serons jamais tranquilles. »

LE PRESIDENT. — Vous n'aurez pas d'autre développemens à donner sur cette partie de votre déposition? Vous n'avez rien à dire sur une pensée générale dont vous auriez eu connaissance, qui aurait été conçue soit par vos complices, soit par d'autres, et qui expliquerait davantage la témérité atroce de l'attentat auquel vous avez été poussé?

FIESCHI. — C'est à dire... moi, Morey et Pepin étant ensemble, Morey lui-même le premier dit: « Vous, Pepin, vous serez chargé des proclamations, » parce que c'était le plus savant de nous trois. (On rit.) Il disait qu'il connaissait Raspail et d'autres journalistes, et d'ailleurs il ne fallait pas savoir faire le coup de fusil pour faire des proclamations. Moi, de mon côté, je comptais prendre les armes; Morey de son côté, n'est pas paresseux non plus... Et voilà comme nous avons répondu.

LE PRESIDENT. — Je reviens au voyage de Pepin. A quelle époque précise a-t-il eu lieu?

FIESCHI. — Je puis me tromper; mais je pense que c'est au commencement de juillet.

LE PRESIDENT. — Asseyez-vous.

FIESCHI. — Pas encore, monsieur! Je n'ai pas eu d'abord l'idée que Pepin eût fait ce voyage pour l'affaire de notre attentat. Ce n'est qu'après avoir reçu toute la procédure, après avoir vu que dans les départemens et dans les pays étrangers on avait connaissance de notre affaire. Certes, je ne dors pas beaucoup, mais je suis toujours préoccupé; mais je ne suis pas

toujours été préoccupé; mais n'importe... alors je me dis : Pepin a fait ce voyage pour avertir le parti, pour faire acheter de la poudre et des fusils; car, supposons la famille détruite, la garnison étant seule sous les armes, il n'était pas si facile de renverser un gouvernement... Voilà mes vues à moi : je suis à moitié tacticien, et je sais comment on attaque un parti. (Bruit.)

Pepin. — Il y a erreur dans ce que dit Fieschi : si on veut des renseignemens sur le voyage que j'ai fait, M. le président pourra en faire prendre. Ainsi que je l'ai dit, mon temps a été employé avec les messieurs que j'ai désignés, et qui sont à la fois, je le crois du moins, avoués et conseillers municipaux. L'un d'eux a un frère qui a échoué dans sa candidature comme député de Vervins. Ce fut le maire de Soissons qui fut élu à la place de ce frère ou beau-frère. Voilà les personnes que je vis.

Le président. — Le 27 juillet, ne vous êtes-vous pas présenté chez le commissaire de police de votre quartier, et ne lui avez-vous pas dit que vous craigniez, à cause de vos antécédens bien connus, d'être victime de quelque violence *le jour* de la revue, et que vous aviez tout à redouter de l'exaspération de la garde nationale ?

R. Le fait est vrai; mais ce n'est pas ce motif que j'ai allégué chez le commissaire. Deux peintres furent arrêtés chez moi quelque temps avant cet événement; ces peintres travaillaient à ma maison, et cette arrestation fit un peu de bruit dans mon voisinage. On fit courir divers bruits; on dit que j'avais été arrêté avec eux; d'autres dirent que je devais l'être. L'un des deux peintres resta environ deux heures au poste; l'autre fut conduit à la préfecture et y resta vingt-quatre heures. J'étais un peu inquiet de cette arrestation, en ce sens qu'étant en train de faire peindre mon magasin, l'ouvrage avait risqué d'être suspendu et moi d'être dans l'embarras. Je fis donc quelques démarches, et je vins chez le commissaire. D'ailleurs les faits ont été expliqués chez le commissaire. L'un des deux peintres resta environ vingt-quatre heures au dépôt de la Conciergerie. Dans sa conduite, les gardes municipaux, m'a-t-il dit, lui dirent, en prenant un verre de vin avec lui, que ma maison était mal placée en raison des événemens de juin; que s'il arrivait encore quelques troubles, il pourrait s'ensuivre

qu'elle serait une des premières envahies. Je fis alors une démarche chez M. le commissaire de police Jacquemin pour lui demander des explications sur ce fait. Il me répondit qu'il n'y avait aucun danger, que je pouvais être fort tranquille, qu'il n'y avait pas d'ordres à donner pour moi, et que, d'ailleurs, le poste était tout près de chez moi. Voilà ce qui a été dit chez le commissaire, et je lui dis même le nom des peintres. Je crois avoir répété cela dans mon interrogatoire.

D. Il résulte de votre réponse que le commissaire de police a fait tout ce qu'il était possible de faire pour vous rassurer; cependant cela n'a pas empêché que le 28 vous êtes disparu de votre domicile. Vous devez comprendre que votre démarche auprès du commissaire pourrait ressembler à une précaution prise à l'avance pour expliquer votre disparition du lendemain?

R. Je ne sache pas bien si je dois rappeler les malheureux événemens de juin. Je fus victime, en juin 1832, au sein de ma famille, victime spécialement par deux hommes qui étaient en état d'ivresse; et comme je faillis alors... (Plus haut! on n'entend pas!), j'avais quelques craintes qu'il me fût adressé quelques reproches chez moi. Il était rare que je m'y trouvasse les jours de revue... Je n'ai pas disparu, du reste, je fus à mes travaux, rue de Bercy, à mes affaires dans divers quartiers; je ne me suis pas caché, comme on l'a voulu dire, et pour expliquer que je me suis pas caché, c'est que je crois avoir dit l'endroit où j'avais déjeûné et celui où j'avais dîné. On pourrait savoir des particularités à cet égard. J'ai dîné au café des Mille-Colonnes, au Palais-Royal; j'allai pour voir les fêtes. Mon chapeau était attaché en face de ma table; le maître du restaurant le prit, en ce qu'il n'était pas précisément en face de moi, et le rapprocha de ma place, afin qu'il ne fût pas confondu avec les autres. On pourra le faire appeler à cet effet, si la cour le croit utile. . . . .

D. Mais je crois devoir vous faire observer que votre absence a été extrêmement prolongée, que si le 28 vous êtes allé dîner dans un lieu public, les jours suivans vous vous êtes caché avec beaucoup de soin. Vous pouvez même vous rappeler que, dans un de vos interrogatoires précédens, je vous ai énuméré les lieux divers où vous êtes allé. En premier lieu, c'était chez un négociant qui n'a pas voulu vous recevoir; en-

suite, chez un de vos parens, et, enfin, vous avez trouvé un asile chez votre beau-frère, chez lequel vous vous êtes caché avec les plus grandes précautions, jusqu'au moment où il vous a lui-même conduit dans une carriole à Lagny. Si, comme vous l'avez dit, vous étiez préoccupé de la crainte de ce qui pouvait se passer le jour de la revue, certainement, quatre jours après, vous ne deviez plus avoir aucun motif de crainte?

R. Avant de répondre à cette question, je prierai la cour d'avoir quelques égards pour moi; je suis peu habitué à paraître en public, et il vient de m'échapper, tout à l'heure, un mot que je regrette d'avoir prononcé... (Plus haut! plus haut!) Quant à m'être caché, je n'ai jamais cherché à me soustraire à la justice; diverses lettres, d'ailleurs, le firent voir. Je ne sortis de Paris que quand je vis, sur un journal, accusé comme auteur de l'attentat, le nommé Bescher. Je fus alors à Lagny, et je sortis de Paris avec mon beau-frère; mais je ne me suis pas caché. Au contraire, là où j'étais, je travaillais, je m'occupais, nous avions des affaires en commun; tout cela prouve que je ne me suis pas caché aussi secrètement qu'on veut le dire. D'ailleurs je fus arrêté à mon domicile; c'est encore une autre preuve que je m'occupais de mes intérêts. Je voulus laisser passer comme cela les momens d'effervescence; puis on m'avait inspiré des craintes. Il y avait aussi des bruits qu'on avait fait courir antérieurement à l'attentat, qui me décidèrent à m'éloigner; on m'avait dit que je serais arrêté...

D. Vous avez dit encore que vous vous étiez décidé à partir, lorsque vous aviez vu la police faire beaucoup d'arrestations; et que des révélations vous avaient informé de l'existence d'un mandat délivré contre vous. Or, le mandat est du 6 août, et il est impossible que vous ayez reçu avis de son existence. Je vous engage, dans votre intérêt, à bien expliquer comment, vous négociant, ayant une boutique et une fabrique auprès de votre maison de commerce, vous avez pu laisser ainsi de côté le soin de vos affaires, sur une crainte qui ne devait pas être fondée, si vous ne vous sentiez coupable de rien.

R. Je n'ai pas dit précisément que c'était un agent de police qui m'avait prévenu; je ne me suis pas détaché de mes intérêts, de mes affaires. Je crois pouvoir répondre à cette question que la preuve en est que je fus arrêté dans mon domicile. Au sur-

plus, on pouvait appeler le commissaire, je n'ai pas cherché à me sauver ; au contraire, je me suis présenté à lui.

D. Oui, vous avez été arrêté dans votre domicile, mais le 28 août, un mois après l'attentat, vous étiez revenu dans votre maison, non d'une manière patente, non au grand jour, mais pendant la nuit. La police, avertie que vous étiez revenu, vous a fait arrêter. Beaucoup d'indices recueillis en ce moment, ont prouvé que le lendemain vous deviez partir pour aller beaucoup plus loin que la première fois.

R. Quant à cela, je n'ai pas beaucoup d'explications à donner. Quand il y a un mandat d'amener lancé contre vous, on dirige contre vous un homme qui vous a connu ; il se donne comme ami ; vous le croyez votre ami ; il cherche à vous emmener au loin, il vous fait des frayeurs et vous tombez dans le piége. Mon arrestation a été faite dans ce genre-là. La même personne qui me fit arrêter me proposait de m'emmener bien loin.

D. Après votre première arrestation, vous fûtes interrogé pendant la nuit, puis ramené dans votre domicile. Vous vous évadâtes, et ce n'est qu'après un assez long espace de temps que vous avez pu être saisi de nouveau. Mais avant de vous faire expliquer là-dessus, j'ai oublié de vous adresser une question. Vous souvenez-vous d'un déjeûner que vous auriez fait, le 15 ou le 16 août, à Lagny, chez le sieur Leblanc, et auquel assistaient plusieurs de vos amis et des confidens de votre fuite ?

R. Je me rappelle le déjeûner à Lagny. Cela prouverait encore que je ne craignais rien après l'attentat, que je ne me cachais pas, puisque je déjeûnais dans un endroit public.

D. N'a-t-il pas été question à ce déjeûner de l'attentat du 28 juillet, et n'avez-vous pas dit alors que vous connaissiez Fieschi, que vous l'aviez vu plusieurs fois, mais qu'on ne l'appelait alors ni Fieschi ni Gérard?

R. Je ne me le rappelle pas, je n'ai pas pu tenir ce langage ; s'il a été question de cela, ma mémoire ne me fournit rien à cet égard.

D. N'avez-vous pas ajouté que puisque les journaux annonçaient que l'auteur du crime avait eu des relations avec Morey, c'était sans doute un nommé Bescher que vous avez vu chez lui et qu'il vous avait amené? N'avez-vous pas dit encore que si Fieschi était l'individu que Morey vous avait présenté ; il

suite, chez un
asile chez vot
avec les plus
a lui-même
vous l'avez
pouvait se
jours après

R. Av
d'avoir c
raître e
mot q
Quar
à la
sort
aut
et
pa
p
j
j

qu'on en faisait; et pour le
donné le véritable signalement de ce
vous aviez vu chez Morey ?
positivement le contraire; cependant je

dans vos premiers interrogatoires vous avez
que vous connaissiez Fieschi, et voilà que
apprend qu'à Lagny, devant des amis sur les-
croyiez pouvoir compter, devant lesquels vous
avoir rien à cacher, vous avez déclaré que vous
Fieschi, qu'on vous l'avait présenté, et que vous
chez vous sous le nom de Bescher.

je ne crois pas avoir dit que Fieschi m'ait été connu
particulièrement que cela.

Président. Les témoins seront entendus sur ce point.
lez bien vos souvenirs; ne niez pas inutilement ce qui
ite pourrait être établi contre vous.

R. Si j'ai parlé de Bescher comme auteur de l'attentat,
la est possible; si on parla du portrait *de l'homme*, j'ai
dire : C'est là son portrait; si c'est cela, il ne ressemble
pas beaucoup à Bescher.

Le président. Vous avez dit que vous aviez été arrêté par les soins d'une personne qui vous avait proposé elle-*même* de vous sauver. Pouvez-vous indiquer cette personne ?

R. Je ne le puis, vous sentez que je n'ai pas de preuves. Je ne parle que par supposition; je ne parle que de la première fois que j'ai été arrêté. Je ne puis nommer cette personne, je m'exposerais à faire une erreur.

D. Avant de recevoir chez vous l'individu que Morey vous avait amené, avez-vous vu cet individu chez Morey ?

R. Je l'avais vu une fois auparavant, je le crois, je ne me le rappelle pas bien positivement, avec Morey ou chez Morey.

D. Quand Morey vous a présenté cet homme, sous quel nom vous l'a-t-il présenté ?

R. Il me dit qu'il se nommait Bescher. Il se peut bien qu'il ait ajouté, pour cela je ne nie pas absolument, que son veritable nom était Fieschi. Comme Fieschi n'est pas un nom français, il est bien possible qu'il se soit échappé de
... re.

…ENT. Cela avait une grande importance lorsque …re fois il était question d'établir que vous connaissiez …, que vous aviez su quel était l'homme que vous re…z. Alors vous aviez nié que vous ayez jamais eu la moindre …naissance de Fieschi. Hier vous avez entendu Morey dire qu'il vous avait présenté Fieschi non comme Bescher, mais comme Fieschi, et en vous disant qu'il prenait le nom de Bescher. Ce fait est désormais établi, vous avez reçu Fieschi en sachant que vous receviez Fieschi.

PEPIN. Je demande bien pardon, je ne dis pas que Morey m'ait dit cela. Je dis seulement qu'il est bien possible qu'il me l'ait dit. Je n'ai jamais connu Bescher sous le nom de Fieschi.

LE PRÉSIDENT. Vous êtes en contradiction avec ce que *vous venez de dire* à l'instant même. Vous avez dit qu'il *vous avait présenté* Bescher en vous confiant qu'il s'appelait Fieschi.

Ne vous dit-il pas que le prétendu Bescher était un patriote poursuivi, qui avait besoin de travailler et de se cacher? Ce changement de nom indique évidemment que vous étiez dans la confidence?

R. Morey m'a dit hier qu'il m'avait présenté l'individu comme Fieschi; je ne puis dire le contraire; mais je ne me le rappelle pas. Si je parlais autrement, je trahirais la vérité.

D. A *quelle époque* vous a-t-on présenté Fieschi?

R. *Je ne puis* me le rappeler précisément.

D. Ne vous engagea-t-il pas, en vous le présentant, à lui procurer de l'ouvrage?

R. Morey me recommanda Fieschi comme un homme persécuté pour affaires politiques. Je ne sache pas si c'est Morey *ou Fieschi* qui m'a dit qu'il était poursuivi pour détention d'armes et de munitions de guerre, lesquelles armes n'avaient pas été saisies chez lui parce qu'il avait été prévenu à temps et qu'il avait fait disparaître ces armes et qu'il s'était absenté. Fieschi me dit qu'il avait été condamné trois fois à mort pour cause politique sous la restauration, qu'il avait fait partie de diverses conjurations, et qu'il avait subi diverses condamnations, et qu'enfin il avait subi une détention de dix ans à Embrun. Fieschi dit qu'il connaissait divers hono-

rables citoyens ; il cita M. Ladvocat, M. Cannes, ingénieur de la ville de Paris. Il me cita M. Vivien ; il me cita divers noms, celui de M. Saint-Didier ; comme étant des personnes qui s'intéressaient à lui pour le faire réintégrer dans ses fonctions et pour lui faire avoir sa pension qu'on lui avait supprimée à raison des poursuites dirigées contre lui. Il se plaignit comme cela ; il me dit que c'était injuste.

Fieschi a avoué tout cela dans ses interrogatoires. Sur des questions que je lui fis poser par vous, M. le président, il avoua que je lui avais donné le conseil de se constituer prisonnier. Je lui dis qu'il ne m'était rien arrivé en pareil cas, que moi aussi j'avais été poursuivi pour détention d'armes de guerre. J'avais été poursuivi pour un tel fait sur la dénonciation d'un malheureux ouvrier que j'avais été obligé de renvoyer, parce qu'il m'avait soustrait 50 fr. Il voulut se venger, cet homme ; il fit contre moi une fausse déclaration, et on fit des recherches qui ne produisirent aucun résultat. Je lui dis donc qu'il ne m'était rien arrivé en pareil cas ; je lui dis qu'il n'avait rien à craindre. Il me dit que s'il se constituait, à raison de ses antécédens politiques, on le déporterait. Alors je n'insistai pas sur cela.

Fieschi. — M. le président, pardon, je vous fais mes excuses ainsi qu'à la cour. Si je me suis levé tout à l'heure, c'est que j'avais une observation à faire. Je n'avais pas parlé dans mes interrogatoires du voyage de Pepin ; j'en ai donné avis, soit à M le président, soit à M. le procureur-général. Pepin me dit qu'à son arrivée dans le village de son père, la police et les autorités avaient été sur le *qui vive !* qu'on le suivait pas à pas, qu'on le poursuivait partout.

Bref là-dessus ; revenons à la question des hommes arrêtés chez Pepin. Il n'a pas dit pourquoi ces hommes avaient été arrêtés. Ces hommes étaient des peintres ; on avait peint chez lui toutes les cases, comme on avait peint la maison. Sur une case ou deux, un des ouvriers avait fait une poire. Pepin vient en riant et dit : on a peint Louis-Philippe en poire. Je me trouvais là et je dis : oui, mais on ne lui fait pas la queue. (Rumeur.) Cela voulait dire deux choses, d'abord qu'on ne faisait pas la queue à Louis-Philippe, et ensuite que la poire qu'on avait faite, n'avait pas de queue.

M. Pepin dit qu'il ne savait pas que je n'étais pas Fieschi,

qu'il croyait que j'étais Bescher. Mais j'avais et je lui avais montré mes pièces de condamné politique Je ne pouvais avoir les pièces de Bescher; je n'avais que le livret de Bescher. Il fallait bien qu'il vît mes pièces. Vous voyez bien que mon complice est en contradiction avec les faits. Vous vous rappelez tout cela, messieurs; vous ne cherchez pas des coupables, vous voudriez que nous soyons tous innocens; mais moi je veux la vérité, et j'éclaircirai tous les faits qui sont à ma connaissance.

D. Quelques jours après que Morey eut introduit chez vous Fieschi ou Bescher, comme vous voudrez l'appeler, ne vous montra-t-il pas un dessin que Fieschi avait fait d'une machine de guerre inventée par lui, et ne vous révéla-t-il pas le parti qu'il serait possible de tirer de cette machine, pour un attentat contre la personne du roi? N'avez-vous pas été très-frappé de la portée de cette invention, et au lieu de repousser, comme vous le deviez, les ouvertures coupables que vous faisait Morey, ne les avez-vous pas accueillies avec enthousiasme, en disant que si l'homme était solide, et s'il voulait se décider à construire une machine sur un dessin semblable, vous feriez volontiers dépenses nécessaires?

R. C'est une erreur de la part de M. Fieschi. D'abord je ferai remarquer que lors de ma confrontation il dit que c'était moi qu'il avait montré ce dessin; confronté avec moi, il dit que c'était Morey qui me l'avait montré, et que Morey avait répondu que je l'avais approuvé. Je m'en réfère à Fieschi sur cette question.

D. Vous vous en référez à Fieschi? Sur quoi?

R. M. le président doit se souvenir que dans une confrontation avec Morey, Fieschi dit que c'était à moi qu'il avait montré ce dessin, et que je l'avais approuvé. Confronté avec moi, il ne soutint plus le même langage et dit que c'était Morey.

Le président. — Mais dans son système ce serait Morey qui l'aurait montré le premier (voilà ce qu'il a dit hier.)

Il y aurait eu réunion chez Morey, dans laquelle réunion le dessin aurait été mis de nouveau sous vos yeux, et que ce serait dans cette réunion que vous auriez dit que si la machine était faisable, vous ne reculeriez pas devant la dépense.

Pepin. — C'est une erreur de la part de Fieschi.

Le président. — Fieschi dit qu'après qu'il vous eut montré le dessin de la machine, vous désirâtes en avoir un modèle en bois; qu'il avait construit ce modèle chez un menuisier, portier de Renaudin; qu'il vous l'avait apporté, et que vous l'aviez placé dans une table de nuit, et qu'étant venu pour le reprendre quelques jours après dans cet endroit vous ne l'aviez plus retrouvé.

Pepin. — Je ne puis répondre à l'allégation qui m'est soumise par M. le président que par une dénégation. c'est une erreur de la part de M. Fieschi.

Le président. — Fieschi, persistez-vous à dire que Pepin exigea un modèle en bois de la machine, et que *vous lui* en avez fabriqué un ?

Fieschi. — Oui M. le président.

Le président. — Je vous représente un dessin entouré de chiffres tracés par vous; n'est-il pas votre ouvrage, et ne représente-t-il pas, d'une manière sans doute imparfaite, la machine de Fieschi que vous auriez essayé de figurer d'une main inhabile et peu exercée?

Pepin. — En souriant. Je ne crois pas que ce soit moi qui aie fait cela : ça ne ressemble à rien. En supposant que ce soit moi il y a sur ce papier des chiffres, je pourrais le prouver, qui remontent à plus de trois ans.

Me Dupont. — Je prierai M. le président de faire passer cette pièce importante sous les yeux de MM. les membres de la cour, afin qu'ils puissent tous par eux-mêmes apprécier quel est ce griffonnage.

Le président. — Toutes les pièces du procès sont déposées au greffe, et MM. les pairs peuvent en prendre chaque jour communication.

Me Dupont. — Il est alors impossible d'élever un débat à l'audience sur les pièces du procès. Si nous articulons par exemple que telle chose ne ressemble pas à une autre, que ce griffonnage par exemple ne ressemble à rien, comment prouver cela à quelqu'un qui n'a pas la moindre idée de l'objet ? Comment pouvez-vous juger si vous ne le voyez pas?

Le président. — Les débats se passent ici, le jugement se rend ailleurs. On examine toutes les pièces.

Me Dupont. — Cela est contraire à tous les usages judiciaires.

Le président. — Une simple observation va trancher la question. Cette pièce a été produite au débat. Je devais faire porter le débat sur cette pièce, mais elle n'a aucune importance. Je ne la regarde pas comme représentant la machine, mais il était de mon devoir de la faire passer sous les yeux du défenseur. Il peut y avoir des personnes qui sur ce point jugent autrement que moi.

Me Dupin. — Dans ce que vient de dire mon confrère Dupont, il y a quelque chose de vrai. Si cependant l'observation par laquelle a répondu M. le président était acceptée par le ministère public, je laisserais tomber la demande de mon confrère. Si le ministère public reconnaissait, ce qui est évident pour moi, que les figures tracées sur le papier en question n'ont aucune ressemblance avec la machine, alors tout est terminé, mais si le ministère public avait la pensée d'argumenter de cette pièce, je solliciterais de la cour de faire faire un *fac simile*, afin que lors de la discussion chacun de MM. les pairs pût avoir la pièce sous les yeux.

Le président. — Il sera fait un *fac simile* de la pièce.

D. Le jour même où le déjeûner dont je viens de vous parler aurait eu lieu, n'avez-vous pas, Morey et vous, demandé à Fieschi à quelle somme pourrait monter la dépense nécessaire à l'exécution de l'attentat que vous méditiez? Fieschi ne fit-il pas alors un calcul détaillé qu'il vous remit, et qui montait à 500 francs environ, et ne convintes-vous pas avec Morey de supporter cette dépense par moitié?

R. Jamais ni Morey ni Fieschi ne m'ont parlé de cela, ne m'ont présenté ni de dessin, ni de modèle. Jamais il n'a été question entre nous de machine pour préparer un attentat. Cela est une erreur, je crois, de la part de M. Fieschi.

D. Relativement à la demande de la somme, Fieschi n'a-t-il pas fait un calcul? Ne dit-il pas que 500 fr. étaient nécessaires, tant pour établir la machine que pour louer un local?

R. Je ne puis faire que la même réponse : c'est une erreur.

Le président. Fieschi, persistez vous?

Fieschi. Je persiste dans mes premières déclarations.

Le président. Ainsi, Pepin, vous niez formellement que le complot a eu lieu chez vous et qu'on y a fixé le jour de l'exécution. Le niez-vous?

Pepin. Oui, M. le président.

D. Vous ne vous souvenez pas que le jour fixé était celui de la fête du roi ?

R. Il n'a jamais été question de complot ni de rien. C'est une erreur de M. Fieschi.

Le président. Dans tous les cas, ce ne serait pas une erreur, ce ne pourrait être qu'un mensonge et le plus grave mensonge qu'on puisse faire. Fieschi persistez-vous dans vos déclarations ?

R. Oui, monsieur le président.

D. Pendant que ces pourparlers que vous niez avaient lieu Fieschi ne vous confia-t-il pas un jour qu'il était à la veille de se trouver sans asile, parce que la femme de Renaudin, neveu de Morey, chez lequel il demeurait depuis quelque temps, le voyait d'un mauvais œil ? Ne lui avez-vous pas offert alors de venir coucher chez vous ? et n'y a-t-il pas couché en effet, depuis les derniers jours de février jusqu'au 8 mars ?

R. C'est un subterfuge inventé par Fieschi. Il vint me demander l'hospitalité, disant que si je ne la lui donnais pas, il serait obligé d'aller coucher dans la rue, parce qu'il était repoussé de son logement ordinaire.

D. Ainsi vous ne niez pas avoir logé Fieschi ?

R. Je ne nie pas l'avoir logé ; toutefois il y a une erreur dans les dates. Je ne crois pas que Fieschi ait couché chez moi plus de deux ou trois nuits. J'ajouterai une autre question plus tard, ou plutôt mes dignes défenseurs l'ajouteront.

D. N'est-ce pas vous qui avez offert le logement au lieu de l'avoir seulement accordé pour deux ou trois jours ?

R. Dans les questions que vous avez posées à Fieschi dans ses interrogatoires, il a reconnu que c'était lui qui était venu demander un asile.

D. Pendant que Fieschi couchait chez vous, n'avez-vous pas su qu'il s'occupait de chercher un logement dans lequel il pût aller s'établir et qui le dispenserait de rester chez vous.

R. Jamais pareille chose n'a eu lieu.

D. Comment, pendant qu'il logeait chez vous, vous n'avez pas su qu'il cherchait un gîte qui devait le dispenser de rester chez vous ?

R. Il ne m'a jamais dit qu'il cherchât un logement. Il s'était présenté chez moi pour une nuit ou deux. Il devait bien s'at-

tendre à ne pas y rester long-temps. Il ne se serait pas présenté comme un homme malheureux, sans asile, qu'il n'aurait jamais mis le pied chez moi, si ce n'est pour y venir acheter peut-être : ma maison étant publique, je ne pouvais la lui fermer. Il pouvait bien venir y acheter des objets de consommation.

D. Votre maison est une maison publique pour y venir acheter et non pour y venir coucher ?

R. C'est ce que je dis, il aurait pu venir y acheter; mais y coucher, non.

D. Ne vous souvenez-vous pas d'avoir visité avec Morey et Fieschi, le logement du boulevard du Temple?

R. C'est une erreur de Fieschi.

D. Ne vous souvenez-vous pas d'avoir donné l'argent nécessaire pour payer le demi-terme ?

R. Non pas. Je n'avais pas d'argent pour payer ce demi-terme.

D. Fieschi ne vous a-t-il pas dit qu'il fallait 130 fr. environ pour entrer dans le logement et acheter les premiers meubles?

R. Non, monsieur, jamais.

Le président. — Fieschi, persistez-vous dans vos déclarations ?

Fieschi. — Je persiste dans mes premières déclarations, et j'ai l'honneur de faire observer, à M. le président et à la cour, que je leur prouverai que c'est de moi-même que j'ai voulu quitter Renaudin et son épouse; celle-ci me boudait. Lorsque j'ai cru m'en apercevoir, j'ai levé le pied. J'en parlai à Pepin, il me dit : J'ai un lit qui sert aux amis. Voilà comme j'entrai chez lui. Je persiste à cet égard dans mes premières déclarations.

D. A partir de l'époque où Fieschi logeait chez vous, ne l'avez-vous pas autorisé à prendre à crédit les menues fournitures dont il pouvait avoir besoin pour sa consommation habituelle et journalière?

R. Fieschi se présentait comme patriote; il se disait persécuté. Après diverses sollicitations, il demanda qu'il fût ouver chez moi un crédit, bien faible crédit sans doute, tel que j'en faisais à bien d'autres, sans avoir égard à aucune opinion. Je soutiens ce que je dis, tout ce que M. Fieschi allègue contre

moi, c'est le fruit d'une erreur. Voyez mes interrogatoires, vous y lirez que j'ai déclaré effectivement avoir autorisé mon épouse à ouvrir un crédit à M. Fieschi, dans le cas où il le demanderait. Je n'étais pas souvent chez moi, j'avais beaucoup d'autres occupations. Je dis à mon épouse : Si cet homme vient en mon absence pour acheter quelque chose, tu pourras lui faire un petit crédit. Il paraît, en effet, qu'elle lui en a fait un.

Le président. Il est impossible de ne pas vous faire remarquer que vous deviez parfaitement savoir que l'homme reçu chez vous sous le nom de Bescher était en réalité Fieschi. Vous le recevez, vous le logez, et vous lui accordez crédit pour les marchandises dont il pourra avoir besoin. Enfin, vous êtes négociant, et on sait que les crédits ne se font pas si facilement.

R. C'est peut-être une erreur. Je prouverai que je suis fort libéral à faire crédit. Je prouverai au besoin que chez moi il y a peut-être plus de 50,000 francs de vieux *dossiers*; que je n'ai jamais obtenu de contrainte contre qui *que ce soit*. *Une* seule fois, par erreur, il y a six mois, mon huissier exerça la contrainte sans mon ordre contre un débiteur. Celui-ci arriva chez moi dans un fiacre et me dit : « Comment, monsieur Pepin, vous me faites donc mettre en prison ? » Je lui répondis que c'était par erreur, et je le fis mettre sur-le-champ en liberté.

D. N'est-ce pas votre intimité avec Fieschi qui l'a *mis* dans le cas de connaître vos relations avec un grand nombre de sociétés secrètes, et avec les principaux chef *du parti* républicain ?

R. En cela M. Fieschi fait encore une erreur.

D. N'est-ce pas de vous que Fieschi a su qu'après les *événemens* d'avril, plusieurs de vos amis ayant été gravement compromis pour y avoir pris part, vous leur rendiez de *fréquentes* visites, que vous vous serviez quelquefois, pour pénétrer dans les prisons, de permissions obtenues sous un autre nom que le vôtre, et que lorsque vous alliez ainsi à la Force ou à Sainte-Pélagie, vous y voyiez souvent d'autres individus que ceux dont les noms étaient inscrits sur la permission dont vous étiez porteur. Cela prouve que vous étiez en

grande intimité avec Fieschi; autrement, comment aurait-il pu savoir tout cela de vous?

R. Ce qui prouve que M. Fieschi fait erreur, c'est le fait en lui-même. Quand je fus interrogé, je ne crois pas avoir manqué de franchise; j'ai dit : oui, j'ai vu des détenus politiques, j'ai cité leurs noms; mais j'y ai été sous mon nom, et je vois que M. le président l'a fait vérifier, en faisant chercher au parquet de la cour des pairs sous quel nom une permission m'avait été accordée. On m'a demandé si j'avais porté des comestibles à la prison. J'ai dit oui, parce que c'était la vérité. Je ne voulais pas avoir de détours. J'ai dis que j'avais porté des comestibles à Sainte-Pélagie, et le fait est que je n'y allais jamais sans porter secours aux détenus. Ce n'est pas que je veuille dire que je donnais de l'argent; j'en prêtais. C'est ainsi que j'ai prêté jusqu'à 100 francs. Ma position ne me permettait pas de faire de pareils dons.

D. Si Fieschi n'avait eu avec vous que des relations indirectes et éloignées, comment aurait-il su que Cavaignac était votre débiteur, et quelle somme à peu près il vous devait? N'est-ce pas par vous qu'il a appris cette circonstance? Et comment l'auriez-vous fait connaître à un homme pour lequel, à vous entendre, vous aviez si peu de sympathie?

R. Je ne sais qui a pu lui dire cela, cependant, je ne nie pas que ce soit moi. Je ne me le rappelle pas.

D. N'avez-vous pas dit un jour à Fieschi, que lors des événemens d'avril, vous seriez sortie de chez vous en armes, et que, dans le cas où la révolte aurait triomphé, vous auriez été appelé, sous les ordres de Guinard, à un emploi important dans la municipalité?

R Ceci est une erreur tellement grave qu'il est bon de dire qu'elle a peu de fondement. En supposant le fait vrai, je ne l'aurais certainement pas dit. C'est contraire entièrement à mon caractère. Je n'ai pas la capacité pour cela, et puis je n'étais pas en position; je n'étais ni membre du comité, ni dans la société. Je ne pouvais avoir de semblables prétentions. J'ai dit, dans mes interrogatoires, que je défiais qu'on me trouvât une personne qui pût confirmer cela.

D. Vous dites que vous n'étiez d'aucune société, et vous venez de reconnaître que vous étiez chef d'une section de la société des Droits de l'Homme?

bien qu'il arriverait une révolution qui débarrasserait la France de ces canailles?

R. Je n'ai pas dit cela, je n'avais pas besoin de tenir un pareil langage.

D. N'avez-vous jamais dit à Fieschi qu'un général avait exprimé en votre présence des vœux non moins coupables, relativement au roi et au gouvernement constitutionnel?

R. C'est un fait dont l'instruction peut démontrer l'erreur. Je ne connais pas de généraux, je ne m'occupe que de mes intérêts, même la nuit, souvent ils me trouvent encore à des trois heures du matin. J'ajouterai que je ne crains pas d'alléguer qu'il n'y a pas un seul homme judicieux pui puisse dire que j'aie jamais eu des relations avec un général.

D. Vers la fin du mois de mars, Fieschi n'a-t-il pas assisté chez vous à un diner auquel se trouvait Morey et quelques autres personnes?

R. Je ne puis préciser l'époque, je me rappelle seulement fort bien que le diner a eu lieu.

D. Vous rappelez-vous les personnes qui étaient à ce diner.

R. Oui, à peu près. Il y avait M. Levaillant, député, que j'avais antérieurement chargé de quelques créances, un négociant, un avocat et Morey; l'avocat était M. Lorelut.... et puis quelques autres personnes.... et puis Recurt.

D. Fieschi n'y vint-il pas ?

R. Peut-être, en montant se coucher, passa-t-il par la salle manger.

D. A-t-il pris du café?

R. Je ne me le rappelle pas, c'est possible.

D. N'avez-vous pas dit à un des convives, que ferait-on si le roi venair à mourir ?

R. Je ne me rappelle pas.

D. L'un des convives ne dit-il pas : alors on dit: le roi est mort, vive le roi?

R. Je ne me le rappelle pas.

D. N'avez-vous pas dit : et si une épidémie ou un tremblement de terre lès enlevait tous?

R. Je n'ai pas tenu ce langage.

D. Dans ce diner, Morey ne parla-t-il pas de son habileté chasse, comme tireur?

R. C'est possible, je ne le crois pas. Je ne suis pas resté là pendant tout le diner, j'ai été dérangé plusieurs fois.

D. Vous aviez à votre table un député, vous aviez eu soin d'avoir des convives dignes de diner avec lui, il n'est pas probable que vous vous soyez absenté plusieurs fois pendant le diner.

R. M. Levaillant est un très respectable homme, mais tout-à-fait sans cérémonie. Je l'avais même prié de faire les honneurs de la table, car je n'en avais pas l'habitude.

Le président. — Fieschi, à quelle époque êtes-vous entré dans la salle du dîner ?

Fieschi. — Je travaillais à la barrière du Trône ; j'ai pu venir chez Pepin vers trois ou quatre heures ; je ne me rappelle pas l'heure positivement. En arrivant on avait commencé à diner ; je vais opposer les faits, on pourra appéler comme témoin M. Levaillant homme de bonne foi ou magistrat du gouvernement. Lorsqu'il sera interrogé, il dira la vérité.

Il a été question des membres de la chambre des députés et beaucoup de M. Salverte comme s'occupant aux travaux législatifs. M. Levaillant dit que M. Salverte était un des plus assidus à son travail, qu'il ne quittait jamais son bureau. Parlant des hommes de tallant, il dit que MM. Odilon Barrot, Mauguin, Berryer. étaient de vrais orateurs, mais que M. Mauguin malheureusement ne travaillait pas, que s'il avait voulu travailler il aurait été un des hommes les plus célèbres de la France. Il dit que M. Odilon Barrot ne travaillait pas non plus, mais qu'il était toujours dans son calme pour répondre à toutes les questions.

Alors M. Recurt fit tomber la conversation sur le jugement qui se préparait à la chambre des pairs à l'égard des accusés d'avril, et il finit par dire ces mêmes mots : « Pardié ! que voulez-vous que fasse la chambre des pairs ? nous lui ferons perdre du tems, elle en perdra la tête et si nous nous défendons, on n'en verra jamais le résultat. »

Lorsque nous en fûmes au café, M. Levaillant dit à M. Pepin..., c'est à dire que M. Pepin ayant parlé politique la question s'effaça sans être agitée, M. Levaillant parla même du budjet. Il dit : « On attend toujours la fin de la *section* (session) pour demander le budjet; nous restons plusieurs mois à Paris où nous dépensons 15 à 20 fr. par jour, de sorte que

moi si je n'avais pas craint que, dans les élections, le parti légitimiste ou de la monarchie déchue ne l'emportât, je n'aurais pas voulu me mettre de la chambre. »

La dernière conversation de la société fut celle-ci : M. Pepin dit à M. Levaillant : Si le Roi venait à mourir, que deviendrions-nous ? — Hé bien ! dit M. Levaillant, *le Roi est mort vive le Roi !* — Oui répondit Pepin ; mais si ses fils arrivés au trône venaient à périr par accident ou par épidémie, qu'arriverait-il ? — A cela, M. Levaillant répliqua : *Laissons bouillir le mouton* ! Ce fut là le dernier mot qui fut prononcé, j'affirme ce que je dis.

Le président. — Pepin, je dois vous faire remarquer que ce propos qui vous est attribué par Fieschi a beaucoup de gravité dans la situation donnée. A cette époque, dans le système de l'accusation, vous seriez déjà entré dans un complot dont le but devait être la destruction du roi et de sa famille. Vous comprenez ce qu'il peut y avoir de gravité dans un discours tenu à ce moment même, dans cette prévoyance de ce qui arriverait si le roi et sa famille venaient à disparaître. Vous devez sentir combien ce simple propos a d'importance. Persistez-vous dans votre dénégation ?

Pepin. — Je persiste affirmativement dans ma dénégation.

Fieschi. — Pardon, je demande la parole pour ajouter un mot. Qu'on appelle M. Levaillant devant la cour, il dira la vérité. Il fut même question dans la société que le gouvernement aurait dû payer des indemnités aux députés, et que souvent même la proposition en avait été faite. Que la cour fasse venir M. Levaillant, et il prouvera que je ne dis que la vérité.

Le président. — Pepin, vous souvenez-vous des autres conversations, autres que les propos relatifs au roi et à sa famille ?

Pepin. — Je ne me les rappelle pas.

D. En attendant le premier mai, Fieschi ne vous avait-il pas demandé de lui procurer de l'ouvrage, soit à Paris, soit à la campagne ? Ne l'avez-vous pas, en conséquence, présenté au sieur Collet, vôtre associé de Lagny, un jour où ils se trouvaient ensemble chez vous, et le sieur Collet, auquel vous avez fait l'éloge du talent de Fieschi, n'annonça-t-il pas l'intention de l'employer chez lui à des nivellemens d'eau, inten-

tion que des circonstances ultérieures ne lui permirent pas de réaliser? Ce même jour, le sieur Collet, en votre présence, ne donna-t-il pas quelque argent à Fieschi?

R. Fieschi se présenta chez moi pour avoir des travaux, il me fut aussi présenté par Morey pour ce même motif, je m'en suis occupé très peu jusqu'à ce que je l'eusse connu plus particulièrement En effet, je crois me rappeler qu'un jour M. Collet lui glissa une pièce de monnaie dans la poche; il avait l'air si piteux que M. Collet, en se retirant, crut devoir lui donner une pièce de monnaie, Fieschi lui avait parlé de son talent pour le *nivellement*, je crois avoir engagé M. Collet à se servir de lui.

Fieschi. — Je demande la parole pour vous dire la vérité. J'avais un incommodité, un mal aux joues qui m'empêchait de travailler. Je ne me suis pas aperçu que M. Collet m'ait glissé de l'argent dans ma poche; je n'avais pas beaucoup d'argent, ayant trouvé une pièce de 2 frans dans ma poche, je dis : M. Collet m'a fait une farce, il m'a donné 40 sous.

Je reviens à la conversation. M. Pepin avait parlé de l'inégalité qui existe dans les élections. Il voulait que tout le monde pût être électeur, les ouvriers comme les rentiers, etc. M. Levaillant n'était pas d'accord avec lui. Je dis qu'il n'était pas possible que tout le monde, depuis le dernier ouvrier jusqu'au prince fût électeur. Quant à moi, qui connais bien la classe ouvrière, je déclarai que M. Levaillant avait raison, il pourra s'en rappeler.

D. Pepin, n'étiez-vous pas en relation avec le prince Charles de Rohan-Rochefort.

Pepin. — Quand j'ai eu l'honneur d'être interrogé sur ce fait par M. le président, je crois lui avoir donné tous les détails des circonstances qui m'ont mis en rapport avec le prince de Rohan. J'avais fait une découverte pour la décortication des légumes. Elle a été publiée par les journaux. M. le prince de Rohan est venu m'acheter de ma marchandise; il en a été content, et depuis il a renouvelé ses commandes à l'entrée de l'hiver. Il s'établit entre nous à ce sujet des relations par correspondance. J'étais absent et en voyage, c'est-à-dire à Lagny, quand le prince est venu chez moi; j'ai beaucoup regretté de ne m'y être pas trouvé; mais il a dit à mon épouse qu'il reviendrait quand je serais arrivé. Fieschi a pu le savoir.

D. Vous souvenez-vous d'avoir annoncé sa visite à Fieschi le jour même où vous l'attendiez?

R. Je ne nie pas de l'avoir annoncé à Fieschi.

D. Fieschi, à cette occasion, n'a-t-il pas eu l'idée d'écrire au comte Gustave de Damas, par l'intermédiaire du prince qui se disposait à retourner en Suisse où le comte de Damas était aussi établi, et ne vous êtes-vous pas, en effet, chargé de demander au prince du Rohan s'il voudrait se charger d'une lettre pour M. de Damas? Le prince de Rohan se chargea-t-il de cette lettre?

R. Non.

D. N'avez-vous pas dit ensuite à Fieschi, qui sur votre invitation s'était retiré dans une autre pièce pendant la visite du prince, que celui-ci ne se souciait pas d'entrer en relation avec la personne à laquelle Fieschi devait écrire?

R. J'ai déjà répondu affirmativement à cette question.

D. Fieschi ne vous a-t-il pas prié de charger le prince qui allait en Suisse d'une lettre pour M. Gustave de Damas?

R. Oui; mais je n'en ai point parlé au prince.

D. Vous souvenez-vous d'avoir eu, avec le prince Charles de Rohan, des conversations relatives, soit à la politique générale, soit à sa situation personnelle, et d'avoir fait à ce sujet quelques confidences à Fieschi?

R. Nous n'avons eu de conversations que sur l'industrie.

D. Vous avez annoncé cette visite à Fieschi. Cela prouve entre vous plus d'intimité que vous ne supposez.

Fieschi. — Pepin avait toujours nié cette conversation lorsque je l'ai rencontré sur le boulevard.

Pepin. — Je ne l'ai pas niée. Je demande à Morey s'il se souvient de conversations qui auraient été tenues devant Fieschi le jour du diner.

Morey (dont la réponse faite à voix basse est répétée par M. Léon de La Chauvinière). — Je ne me rappelle aucune conversation à laquelle Fieschi aurait pris part; il n'est d'ailleurs venu qu'à la tasse de café.

Le président. — Indépendamment de la présence de Fieschi, vous rappelez-vous que les conversations dont il a parlé aient eu lieu?

Morey. — Je ne me souviens de rien.

Le président. — Fieschi, avez-vous des explications à donner sur ce que Pepin vous a rapporté de ses conversations politiques avec le prince de Rohan?

Fieschi. — Il m'a dit que ces conversations ne portaient que sur la politique du jour; le prince se disait *patriote.*

D. C'est à dire, dans votre sens, républicain?

R. Oui, monsieur. Lorsque Pepin a parlé au prince de M. Gustave de Damas, le prince s'est montré fâché contre lui, parce qu'il faisait des biographies. Pepin a ajouté que le prince de Rohan était cousin du roi, mais qu'il ne voulait pas aller le voir.

D. A-t-il dit pourquoi?

R. Non, monsieur.

Le president. — Ne prêtiez-vous pas quelquefois des livres à Fieschi?

Pepin. — Jamais.

D. Un témoin cependant a vu chez lui les œuvres de Saint-Just. Un volume de cet ouvrage a été saisi avec d'autres objats qui vous appartiennent lors de votre dernière arrestation, et vous avez demandé avec instance qu'on vous le laissât dans la prison? N'est-ce pas vous qui l'aviez prêté à Fieschi? Fieschi, de son côté, ne vous a-t-il pas prêté quelquefois des livres, le *Traité des Devoirs de Cicéron?* Je vous représente un volume de cet ouvrage, qui a été saisi chez vous; le reconnaissez-vous, comme ayant été prêté par Fieschi? et si vous ne le reconnaissez pas, pouvez-vous dire comment il s'est trouvé chez vous?

R. Le volume des *OEuvres de Saint-Just* a été acheté chez un libraire, près du Panthéon, 2 fr. 75 cent.; Fieschi l'a laissé chez moi.

D. Voilà encore un fait qui établit combien Fieschi avait d'habitudes dans votre maison puisqu'il y laissait ses livres, et ne les emportait pas.

D'un autre côté, Fieschi, qui ne voulait faire connaître ni son nom, ni son adresse, Fieschi n'a-t-il pas plusieurs fois, et notamment dans le commencement du mois de juin, fait porter chez vous divers effets d'habillement sous le nom d'Alexis, et votre femme ne les a-t-elle pas reçus?

Le 15 juillet, le tailleur, qui avait fourni ces vêtemens, n'est-il pas venu chez vous demander le nom d'Alexis, qui avait promis de le payer ce jour-là? Sur votre réponse que vous ne connaissiez aucun individu de ce nom, l'un de vos garçons ne vous dit-il pas qu'il connaissait bien le nommé *Alexis*, mais qu'il ne l'avait pas vu depuis long-temps?

R. Le tailleur Fournier a été appelé comme témoin, il expliquera parfaitement ce fait.

FIESCHI. — Quant aux *œuvres de Saint-Just* qu'il dit que je lui ai offertes, c'est moi qui ai acheté ce volume chez Lion, témoin à décharge de Pepin, et qui demeure rue Sainte-Geneviève; je l'ai remis à Pepin pour 54 sous. Il avait acheté dans le même temps ses pistolets.

PEPIN. — J'ai en effet acheté une paire de pistolets chez Prévot, près de la porte Saint-Denis.

D. Vous avez entendu Fieschi faire une description minutieuse et qui paraît fort exacte de votre maison et de l'ameublement des pièces principales. Comment aurait-il été capable de faire cette description, s'il n'avait couché qu'une ou deux nuits chez vous, comme vous le prétendez, et s'il ne vous avait pas rendu de fréquentes visites?

R. Il est venu une ou deux fois seulement.

D. Lorsque dans l'instruction vous avez été interrogé sur tous les faits que je viens de faire passer sous vos yeux, vous avez dit plusieurs fois que vous vous réserviez de répondre plus tard, et que Fieschi ou Bescher n'était pas venu aussi souvent qu'il voulait bien le dire, et qu'il s'y était introduit, en quelque sorte, malgré vous et à force d'importunités.

Quelles que soient les explications dans lesquelles vous venez d'entrer, il paraîtrait que non seulement vos relations avec Fieschi ont été fort étroites, mais encore qu'elles n'ont jamais cessé d'avoir l'attentat pour but, et que vous l'avez aidé et assisté, avec connaissance de cause, dans la plupart des faits qui ont préparé et facilité l'exécution de cet attentat. Ainsi Fieschi a déclaré que dans les derniers jours d'avril, il avait acheté du sieur Poncheux, marchand de bois, quai de la Rapée, n. 17; le bois dont il avait besoin pour la confection de sa machine, que vous étiez avec lui lorsqu'il avait fait cet achat; et que vous lui aviez remis quinze fr. pour en acquitter le prix.

R. Je ne puis répondre à cela que par une dénégation.

D. Il a dit que ce jour-là vous aviez une blouse en toile grise, devenue blanche à force d'avoir été lavée, et que vous étiez coiffé d'une casquette de crin. Or, deux blouses de toile grise et une casquette de crin gris ont été saisies lors de votre seconde arrestation, ce qui indique bien que le costume décrit par Fieschi n'est point un costume imaginaire; et de plus, lorsque vous avez été interpellé sur ce fait, vous êtes convenu qu'ayant un atelier dans les environs du quai de la Rapée, et achetant quelquefois du bois pour des réparations que vous faisiez à votre maison, « il était possible qu'on vous eût vu dans un chantier, » vêtu d'une blouse en toile grise devenue blanche à force d'a- » voir été lavée, et coiffé d'une casquette en crin gris, et même » que ce malheureux fût avec vous. » N'avez-vous aucune autre explication à donner.

R. Quant à la première partie de la question, plusieurs témoins déposeront des faits et les expliqueront.

D. N'est-ce pas vous qui avez fourni à Fieschi, ainsi qu'il le déclare, l'argent avec lequel il a payé au menuisier Josserand la façon du bois de la machine?

R. Non, Monsieur le président.

D. N'est-ce pas vous qui, lorsqu'il fut question, vers la même époque, de se procurer des fusils, avez dit que vous vous chargiez de ce soin? Par quel moyen espériez-vous alors obtenir ces fusils?

R. Il n'a jamais été question de fusils entre moi et Fieschi.

D. Lorsque vous sûtes qu'il n'y aurait point de revue à l'occasion de la fête du roi, et lorsque, en conséquence, l'exécution du complot fut ajournée au 28 juillet, les préparatifs du crime durent se ralentir; néanmoins la même intimité ne continua-t-elle pas de régner entre Fieschi et vous?

R. C'est une erreur; il y a d'ailleurs un tailleur, Fournier, qui a confirmé l'allégation.

D. Vous avez dit, dans l'instruction, qu'aux approches du mois de juillet, Fieschi était venu moins souvent chez vous, et que vous l'aviez même fait inviter par Morey à y venir plus rarement encore. Fieschi est convenu de ce fait, qu'il a expliqué, en disant que la surveillance dont vous étiez l'objet vous faisait craindre qu'on ne l'arrêtât, et que c'était dans ce sens

que Morey lui conseillait de ne pas aller trop souvent chez vous.

R. Fieschi était un peu importun; je cherchais tous les moyens de l'éliminer de chez moi.

D. Il a ajouté que, docile à ses avis, il n'allait plus vous voir, dans les derniers temps, que pour prendre quelques comestibles, ou lorsqu'il avait besoin de quelque chose pour sa machine, ou pour s'informer si vous aviez enfin une réponse de la personne qui avait promis les fusils.

R. Non, Monsieur le président.

D. Si les déclarations de Fieschi sont sincères, loin de trouver dans la diminution du nombre de ses visites l'indice d'une renonciation quelconque de votre part au complot, il ne faudrait y voir qu'une précaution de plus pour en assurer l'exécution. Qu'avez-vous à dire à cet égrad?

R. C'est une erreur. D'ailleurs il n'y a pas de témoins.

D. N'est-ce pas à oette même époque où, s'il fallait vous croire, vos relations avec Fieschi auraient en quelque sorte cessé, qu'il vous reccmmandait une jeune fille dont l'avenir le préoccupait, et que vous preniez ainsi que Morey l'engagement d'avoir soin d'elle, et de lui payer, chaque mois, une modique pension qui suffirait à ses besoins si elle venait à le perdre?

R. Non, Monsieur.

D. Vous ne la connaissez pas, cette fille?

R. Je ne l'ai jamais vue qu'une fois, quand elle me fut confrontée.

D. N'est-ce pas parce qu'il avait confiance dans les promesses que vous lui aviez faites, que Fieschi disait à cette jeune fille qu'en cas de malheur, l'épicier Pepin, son ami intime, aurait soin d'elle, et ne la laisserait manquer de rien?

R. Tout cela ce sont des allégations de Fieschi.

D. N'est-ce pas de vous et de Morey qu'il entendait parler, lorsqu'il disait encore à cette jeune fille, qui ne lui connaissait aucun moyen d'existence depuis qu'il était sorti de chez Lesage, et qui s'étonnait des dépenses qu'il faisait, de ne pas s'inquiéter; qu'il ne manquerait jamais d'argent, que les amis y pourvoyaient?

R. Non jamais.

D. Je vous fais observer qu'après l'attentat, la jeune fille

dont je vous parle, croyant Fieschi mort, est allée chez vous. N'a-t-elle point parlé à votre femme ?

R. Non, Monsieur.

D. Cependant il paraîtrait que votre femme lui aurait dit qu'*elle* ne connaissait ni Fieschi, ni Bescher, ni Gérard ; elle s'est retirée en disant : « Ce n'est pourtant pas ce qu'on lui avait promis ? »

R. Il y a un fait qui peutêtre juridiquement vérifié. Si Fieschi m'avait parlé d'une jeune fille, il me l'aurait fait connaître. Quand on recommande une personne, on présente la personne ; *il ne m'a point* présenté la jeune fille.

D. Cette jeune fille après l'attentat est allée chez vous ?

R. C'est une erreur quant à moi. La fille Lassave dans sa déclaration a fait une grande erreur.

Fieschi. — Mettons qu'il y ait *erreur*. (On rit.) La vérité est que Nina est venue plusieurs fois me rejoindre chez Pepin, mais sans y entrer. Je me tenais dans le comptoir, ou plutôt dans le petit bureau à côté, ne voulaut pas rester dans la rue, exposé aux limiers de la police. Dès que je voyais arriver Nina, je partais.

D. Fieschi a déclaré que les démarches que vous vous proposiez de faire au mois d'avril, pour vous procurer des fusils, étaient restées sans résultat, ou avaient été ajournées, lorsqu'on avait su qu'il n'y aurait pas de revue le jour de la fête du roi ; mais que ces démarches avaient été renouvelées par vous dans le mois de juillet ; que vous lui aviez dit alors que les *fusils* ne manqueraient pas, et que vous craigniez plutôt qu'il ne vînt à manquer lui-même ? il a déclaré, en outre, que vous lui aviez nommé la personne qui devait lui livrer les fusils ; que cette personne était Cavaignac, alors détenu à Sainte-Pélagie, et que vous visitiez souvent avec une permission délivrée sous un autre nom que le vôtre. Il a déclaré enfin que d'après les termes dans lesquels vous lui aviez fait ces confidences, il devait supposer qu'en demandant les fusils à Cavaignac, vous l'aviez mis au courant de vos projets ?

R. Je ne puis répondre aux allégations de Fieschi que par une dénégation. C'est encore une erreur de M. Fieschi.

D. Vous souvenez-vous d'avoir écrit un jour à Cavaignac une lettre dans laquelle vous lui demandiez à quelle époque il pourrait vous remettre les 20 ou 25 fr. que l'homme attendait

pour partir? Le mot *franc* dans cette lettre, ne voulait-il pas dire *fusil?*

R. Je ne me rappelle pas d'avoir écrit de cette sorte à Cavaignac.

D. Vous souvenez-vous d'avoir été rencontré un jour par Fieschi sur le boulevart en compagnie d'un jeune homme que vous conduisiez au jardin Turc?

R. Oui, monsieur.

D. Comment se nommait ce jeune homme?

R. Le nom m'échappe.

D. Vous l'avez dit dans votre interrogatoire.

R. C'est Levraud.

D. Vous souvenez-vous de ce que vous avez dit à Fieschi, au sujet de Levraud, de ses relations avec Cavaignac, de secours qu'il avait reçus de sa famille pendant qu'il était détenu pour les affaires d'avril, et de l'emploi qu'il avait fait de ces secours? Vous ne vous rappelez rien de tout cela?

R. Je ne me rappelle pas avoir jamais parlé de Levraud à Fieschi.

D. Quelle est la somme que Levraud avait reçue?

R. Il ne l'a point précisée; je crois que Levraud a envoyé à Cavaignac 600 fr. pour les remettre aux détenus politiques, mais je ne sais pas si je l'ai dit à Fieschi.

D. Cependant vous connaissiez Levraud, avec qui vous étiez intimement lié; il était naturel que vous fissiez part de cette conversation à Fieschi.

R. Ce qui prouve qu'il y a quelque vérité dans mes allégations, c'est que je n'ai été que fort peu de fois voir les détenus politiques à Sainte-Pélagie.

D. Lorsqu'il fut reconnu que vous ne pouviez plus compter sur les fusils que vous aviez demandés à Cavaignac, Fieschi ne vous dit-il pas que des canons de fusils feraient le même usage, et qu'il les ferait entrer plus facilement chez lui? Ne promîtes-vous pas d'en payer le prix?

R. Je ne puis répondre à cette question que par une dénégation. C'est une erreur.

D. Ainsi vous niez le fait tout entièrement?

R. Oui.

Le président. — Fieschi, persistez-vous dans vos déclarations?

Fieschi. — Un mois auparavant... Je ne tiens pas à ce que mes complices soient condamnés; mais je tiens à prouver la vérité de ce que j'ai dit. Vous voyez que Pepin lui-même avoue qu'il a eu connaissance que Levraud avait remis 600 fr. à Cavaignac. Il l'avait nié jusqu'à présent. J'affirme ma déclaration telle que je l'ai faite.

R. Je n'ai jamais nié cela.

D. Vous saviez ou vous vouliez savoir par quel procédé Fieschi se proposait de mettre le feu à la machine. Une discussion ne s'était-elle pas élevée à ce sujet entre Fieschi, Morey et vous, et une expérience ne fut-elle pas proposée par vous et par Morey, dans le but de lever les doutes que vous aviez conçus, et de reconnaître le meilleur moyen d'allumer simultanément une traînée de poudre d'une certaine longueur? Cette expérience n'a-t-elle pas eu lieu, en effet, dans les vignes du côté de la barrière de Montreuil, vers le 15 ou le 20 juillet, et n'auriez vous pas apporté un briquet phosphorique, dont on avait besoin pour la faire?

R. Cette allégation n'est pas probable. Mon père était grand chasseur; je chasse moi-même fort souvent, et je connais depuis mon enfance, c'est à-dire depuis l'âge de quinze ou seize ans, l'effet de la poudre. J'ai, de plus, chez moi de grandes localités; je n'aurais certainement pas été dans le lointain, me déranger de mes affaires pour faire une expérience comme celle-là, qui d'ailleurs n'aboutissait à rien. Je réponds à une question comme celle-là, je confirme mon dire pas une dénégation.

A la suite de cette expérience, n'êtes-vous pas allé déjeûner avec Fieschi et Morey, route de Montreuil, 4, chez un restaurateur nommé Bertrand?

R. C'est une erreur: quand on n'est pas dans la vérité, on finit toujours par se tromper, ainsi M. Fieschi prétend que nous déjeûnâmes avec du fromage à la barrière de Montreuil; hier il a prétendu que le rendez-vous s'était donné chez moi, et qu'avant le départ, on y avait déjeûné. Cette contradiction est palpable Si on avait déjeûné chez moi, on n'aurait pas été déjeûner à la barrière de Montreuil, on ne déjeûne pas deux fois. On aurait déjeûné chez moi avec une côtelette, et on n'aurait pas été manger du fromage à la barrière de Montreuil.

Fieschi. — Nous avons mangé chez lui un morceau, de très grand matin; mais après l'expérience faite, et si l'on veut j'en répéterai les détails, nous mangeâmes un morceau à la barrière.

D. Persistez-vous dans cette déclaration?

Fieschi. — Nous avons pris du fromage de Hollande ou de Gruyère chez ce marchand de vins. L'on apporta une bouteille de vin rouge; Pepin ou Morey dit qu'il valait mieux du blanc; on le changea. C'était vers les dix ou onze heures.

D. Il me semble que vous étiez convenu d'être allé chez ce traiteur.

Pepin. — Jamais je ne crois être convenu d'un fait pareil. Je crois me rappeler d'une manière fort confuse avoir dit dans mes interrogatoires qu'un jour je croyais être allé chez un marchand de vins; mais cela se rapporte à la fin de l'hiver ou au commencement de l'été, à l'époque même où Morey parlait de placer Fieschi. Nous bûmes une bouteille de vin aux environs de la barrière du Trône, je ne me rappelle pas bien l'endroit.

D. Je ne me trompais pas sur le fait que *vous aviez pris* une bouteille de vin avec Morey et Fieschi, mais seulement sur la circonstance.

Pepin. — Je nie le déjeûner; je crois vrai le fait de la bouteille de vin.

D. Voici ce que je lis dans l'instruction.

« D. N'êtes-vous pas allé un jour chez un marchand de vin de la barrière de Montreuil avec Morey et l'individu que vous connaissiez sous le nom de Bescher?

» R. Oui, Monsieur; j'y suis allé à une époque que je ne puis préciser, mais qui remonte au moins à quatre mois. Me dirigeant du côté des barrières, je rencontrai Morey qui était seul à ce moment-là; je crois que c'était rue du Faubourg-Saint-Antoine, dans le haut. Il me parla d'un nommé Bescher, que j'avais déjà vu avec lui et auquel il s'intéressait. Il me demanda si je ne ne pourrais pas le faire travailler chez moi, ou tout au moins le placer chez un de mes amis. Je lui avais toujours promis de m'en occuper; mais comme cet homme-là ne m'avait jamais inspiré de confiance, je n'avais pas cherché à le placer. Comme je ne paraissais pas me prêter beaucoup à ce qu'il désirait, Morey alla chercher Bescher, qui, à ce qu'il paraît, se trouvait là ou dans les environs, et me l'amena. Nous montâ-

mes un peu plus haut et nous entrâmes dans un cabaret où nous prîmes une bouteille de vin; je ne sais s'il était blanc ou rouge, je ne sais pas non plus s'ils mangèrent quelque chose, moi je ne mangeai pas. »

Vous êtes donc convenu du fait. Il n'y a plus de contestation que sur les dates.

Puisque vous niez ce déjeûner vous n'en avouerez pas la dépense; vous avez donné 12 francs à Fieschi, en lui disant : Tenez, si vous avez besoin de quelque chose, voilà quelques sous! N'êtes-vous pas au moins convenu, dans l'instruction, qu'une fois, dans le temps que vous cherchiez à placer Bescher, c'est-à-dire Fieschi, vous l'auriez rencontré *de ce côté-là* avec Morey, et que vous aviez bu ensemble une bouteille de vin ?

R. Fieschi fait erreur en cela, je ne lui ai pas donné d'argent.

Fieschi. — Je persiste; j'affirme ma déclaration.

Le président. — Pepin, tout à l'heure, en vous parlant de Cavaignac et de la correspondance que vous pouviez avoir eue, vous aviez nié lui avoir écrit une lettre dans laquelle vous lui demandiez 25 francs, mais vous n'avez pas nié avoir eu une correspondance avec Cavaignac. Ne lui avez-vous pas écrit plusieurs fois ?

Pepin. — Je n'ai pas écrit dans ce sens-là..., mais il y a long-temps.

Le président. — Je ne vous dis pas dans un sens ou dans un autre. Je vous demande si vous lui avez écrit?

R. Je ne me le rappelle pas. Les débats prouveront que l'allégation de Fieschi est une erreur. Je n'ai pas écrit pour de pareilles choses à Cavaignac.

Le président. — Je ne dis pas que vous ayez écrit pour cette affaire; ce pouvait être pour la dette que Cavaignac avait envers vous. Ainsi, vous niez avoir écrit à Cavaignac?

R. Je nie avoir écrit à Cavaignac depuis long-temps, depuis deux ans environ.

D. Le connaissiez-vous depuis long-temps ?

R. Je l'ai connu à l'époque où je lui ai prêté ces fonds, sur la fin de 1833.

D. N'avez-vous pas su que plusieurs des canons de fusils achetés par Fieschi manquaient de lumière, et ne vous a-t-il

pas demandé de lui procurer un foret au moyen duquel il pût percer ces canons ?

R. Je ne puis répondre à cette allégation de Fieschi que par une dénégation.

D. Quelques avances avaient été faites par Morey à *Fieschi*, des sommes plus importantes lui avaient été remises par vous, les canons de fusils étaient arrêtés, mais non payés, le jour où l'attentat devait se consommer approchait; il était naturel que Morey et vous qui deviez supporter ces dépenses par moitié, vous voulussiez mettre vos comptes en règle. Un rendez-vous ne fut-il pas indiqué en conséquence, et n'eut-il pas lieu, en effet, le 24 juillet ?

R. Il n'y a pas eu de rendez-vous. Comment l'aurais-je donné ? N'avais je pas chez moi de grandes localités inoccupées où nous aurions pu faire cela ? Cela prouve qu'il y a erreur. Il n'y a pas eu de rendez-vous.

D. Cependant il paraît que c'est à ce rendez-vous que les dispositions relatives à l'achat des canons de fusils furent prises ?

R. C'est une grave erreur de la part de Fieschi; il n'a jamais été question de cela. D'ailleurs il y a plus long-temps que je ne l'avais vu.

D. Dans le débat soulevé par ce règlement de compte, Morey ne fit-il pas pas observer qu'il avait donné à Fieschi 20 francs d'arrhes du marché des canons, et 10 ou 12 fr. pour ses besoins personnels; qu'il vous avait, en outre, livré un harnais du prix de 25 francs, et qu'il fallait défalquer ces sommes du compte général ?

R. C'est une erreur de la part de Fieschi.

D. Ne proposâtes-vous pas à votre tour de comprendre la somme de 20 fr., qui représentait les fournitures prises chez vous à crédit par Fieschi depuis le mois de mars, dans la somme totale des frais de l'entreprise ?

R. Non, monsieur le président.

D. Ce n'est donc pas le lendemain de cette entrevue que Morey remit de votre part à Fieschi les 187 francs 50 centimes qui ont servi, le jour même, à payer les canons de fusil ?

R. M. le président doit se rappeler qu'avant ma confrontation avec Fieschi, il m'avait imputé le fait directement;

il avait dit que c'était moi qui lui avais remis la somme. Confronté avec moi en présence de M. le président, il dit que c'était Morey qui les lui avait remis, et que Morey, interpellé par M. le président, lui avait dit que c'était moi qui les lui avais donnés.

Le président. Fieschi, qu'avez-vous à dire sur cette contradiction?

Fieschi. C'était au moment où je n'étais pas décidé à faire ma déclaration que je disais que Pepin m'avait donné de l'argent. Si je n'ai pas fait plus tôt mes déclarations, c'est que j'étais malade. De cette tête sont sortis vingt-quatre os. Si j'avais fait des déclarations, aussitôt on en aurait tiré parti contre le gouvernement; on aurait dit que j'étais un homme privé d'une partie de mes sens. Je voulais être rétabli avant de parler; j'amusais le tapis; je disais ce que je voulais. Quand j'ai commencé à dire la vérité, j'ai dit que c'était Pepin qui avait remis l'argent à Morey, qui me l'a remis à moi. C'est la vérité.

Pepin. — Il est à remarquer que Fieschi ne m'avait pas imputé ce fait. Mais il lui est échappé une infinité d'autres erreurs que M. le président a dû reconnaitre par la suite des interrogations que je l'ai prié de faire subir, et dans les confrontations entre Fieschi et moi. Ce que j'ai avancé s'est trouvé exact.

D. Quelques jours après cette entrevue n'avez-vous pas démontré à Fieschi une liste écrite de votre main. en lui demandant s'il se souvenait d'avoir reçu diverses sommes qui y étaient portées, comme si vous vouliez par là contrôler le compte de Morey?

R. Je ne puis répondre que par une dénégation.

D. Je vous représente une feuille de papier sur laquelle se trouvent beaucoup de chiffres qui paraissent avoir été écrits par vous, et le détail de plusieurs sommes dont le total se monte à 500 et quelques francs? Reconnaissez-vous ce compte comme se rapportant à l'objet dont je vous ai parlé tout à l'heure?

R. Je ne reconnais pas ce ce compte, d'ailleurs il aurait peu d'importance.

D. Je vous représente trois registres qui ont été saisis chez vous parmi beaucoup d'autres? Les reconnaissez-vous?

R. Je reconnais ces livres.

D. Sur l'un de ces livres; commençant le 26 mars 1834, et finissant le 27 mars 1835, on lit à la date du 6 mars.

« Le barbouilleur, ami de Morey, doit :

» Une fois, une livre trois onces de fromage............ 95 c.

» 2e fois, quinze onces.. 75

» 3e fois, deux livres maccaroni, 4 onces de fromage. 55

» En tout, 2 fr. 25 c. »

Reconnaissez-vous la mention de ce crédit comme étant applicable à Fieschi.

Pepin.—Quand j'ai été interrogé par M. le président, je lui ai toujours répondu la vérité, quoique à mon préjudice. Je n'ai jamais nié avoir ouvert un crédit à Fieschi, puisque j'y avais autorisé mon épouse. Il est possible que ce crédit lui fût imputable. Interrogé par M. le président sur ce fait, j'ai dit aussi que j'avais donné quelques pièces de monnaie à Fieschi; et cet argent donné se trouve aussi dans quelqu'un de ces livres.

D. Je vais vous lire les autres articles pour que vous voyez si vous les reconnaissez. Sur le même livre on lit, sous le nom du peintre en papiers :

« 1° A la date du 15 mars, une fourniture de 2 f. 50 c. pour une bouteille d'eau-de-vie de Montpellier et une demi-livre de figues;

» 2° A la date du 25, 5 fr. argent prêté;

» 3° A la date du 27, une bouteille de cognac de trois demi-setiers, sans indication de prix. »

Sur un autre livre couvert en papier bleu, on trouve sous le nom du peintre en papiers :

1° A la date du 4 avril, une fourniture de 3 fr. pour du riz, du beurre, du sel, du poivre, du vermicelle, du sucre et du fromage;

» 2° A la date du 18 du même mois, une fourniture de 95 cent. pour du fromage, du café et du sucre. »

L'ensemble de ces fournitures forme un total de 14 francs 95 centimes, non compris les 5 francs prêtés et les objets dont le prix n'est pas marqué. Quelle explication avez-vous à donner sur ces divers crédits?

Est-ce bien à Fieschi qu'ils s'appliquent?

R. Je ne pourrais pas préciser; mais je le pense bien.

D. Sur la dernière feuille de l'un de ces livres, on lit distinctement ces mots, quoiqu'ils soient raturés : Bescher, 150 fr. Au dessus de ces mots, on distingue ceux-ci, qui sont écrits avec une encre plus noire, et qui sont également raturés : Plus pour bois, loyer, 68 fr. 50 c. Ces deux sommes sont réunies par une accolade, à la droite de laquelle on lit : ensemble, 218 fr. 50 c. Reconnaissez-vous cette mention qui est évidemment d'une autre main que le corps du livre, comme ayant été écrite par vous?

R. Oui, Monsieur le président.

D. Avez-vous réellement remis ces sommes à Fieschi?

R. Non, je ne les lui ai pas remises. La preuve, c'est que si je les lui avais remises, elles se trouveraient aussi reportées dans l'intérieur du livre. Quand je fus interrogé par M. le président sur les sommes et les articles inscrits, je répondis affirmativement. Mais je n'ai reconnu suffisamment lui avoir donné cette somme pour deux motifs. Si je la lui avais donnée, elle se trouverait sur mes livres, et ensuite parce que je me rappelle ne la lui avoir pas donnée.

Le président. — Mais cela y est écrit.

Pepin. — Il se peut que Fieschi m'ayant demandé de l'argent à emprunter, j'aie jeté cela sur une dernière feuille qui, du reste, est destinée à prendre des notes, soit aux marchandises à livrer, aux adresses des personnes qui viennent offrir des marchandises. Il est évident qu'il se peut que si Fieschi est venu me demander à emprunter de l'argent, j'ai pris note de la somme qu'il lui fallait pour le tirer d'embarras, lui et sa femme.

Le président. — Un négociant n'inscrit par sur des registres ses projets d'emprunt ; il inscrit seulement les affaires faites. Il n'y a pas d'autres projets d'emprunt sur ces registres que j'ai parcourus. Il n'y a toujours que des sommes réellement données.

Pepin. — Il se peut que Fieschi soit venu demander cette somme à emprunter avec le compte tout fait de ce qu'il lui fallait pour se tirer d'embarras, lui et sa femme, pour payer par exemple le loyer que sa femme devait, son boucher, etc. que j'aie pris note de cette indication pour réfléchir sur la réponse que je lui ferais. Mais à cette époque, comme Fieschi me fit l'effet d'un homme qui devenait importun, que je voyais

qu'il y avait chez lui détour, je l'éliminai de chez moi. C'est sans doute pour cela qu'il se livre contre moi à des imputations, comme la cour a pu le remarquer hier.

Le président. — Quand on vient demander une somme à emprunter, on ne l'inscrit pas sur ses livres. Si cette somme se trouve inscrite sur votre livre de crédit, c'est qu'elle se rapporte à des dépenses certaines qui y sont expliquées. Reconnaissez-vous l'emploi de l'argent ?

R. Si j'avais ouvert ce compte à Fieschi, on retrouverait cette somme dans l'intérieur du livre ; vous ne la voyez pas figurer ; d'ailleurs, dans un interrogatoire devant M. le président, Fieschi est convenu m'avoir demandé une somme à emprunter.

D. Cela se rapporte à une époque de beaucoup antérieure et qui n'a aucun rapport avec celle-là.

R. Je répète que sans doute Fieschi est venu avec son compte établi. Il devait savoir ce qu'il lui fallait pour se tirer d'embarras. Je crois qu'outre certaines dépenses qu'il m'expliqua, il me dit qu'il lui fallait du bois pour faire un métier.

D. Comme cette somme ne rentrait pas dans les affaires de votre commerce, il est tout simple que vous ayez tiré cette somme hors ligne, que vous l'ayez placée dans une autre partie de votre registre.

Pepin. — Toutes les dépenses, mêmes étrangères à mon commerce, sont inscrites sur mes livres.

Le président. — Fieschi, persistez-vous à dire que cette somme vous a été remise par les mains de Pepin ?

Fieschi. — Oui, Monsieur.

Pepin. — Si j'avais prêté véritablement la somme à Fieschi, ainsi qu'il le dit, ce serait sur mes livres.

Morey demande à M. le président la permission de quitter l'audience.

Le président. — La séance va être suspendue pendant un quart d'heure,

A quatre heure et dix minutes la cour rentre en séance.

M. Martin (du Nord). Je demande à M. le président la permission d'adresser quelques questions à Pepin.

Pepin, on vient de vous présenter un registre ; vous avez

dû examiner les deux lignes qui y sont inscrites; ces deux lignes sont-elles de votre écriture?

PEPIN. — D'après tout ce qu'en dit M. le rapporteur, elles doivent être de mon écriture.

M. MARTIN (DU NORD). Il ne s'agit pas de M. le rapporteur; il s'agit de savoir si vous les reconnaissez pour être de votre écriture.

PEPIN. — Je les reconnais.

M. MARTIN (DU NORD). Je vous demanderai si vous avez jamais donné à Fieschi une somme de 150 fr. une fois et une de 68 fr. 50 une autre fois.

PEPIN. — Non, j'en suis bien sûr.

M. MARTIN (DU NORD). Je vous demanderai pourquoi vous avez écrit sur votre livre 150 fr. et plus bas 68 fr. 50 c., ensemble 218 fr. 50 cent.

PEPIN. — J'ai eu l'honneur de m'expliquer tout à l'heure à M. le président; je vais répéter, si vous le désirez.

Fieschi se sera présenté chez moi pour me réclamer l'emprunt d'une somme de 218 fr. 50 c.; il m'aura fait le détail qu'il avait préparé auparavant; et j'en aurai pris note de manière à lui faire réponse. Il paraît qu'entre la demande et l'époque où je devais lui faire réponse, j'ai appris ce que c'était que Fieschi; c'est ce qui m'a déterminé à ne pas lui faire ce prêt, puisque je suis obligé de déclarer que je ne lui pas prêté.

M. MARTIN (du Nord). — Je ne vous demande pas s'il serait possible que la chose fût ainsi. Je vous demande de recueillir vos souvenirs, de déclarer d'une manière positive pourquoi vous avez écrit les deux lignes. Je vous rappellerai que lorsque vous fûtes interrogé par M. le président, vos souvenirs étaient confus; vous ne conceviez pas cette insertion sur vos livres, vous demandiez à recueillir vos souvenirs; vous dîtes que lorsque vous vous rappelleriez pourquoi ces lignes avaient été écrites, vous le diriez. Aujourd'hui que vous avez dû porter toute votre attention sur ce fait important, je ne vous demande pas s'il est possible que cela soit de telle ou telle façon; mais pourquoi vous avez écrit ces deux lignes.

PEPIN. — Je viens de dire que j'aurais écrit ces deux lignes pour en prendre note, et savoir si je devais faire le prêt à Fieschi.

M. Martin (du Nord). Vous vous rappelez donc aujourd'hui que vous avez voulu tenir note d'une demande de prêt. Ce n'est plus une probabilité, un hypothèse, c'est une certitude pour vous ?

Pepin. — Oui, M. le procureur-général.

Martin (du Nord). —Comment se fait-il que lorsqu'on vous demande de l'argent à prêter, vous inscriviez sur vos livres une telle demande, non pas comme une demande de prêt, mais comme une somme qui aurait été payée?

Pepin. — Cela s'explique par cela même que cette inscription est faite dans la catégorie des adresses sans ordre, au milieu de notes de marchandises à fournir; il résulte de là que je n'ai pas prêté cette somme à Fieschi.

M. Martin (du Nord.) — Votre livre présente cette particularité, que la plus grande partie du registre se trouve remplie de notes relatives à des marchandises vendues; que la fin du registre, comme celle de tous les autres, paraît relative à des notions particulières soit d'adresses, soit de sommes payées. On ne comprend pas comment, quand on vous fait une demande de prêt de 218 fr. 50 c., ou plutôt en deux fois de 150 f. et de 68 fr. 50 c., et que vous avez noté jusqu'aux 50 centimes. Au contraire, on conçoit que si vous avez payé une dépense faite par Fieschi, vous y avez compris les 50 centimes, et que vous ayez noté le total de la somme payée, par francs et par centimes.

Pepin. — Cela s'explique parce que Fieschi se sera présenté chez moi avec le compte tout fait de ce qu'il lui fallait pour secourir sa femme et lui-même. J'en aurai pris note sur mon livre.

M. Martin (du Nord.) — Avez-vous le compte de Fieschi.

Pepin. — Je l'ai vu à la fin du rapport.

M. Martin (du Nord.) — Vous avez dit que vous aviez recueilli vos souvenirs, et que c'était une demande de prêt. Vous dites que s'il y a eu même des centimes, c'est parce que Fieschi s'était présenté à vous avec une note toute faite des dépenses qui lui étaient nécessaires. Je vous demande de quoi se composait cette note, et de vous expliquer sur ce que veut dire cette première notation de 150 fr. Pourquoi ces 150 fr.?

Pepin. — Pour secourir et son épouse et lui-même, le mettre

en position de travailler à son état. Il me dit, je crois, qu'il était tisserand, qu'il lui fallait un métier pour travailler, et ainsi se mettre à l'abri du besoin.

M. Martin (du Nord.) — Il vous a donné des détails bien exacts, puisque vous êtes arrivé à 218 fr. 50 c.

Pepin. — Apparemment, puisque cette somme se trouve ainsi relatée.

M. Martin (du Nord). — Avez-vous une note dans laquelle Fieschi établissait comment cette somme de 218 fr. 50 c. lui était nécessaire? Je vous demande pourquoi ces 150 fr. avaient été demandés par lui, quels sont les motifs donnés par lui.

Pepin. — Il m'a allégué qu'il lui fallait cette somme pour sa femme.

M. Martin (du Nord). — Et les 68 fr. 50 c.

Pepin. — Apparemment pour lui.

M. Martin (du Nord). — Vous avez écrit pour bois et loyer.

Pepin. — C'est pour son métier, pour lui et pour sa femme.

M. Martin (du Nord). — Avez-vous lu la note de Fieschi? Recueillez vos souvenirs.

Pepin. — Fieschi ne m'aura pas fait voir sa note. Il aura dit : Voilà la somme qu'il me faut. Apparemment, il n'avait pas lu la note, ou s'il avait lue, il me l'aurait dictée étant derrière, pendant que je la transcrivais à mon bureau.

M. Martin (du Nord). — Pourquoi deux lignes dont l'une : Bescher, 150 fr. et l'autre : plus, pour bois et loyer, 68 50?

Pepin. — Je ne puis pas trop m'expliquer pourquoi.

M. Martin (du Nord). — Est-ce que Fieschi vous a fait deux demandes de prêt à deux époques différentes?

Pepin. — Non, c'est en une seule fois.

M. Martin (du Nord). — Pourquoi deux énonciations?

Pepin. — Il m'aura fait son compte; les 68 fr. 50 c. étaient pour lui, et les 150 fr. étaient pour son épouse.

M. Martin (du Nord). — A quelle époque vous demanda-t-il cette somme?

Pepin. Je ne sais; il venait encore chez moi à cette époque. C'est par le motif du refus qu'il s'irrita contre moi, et que je le renvoyai.

M. Martin (du Nord). — A quelle époque?

PEPIN. — L'explication? Il est très possible que cette somme ait été demandée en deux fois, mais je ne le crois point..... Indubitablement, c'est en une fois.

M. MARTIN (du Nord). — La chose est assez importante pour que vous vous en souveniez. Vous reconnaissez que c'est vous qui avez écrit ces lignes. Je vous demande pourquoi?

PEPIN. — J ai eu l'honneur d'expliquer cela à la cour.

M. MARTIN (du Nord). — Vous avez dit que c'était en une fois que la demande de prêt avait eu lieu. Il n'est pas naturel que les deux lignes soient d'encre différente?

PEPIN. — J'ai pu tremper d'abord ma plume dans la fiole d'encre; bien chargée elle aura marqué bien noir, et un peu plus bas marqué moins. La preuve que je n'avais pas de motifs de nier, c'est que dans toutes les questions j'ai avoué le fait. D'ailleurs, comme Fieschi avait reconnu m'avoir emprunté, je n'avais aucun motif de nier.

M. MARTIN (du Nord.) — Fieschi déclare que vous lui avez donné la somme.

PEPIN. — Ce ne sont pas là mes principes. A *cet égard, étant au secret*, j'ai dit à M. le président : *prenez des informations* auprès de tous ceux qui m'entourent. Si quelqu'un de ceux qui me connaissent peuvent m'imputer un pareil projet, je subirai les conséquences de tout ce qui pourra m'arriver.

M. MARTIN (du Nord). Pourquoi avez - vous raturé ces deux lignes?

PÉPIN. Ce n'est pas moi, ce doit être mon épouse indubitablement.

M. MARTIN (du Nord). Comme dans ces deux lignes *écrites*, il est question d'un loyer payé par une partie de cet argent, ce serait la continuation d'un fait que vous avez nié; si vous avez payé le loyer de Fieschi, vous deviez savoir où il se trouvait situé.

J'ai résumé la chose qui est le plus à votre charge dans cette circonstance, parce qu'elle est infiniment grave.

M. MARTIN (du Nord). Vous avez dit que c'était un emprunt proposé par Fieschi. Or, déjà il vous a été parlé du carnet de ce dernier, écrit par lui bien avant l'attentat. Au bas d'une page se trouve l'énonciation de différentes sommes, au nombre desquelles se trouve celle de 218 fr. 50 cent.

Vous avez remarqué que le total de deux lignes de votre régistre est aussi de 218 fr. 50 cent. Fieschi, interrogé, a déclaré que vous lui aviez donné cette somme en deux fois. Fieschi cherche à se rendre compte de ce qu'il a fait. Il a noté qu'il a reçu 218 fr. 50 cent. Comment se fait-il que ce n'eût été là qu'une simple proposition d'emprunt que vous auriez repoussée?

Pépin. D'abord ce ne peut pas être autre chose que ce que j'ai eu l'honneur d'expliquer. J'affirme ce que j'ai dit. Fieschi lui-même, qui ne m'a jamais ménagé, la cour l'a vu, a avoué le fait qu'il me demanda à emprunter cette somme. Quand je fus interrogé par M. le président sur ce fait, je n'avais aucun motif de nier le chiffre de la somme si je l'avais prêtée.

M. Martin (du Nord). Le fait déclaré par Fieschi, c'est que les 150 fr. lui avaient été remis par vous pour payer le mobilier qui devait être placé dans le logement du n. 50. D'un autre côté, les 68 fr. 50 cent. devaient être le prix du loyer et du bois. Vous avez donc un grand intérêt à nier ces faits. Mais cependant Fieschi, qui a toujours dit la même chose relativement à ces deux sommes, ayant noté sur son carnet qu'il avait reçu les 218 fr. 50 cent., se trouve, par ce fait écrit par lui antérieurement à l'attentat, en opposition formelle à votre déclaration d'une proposition d'emprunt.

Pepin. Je ne connais pas le carnet de Fieschi. Je répèterai que je suis certain de ne lui avoir pas prêté cette somme. Je n'avais d'ailleurs aucun motif pour nier de la lui avoir prêtée.

M. Martin du (Nord.) Je viens de vous dire les motifs puissans qui devaient vous déterminer.

Pepin. Quant aux allégations de Fieschi, vous savez combien il y a d'erreurs bien reconnues. Il a prétendu un jour qu'il venait chez moi prendre des outils pour la confection de la machine. Pris à l'improviste, je ne savais que répondre. Rentré chez moi, je me dis : pour détruire cette allégation, je n'ai qu'à lui demander où se mettaient les outils. J'eus l'honneur de faire poser la question par M. le président. Fieschi ne sut que répondre. Il dit : Je n'ai pas pris d'outil chez vous, je n'ai pris qu'un burin. A ce mot de burin, comme j'ai travaillé dans le fer, et que j'ai trempé des burins, je lui demandai comment

était ce burin. Il dit qu'il avait cinq pouces et demi de fer et deux pouces et demi à trois pouces de manche. La cour pourra savoir que jamais un burin n'a de manche ; s'il y avait un manche, comme cela sert à couper le fer à force de coups de marteau, le manche sauterait tout de suite en éclats. Il ajouta de plus, comme il savait que je vendais des couleurs, qu'il y avait de la couleur à ce burin.

M. le président sait aussi que Fieschi prétendait à être l'inventeur d'une machine à broyer. Quand je fus interrogé sur ce fait, je ne sus que répondre. Fieschi voulait prouver qu'il était inventeur, qu'il avait des procédés particuliers, et qu'il était en parfaite intimité avec moi. Il s'imagina de l'idée de dire : « J'ai » construit pour M. Pépin, ou plutôt je lui ai donné l'idée de » construire une machine à broyer les couleurs. Je lui en ai » fourni le modèle ; il s'en est emparé et en a profité. »

Il voulait me faire passer devant M. le président pour un homme qui aurait voulu profiter de l'industrie d'un malheureux ouvrier. Je ne savais que répondre à de pareilles assertions. M. le président eut l'obligeance de dire à *Fieschi* de faire seulement le modèle de la machine dont *je me serais emparé.* Fieschi fit en effet un modèle identique à ma machine, à l'exception cependant qu'il y avait quelques cylindres de moins. Je l'interrogeai sur le mouvement de cette machine : il répondit assez mal, il ne savait plus que répondre. Il a fini par dire : Voilà le modèle que j'ai fait à M. Pepin, je ne sais pas s'il l'a fait exécuter. Que voulez-vous, M. le procureur-général, qu'on réponde à de pareilles allégations ? Je devais me trouver anéanti. Quand on voit que Fieschi fait des erreurs comme ça, *avec un* sang-froid parfait, on est interdit.

M. Martin (du Nord). — Vous expliquez des faits indifférens ; mais quand il s'agit de faits importans, vous éprouvez beaucoup d'embarras pour vous mettre d'accord avec *les énonciations* du carnet de Fieschi, qui repoussent la vraisemblance d'une proposition d'emprunt que vous alléguez.

R. Je ne puis donner d'autres explications que celles que j'ai déjà eu l'honneur de donner. Ce qu'il y a de certain, c'est que si les sommes avaient été prêtées à Fieschi, on les trouverait rapportées avec les dates dans l'intérieur du livre : on y trouve beaucoup de sommes prêtées.

D. L'intérieur de votre registre ne rapporte que des énonciations relatives à des marchandises vendues. Il ne faut donc pas dire que cette somme aurait dû être portée dans l'intérieur de votre registre.

Pepin. C'est ce qui prouve bien que si j'avais prêté ces sommes, elles seraient portées dans l'intérieur.

M. le président. Il y a un fait sur lequel Fieschi n'a pas été inexact et qui est très important. Fieschi avait déclaré que vous lui aviez donné cette somme à l'époque où vous vouliez terminer la machine. Il dit que cette somme devait être portée sur un registre qu'il désigna parfaitement. A cette époque, vos régistres n'étaient pas saisis ; ces registres furent saisis, et c'est sur cette déclaration de Fieschi que la recherche qui a été faite sur vos registres a conduit positivement à l'endroit que Fieschi avait désigné, et où l'on a trouvé effectivement inscrite la somme comme il l'avait indiqué. Je vous ai fait moi-même la représentation des registres, en présence de Fieschi, vous confrontant l'un à l'autre. Vous ne pouvez pas avoir oublié cette importante circonstance.

R. Il se peut que Fieschi, sachant pour quel motif, ou ayant plus de mémoire que moi, se soit rappelé parfaitement qu'il m'avait fait écrire sur une des feuilles de mon livre ; mais lorsque je ne savais pas que j'eusse écrit cela sur ce livre, je n'hésitai pas quand vous m'interrogeâtes à indiquer ces sommes que je lui avais prêtées : c'est une fois 5 francs, peut-être deux fois 10 fr. Il me promettait toujours de me payer ces sommes quand son ami Janod, que je ne connaissais pas, lui aurait remboursé une somme de 700 fr., qu'il lui devait. Fieschi a vu que j'avais le cœur généreux, facile à obliger ; il a reconnu d'ailleurs m'avoir demandé une somme à emprunter.

D. Ne confondez-vous pas deux choses très-distinctes ? Quand Fieschi a commencé à venir chez vous, il était alors brouillé avec la femme avec laquelle il a vécu pendant longtemps. Cependant il paraît qu'il n'avait pas perdu toute idée de se rapprocher d'elle. C'est dans cette pensée qu'il avait cherché à emprunter une somme d'argent ; il espérait, en venant au secours de cette femme, amener la réunion après laquelle il semblait soupirer. Cette somme, vous ne l'avez pas prêtée ; mais elle vous a été demandée long-temps avant

l'époque où a pu être faite sur votre registre l'inscription de la somme que vous auriez payée. Cette somme avait un but tout-à-fait différent de celle portée sur votre registre. Celle-ci est parfaitement détaillée, et les circonstances de ce détail ne laissent aucun doute sur le moment où elle a été demandée.

D. Dans votre dernière confrontation avec Fieschi, vous avez désiré que le magistrat instructeur l'interrogeât sur la question de savoir combien vous lui auriez donné d'argent, et combien à la fois. Fieschi a répondu à cette question, en entrant dans les plus grands détails sur la quotité de chacune des sommes qu'il aurait successivement reçues, soit de vous directement, soit de Morey, par votre ordre; il a indiqué le lieu, la date du jour où chacun de ces paiemens lui aurait été fait, et le motif pour lequel il aurait eu lieu. A ces déclarations si positives et si nettement articulées, vous n'avez opposé que des dénégations timides et embarrassées, vous réservant toujours de donner, en temps utile, des explications plus satisfaisantes, et de prouver, quand vos esprits seraient moins troublés, quand la présence de cet homme vous causerait moins d'effroi, que ses allégations, à votre égard, sont mensongères. Aujourd'hui, devant la cour des pairs, vous ne devez avoir d'autre crainte que celle de paraître coupable des faits qui vous sont imputés; et si vous avez quelques moyens de confondre votre accusateur, vous devez les faire valoir avec calme et en toute assurance.

R. Les débats feront voir que je n'ai parlé qu'avec l'expression de la vérité. Je suis même convenu des faits les plus graves, qui pouvaient me conduire fort avant. Je n'ai jamais dénié tout ce qui était vérité. Je savais ne pas avoir prêté cette somme à Fieschi, j'ai dû répondre que je ne l'avais pas prêtée. Je n'avais pas présente à la mémoire l'indication qui avait été faite. Si l'on a bien regardé le registre, on a dû y voir d'autres indications du même genre. Tout ce que je puis dire et répéter, c'est que je n'ai pas prêté cette somme à Fieschi.

LE PRÉSIDENT, à Fieschi. — Qu'avez-vous à dire?

FIESCHI. — Pepin vient de dire qu'il m'a donné 5 fr., les 20 francs [illegible] vous avez trouvé dans ses registres une note qui

m'a donné 5 fr.; mais les 10 fr., les 20 fr. où sont-ils? Lorsque je parlai à Pepin que j'étais embarrassé avec la femme avec laquelle je vivais, je lui dis que je voudrais trouver quelqu'un pour me prêter une certaine somme, sans dire combien. Pepin ne me répondit pas grand'chose, et je n'en parlai plus. J'abandonnai la femme; mais moi et Pepin nous n'avons pas abandonné nos projets. L'argent reçu de Pepin; c'est pour le loyer, le bois et les armes. Les 5 fr. furent marqués sur la note de la dépense de comestibles; il m'a donné aussi, et en différentes fois, 40 fr. Mais l'argent touché pour les armes, le bois et le loyer, quand j'ai vu qu'il le marquait sur son registre, je lui ai dit: Pourquoi marquez vous cela? votre femme le verra.

PEPIN. — Il n'aurait pu me faire cette observation, puisque mon épouse ne le connaissait pas.

FIESCHI. — Concernant le ciseau ou burin, on sait bien qu'un ciseau à froid pour couper le fer, c'est un ciseau qui n'a pas de manche de bois. Je suis été avec lui rue de Bercy, à sa succursale qu'il appelle son manége, il m'a dit qu'il avait un burin, et il me le prêta. Je fus chez Lesage, Lesage est appelé pour témoin, j'espère qu'il sera assez juste pour déclarer qu'il m'a vu ce ciseau. Il m'a demandé à qui il était: je lui ai dit qu'il appartenait à Pepin. Concernant à la couleur, je travaillais aussi de la couleur, j'étais imprimeur sur papier peint; je déclare que sur le manche du ciseau il doit y avoir de la couleur. Je rendis ce ciseau à Pepin.

PEPIN. — Toujours est-il que Fieschi s'est trompé quand il a dit qu'il avait pris tous ses outils à la maison.

D. Il a été constaté par les aveux de Fieschi et par l'examen qui a été fait, avec beaucoup de soin, de toutes les parties de la machine, que la traverse de bois sur laquelle les culasses des canons de fusil étaient posées, pouvait, au moyen de vis qui la retenait, s'élever ou s'abaisser à volonté, suivant la direction qu'on voulait imprimer à ces canons. N'avait-il pas été convenu entre Morey, Fieschi et vous, que vous passeriez à cheval sur le boulevard, devant les fenêtres de Fieschi, le lundi 27 juillet, à sept heures du soir, afin qu'il pût ajuster le pointage de sa machine? Une indisposition qui vous serait subitement survenue, ou la crainte

de vous compromettre en vous montrant sur le lieu même où l'attentat devait se consommer le lendemain, vous ayant empêché de tenir la promesse que vous aviez faite à Fieschi et à Morey, n'avez-vous pas prêté un cheval à Boireau, et ne l'avez-vous pas envoyé à votre place sur le boulevard, afin *qu'il* pût servir de point de mire à Fieschi?

R. Je ne puis répondre à cette allégation de Fieschi que par une dénégation. Les débats, du reste, prouveront que cette allégation n'est qu'une erreur. Je n'ai pas vu Fieschi bien antérieurement à cela.

D. Cependant Fieschi déclare que cette circonstance, qu'il ignorait, lui a été révélée le soir même par Boireau, que vous prétendez ne pas connaître, et qu'il affirme, lui, avoir conduit chez vous. De plus, la déclaration de Fieschi est confirmée par la déposition d'un témoin auquel Boireau aurait confié, le 27 juillet, qu'il devait passer sur le boulevard au pas, au trot et au galop, pour faire la répétition du pointage de la machine; qu'il irait à cet effet chercher un cheval dans une écurie dont il saurait bien trouver la clef, *et que le* propriétaire de ce cheval, ou celui qui le lui procurait, était un épicier. Qu'avez-vous à dire?

R Je ne puis répondre à cela que par une dénégation.

Le président, à Morey. — Vous avez entendu ce que je viens de dire, avez-vous quelque connaissance de cette démarche de Boireau? Savez-vous qu'il a passé à sept heures sur le boulevart à la place de Pepin?

Morey. — Non, Monsieur.

Le président, à Pepin. — Cette dernière déclaration n'est pas la moins grave de celles que Fieschi à faites contre vous. Il vous a accusé dans l'instruction; il persiste à vous accuser aujourd'hui. Dans cette situation, vous ne pouvez vous faire aucun scrupule de dire sur Fieschi, sur ses relations, sur les confidences qu'il vous aurait faites, sur les intentions plus ou moins coupables qu'il vous aurait exprimées, tout ce que vous pouvez savoir. Si au lieu d'avoir été séduit par vous, il avait abusé de la terreur qu'il vous inspirait pour vous entraîner dans des démarches dont vous n'auriez pas d'abord prévu toutes les conséquences; si vous aviez été la victime d'odieux conseils ou l'instrument d'hommes plus éclairés et plus puissans que vous, qui abusant de votre crédulité et de votre fai-

blesse vous auraient précipité dans le crime pour l'exploiter en cas de succès, votre intérêt et votre devoir seraient de révéler à la justice les violences dont vous auriez été l'objet, ou les intrigues coupables qui se seraient agitées autour de vous.

R. Je suis sans ambition, je n'ai aucune prétention ; jamais on ne m'a vu faire aucune démarche pour obtenir un emploi. Je ne m'occupe que de mes intérêts. Le dimanche, veille de l'attentat, je le passai, depuis quatre heures du soir jusqu'à onze heures, avec mon épouse et mes jeunes enfans dans mon cabriolet, au bois de Vincennes.

LE PRÉSIDENT. — Je vais articuler toutes les charges qui semblent ressortir de l'instruction qui a été faite et des déclarations que vous avez entendues.

Persistez-vous à nier que dans le courant du mois de février dernier vous ayez été initié par Morey à un projet d'attentat contre la personne du roi ; que vous ayez agréé la proposition d'entrer dans le complot qui a précédé et préparé cet attentat, et promis de subvenir aux frais d'exécution ?

R. Je n'ai pas eu connaissance de cela.

D. Persistez-vous à nier qu'à la suite d'une entrevue provoquée par vous, et qui suivit elle-même les coupables ouvertures que Morey vous aurait faites, le projet d'attentat ait été formellement et définitivement arrêté entre Morey, Fieschi et vous, et le jour fixé pour l'exécution ?

R, Oui M. le président.

D. Persistez vous à nier que depuis cette époque vos relations avec Fieschi aient été fort intimes, et que cette intimité vous ait mis dans le cas de lui révéler sur vos liaisons, sur vos habitudes, sur vos antécédens, et sur vos projets, des circonstances qu'il n'a pu ni supposer, ni apprendre par un autre que par vous ?

R. Oui M. le président, Fieschi a pu savoir quelques particularités de moi ; mais je crois qu'il en a beaucoup supposé, je n'ai jamais été intimement lié avec Fieschi. Je l'ai secouru comme tant d'autres, par cela qu'il se disait dans le malheur.

D. Persistez-vous à nier que vous ayez reçu Fieschi chez vous et que vous lui ayez donné à coucher depuis la fin de février

D. Vous souvenez-vous d'avoir dit que vous aviez parlé à une dame des projets criminels de Fieschi? Je vous ai demandé le nom de cette dame et vous n'avez pas voulu la nommer.

R. Oui, je me rappelle avoir dit à une dame qu'un homme qui se disait patriote m'avait parlé de ce projet de vengeance contre le gouvernement, et que par ce motif je l'*illiminais* de chez moi.

D. Voulez-vous dire maintenant le nom de cette dame?

R. (Après un moment d'hésitation.) Je ne l'ai pas présent à la mémoire.

D. C'est là cependant un fait grave; vous savez que c'est une dame, cela doit vous amener tout naturellement à trouver son nom. Au reste, remarquez qu'il y avait là un aveu bien positif de votre part que vous connaissiez les projets criminels de Fieschi, que vous receviez ses confidences intimes.

R. Tout ce que je puis dire, c'est de protester que je suis innocent dans la complicité du crime dont on m'inculpe. Certainement si j'avais connu le projet de Fieschi, je ne me serais pas livré à mes travaux commerciaux comme je l'ai fait. D'ailleurs, je n'ai jamais été intimement lié avec Fieschi. Je l'ai reçu chez moi quelquefois, pas très-fréquemment; je l'ai reçu dans le malheur.

D. Persistez-vous à ne pas vous souvenir du nom de la dame à laquelle vous auriez fait la confidence que je viens de rappeler?

R. Je ne me rappelle pas le nom de cette dame.

D. La première fois, vous aviez donné pour motif de ne pas dire son nom, que vous aviez peur de la déranger. Ce motif est bien léger dans une circonstance aussi grave. Vous saviez son nom alors?

R. Je ne sais pas trop si je savais son nom... J'étais tellement troublé que je ne me rappelais pas son nom.

D. A quelle occasion avez-vous fait confidence à cette dame? chez vous ou chez elle?

R. Chez moi.

D. C'est une raison de plus pour que vous sachiez son nom.

R. Je pense que je le trouverai.

D. Vous le direz alors?

R. Oui.

D. Savez-vous sa demeure?

R. Je ne pourrais pas préciser sa demeure.

D. Sa profession, son état?

R. C'est une propriétaire.

D. Quand elle venait chez vous, était-ce comme visite ou pour faire des affaires?

R. C'était pour affaires; pour acheter des marchandises.

M. MARTIN (du Nord) à Fieschi. — Hier, à la fin de l'interrogatoire de Morey, je vous ai rappelé combien étaient graves les déclarations que vous aviez faites, et la terrible responsabilité qu'elles pouvaient faire peser sur la tête de votre co-accusé. Je dois encore vous donner le même avertissement aujourd'hui, en vous demandant si vous persistez dans toutes les déclarations que vous avez faites.

FIESCHI. — Oui, monsieur, je persiste dans toutes les déclarations que j'ai faites.

M. MARTIN (du Nord). — Vous avez dit dans le cours de l'audience que si vous aviez renvoyé Fieschi de chez vous, c'est parce qu'il était importun; il semble que cette réponse est en contradiction avec celle qui est consignée dans vos interrogatoires. D'après vos déclarations, vous l'auriez renvoyé parce que ses projets vous auraient effrayé.

R. Je l'ai renvoyé pour deux motifs; parce qu'il devenait importun; et ensuite parce qu'il ne parlait jamais que de vengeance. Ce n'a été que par suite de quelques rapports avec Fieschi que son caractère se développa. Dans les premiers momens il était excessivement souple; il s'éleva graduellement.

D. Est-ce alors qu'il vous fit confidence de ses projets?

R. Il ne me fit pas de confidence; il me dit qu'il avait de la haine.

D. Il vous dit qu'il méditait un coup contre le gouvernement; car ce sont vos expressions.

R. Il m'a dit qu'il avait de la haine contre le gouvernement, et qu'il ferait parler de lui.

D. Quant à cette dame, vous savez qu'elle est propriétaire?

R. Oui.

D. Elle va souvent chez vous?

R. Elle y vient quelquefois.

D. Pour affaires?

R. Oui.

D. Comment ne vous rappelez-vous pas son nom?

R. J'ai l'esprit troublé.

Le président. — Il faut que vous ayez bien connu cette dame pour la mettre dans une pareille confidence? Il n'est pas explicable que le nom d'une personne à laquelle vous avez fait une pareille confidence ne soit pas présent à votre esprit? Cela est d'autant plus extraordinaire que cette déclaration de votre part a été spontanée; car je ne pouvais vous interroger sur un fait aussi ignoré de moi. Si je me trompe, la première énonciation de ce fait aurait eu lieu dans une lettre remise au juge d'instruction.

R. Oui, c'est vrai.

D. Comment est-il possible que vous ayez oublié ce nom?

R. Il y a six heures que je suis interrogé, mes idées sont un peu troublées.

D. Ferez-vous connaître ce nom demain à l'audience?

R. Si je me le rappelle, je le dirai. Tout ce que je puis dire, c'est qu'on ne m'avait pas confié directement un projet, on m'avait seulement parlé de moyens de violence.

Fieschi. — Je prie M. le président de demander à Pepin combien de temps avant l'attentat il m'a mis dehors de chez lui; parce que j'espère que vous trouverez, par les registres, que j'ai pris de la marchandise il n'y a pas si long-temps.

Pepin. — Deux mois avant l'attentat.

Fieschi. — M. le procureur-général aura la bonté de regarder les registres, il verra que j'ai pris de la marchandise depuis deux mois.

L'audience est levée à cinq heures et demie et renvoyée à demain midi.

QUATRIÈME AUDIENCE. — 2 FÉVRIER.

Sommaire. *Suite de l'interrogatoire de Pepin. — Interrogatoire de Boireau et de Bescher — Audition des témoins. — Dispositions exécutives au fait de l'attentat.*

Les accusés sont amenés à midi et demi.

A une heure moins un quart la cour entre en audience.

M. le greffier en chef procède à l'appel nominal de MM. les pairs.

Le président. — Pepin, avez-vous retrouvé le nom de la femme dont vous avez parlé hier, et à la quelle vous auriez fait des confidences?

Pepin. — Oui, M. le président; c'est mademoiselle Calemu.

D. Où demeure-t-elle?

R. Rue de la Roquette.

Le president. — Greffier, prenez de suite le nom de ce témoin, et expédiez l'ordre de l'assigner sur-le-champ.

Pepin. — On trouvera aisément. Son père est propriétaire.

Le président, au greffier. — Montrez le nom et l'adresse à Pepin, pour qu'il n'y ait pas d'erreur. (A Pepin.) Vous souvenez-vous des confidences faites par vous à cette femme, et pouvez-vous les répéter?

Pepin. — J'ai eu l'honneur de le dire hier à M. le président. Je lui ai dit à cette demoiselle qu'un homme m'avait parlé comme cela de sa haine contre le gouvernement, et que je l'avais, à cause de cela, éliminé de chez moi.

Le président. — Voilà tout?

Pepin. — Voilà à peu près tout ce que je lui ai dit.

Le président. — Je remarque que dans un de vos interrogatoires l'on vous a demandé quelles étaient à votre connaissance les personnes qui ont pu fournir de l'argent à Fieschi. Vous avez répondu : Fieschi avait beaucoup de connaissances; il était intimement lié par exemple avec Morey, et celui-ci pourrait à cet égard donner de meilleurs renseignemens que *moi*. Vous entendez, Morey; pouvez-vous donner des renseignemens en effet sur les personnes qui ont pu fournir de l'argent à Fieschi?

Morey. — Non, monsieur; je n'ai jamais eu connaissance de cela.

Le président, à Morey. — Vous n'avez aucune révélation d'aucune nature à faire à la cour?

Morey. — Non, monsieur.

Le président. — D'aucune nature?

Morey. — Non.

D. *Sur* quoi que ce soit?

R. *Sur* quoi que ce soit.

M. Martin (du Nord), procureur-général. — J'ai quelques

questions à adresser à Pepin : Vous avez dit hier que vous aviez des rapports fréquens avec Morey. Vous alliez dîner chez lui. Il allait dîner chez vous. Est-ce vrai ?

PEPIN. — Oui, c'est la vérité.

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. — Je vous demanderai *alors* pourquoi dans le cours de vos interrogatoires vous avez *dit tout* le contraire ? Je vais vous rappeler les questions qui vous furent faites et vos réponses.

On vous demande :

« Connaissiez-vous un sieur Morey ? » Vous répondez :

» Oui; je l'ai connu lorsque j'ai vendu mon établissement du faubourg Saint-Antoine, pour venir dans le 12[e] arrondissement, où demeurait Morey. Il est bourrelier, et il a travaillé pour moi.

» D. Y a-t-il long-temps que vous le connaissez ?

» R. Je ne puis préciser. Il y a environ deux mois. Après cela, je ne l'ai connu que passagèrement. Quand il venait dans mon quartier, il entrait chez moi pour me demander *si* je n'avais pas besoin de lui. »

Il résulte deux choses de ces réponses, c'est ce que vous avez dit d'abord que vos rapports avec Morey avaient été rares et passagers, et que hier vous avez au contraire dit que vous en aviez de fréquens et de directs. Pourquoi dans vos interrogatoires n'avez-vous pas dit la vérité ?

PEPIN. — Il faut aussi faire la part de toutes choses. Pour bien juger il faut voir l'homme dans sa condition. Il faut me voir jeté dans le fond d'une prison, au moment où je croyais mon épouse, ma famille tourmentées. Il faut me voir constamment entre quatre sergens de ville. Et puis, M. le procureur-général, il faut dire, si dans cette position un homme ne peut pas faire une erreur ou dire une parole qui soit plus ou moins bien appliquée à... la chose. Alors... voilà la réponse que j'ai à vous faire.

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. — Je sais très bien qu'à toutes les questions qui vous ont été faites, vous avez toujours répondu que vous étiez troublé, que vous n'aviez pas vos sens présens, qu'il vous fallait réfléchir. Il ne s'agit pas d'une réponse pour laquelle il faut de la réflexion. Il s'agit d'un fait tout simple, et vous avez dit tout simplement que vous connaissiez fort peu

Morey. Eh bien! à cet égard, je vous ferai remarquer que c'est là un fait inexact. Pourquoi l'avez-vous dit?

PEPIN. — Mais vraiment, il n'y a pas de réponses à faire à cela. Je vais ajouter quelque chose. M. le procureur-général doit savoir que j'étais accablé d'accusations comme celles-là; je m'en réfère à M. Frank-Carré, qui m'a interrogé long-temps. Il peut dire que je me trouvais anéanti et trop troublé pour pouvoir répondre à M. le président. Je disais : Je ne sais où j'en suis; je suis tous les jours de nouveau accablé. J'ai même écrit à ce sujet à M. le président de la cour des pairs que j'étais anéanti, que mes facultés intellectuelles étaient effacées.

M. MARTIN (du Nord). — Un homme innocent trouve toujours de l'*énergie* pour répondre. Si vous n'aviez pas eu un intérêt qui ne fût pas conforme à la vérité, pourquoi auriez-vous *nié* vos relations avec Morey?

PEPIN. — L'anéantissement dans lequel ma position me jetait, ne me laissait pas trouver les expressions favorables à faire réponse tout de suite.

M. MARTIN (du Nord.) — N'est-il pas plus naturel d'expliquer vos tergiversations et vos réticences par l'intérêt que vous aviez à cacher vos relations avec Morey?

PEPIN. — J'étais anéanti alors, et ça se conçoit. Aujourd'hui que je suis en face de mes concitoyens et de la cour des pairs, en laquelle j'ai pleine confiance, je réponds sans hésiter; je dis la vérité, j'ai retrouvé mon courage. C'est ma force d'innocence qui fait que je repousse, ou pour mieux dire que je fais tout mon possible pour repousser l'accusation.

M. MARTIN (du Nord). — Vous avez dit hier que vous n'aviez jamais logé que Fieschi de personnes étrangères à votre famille. N'avez-vous pas fait erreur sur ce point? n'avez-vous pas logé quelques autres personnes également étrangères à votre famille?

PEPIN. — J'ai logé aussi mon associé de Lagny.

D. Ainsi vous n'avez pas logé d'autre *patriote* (comme vous les appelez) que Fieschi?

R. Je ne crois pas.

D. Vous l'avez déclaré positivement hier.

R. Je n'ai jamais reçu que Fieschi.

M. Martin (du Nord). — Eh bien! voici votre interrogatoire :

M. le président vous demandait : « Établi comme vous l'êtes, et ayant eu des affaires qui vous ont, comme vous le dites, causé de nombreux désagrémens avec la justice, il est extraordinaire que vous ayez consenti à cacher chez vous un homme poursuivi. Expliquez les motifs de cette facilité de votre part.

Vous avez répondu : « Cet individu n'est pas le premier individu que j'ai caché ; si c'est là un crime, plus d'une fois des patriotes sont venus chez moi me demander asile ; je leur ai offert un matelas ; d'ailleurs, ma maison est publique, et je n'aurais pas voulu recevoir quelqu'un de suspect, et tout le monde peut-être, étant pris à l'improviste, aurait fait ce que j'ai fait. »

Ainsi vous disiez alors que Fieschi n'était pas le seul patriote que vous aviez reçu chez vous.

Pepin. — M. le procureur-général, l'anéantissement dans lequel j'étais explique la chose. On ne voulait pas que je reçusse des comestibles de ma famille, de crainte qu'on ne m'empoisonnât. On ne voulait même pas me raser par précaution. Tout cela jette un homme, un père de famille... Je suis fâché de dire cela, ça me contrarie .. Tout cela me jetait dans l'anéantissement le plus complet.

M. Martin (du Nord). — Ainsi, vous avez jugé convenable à raison de l'anéantissement dans lequel vous vous trouviez de dire des choses contraires à la vérité.

Vous avez dit que vous ne connaissiez pas particulièrement Morey, il était comme vous de la société des Droits de l'homme.

Pepin. — Je ne savais pas de quelle partie de la société il était.

M. Martin (du Nord). Il était de la même section que vous.

Pepin. — C'est possible.

D. Vous étiez le chef de cette section ?

R. Je n'ai jamais été chef, chef légal d'une section.

D. Q'entendez-vous par *chef légal* ?

R. J'appelle chef légal celui qu'on a nommé.

D. Je vous fais une dernière question : Vous avez dit hier que Fieschi avait été renvoyé de chez vous deux mois avant l'attentat parce que vous étiez mécontent des propos qu'il tenait. Comment se fait-il que, postérieurement à ce prétendu renvoi, vous ayez continué à ouvrir un crédit chez vous à Fieschi pour fournitures, aux dates, par exemple, du 14 juin du 30 juin, du 1er juillet ?

R. Cela s'explique par ce que j'ai dit précédemment. Je ne m'occupais pas des détails de la maison. J'avais antérieurement autorisé ma femme à ouvrir un crédit à M. Fieschi. Je ne lui avais pas fait observer qu'elle devait cesser ce crédit. C'est donc à mon insu qu'elle a continué.

D. Ainsi vous n'avez donc pas parlé à votre épouse des motifs de plainte que vous pouviez avoir contre Fieschi et des motifs que vous aviez à le renvoyer de chez vous ?

R. Tout cela est possible.

D. Vous ne lui en aviez pas parlé, puisque vous ne lui aviez pas dit de discontinuer les fournitures à crédit. Comment se fait-il que vous n'avez pas dit à votre épouse ce que vous avez dit à une demoiselle étrangère que vous trouviez chez vous par hasard ?

R. Cela vient de ce que par hasard cette demoiselle sera venue à parler de cela.

D. Vous avez dit que vous aviez renvoyé Fieschi parce qu'il avait tenu des propos contre le gouvernement. Avait-il donc parlé de projets d'assassinat contre le gouvernement ?

R. Non, il avait seulement manifesté de la haine contre le gouvernement, à l'occasion de la perte de sa place.

D. Comment se fait-il que vous éloignez de vous un homme, à raison de sa haine contre le gouvernement, et cela lorsque vous avez avoué vous-même que vous êtes un ennemi du gouvernement ?

R. Je ne suis pas l'ennemi du gouvernement, j'ai dit que j'avais des principes hostiles au gouvernement. J'ai dit à M. le président de faire des recherches auprès des personnes qui m'ont connu soit commercialement, soit amicalement ; qu'on les entende, on verra si je passais pour un ennemi du gouvernement.

D. Ainsi, vous qui faisiez parti de la société des Droits de l'Homme, vous n'étiez pas ennemi du gouvernement?

R. Je suis entré dans la société des Droits de l'Homme........ mais j'ai expliqué tous ces motifs. Je n'y serais pas entré si la section n'avait pas été composée de gens honnêtes.

D. Vous savez que les principes de la société des Droits de l'Homme tendent au renversement de la monarchie et à l'établissement de la république. . . Ne le savez-vous pas?

R. Il y a entre des principes de propagande et un assassinat une bien grande distance.

D. Mais remarquez que vous n'avez pas dit que vous aviez renvoyé Fieschi parce qu'il vous avait parlé d'un assassinat, mais parce qu'il avait manifesté qu'il était l'ennemi du gouvernement?

R. Aujourd'hui je suis accusé de complicité d'assassinat.

Me Dupont. — Il résulte de l'interrogatoire de M. *le procureur-général*, que Pepin avait un intérêt à dissimuler ses relations avec Morey, parce que ces relations devaient être coupables. Si elles étaient coupables pour Pepin, elles étaient également coupables pour Morey. Or, s'il en *était ainsi*, *Morey* aurait eu également intérêt à nier ces relations, et la première chose que Morey a faite a été de dire : Je connais Pepin, j'ai dîné avec lui. Si ces relations eussent été coupables, les accusés eussent l'un et l'autre nié ces relations; or l'un des accusés nie ces relations, vous pouvez apprécier toute la force de son intelligence, et comment il peut apprécier ces relations. L'autre, avant sa maladie, avait plus d'intelligence, et il a dit, dès les premiers jours, qu'il avait eu des relations avec Pepin.

M. Martin (du Nord). — Cela prouve seulement *qu'on* se défend différemment. La conséquence que vous venez de tirer me paraît fausse. Lorsque deux inculpés se défendent, l'un n'a pas souvent la force de mentir à sa conscience, l'autre va chercher dans le mensonge des moyens de justification.

Me Dupont. — Vous venez de dire vous-même.....

Le président. — Cela rentre dans la défense. Nous nous occupons maintenant des débats.

Le president procède à l'interrogatoire de Boireau.

D. Avez-vous fait partie de la société des Droits de l'homme?

R. Non, jamais.

D. N'avez-vous pas manifesté l'espérance d'y entrer; n'alliez-vous pas y être introduit quand les associations ont été dissoutes ?

R. Non, monsieur.

D. N'avez-vous pas dit dans vos interrogatoires que vous alliez entrer dans la société, et qu'on vous avait même demandé un répondant, et que vous aviez dit que vous étiez assez bon républicain pour être reçu sans la moindre difficulté.

R. Je n'ai jamais manifesté d'opinions républicaines exaltées.

D. N'avez-vous pas dit hautement à qui voulait l'entendre, que vous étiez l'ennemi du gouvernement, que vous aviez de vifs sentimens de haine contre le roi ?

R. Jamais; les personnes qui me connaissent pourront répondre pour moi à cette accusation. J'ai toujours été connu pour un ouvrier honnête et laborieux par les maîtres qui m'ont occupé. J'ai travaillé par exemple pendant trois mois à couvrir en zinc le toît d'un des châteaux de M. Decazes. On parle d'opinions républicaines exaltées dans un jeune homme de vingt-cinq ans, qui n'a pas encore d'idées fixes.

D. Je vous représente une cuiller de bois sur laquelle on lit d'un côté : Boireau, détenu politique à la Force, 1834; et de l'autre : Vive la république! Reconnaissez-vous cette cuiller ?

R. Oui, monsieur, mais cela ne prouve rien, c'est une plaisanterie de jeune homme.

D. Quel est l'individu qui, le 23 ou le 24 juillet, est venu demander à coucher chez vous à minuit passé, et à qui la principale locataire de la maison a dit, par la croisée, qu'il était une heure indue, et qu'elle ne voulait pas qu'il entrât.

R C'est Fieschi, et je dois ici m'expliquer clairement. Je ne l'ai su que le lendemain lorsque la principale locataire m'a dit qu'un homme était venu me demander, et qu'elle ne l'avait pas laissé monter parce qu'il était une heure indue. La principale locataire me connaît pour un homme honnête, pour un ouvrier laborieux et tranquille. Elle me dit le matin Quelqu'un est venu vous demander hier soir au milieu de la nuit, je ne l'ai pas laissé monter. Je lui répondis : Vous avez bien fait, et j'ajoutai : Quand quelqu'un vient comme cela me demander, il faut lui parler honnêtement.

D. Comment avez-vous su que c'était Fieschi qui était venu vous demander ?

R. C'est lui qui me l'a dit.

D. Où avez-vous connu Fieschi ?

R. J'ai eu le malheur, le 25 février, d'être arrêté près le café des Deux-Portes, entre la porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin, innocemment comme beaucoup de personnes. Je fus transféré de la Préfecture à la Force. Dans cette prison, il y avait un jeune étudiant en droit nommé Janod, je me liai avec lui comme on se lie en prison, nous dinions ensemble. Il me dit, lorsqu'il sortit : voici mon adresse, quand vous serez en liberté, venez donc me voir ; je lui répondis que je voulais bien ; mais je perdis cette adresse et je n'allai pas chez lui. Un jour je le rencontrai dans Paris, il me fit des reproches de ce que je n'étais pas venu le voir. Il me donna de nouveau son adresse et j'allai chez lui, c'est là que je vis Fieschi. Un jour que j'étais sur la porte du magasin où je travaille, Fieschi vint à passer et causa avec moi. Notre connaissance se forma ainsi, *elle ne fut* jamais bien intime. Je l'estimais comme un malheureux proscrit, condamné sous la restauration à dix ans d'emprisonnement, condamné à mort avec Murat. Je cherchai même à lui rendre service et à tâcher de le réintégrer avec la femme Petit. Avant de connaître Fieschi j'avais été plusieurs fois chez la femme Petit, sans être intimement lié avec elle.

D. Vous dites que vous vous fûtes employé à raccommoder Fieschi avec la femme Petit : cela indiquerait une assez grande intimité. C'était là une de ces affaires dont on ne se mêle qu'entre ses amis intimes.

R. Fieschi était venu à moi et m'avait dit qu'il était condamné politique, un malheureux proscrit. Il me dit qu'il était malheureux de ce que sa femme ne voulait plus vivre avec lui. Je le croyais un honnête homme, et je ne balançai pas à lui rendre ce service.

D. Où demeuriez-vous lorsque Fieschi a perdu sa place et quitté le moulin de Croullebarbe ?

R. Rue des Cinq-Diamans, n. 10.

D. N'est-il pas venu, alors, vous demander à coucher, et n'a-t-il pas, en effet, passé plusieurs nuits chez vous ?

R. Il n'a couché qu'une seule nuit chez moi, mais non rue

des Cinq-Diamans. C'est je crois dans la nuit du vendredi au samedi avant l'attentat.

D. Avez-vous su que, vers la même époque, il avait trouvé un asile, d'abord chez Morey, puis chez Renaudin, neveu de Morey, et, en dernier lieu, chez un épicier du faubourg Saint-Antoine?

R. Je n'ai jamais rien su de tout cela.

D. Avez-vous su quels étaient les motifs qu'avait Fieschi pour se cacher.

R. Je croyais qu'il était poursuivi pour les affaires d'avril, qu'il avait pris une part active à ce qui s'était passé en juin; j'ai su depuis que c'était faux: il me disait seulement qu'il était obligé de se cacher; c'est un homme qui a toujours été dissimulé par son caractère. Je n'ai jamais rien su de positif sur Fieschi.

D. Si vous saviez qu'il était obligé de se cacher, vous devez savoir sous quel nom il se cachait.

R. Je ne lui ai jamais connu d'autre nom que Fieschi.

D. Vous n'avez pas su qu'il s'était appelé tantôt Bescher, tantôt Gérard, tantôt Alexis?

R. Non, monsieur.

D. Avez-vous été chez l'accusé Fieschi, boulevard du Temple, 50.

R. Non, monsieur, jamais. Je prie la cour d'avoir confiance dans mes paroles, je dis la vérité.

D. Êtes-vous monté chez lui à cette adresse?

R. Non.

D. L'avez-vous quelquefois demandé à son portier?

R. Non, jamais.

D. Cependant, vous avez entendu Fieschi dire hier que vous étiez venu une fois le demander jusqu'à sa porte, et qu'il n'avait pas voulu vous laisser entrer?

R. Que Fieschi dise ce qu'il voudra, je ne puis pas l'empêcher de parler. Vous calculerez dans vos consciences en qui vous devez plutôt avoir confiance, de Fieschi ou de moi. J'ai fait assigner des témoins hommes d'honneur, qui vous diront que j'étais un ouvrier honnête et laborieux, incapable d'une action telle que celle qu'on me reproche.

D. La principale locataire de la maison que vous habitez a

déclaré que Fieschi était venu deux ou trois fois coucher chez vous ?

R. La principale locataire est connue pour une vieille bavarde. (On rit.) J'opposerai à son témoignage celui de négocians honorables, de M. Verner, fabricant de bronzes, homme connu par sa probité, et qui jouit de la réputation due à quarante-cinq ans de travaux honorables.

D. C'est la principale locataire qui a déclaré que Fieschi était venu coucher chez vous trois fois ?

R. Il y a mensonge ou erreur de la part de la principale locataire. Il est impossible qu'elle voie entrer les personnes qui viennent chez moi. Je puis amener une femme coucher chez moi sans qu'elle la voie.

D. Le portier de la maison a fait une déposition semblable. Prétendez-vous contester la sincérité de ces déclarations ?

R. Si j'avais reçu Fieschi à coucher chez moi, je le dirais; car, à cette époque, j'ignorais qu'il fût un scélérat.

D. Fieschi ne vous rendait-il pas de fréquentes visites à votre atelier ?

R. Je vais m'expliquer là-dessus. Quand Fieschi est venu à mon atelier, je crois que c'est plutôt pour se reposer que pour autre chose. Il y est resté un quart-d'heure ou vingt minutes; il ne me disait rien. Aux approches du 27 juillet, je l'ai rencontré dans ce quartier avec une femme ou une demoiselle. Il paraît qu'il faisait des recherches le soir.

D. Vous avez l'habitude de tutoyer Fieschi, ce qui supposerait une grande intimité. Vous ne tutoyez pas tout le monde?

R. Je suis de mon naturel très familier; Fieschi l'est aussi. Si je rencontrais quelqu'un quinze à vingt fois à l'estaminet, je le tutoierais.

D. Fieschi, vous avez entendu les dénégations de Boireau; il soutient que vous n'avez pas couché plusieurs fois chez lui. Qu'avez-vous à dire?

Fieschi. — J'y aurais couché dix fois, ce serait la même chose. J'ai couché une fois chez lui, rue Quincampoix, et quatre fois rue des Cinq-Diamans. J'allais souvent chez lui dans la rue Neuve-des-Petits-Champs. Boireau vient de parler d'une femme avec laquelle il m'a vu; c'était la maîtresse de Janod. Janod m'avait écrit de l'aller chercher; mais auparavant j'ai voulu savoir ce qu'elle faisait; et pour rendre compte à mon ami de

sa conduite, je faisais le guet comme un agent de police qui remplit son devoir. J'allais à cette époque chez Boireau, parce que je n'avais rien à faire; mon but étant de me jeter sur un chemin pour aller à l'échafaud, je ne faisais plus rien.

D. Boireau soutient que vous n'avez jamais couché chez lui.

Fieschi. — Boireau a tort. Une fois nous avons couché à trois dans un lit.

D. Quel est ce camarade?

Fieschi. — C'est un de ses confrères, un ferblantier.

D. Quel est son nom?

Fieschi. — Je ne le sais pas.

D. Boireau, vous connaissiez la demeure de Fieschi, boulevard du Temple, n° 50?

R. Non, M. le président, je l'ignorais.

D. Fieschi, qu'avez-vous à dire à cette dénégation?

Fieschi. — Boireau est monté une fois chez moi, précisément au moment où j'étais avec ma petite maîtresse. On n'aime pas à faire l'amour à trois; et puis cette malheureuse machine était là. Il a eu l'air de se formaliser. Je lui ai dit: Tu n'entreras pas. Il est venu plusieurs fois me demander en bas par le nom de Gérard. Voilà, M. le président, comment les faits se sont passés.

D. Vous entendez Boireau?

R. Je certifie que c'est faux.

D. Vous ne reconnaissez pas que vous avez été plusieurs fois dans la maison n° 50 du boulevard du Temple. Votre dénégation peut vous faire plus de tort qu'un aveu; car vous pouvez avoir été plusieurs fois chez Fieschi sans que votre visite pût être incriminée.

R. Si le fait était vrai, je l'avouerais comme j'ai avoué les visites de Fieschi dans mon atelier.

D. Fieschi, persistez-vous dans vos déclarations?

Fieschi. — Je persiste dans tout ce que je viens de dire.

M. Martin (du Nord). — Fieschi a dit tout-à-l'heure qu'au moment où Boireau avait frappé à la porte, Nina était dans son logement, et que la machine se trouvait-là. Dans quel état était-elle?

Fieschi. — Elle était en morceaux; je ne l'avais pas montée.

Le président. — Boireau, l'intimité qui paraissait exister

termes : « De nouvelles arrestations ont eu lieu aujourd'hui » dans le quartier du Temple, et il parait que c'est encore » sur une prévention de complot que la police prétend mo» tiver ces nouvelles rigueurs. » Voilà tout ce que dit le *National*. Le *Messager* dont vous parlez, et les autres journaux, ont répété seulement l'article du *National*. Or, cet article ne parle en aucune manière d'un attentat contre la vie du roi sur la route de Neuilly. Comment saviez-vous ce fait?

R. J'ai pu l'entendre dire par quelques personnes. Je ne suis pas sans amis. J'ai vingt-cinq ans; je fréquente la société. Je me suis trompé sur la désignation du journal. C'est dans le *Messager* que j'ai lu l'article. Je l'ai lu rue Traversière-Saint-Honoré, dans un restaurant où je le lisais ordinairement.

D. Il n'était pas question dans l'article de la route de Neuilly?

R. J'ai pu l'entendre dire quelques jours après.

Me Dupont. — L'accusé n'a jamais dit qu'il avait rapporté le fait d'après le premier article qui a paru dans le *National* et les autres journaux. Quelques jours après, les journaux ont rendu compte du motif de l'arrestation, ont fait connaître que c'était pour un attentat contre le roi sur la route de Neuilly; et c'est sans doute d'après ces journaux que l'accusé en aura parlé.

M. Martin (du Nord). — Il est probable que vous trouverez ces articles dans les journaux; quant à moi, je ne *les y* ai pas trouvés.

Le président. — N'est-ce pas pour donner le change sur les confidences que Fieschi vous aurait faites, et sur certains propos tenus par vous avant l'événement, que vous avez dit dans l'instruction que Fieschi vous avait averti que les carlistes se préparaient à faire un coup, et que les patriotes devaient se tenir prêts?

R. Monsieur le président, c'est moi qui a ajouté le mot *patriotes*. Fieschi m'a dit que les carlistes devaient faire un coup. J'avais entendu que ce coup aurait lieu à la Porte Saint-Martin; que des hommes armés devaient tirer sur le roi.

D. Pourquoi avez-vous ajouté de votre chef que les patriotes devaient se tenir prêts ?

(L'accusé, qui ne paraît pas avoir entendu la question, répond qu'il a dit la vérité.)

D. Fieschi, avez-vous dit à Boireau que les carlistes se préparaient à faire un coup ?

R. Je puis affirmer que je ne lui ai pas dit cela.

D. Boireau, dans le cas où Fieschi ne vous aurait pas mis au courant de ses projets, n'auriez-vous pas reçu les confidences d'une personne qui était en position de vous la révéler aussi bien que Fieschi ?

R. Non, jamais.

D. Jamais ?

R. Jamais, jamais.

D. Cependant, Fieschi déclare qu'il vous a mené chez Pepin au moins une fois, et qu'il est très certain que vous y êtes retourné sans lui ?

R. Quelquefois je suis sorti avec Fieschi; j'ai pris de la liqueur chez un épicier. Je ne connais pas tous les épiciers; il y a beaucoup d'épiciers à Paris.

D. Mais vous devriez vous rappeler si vous avez été avec Fieschi chez un épicier du faubourg-Saint-Antoine ?

R. Non, je ne puis pas me le rappeler. Je ne connais pas Pepin.

D. Je vous ferai observer que l'un des domestiques de Pepin vous a reconnu pour être allé plusieurs fois chez son maître.

R. Il y a beaucoup de figures comme la mienne, et il va beaucoup de monde chez un épicier.

D. Ne serait-ce pas Pepin qui vous aurait initié au complot, dont vous n'auriez eu ainsi qu'une connaissance tardive; mais auquel vous auriez pris une part aussitôt qu'il vous aurait été révélé ?

R. M. le président, vous pouvez bien penser, et je mets les choses au pire, que Pepin ne m'ayant vu qu'une fois ou deux ne m'aurait pas à moi, jeune homme de vingt-cinq ans, confié une chose qui pouvait lui faire couper la tête. Cela tombe de soi-même.

D. Par quel motif vous seriez-vous plaint à Fieschi, le 26

Vous avez répondu : « Cela n'est pas, et la preuve en est que je n'ai pas voulu signer mon interrogatoire, parce que je ne me rappelais pas cette circonstance. »

Boireau. — Étant innocent comme je le suis, et me voyant compromis, comme vous voulez me compromettre d'après l'acte d'accusation, il n'est pas étonnant que j'aie répondu ainsi quand j'ai été interrogé.

D. Vous ne répondez pas sur le motif qui vous a fait nier avoir été avec Fieschi chez le serrurier Pierre?

R. J'ignorais d'abord l'usage qu'on voulait faire de la barre de fer; mais ayant su après l'usage qu'on en avait fait, la crainte d'être compromis m'a empêché d'avouer un fait qui, en lui-même, paraissait fort innocent.

D. Ces premières dénégations établissent contre vous des charges très-graves.

R. Je suis parfaitement innocent. Je crois m'être expliqué clairement devant la cour.

D. Comment se fait-il, Fieschi, si Boireau ne connaissait pas votre projet, que vous l'ayez conduit avec vous chez le serrurier Pierre? car vous dites que Boireau est un *ivrogne et* un bavard. Ne deviez-vous pas plutôt chercher à vous en débarrasser?

Fieschi. — Boireau ne savait pas à quoi cette barre de fer était destinée.

D. Vous ne lui avez pas parlé de sa destination.

R. J'ai dit que c'était pour mettre à des fenêtres. Je ne veux pas plus compromettre Boireau que les autres; je ne veux dire que la vérité.

Boireau. — Je ne sais pourquoi M. le procureur-général insiste aussi long-temps sur ce fait.

M. Martin (du Nord.) — Je voulais savoir la vérité de votre bouche. Je vous ai demandé comment il se faisait qu'une circonstance, selon vous, aussi indifférente avait été niée par vous si obstinément. Nous vous sollicitons de répondre.

R. J'ai tout expliqué, je n'ai plus rien à dire. J'attendrai les débats, qui feront voir clair comme le jour.

Me Dupont. — Il y a un mot d'explication à donner à la cour sur les interrogatoires relatifs à la barre de fer. M. le procureur-général confond deux époques tout-à-fait distinctes. La pre-

mière fois, quand on demande à Boireau s'il a été chez le serrurier, il répond : « Oui » ; et même il ajoute : « J'étais près de l'étau. » Après cette déclaration, on a incriminé cette démarche ; alors il a compris qu'elle pouvait le compromettre, et a nié.

M. Martin (du Nord.) — Le premier état de la procédure constate une dénégation de la part de Boireau.

(Me Dupont donne lecture de la partie de l'interrogatoire de l'accusé qui se rapporte à la barre de fer, et s'attache à justifier ce qu'il vient d'avancer)

M. le président. — Le 27 juillet, à huit heures du matin, environ, n'êtes-vous pas sorti de votre atelier avec un foret, en disant que vous alliez percer des trous à l'hôtel d'Espagne rue de Richelieu ?

R. Oui, M. le président.

D. Vous avez reconnu vous-même que ce motif de sortie allégué par vous était mensonger. Où êtes-vous allé avec votre forêt ?

R. Je l'ai reconnu de suite. J'ai été rue du faubourg-Montmartre à un rendez-vous que j'avais donné à la fille Jeannette.

D. Fieschi a déclaré que vous lui aviez prêté ce foret pour percer plusieurs de ses canons de fusil qui n'avaient pas de lumière ?

R. Sans attaquer la véracité de Fieschi, je dis qu'il se trompe.

D. Remarquez que le fait est fort grave, et qu'il n'est guère possible de ne pas savoir qui a prêté le foret.

R. Que voulez-vous que je vous dise ? Je puis certifier qu'il se trompe. D'abord Fieschi n'a pas été conséquent en faisant sa déposition. Il a dit qu'il était venu chercher le foret rue Quincampoix le matin, et qu'il me l'avait rapporté à une heure après midi. A cette heure, j'étais à mon atelier.

D. Fieschi, persistez-vous à dire que vous avez été chercher le foret rue Quincampoix ?

R. Oui, monsieur.

D. A quelle heure l'avez-vous rendu ?

R. Entre une heure et une heure un quart.

D. Est-ce dans la rue Quincampoix que vous l'avez rendu ?

R. Oui, monsieur.

D. Au lieu de prêter votre foret à Fieschi, qui devait être mal habile à manier cet instrument, n'auriez-vous pas, vous-même, percé ou essayé de percer plusieurs canons ?

R. Non, monsieur le président, je puis vous le certifier.

D. Lorsque vous avez rapporté votre foret à l'atelier, après que Fieschi vous l'eut rendu, ou après vous en être servi vous-même, la pointe n'en était-elle pas émoussée?

R. Je ne puis rien répondre à cela parce que je n'ai pas prêté de foret à Fieschi; naturellement lorsqu'on s'est servi d'un pareil instrument pour percer une pièce, la pointe doit s'en trouver émoussée.

D. Je vous représente un foret saisi à cet atelier, et qui est le même que celui que vous y avez rapporté le 27 juillet vers neuf heures et un quart du matin. Ce foret a déjà été reconnu par Fieschi. Le reconnaissez-vous?

R. Je connais le foret trouvé chez moi, mais non cet autre objet.

Fieschi. — J'ai reconnu et je reconnais encore ce foret pour le même dont je me suis servi.

Le président, à Fieschi. — Quel jour avez-vous demandé le foret à Boireau? Est-ce le jour même où il vous l'a prêté ou la veille?

Fieschi. C'est la veille.

Le président. — Boireau, n'avez-vous pas su, que le 27 juillet, vers sept heures du soir, Pepin devait passer à cheval sur le boulevard, devant les fenêtres de Fieschi, afin que celui-ci pût ajuster sa machine?

Boireau. — Je puis vous jurer sur tout ce qu'il y a de plus sacré que rien n'est plus faux. Il serait bien extraordinaire que Pepin m'eût fait une confidence semblable, et que j'eusse accepté cette proposition sans être convenu du fait avec Fieschi.

Le président. — J'ai oublié de demander à Fieschi dans quel endroit il a fait à Boireau la proposition de lui prêter son foret?

Fieschi. — Chez lui, rue Quincampoix.

Le président (à Boireau). — Pepin, que vous dites ne pas connaître, ne vous a-t-il pas envoyé, en son lieu et place, sur le boulevard, afin d'acquitter, autant qu'il dépendait de lui, une promesse, que sa santé ou tout autre motif l'empêchait d'accomplir personnellement?

Boireau. — Tout cela est complétement faux.

D. Cependant l'instruction établit que vous en avez parlé à

Fieschi, que vous avez rencontré le même jour sur le boulevard.

R. C'est faux.

Le président. — Fieschi, persistez-vous dans votre déclaration ?

Fieschi. — Oui, M. le président.

Boireau. — Vous êtes un menteur.

Le président (à Boireau). — Rappelez bien votre mémoire. N'est-ce pas au café Périnet que vous auriez rendu compte à Fieschi de la mission dont Pepin vous avait chargé à son insu?

R. Je défie que qui que se soit puisse dire m'avoir vu avec Fieschi le 27 au soir, sur le boulevard?

D. Ce même soir, vers neuf heures et demie, n'étiez-vous point allé demander Fieschi chez lui, et comme on vous dit qu'il venait de sortir avec son oncle, n'avez-vous pas recommandé *à la fille du portier* de prévenir Gérard, que son ami Victor, le mécanicien, était venu le voir, ajoutant que Gérard saurait bien qui c'était?

R. Non, Monsieur. Il y a 10,000 Victor dans Paris, et 200 peut-être qui sont mécaniciens; quant à moi, je ne suis pas mécanicien, je suis ferblantier.

D. N'aviez-vous pas, dans la même journée, chargé l'un de vos amis de vous acheter la poudre que vous lui aviez demandée la veille, et de la porter tout de suite chez le portier de la maison rue Neuve-des-Petits Champs, n. 27, où est l'atelier de votre maître ?

R. *Non*, *Monsieur*. J'ai vu Suireau, le 21 au matin. Je suis allé à l'atelier pour voir si Sannelet, l'homme de peine qui n'avait pas travaillé la veille, y était. J'ai fait la rencontre du sieur Martinault, nous avons continué notre promenade; nous avons pris le boulevard à droite; j'ai passé devant la porte du magasin. J'ai rencontré Jouslin à qui j'ai souhaité le bonjour. Il m'a demandé en passant : Vous ne travaillez donc pas; j'ai dit non. Je n'ai pas été rencontré par Suireau; je n'étais pas ami avec Suireau? il a une vengeance, une haine éternelle contre moi, à cause de son père qui a été renvoyé de chez M. Vernert. Suireau père est un voleur, c'est un intrigant qui a escroqué 18,000 francs à M. Vernert..... M. Vernert est assigné, il vous le dira.

D. Attendez que Suireau paraisse.

R. Quand un témoin emploie des moyens pour faire tomber la tête d'un individu, il est juste que cet individu qui est innocent cherche à son tour à se venger. J'ajouterai que *Suireau* s'est permis de décacheter les lettres de M. Vernert. *Suireau* fils est choqué contre moi, à cause de son gredin de père.

D. Vous déclarez donc que vous n'avez pas donné mission d'acheter de la poudre, et par conséquent vous ne saviez pas que cette poudre avait été achetée et déposée dans l'endroit que vous aviez indiqué, ni à quel usage elle devait servir?

R. Non, M. le président.

D. Etes-vous allé la chercher ?

R. Non.

D. Vous n'avez pas rencontré Fieschi le 28 juillet, sur le boulevart, près de la maison où il logeait, du même côté.

R. Non, monsieur.

D. Etiez-vous seul à ce moment-là, ou en compagnie d'un autre individu?

R. Fieschi prétend que j'étais seul, mais il y a un témoin qui prouvera le contraire. Jouslin était avec moi; *il serait* fort étonnant que Fieschi m'eût rencontré tout juste avant ou après ma prômenade avec Jouslin.

D. N'aviez-vous pas dit à Fieschi que cette personne était un chef de section de la société des Droits de l'homme?

R. Non, M. le président, je n'ai pas vu Fieschi.

D. Cependant Martinault était chef de section, et il résulte de vos propres aveux que vous avez passé une partie de la journée avec lui : n'était-ce pas lui qui était avec vous au moment où vous avez parlé à Fieschi?

R. Non, monsieur.

D. Vous souvenez-vous de tout ce que vous avez dit à ce dernier?

R. Puisque je vous dis que je ne l'ai pas rencontré.

D. Ainsi vous soutenez ne pas lui avoir dit : « Nous serons tous là et nous attendrons l'affaire. » Qu'entendiez-*vous* par ces paroles?

R. Puisque je ne connaissais pas l'affaire, je n'ai pas pu lui en parler.

Le président. — Fieschi, vous venez d'entendre les dénégations de Boireau. L'avez-vous rencontré sur le boulevart.

Fieschi. — Oui, il était en compagnie d'une autre personne qui, me voyant venir, s'est retirée à l'écart. Boireau est resté seul; j'ai causé avec lui à l'angle d'une rue, j'ai parlé très peu de temps avec lui; il a continué de filer son chemin. Il me dit : Les amis sont tout prêts, moi je dis, je vais rentrer. Je n'étais pas trop content comme cela; je voulais parler des hommes de parti qui étaient prêts. Je lui dis : Faites comme vous voudrez, parce que je savais que je faisais une mauvaise affaire. Pardon ; J'oubliais de vous dire que Boireau en me parlant de Pepin me dit : Savez-vous qu'il n'est pas très généreux ! Je dis : Ça n'est pas étonnant, il ne m'a pas offert seulement une pièce de cent sous et un petit verre d'eau-de-vie, et dans des circonstances pareilles on n'a rien à soi.

Le président. — De qui parlait-il en disant : Nous sommes tous là?

Fieschi — Des hommes de parti qui devaient prendre les armes?

D. Quel parti?

R. Le parti contre le gouvernement.

D. Etait-ce le parti légitimiste ou républicain.

R. Boireau n'est pas légitimiste.

Boireau. —Je suis aussi bien légitimiste que partisan de la monarchie actuelle; je suis ouvrier, ce qu'il m'importe avant tout, c'est d'avoir de l'ouvrage.

R. Ainsi vous ne vous rappelez pas vous être plaint à Fieschi du peu de générosité de Pepin qui, la veille, quand il vous avait envoyé à sa place sur le boulevart, et dans un moment où, selon vous, l'on ne devrait rien avoir à soi, ne vous avait offert ni un verre d'eau-de-vie ni une pièce de cent sous, et n'avez-vous pas accepté vingt sous que Fieschi vous donna.

R. Comment aurais-je accepté vingt sous, moi qui gagne 4 et 5 fr. par jour, et ne manque jamais d'argent.

D. Dès le dimanche 26, n'avez-vous pas fait couper vos moustaches et vos favoris?

R. Oui, c'est bien vrai.

D. Pour quel motif vous étiez-vous fait ainsi raser?

R. Mes amis disaient que j'avais l'air d'un singe. (On rit.) Que je serais beaucoup mieux sans favoris et sans moustaches.

D. Ne serait-ce pas aussi, comme vous l'avez dit, parce que vous craigniez d'être arrêté, s'il arrivait quelque chose?

R. Mes moustaches n'étaient pas longues, mes favoris étaient fort courts, et l'on m'a très-bien reconnu après qu'ils ont été coupés.

D. A quel endroit du boulevard étiez-vous, quand vous avez vu passer le roi et son état-major?

R. J'ai suivi le boulevard du Temple, jusqu'au moment où la foule m'a empêché de passer. Les voitures m'ont aussi empêché d'aller plus loin, je suis entré dans la rue Meslai.

D. Vous avez dit, dans un de vos précédens interrogatoires, que vous aviez vu passer le cortége au bout de la rue de la Paix.

R. Si je ne me trompe, je n'ai pas dit cela du tout; si je l'ai dit, je me suis trompé.

D. Vous aviez dit aussi que vous aviez fait couper vos favoris et vos moustaches de peur d'être arrêté, sachant que les carlistes voulaient faire un coup.

R. J'avais entendu dire cela, c'était le bruit public.

D. Vous avez rencontré sur le boulevard du Temple, un quart-d'heure environ avant le passage du roi, un ouvrier ferblantier nommé Jouslin?

R. Oui, Monsieur le président.

D. Vous souvenez-vous de la conversation que vous avez eue ensemble?

R. Je lui ai demandé comment il se portait, mais je ne lui ai pas dit du tout les paroles qu'il m'a prêtées. Jamais je n'ai tenu de propos contre le roi, et cependant il m'a prêté des propos, je ne dirai pas outrageans, mais des propos sales, c'est le mot propre; j'en suis incapable.

D. Ne lui avez-vous pas dit, à Jouslin, dans les termes les plus grossiers, que vous vous moquiez de voir passer le roi, et qu'un homme de son âge devrait apprendre à connaître ses droits, et ne pas être *juste-milieu* comme cela?

R. Je n'ai pas dit cela du tout, je vous parlerai franchement; il y a beaucoup d'ouvriers qui me portent envie et qui voudraient avoir ma place.

D. Où étiez-vous au moment de l'explosion?

R. Je m'en allais chez moi.

D. N'étiez-vous pas plutôt sur le lieu même du crime, parmi les nombreux sectionnaires réunis en cet endroit, et comme eux *n'attendiez-vous pas l'affaire?*

R. Je puis vous certifier que non. Je ne connaissais pas d'individus qui fussent de la société des Droits de l'homme; ils me traitaient *d'aristocrate* (on rit); et nécessairement ils ne se seraient point fié à moi.

Le président. — Accusé Boireau, vous êtes jeune, ardent et emporté. Si la fouge de l'âge, si de perfides conseils vous ont seuls égaré, vous pouvez encore par des aveux sincères et complets, inspirer quelque intérêt à vos juges, et mériter leur indulgence par la franchise de vos aveux. Convenez-vous enfin que vous avez eu avec Fieschi des relations intimes?

L'accusation vous reproche d'avoir su qu'il logeait boulevart du Temple, n° 50, et d'être allé plusieurs fois l'y demander sous le nom qu'il avait pris en y entrant, et de l'avoir reçu plusieurs fois à coucher chez vous dans le mois de juillet; elle vous reproche d'avoir agréé la proposition de commettre un attentat contre la personne du roi, proposition qui vous aurait été faite par Fieschi ou par Pepin; elle vous reproche d'avoir joué un rôle actif et multiple dans les derniers jours qui ont précédé l'attentat, dans ces jours où les incidens se pressent et où chacune des heures qui s'écoulaient semble avoir eu son emploi et sa destination spéciale dans l'intérêt du complot; elle prétend que le 25 juillet, vous vous êtes plaint à Fieschi de n'avoir pas d'arme, et que vous avez reçu de lui un pistolet; que le 26 vous l'avez accompagné chez un serrurier, et commandé avec lui la barre de fer destinée à assujétir les culasses des canons de fusil, et à recevoir la poudre qui devait mettre le feu à la machine; que le 27, vous lui avez prêté un foret pour percer les lumières de trois de ses canons, sachant qu'il devait servir à cet usage, que le même jour vous vous êtes promené à cheval sur le boulevart du Temple, devant les fenêtres du n° 50, au lieu et place de Pepin qui était malade, dans l'intention de servir de point de mire à Fieschi pour l'ajustement de sa machine, que le 28, vous avez demandé à l'un de vos amis la poudre que déjà vous l'aviez chargé de vous acheter la veille, en le priant de l'envoyer tout de suite chez le portier de la maison rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 27; que, dans la même matinée, vous avez dit à Fieschi, en l'abordant sur le boulevart, tout près de sa maison; nous serons tous là et nous attendrons l'affaire; elle prétend enfin que vous vous êtes trouvé en armes, sur le lieu même du crime,

au moment de l'explosion. Avouez-vous tout une partie de ces faits, ou les déniez-vous?

Accusé Boireau, les faits qui vous sont imputés sont graves, l'accusation les a puisés dans les déclarations nombreuses et concordantes. Mais de tous ces témoignages, le plus accablant pour vous.

Boireau. — C'est celui de Suireau, je le sais.

D. Voulez-vous bien écouter ce que je vais vous dire? Je parle du témoignage en effet le plus accablant pour vous : c'est celui qui ôte d'avance tout crédit à vos dénégations, c'est votre propre témoignage, ce sont les révélations faites par vous, la veille de l'événement, à l'un de vos camarades d'atelier, révélations qui n'ont pu venir que d'un homme parfaitement instruit de ce qui devait se passer le lendemain, et qui ont trahi le secret de votre complicité active dans l'attentat; qu'avez-vous à dire à cet égard?

R. Je puis vous certifier par tout ce que j'ai de plus cher en homme d'honneur, que je n'ai jamais parlé de rien à Suireau. C'est lui qui m'a dit que les carlistes devaient faire un coup, c'est Suireau lui-même qui a provoqué la conversation.

D. Vous lui avez annoncé que le coup devait se faire entre le boulevart du Temple et la Porte-Saint-Martin?

R. Il y a loin cependant de l'un à l'autre.

D. N'avez-vous pas dit, le 27 juillet, à la personne dont je vous parle, que le lendemain il y aurait du bruit à la revue, qu'une machine infernale serait placée sur le passage du roi, entre l'Ambigu et la place de la Bastille; que l'homme qui avait travaillé à cette machine y avait mis beaucoup de temps, que c'était un forçat libéré ou évadé, et qu'il était très ingénieux?

R. Fieschi n'était ni un forçat, ni un galérien; mais un condamné politique.

D. Vous avez pu dire un condamné, et Suireau entendre un forçat, vous avez dit que l'événement devait avoir lieu du côté de l'Ambigu-Comique. Or, ce n'est pas à la vérité du côté de l'Ambigu-Comique actuel, mais du côté de l'emplacement de l'ancien?

R. Je n'ai jamais été à l'ancien Ambigu-Comique; je ne connais que celui qui existe près de la Porte-Saint-Martin. D'un autre côté, je n'aurais pas parlé de souterrain, puisque

la machine infernale avait été disposée à une fenêtre; il n'était pas besoin non plus d'une promenade à cheval pour pointer la machine.

D. N'avez-vous pas dit encore le 27 juillet à ce même témoin que le matin vous n'étiez pas sorti de l'atelier avec votre foret, pour percer des trous à l'hôtel d'Espagne, mais pour travailler à votre affaire; et sur l'observation qui vous fut faite que vous n'étiez pas resté long-temps dehors, n'avez vous pas répondu que vous aviez pris un cabriolet?

R. Tout cela est faux.

D. N'avez-vous pas ajouté que, si vous vouliez révéler au préfet de police tout ce que vous saviez, vous auriez tout ce que vous voudriez, et que vous n'auriez pas besoin de travailler ce jour-là, puisque vous auriez peut-être 100,000 fr. le lendemain?

R. Ces faits-là sont tout aussi faux que les premiers.

D. N'avez-vous pas montré au même témoin un ou deux pistolets dont le canon était en cuivre, et ne l'avez-vous pas prié de vous acheter un quarteron de poudre, en lui donnant vingt sous pour la payer?

R. C'est entièrement faux.

D. N'avez-vous pas dit enfin au même témoin qu'une répétition devait être faite dans la soirée du 27, que vous deviez vous promener à cheval sur le boulevard, à la distance présumée où le roi devait passer, d'abord au pas, ensuite au trot, enfin au galop; que le maître du cheval que vous deviez monter ou celui qui devait le procurer était un épicier, et que vous sauriez bien où trouver la clef de l'écurie, pour prendre le cheval, dans le cas où la personne à laquelle il appartenait ne serait pas présente?

R. Il serait facile de prouver que je ne sais pas monter à cheval; il faut être écuyer pour mettre à volonté un cheval au pas, au trot ou au galop. Je suis ouvrier ferblantier, et non pas écuyer.

D. Ainsi, vous persistez jusqu'à la fin dans toutes vos dénégations?

R. Oui, monsieur.

Le président. — Fieschi, persistez-vous à dire que Boireau vous a parlé de ces faits?

Fieschi. — Je suis allé le 27 au soir prendre une tasse de

café avec Achille, le garçon du café Vernier. Boireau est venu derrière moi, annonçant qu'il avait quelque chose à me dire. Je me suis mis avec lui à l'écart, il m'a dit : M'as-tu vu passer tout à l'heure à cheval? — Comment, à cheval? — *Oui, c'était convenu avec Pepin qui n'a pas pu venir lui-même; il m'a prêté son cheval, j'ai passé sur le boulevart et tu ne m'as pas reconnu.* J'avoue que je fus consterné en voyant que Pepin mettait le premier venu dans la confidence : si je n'avais pas été aussi engagé, j'aurais renoncé à tout.

Le président. — Boireau, songez combien vous avez fortifié vous-même la déclaration de Suireau, puisque vous lui avez dit de ne pas aller du côté de la Porte-Saint-Martin, parce qu'il pouvait y avoir des émeutes.

Boireau. — Lui-même m'avait parlé d'un projet des carlistes.

Me Dupont. — J'ai une observation à faire. Fieschi, dans son interrogatoire du 11 septembre, a fait la déclaration suivante : on lui a demandé :

« D. Persistez-vous à soutenir que Boireau n'a pas connu votre machine, et ne vous a secondé en rien dans sa confection? »

Fieschi a répondu : « Non, monsieur, je ne me serais pas confié à lui; je lui ai seulement dit la veille *qu'il y aurait quelque chose le lendemain*, afin de le tenir éveillé. »

Ainsi c'est Fieschi lui-même qui aurait parlé d'une simple émeute; Boireau sait trop bien que les émeutes ont toujours lieu du côté de la Porte-Saint-Martin. Au mois de mai dernier, lorsque la cour commençait l'instruction du procès d'avril; c'est là qu'ont eu lieu des émeutes. Quant aux déclarations de Suireau père et fils, les débats prouveront, de la manière la plus évidente, qu'elles ne peuvent soutenir l'examen.

Le president. — Boireau, j'oubliais de vous demander si vous n'aviez pas caché chez vous des évadés d'avril?

Boireau. — Non, monsieur, ce n'est pas à moi qu'on se serait confié.

Fieschi. — C'est lui-même qui me l'a dit. Quant à l'interrogatoire que vient de lire *monsieur maître Dupont*, c'est un des premiers dans lesquels je ne voulais pas encore accuser Boireau, je ne disais pas alors toute la vérité.

M. Martin (du Nord). Accusé Boireau, il est bon de vous rappeler les premiers interrogatoires que vous avez subis devant M. Gaschon et vous y avez donné sur l'emploi de votre temps, pendant la matinée du 28, tous autres détails que ceux que vous venez de présenter.

Boireau. — Lors de ces premiers interrogatoires j'avais bu, je n'avais pas la tête à moi.

M. Martin (du Nord). — Voici l'interrogatoire que vous avez subi le jour même de votre arrestation, le 28 juillet.

» D. A quelle heure êtes vous sorti de chez vous aujourd'hui?

R. A sept heures du matin.

D. Pour quel motif êtes-vous sorti?

R. Pour aller me promener.

D. Où êtes-vous allé?

R. A mon atelier, rue Neuve-des-Petits-Champs, 27 et 31.

D. Y êtes-vous resté long-temps?

R. J'en suis sorti de suite et suis allé boire le vin blanc.

D. Où êtes-vous allé boire le vin blanc?

R. Chez le marchand de vin qui est au-dessous de l'appartement que j'occupe.

D. Où êtes-vous allé ensuite?

R. Je suis allé me coucher pendant trois heures, et je ressortis sur les trois heures vingt minutes.

D. Ensuite où êtes-vous allé?

R. Je suis allé voir passer la revue, parce que cela était très essentiel.

D. Où êtes-vous allé voir passer la revue?

R. Sur le boulevart des Italiens, en face le passage des Panoramas, où je vais habituellement. »

Boireau. — M Gaschon et le greffier de la Conciergerie peuvent attester que j'avais bu, et que je n'étais pas en état de faire une déclaration.

M. Martin (du Nord). — Vous avez nié avoir passé avec Martinault une partie de la journée du 28 juillet.

Boireau. — Martinault avait été arrêté à l'occasion des émeutes de la porte Saint-Martin, voilà pourquoi je n'ai pas voulu parler de lui dans le premier moment; je croyais que c'était à cause de ma rencontre avec Martinault que j'étais arrêté.

M. Martin (du Nord). — Vous avez également méconnu Fieschi.

Boireau. — Il m'a été présenté sous le nom de Gérard et la tête enveloppée de linges, il m'était impossible de le reconnaître. Lorsque j'ai vu Fieschi en dernière fois, c'était au café Français, boulevart Poisonnière, j'y passe habituellement ma soirée les dimanches d'hiver en faisant la poule.

M. Martin (du Nord). — Vous dites aujourd'hui que Fieschi vous avait parlé d'une entreprise des carlistes; dans vos interrogatoires vous avez parlé des patriotes.

Boireau. — Fieschi m'avait dit *carlistes*, moi j'ai dit patriotes.

M. Martin (du Nord). —Vous avez dit que vous n'étiez sorti qu'à trois heures, et vous convenez aujourd'hui que c'était à midi.

Boireau, — On peut bien se tromper sur l'heure. Si on me demandait qu'elle heure il est en ce moment, je ne pourrais répondre sans regarder l'horloge, s'il est trois heures ou quatre heures.

M. Martin (du Nord). — Vous aviez nié aussi être allé à l'hôtel d'Espagne.

Boireau. — J'ai déjà dit que je n'avais pas la tête à moi lors de mes premiers interrogatoires; mais à présent je ne me trouble pas, je ne me coupe pas : on est bien fort quand on est sûr de son innocence.

M. Martin (du Nord). — La cour désire votre innocence, je désire moi-même pouvoir la proclamer.

Boireau. — Je trouve étonnant que vous persistiez toujours dans la même chose; voilà dix fois que vous me faites la même question, et j'ai toujours fait la même réponse. Bien sûr que si j'étais coupable vous me prendriez en défaut, parce que les coupables se troublent et se trahissent eux-mêmes.

Le president. — Huissier, faites entrer la demoiselle Camelu, que Pepin a désignée comme la personne à qui il aurait fait la confidence dont il a été question dans l'interrogatoire d'hier.

La demoiselle Camelu est introduite.

Appelée en vertu du pouvoir discrétionnaire du président, la demoiselle Camelu ne prête pas serment. Cette demoiselle

déclare s'appeller Marianne-Jeanne-Auguste Camelu, être âgée de vingt-cinq ans et un mois, et être rentière.

Le président. — Mademoiselle, connaissez-vous l'accusé Pepin ?

Mademoiselle Camelu. — Je suis née dans son quartier, je le connais comme voisin. Je ne suis ni sa parente ni son alliée.

Le président. — Avez-vous été dans le cas de recevoi, des confidence de Pepin ?

R. Oh ! monsieur, à une femme, cela est rare. Du rester je n'en ai pas reçu.

D. Connaissez-vous Fieschi ?

R. Non, monsieur.

D. En avez-vous entendu parler à Pepin ?

R. Jamais, monsieur.

Le président. — Fieschi, levez-vous.

Mademoiselle Camelu déclare ne pas connaître Fieschi.

Fieschi. — Je la connais, moi.

Le président. — Je vais préciser les questions. Pepin ne vous a-t-il fait aucune confidence relative à Fieschi.

Mademoiselle Camelu. — Jamais de la vie, monsieur.

Le président. — Pepin, qu'avez-vous à dire ?

Pepin. — Il est possible que cette demoiselle ne se le rappelle pas. Je crois me souvenir avoir dit au témoin, deux mois avant l'attentat, qu'un homme d'un caractère violent venait de sortir de chez moi, qui avait parlé de sa haine contre le gouvernement, et que je lui avais tourné le dos. Voilà ce que je crois avoir dit à mademoiselle.

Le président. — Vous rappelez-vous, mademoiselle, que Pepin vous ait dit quelque chose de semblable ?

Mademoiselle Camelu. — Je ne me rappelle pas.

Le président. — Fieschi, vous aviez dit que vous connaissiez le témoin. A quelle occasion l'avez-vous vu ?

Fieschi. — Je l'ai vu chez Pepin.

Le président. — Souvent ?

Fieschi. — Quatre ou cinq fois.

Le président. — Dans quelles circonstances ?

Fieschi. — Parce qu'elle venait chercher le journal le *Réformateur*.

Mademoiselle Camelu. — Il ment.

Fieschi. — Je l'ai vu à l'époque où la cour jugeait ou allait juger les accusés d'avril. Même, un jour, elle avait promis à Pepin de lui procurer un billet soit pour lui, soit pour un autre, pour entrer à l'audience de la cour. Je n'ai pas entendu mademoiselle tenir des propos contre le gouvernement. Elle causait politique avec Pepin, elle appuyait du côté du parti républicain. J'ai vu mademoiselle quatre ou cinq fois, c'est la vérité. Je vous ai fait remettre un mot de billet, monsieur le président; je vous disais : Si c'est une demoiselle, qu'on m'excuse de l'expression, elle a la bouche un peu grande; elle est un peu blonde. Je n'avais pas vu la demoiselle quand j'ai écrit le billet. En tout, je dirais la vérité. Il n'est pas étonnant que je me trompe sur quelques détails; il faut que trois hommes me passent entre les mains, dans une affaire aussi grave; tout autre aurait perdu la tête. Voilà ce que j'ai à dire quant à mademoiselle.

Le président. — Fieschi, en effet, m'a fait tenir le billet suivant :

« Monsieur le président,

» Si c'est une demoiselle, elle a une grande bouche; elle est petite et très exaltée républicaine. (La demoiselle Camelu sourit.) Je l'ai vue venir souvent chez Pepin.

» Fieschi. »

Le président. — Pepin a-t-il quelque chose à demander au témoin ?

Pepin. — Le témoin ne se rappelle pas ce que je lui ai dit.

Le président. — Mlle Camelu, veniez-vous chercher quelquefois un journal.

Mlle Camelu. — C'est possible..... Je ne sais pas quel journal.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure; elle est reprise à trois heures et demie.

Le président. — Je vais passer à l'interrogatoire de Boscher.

D. Avez-vous fait partie de la société des Droits de l'homme?

R. Oui, M. le président.

D. N'a-t-on pas saisi chez vous, le 5 septembre dernier, une chanson manuscrite commençant par ces mots : *Nous sommes las des empereurs et des rois*, et dont chaque couplet se termine par ces deux vers :

C'est trop souffrir, renversons les tyrans.
Vive à jamais, vive la république!

R. Oui, Monsieur.

D. De qui teniez-vous cette chanson?

R. On me l'avait donnée.

D. Connaissiez-vous Morey avant votre dernière arrestation?

R. Oui, Monsieur.

D. Depuis combien de temps le connaissiez-vous?

R. Depuis le commencement de 1834 ou la fin de 1833.

D. N'étiez-vous pas très lié avec Morey, et n'alliez-vous pas très souvent chez lui?

R. Pas très souvent, une fois par mois.

D. N'avez-vous pas connu très particulièrement l'un des ouvriers de Morey?

R. Oui, je faisais partie de la même société que lui.

D. De quel société faisiez-vous partie?

R. De la société de l'Education du peuple.

D. Le sieur Vayron, chef de la section des Gueux dans la société des Droits de l'homme, n'était-il pas, en même temps, vice-président de la société Libre pour l'instruction du peuple?

R. Oui, Monsieur.

D. Ne vous êtes-vous jamais rencontré avec lui chez Morey?

R. Jamais.

D. Connaissiez-vous Fieschi avant sa dernière arrestation?

R. Je l'avais vu plusieurs fois chez Morey.

D. Aviez-vous ensemble quelques conversations, soit sur la politique, soit sur tout autre sujet?

R. Non, Monsieur.

D. Vous dites que vous ne connaissiez pas Fieschi, et cependant Fieschi a déclaré qu'il vous connaissait?

R. Il me connaissait par les rapports de M. Morey.

D. Le 5 janvier 1835, n'avez-vous pas demandé à la préfecture de police un livret d'ouvrier et un passeport?

R. Oui, Monsieur.

D. Pour quel motif vous étiez-vous procuré un passeport?

R. Je m'étais procuré ce passeport pour le donner à Morey qui me l'avait demandé.

D. Ainsi ce n'était pas pour vous en servir vous-même?

R. J'ai menti dans mon premier interrogatoire; c'était pour rendre service à une personne poursuivie pour politique.

D. Avez-vous reconnu ce que vous aviez dit relativement au sieur Boltier, n'est-ce pas vrai ?

R. J'avais bien l'intention de partir, parce que *je ne travaillais* pas toujours; mais dans le moment où j'ai pris mon passeport, je n'en avais pas besoin. Je l'ai pris sur l'invitation de Morey, qui m'avait dit si je pouvais me procurer des papiers pour un personnage poursuivi. Comme je devais de la reconnaissance à Morey, qui m'avait soigné de plusieurs maladies, je lui ai donné ces papiers.

D, Vous lui avez remis à la fois votre livret et votre passeport ?

R. Pour obtenir un passeport, j'ai eu beaucoup de difficultés. J'ai été obligé de prendre un livret pour avoir un passeport.

D. Vous êtes-vous informé de l'usage que Morey en avait fait ?

R. Je savais qu'il l'avait remis à Fieschi, et que celui-ci travaillait avec mon livret. J'en demandais quelquefois des nouvelles à Morey, qui me répondait qu'il travaillait.

D. Votre passeport vous a-t-il été rapporté ?

R. Oui, par M. Morey.

D. Qu'est devenu le passeport ?

R. Je l'ai brûlé; j'ai craint qu'il ne me compromette.

D. Avez-vous vu Morey la veille de l'attentat ?

R. Oui, monsieur.

D. Où l'avez-vous vu ?

R. Je l'ai vu en me rendant chez l'abbé *Châtel* au service des héros de Juillet.

D. A quelle heure a eu lieu cette réunion ?

R. Nous étions convoqués pour neuf heures. Je m'y suis rendu à dix. Le service a été remis à deux heures ; j'ai attendu et j'ai vu venir Morey. Je ne sais pas trop l'heure qu'il était au juste. Je lui ai annoncé que le service a été remis à deux heures. Il s'en est allé.

D. Ainsi, il n'a pas attendu le service ?

R. Il a dit qu'il reviendrait.

D. L'avez-vous vu revenir?

R. Je ne l'ai pas vu. Il y avait trop de monde pour distinguer quelqu'un.

R. Savez-vous si Pepin assistait à cette réunion?

R. Je ne sais pas.

D. N'avez-vous pas revu Morey après l'attentat?

R. Oui.

D. Quel jour et dans quel endroit l'avez-vous vu?

R. Le 31, je crois.

D. Est-il venu chez vous uniquement pour vous porter votre passeport?

R. Il me dit aussi: « Je viens vous avertir que c'est le Corse qui a fait la chose. » Je connaissais Fieschi sous le nom de Corse. Il me dit qu'il ne viendrait plus à la maison, crainte de me compromettre; il m'engagea à ne plus aller chez lui?

D. Tâchez de préciser le jour et l'heure de la remise du passeport?

R. Morey me dit qu'il sortait de la Préfecture pour venir chez moi; je crois que c'est le 31.

D. Morey n'a point été appelé à la police le 28 juillet. Ne vous aurait-il pas plutôt dit que la police était venue chez lui, et qu'il avait été appelé en témoignage devant la justice? Le 30 juillet, en effet. et non le 28, un commissaire de police s'est transporté chez Morey, et le même jour il a été entendu par un juge d'instruction. Cette circonstance ne peut-elle pas servir à préciser la date de la visite que Morey vous aurait faite, et à assigner à cette visite son véritable caractère? Ne serait-ce pas en conséquence le 30 juillet que Morey serait allé vous voir, et qu'il aurait rendu votre passeport, qui lui devenait inutile, puisque Fieschi était arrêté?

R. Il me dit qu'il sortait de la préfecture, qu'il avait été arrêté; mais qu'il avait été remis en liberté. Il est possible que ce fût la veille dont il parlait.

D. Votre livret vous est-il revenu avec votre passeport?

R. Non, monsieur.

D. Savez-vous s'il est resté chez Morey?

R. Je ne le sais pas.

D. chez Lesage?

R. Je ne le sais pas davantage.

D. On a saisi chez vous un livret au nom de votre frère. Pourquoi l'avez-vous gardé?

R. Mon frère est mort, j'ai gardé ses papiers.

D. Morey, vous venez d'entendre que Bescher a déclaré qu'il avait remis son livret et son passeport à votre demande, parce que vous en aviez besoin pour un individu qui était obligé de se cacher. Cet individu était Fieschi?

Morey. — Il est vrai que c'est moi qui ai demandé le livret et le passeport. J'ai prié Bescher de me procurer un livret et un passeport pour Fieschi. Bescher est entièrement innocent de tout cela, Fieschi n'a jamais eu le passeport.

Le président. — Bescher dit que vous, Morey, lui avez rapporté le passeport après l'attentat.

Me Dupont. — Morey l'avait déjà dit lui-même.

Morey. — J'ai brûlé le livret de Bescher, que madame Lesage m'avait remis, pour ne pas le compromettre.

Le président. — Quand vous êtes allé chez madame Lesage, c'était pour retirer le livret de Fieschi?

Morey. — Je suis allé chez madame Lesage, je la prévins que l'ouvrier qu'elle avait employé sous le nom de Bescher avait été arrêté, et je me fis remettre son livret, afin qu'un pauvre homme innocent ne fût pas compromis.

M. Martin (du Nord.) — Greffier, présentez à Fieschi le fléau qu'on a saisi sur lui. Fieschi, qui vous a procuré ce fléau? qui l'a fait?

Fieschi. — C'est moi. J'ai fondu ces balles dans une noix. Voyez la forme du plomb, vous reconnaîtrez qu'il a été coulé dans une noix.

M. Martin (du Nord.) — Et les lanières en cuir?

Fieschi. — Je les ai tressées moi-même chez Morey.

M. Martin (du Nord.) — Morey savait-il l'usage que vous vous proposiez de faire de cet instrument?

Fieschi. — Je ne me rappelle pas le lui avoir dit alors. Il l'a su plus tard.

M. Martin (du Nord). — Et le bois?

Fieschi. — C'est la femme Petit qui l'a fait faire par un tourneur.

M. Martin (du Nord.) — C'est là tout ce que je voulais savoir

Le président. — La cour va passer à l'audition des témoins.

DÉPOSITIONS DES TÉMOINS.

DONTEILLE (Jean-François), brigadier de sergens de ville, témoin, dépose en ces termes : J'étais de service pour escorter le roi, depuis le carrefour du Temple jusqu'à la rue Neuve-de-Ménilmontant. J'étais accompagné de Laimbourg, sergent de ville, et de Lefèvre, aussi sergent de ville. Ayant escorté le roi jusqu'à en face de la maison où nous sommes, mais de l'autre côté du boulevard, je vis un des fils du roi, que je crois être M. le duc d'Orléans, il était à la gauche de son père, poussé par un mouvement de son cheval sur la personne de son père; ce mouvement fit sortir le chapeau du roi de dessus sa tête, et le roi n'eut que le temps de l'arrêter en y portant la main. A ce moment même, le cheval du roi fit volte-face de telle sorte que le roi présenta le dos à la garde nationale qui stationait du côté du Jardin-Turc. A peine le cheval du roi avait-il fait ce mouvement que j'entendis une détonation pas très-forte, mais au milieu de laquelle on distinguait plusieurs coups. Ces coups sont partis d'une petite croisée au dessous du toit de la maison. A cette croisée était adaptée un jalousie au travers de laquelle j'ai vu de la fumée s'échapper en grande abondance. A l'instant, j'ai vu deux officiers supérieurs renversés par terre, et un maréchal dont la figure était couverte de sang; il s'essuyait sur son cheval.

Je me suis alors précipité du côté de la maison d'où les coups étaient partis. La porte étant ouverte, je me suis dirigé par l'allée, et je suis monté jusqu'au troisième étage, où je trouvai un garde national, aidé d'un sergent de la garde municipale, qui s'efforçaient d'ouvrir la porte. Après lui avoir conseillé de retirer sa bajonette, nous avons enfoncé la porte à coups de crosse de fusil.

Une fois entrés, nous avons trouvé un petit appartement, composé de plusieurs compartimens disposés de telle façon, que la chambre de laquelle on a tiré est précédée de deux pièces qui conduisent elles-mêmes à une arrière-cuisine par laquelle a été opérée l'évasion des auteurs de l'attentat. Nous avons trouvé une fumée considérable qui obscurcissait les objets; une fois dissipée, nous avons vu deux canons de fusil dans

le premier compartiment, et deux autres dans l'entrée du second comparliment. Ces canons étaient encore chauds.

Enfin nous avons pénétré près de la machine. Là, nous avons trouvé une certaine quantité de canons par terre, et environ une dizaine d'autres canons placés en batterie sur deux traverses, dont l'une, celle de derrière, par rapport à la croisée, était mobile, et qui composait un système destiné à tirer extérieurement à la maison.

Ces canons étaient encore chauds; parmi eux il y en avait deux crevés sur la batterie et deux autres aussi crevés parmi ceux qui étaient par terre.

Nous avons observé de plus que la machine était dirigée en oblique à six pouces environ de la croisée d'un côté. J'ai remarqué que quelques-uns des canons placés *sur la batterie* étaient tachés de sang. Les murs avaient reçu plusieurs esquilles provenant de l'éclat des canons. Le carreau était rempli de sang principalement dans le compartiment du milieu de l'appartement. En poussant nos investigations plus avant, nous avons trouvé, dans une paillasse extraite d'un placard, deux canons de fusil. Dans l'arrière-cuisine, nous avons remarqué, sur un fourreau, deux chapeaux gris assez propres, mais bosselés sur toutes leurs faces (l'un des deux avait une déchirure large d'environ deux ou trois pouces), et deux autres chapeaux *en* cuir appartenant à des marins, car ils portaient l'ancre de la marine. Enfin, en m'approchant de la croisée, j'ai vu une *échelle* de corde adaptée à l'angle de la croisée et fixée au *soubassement* de la croisée par des clous; sur le rempart *de la croisée* j'ai distingué une traînée de sang. La cordait formait échelle avec des traverses en corde et aboutissait à un petit mur qui se trouve à douze ou quinze pieds plus bas que la croisée de ladite cuisine. C'est au moyen de cette corde que ceux qui ont commis le crime ont opéré leur retraite. Ce qui le prouve, c'est qu'on distingue encore sur la partie extérieure de la croisée appartenant au bas de laquelle un d'eux a été arrêté, des marques de sang. Il en existe également sur le petit toit; ce que nous avons constaté de nos yeux.

M. le procureur-général déclare n'avoir aucune observations à faire sur la déposition.

M. Dupont. — Je voudrais que le témoin spécifiât quelle sorte de détonation il a entendu.

Le témoin. — La détonation était si peu forte, que dans le moment j'ai cru que c'étaient des pétards que l'on faisait partir. Je n'eus la conviction que c'était un assassinat que lorsque je vis un maréchal la figure pleine de sang, et que je vis sortir de la fumée d'une petite fenêtre.

Me Dupont. — Ainsi le témoin a entendu dans la détonation plusieurs coups à intervalle.

Le témoin. — J'ai entendu plusieurs coups qui ont fait pan, pan, pan..., ce n'était pas un feu de peloton.

Villiers (Basile - Véronique), âgé de quarante - neuf ans, inspecteur de police, autre témoin, fait la déclaration suivante :

« Le 28 juillet dernier, je fus envoyé sous les ordres de M. Tranchard, officier de paix, à trois heures du matin, sur le boulevard Saint-Martin, pour un service de sûreté ; et je m'y trouvais depuis ce moment, lorsqu'à onze heures ou onze heures et demie environ, le sieur Tranchard dit au sieur Bourseau et à moi (nous étions alors à la porte Saint-Martin ; auparavant nous avions été à la rue Meslay et à la rue Sainte-Appoline) de tenir la ligne gauche du cortége et de précéder le roi de quelques pas, en surveillant attentivement les croisées des maisons et les personnes de la foule, en nous recommandant d'arrêter la marche du cortége au moindre signe d'inquiétude que nous apercevrions, et de traverser s'il le fallait les rangs de la troupe.

» J'exécutai ponctuellement cet ordre, et j'étais de dix pas environ au-devant du cheval du roi, lorsque, sur le boulevard du Temple, j'entendis du côté où je me trouvais une forte détonation. Je me retournai, et j'aperçus encore la fumée de l'explosion sortant de la fenêtre d'une maison voisine : je courus aussitôt vers cette maison ; je pénétrai dans un couloir qui lui sert d'allée, où je fus arrêté par un garde national, auquel je me fis connaître. Je montrais ma carte, lorsque M. Haymonet, arrivant, donna l'ordre de me laisser entrer. Plusieurs personnes montaient l'escalier, je pris le parti d'en descendre un à gauche, qui me conduisit dans la cour de la maison. J'y arrivai avec Lefèvre, sergent de ville, et au même

moment un petit pot de fleurs, parti des étages supérieurs, vint se briser à nos pieds, à la dernière marche de l'escalier. Nous étions l'un et l'autre suivis d'un garde national dont j'ignore le nom. La chute de ce vase me fit lever les yeux; j'aperçus un homme vêtu, je crois, d'une blouse de couleur grise, mais foncée, couvert de sang, suspendu à une *corde*, mettant le pied sur le toit d'une maison voisine. Je donnai avis de sa fuite à haute voix, et j'atteignis, au moyen d'une petite échelle adossée à une cloison en planches et à l'aide de cette cloison, un petit toit qui me permit d'arriver à une terrasse dépendant de la maison dans laquelle j'avais vu entrer l'assassin.

» Lefèvre gagnait cependant cette même terrasse au moyen de quelques pavés rassemblés au pied de la clôture en planches dont je viens de vous parler, et le garde national nous suivait.

» Lefèvre se servit de la gouttière de cette terrasse pour mettre le pied sur le sol de la cour. J'utilisai la porte d'une écurie disposée au-dessous de cette terrasse pour arriver au même but, et mon exemple fut suivi par le garde national.

» Arrivé dans cette cour, je fus arrêté par d'autres gardes nationaux, et sur l'ordre d'un commissaire de police que je crois attaché au tribunal de simple police, je montrai inutilement ma carte, elle me fut enlevée; je fus fouillé, et comme j'étais armé d'un poignard, par l'ordre de mes chefs, je fus bientôt l'objet des plus graves violences. C'est en vain que je protestai que j'était agent de police. Je dis aux gens qui me maltraitaient : Croyez-vous qu'on fasse la police de sûreté avec des mitaines? nous sommes souvent armés à cause des mauvaises gens à qui nous avons affaire.

» Emmené au poste du Château-d'Eau quelques instans avant Gérard, qui m'avait suivi, à mon insu, j'y demeurai détenu pendant une heure environ.

» J'étais dans ce poste quand Gérard y a été amené. Si je ne me trompe, il était encore à ce moment couvert de sa blouse; elle était sanglante, et c'est sous mes yeux qu'elle lui a été retirée. C'est en ma présence que ce dernier a été fouillé; j'ai vu retirer de l'intérieur de ses vêtemens un fléau garni de balles de plomb. J'ai entendu dire qu'on découvrait

sur lui de la poudre; et lorsque Gérard ou Fieschi s'est trouvé mal, c'est entre mes jambes que sa tête est venue frapper le lit de camp au bord duquel il était placé.

M. Dupont. — J'ai une question à adresser au témoin. D'après les détails dans lesquels est entré le témoin, vous avez pu voir que toute la surveillance de la police ne se portait que sur les points du quartier Saint-Martin, des rues Meslay, Sainte-Appoline; enfin les agens de police sont allés à la Porte-Saint-Martin. Il ne s'agit pas de l'Ambigu. Cela a peut-être plus d'importance qu'on ne peut le penser dans ce moment-ci.

Ferlay (Louis-François), âgé de cinquante ans, garde municipal, autre témoin, dépose comme suit :

« Je me trouvais en surveillance, le 28 juillet dernier, sur le boulevart du Temple, près le café des Mille-Colonnes, lorsque vers midi, et au moment du passage du roi, j'entendis une forte détonation et j'aperçus de la fumée sortant d'une fenêtre du troisième étage de la maison du café. Je me précipitai vers l'allée qui lui sert d'entrée; mais la porte en était fermée, et aidé d'un garde national que je ne connais pas et qui força cette porte en frappant sur la serrure, je gagnai le fond de l'allée, et par un escalier de plusieurs marches la cour de la maison fermée, dans le fond, au moyen d'une palissade en planches contre laquelle était adossée une échelle à la quelle manquaient plusieurs échelons. De ce lieu j'aperçus un individu vêtu d'un habit-veste dont la couleur m'échappe, d'un pantalon grisâtre, enfin sans chapeau, c'est-à-dire nu-tête, lâchant une corde double, fixée à la quatrième fenêtre de la maison, et se glissant sur le toit d'un bâtiment voisin, dans une maison voisine, où bientôt une cheminée le cacha à mes yeux. Mon adjudant, le sieur Pélissier, étant survenu dans ces entrefaites, je lui fis mon rapport; il m'enjoignit de demeurer mort ou vif dans ma position. Peu après survint M. Jacquemin, commissaire de police, qui me renouvela consigne, à l'observation de laquelle je demeurai jusqu'à cinq heures du soir en ce lieu J'ai ces cinq heures d'horloge sur le cœur. (On rit.) »

Le président. — Avez vous vu quelqu'un descendre de la même manière?

Le témoin. — Je n'ai vu personne. L'individu qui descendait avait un habit bleu qui passait.

FIESCHI. — J'étais en blouse en ce moment. J'avais aussi mon habit dessous. Il est possible que ma blouse se soit trouvée levée, et que le témoin ait vu mon habit.

Le témoin reconnaît Fieschi.

LE PRÉSIDENT. — La femme Boillot, étant malade et ne pouvant, à raison de son état de maladie, se présenter à l'audience nous avons délégué M. Zangiacomi pour entendre sa déposition. Il va être donné lecture du certificat du médecin et de la déposition de la femme Boillot. (M. le greffier en chef donne lecture de ces deux pièces :)

« Certificat du docteur Rouget, constatant l'état de santé de la dame Boillot, assignée comme témoin devant la cour.

» Nous, sousigné, docteur en médecine de la Faculté de Paris, etc., en vertu d'une ordonnance du 30 janvier, de M. le baron Pasquier, président de la cour des pairs, nous sommes transporté le jour même au domicile de la femme Boillot, rue des Fossés du-Temple. n. 41, à l'effet de la visiter et de constater l'état de sa santé.

» Il résulte de cette visite que la dame Boillot, que nous avions trouvée levée, quoique extremement souffrante, est atteinte, depuis déjà fort long-temps, d'une affection chronique de la poitrine, accompagnée d'une difficulté extrême de respirer. Cette maladie, quoique grave en elle-même, nous a paru n'être qu'une conséquence d'une maladie plus grave encore, d'une confection organique du cœur, suffisamment caractérisée par la fréquence et la force des battemens de cet organe et par les suffocations qui en sont le résultat. Elles laissent la crainte qu'une émotion aussi vive que celle qui résulterait, pour cette dame, de sa présence à la cour des pairs, si elle pouvait y être transportée, n'eût les suites les plus funestes : ce qui nous force à conclure que Mme Boillot est dans l'impossibilité de se rendre à l'audience de la cour.

» Paris, le 30 janvier 1836.

» Signé ROUGET. »

Déposition de la dame Boillot.

« L'an 1836, le 31 janvier au matin,

» Nous, Prosper Zangiacomi, juge d'instruction, délégué par M. le président de la cour des pairs, à l'effet des présentes,

nous nous sommes transporté rue des Fossés-du-Temple, 41, chez la dame Boillot, locataire d'un appartement situé au second étage, prenant vue d'un côté sur ladite rue des Fossés-du-Temple, et, de l'autre, sur les bâtimens, cour et hangard formant le derrière des nos 50 et 52 du boulevard du Temple.

» Nous avons trouvé ladite dame Boillot malade au lit, et nous avons reçu sa déposition, assisté du sieur Druquet (Laurent-Paul), inspecteur de police attaché au commissariat du quartier du Temple, lequel a prêté serment en qualité de greffier.

» Interrogée par nous sur ses nom, prénoms, âge et profession, ladite dame a répondu se nommer Marie-Thérèse de Chambur, veuve Boillot, âgée de 60 ans, sans profession, demeurant dans le local où nous nous trouvons: nous l'avons invitée à prêter serment de dire la vérité et rien que la vérité, ce qu'elle a fait; et aussitôt, attendu son état de santé, nous lui avons précisé les divers points sur lesquels sa déposition est requise, et nous l'avons interpellée comme suit:

» D. Le 28 juillet, entre midi et une heure, n'étiez-vous pas dans cet appartement, à l'une des fenêtres donnant sur les maisons du boulevard du Temple?

» R. Oui, monsieur.

» N'y avez-vous pas entendu une forte détonation?

» R. Oui, monsieur; j'ai même senti une odeur de poudre et vu la fumée, ce qui a fixé mon attention et attiré mes regards vers la maison n° 50, d'où cette détonation s'était fait entendre. Un instant après j'ai parfaitement remarqué la fenêtre d'où *sortait la fumée*.

» D. Etes-vous bien sûre d'avoir jeté les yeux sur cette fenêtre tout de suite après la détonation, et aussitôt que la fumée en sortit?

» R. Oui, monsieur. La détonation, la fumée attirèrent immédiatement mon attention, et il ne s'écoula pas seulement une fraction de seconde avant que je n'y aie porté les regards. Tout cela se succéda avec la rapidité de l'éclair.

D. Lorsque vous aviez les yeux fixés sur cette fenêtre, qu'y vîtes-vous?

R. Au milieu d'un tourbillon de fumée, s'échappa, à l'aide d'une corde qui paraissait fixée à la fenêtre, un petit homme couvert d'une blouse foncée, nu-tête, tout ensanglanté; il n'a-

possible de les voir reluire entre la fenêtre et la machine ; il ne pouvait tenir personne; et qui aurait d'ailleurs voulu rester dans cette position? J'explique cette chose pour que la cour soit au courant, et ne juge pas sans savoir la vérité.

Le président. — L'erreur du témoin s'explique par le trouble qu'on éprouve dans de pareilles circonstances.

Le témoin. — Je ne crois pas commettre d'erreur. Au moment où mes regards se dirigèrent vers cette croisée, il n'y avait aucun danger; car l'explosion est partie après que j'eus vu les canons.

Le président. — Je n'ai pas dit que vous ayez craint le danger. J'ai dit qu'au milieu d'une scène semblable, on peut fort bien ne pas avoir une idée bien nette de ce qu'on a vu.

Fieschi. — Il n'y aurait que des personnes montées sur un arbre qui auraient pu voir dans mon appartement.

Le président. — La cour appréciera la déposition du témoin.

M. Troude, marchand d'estampes.

Le président. — N'avez-vous pas vendu une estampe représentant le duc de Bordeaux, quelques jours avant l'attentat.

R. Je puis l'avoir vendue, mais je me le rappelle pas.

On représente au témoin la gravure trouvée dans la chambre de Fieschi; il déclare en avoir eu de pareilles chez lui, mais il ne se rappelle pas en avoir vendu une à Fieschi, qu'au surplus il ne reconnaît pas.

Thiery, garde municipal. — Nous avions conduit au poste du Château-d'Eau un nommé Gibert, arrêté dans le café Barfety. On y amena Fieschi; on nous dit de le fouiller. Nous trouvâmes sur lui un couteau à plusieurs compartimens, un martinet garni de balles de plomb, 6 fr. et quelques sous, et de la poudre fine.

Martin (du Nord). — Que dit-il quand vous remarquâtes cette poudre?

Le témoin. — Il avait perdu beaucoup de sang, il était très faible et tourné du côté de son camarade. Il a répondu que c'était pour la gloire; mais je n'ai entendu qu'imparfaitement. Il l'a dit en présence de M. Boquet, qui a été mieux à portée de l'entendre que moi.

Levy. — Sur les midi et demi, j'étais au poste du Château-d'Eau, lorsqu'on y a amené un homme blessé et couvert de

sang. On voulait le tuer; je l'ai préservé autant que j'ai pu, et je l'ai fait entrer dans le violon, où je suis entré avec lui et plusieurs gardes nationaux. Je lui ai demandé : Qui êtes-vous? Il m'a répondu que ça ne me regardait pas, et qu'il répondrait quand on l'interrogerait. Lui ayant demandé d'où venait le sang qui le couvrait, il m'a dit que c'était un garde national qui lui avait donné un coup de baïonnette. J'ai vu fouiller cet individu, et on a trouvé sur lui un martinet, un couteau et de la poudre : on lui a demandé à quel usage il destinait la poudre saisie; il a répondu que c'était pour la gloire.

Martin (du Nord, à Fieschi). — Reconnaissez-vous avoir tenu ce propos?

Fieschi. — Il est possible que dans ce moment je l'aie dit mais je n'ai pas dit qu'un garde national m'avait donné un coup de baïonnette; il y en a un qui m'a donné un coup de poing; je lui pardonne; je rends grâce au témoin et à ceux qui m'ont défendu.

J'ai dit aussi que la justice seule avait des droits sur moi; mais je ne me rappelle pas avoir dit que c'était pour la gloire. La gloire se trouve au champ de bataille, et non pas dans une affaire comme celle-là.

Le président, à Pepin. — J'ai oublié de vous parler d'un ouvrage trouvé chez vous, ouvrage qui est assez remarquable : c'est l'Histoire de la conspiration des auteurs de la machine infernale du 3 nivôse. Expliquez comment ce livre se trouvait chez vous.

Pepin. — J'ai déjà, je crois, eu l'honneur de donner quelques explications à cet effet. Jamais je n'ai su que je possédais cet ouvrage, je n'ai jamais lu dedans. J'ai même prié M. le président de faire prendre telles informations qu'il croirait utiles pour s'assurer que ce que je disais était la vérité.

Après la mort d'un de mes oncles, ma belle-mère me donna le reste d'une bibliothèque de son beau-frère, il se peut que cet ouvrage vienne de là. Il se peut aussi que ce livre se soit trouvé dans les vieux papiers que j'achète ; mais je n'ai jamais lu dedans. Je demanderai à M. le président s'il n'y a pas dessus *ex libris Delaunay* ?

(Vérification faite sur le volume, cette mention n'y est pas trouvée.)

Un des défenseurs de Pepin fait remarquer qu'il n'y avait qu'un volume de l'ouvrage.

Le président. — Les deux témoins qui viennent ensuite sont le sieur Salomon et sa femme, portiers de la maison où l'attentat a été commis. Tous les deux sont décédés; mais comme ils ont déposé sous la foi du serment, on va donner lecture de leurs dépositions.

M. Le greffier en chef donne lecture des dépositions faites par les époux Salmon.

Salmon (Pierre), âgé de quatre-vingt-un ans, concierge de la maison du n. 50, boulevart du Temple (alors inculpé), interrogé le 29 juillet 1835 par M. d'Archiac, juge d'instruction).

» Y a-t-il long-temps que vous êtes concierge dans cette maison?

R. Il y a dix ans.

D. Vous devez bien connaître tous les locataires de la maison. Quel est le propriétaire de cette maison?

R. C'est M Billecoq, demeurant rue Godot-Mauroy. Ce n'est pas lui qui administre cette maison, c'est M. Dallemagne, qui demeure rue du Mont-Blanc; seulement il me laisse louer les petits appartemens et je lui rends compte.

D. Est-ce vous qui avez loué au nommé Gérard?

R. Oui, monsieur; il y a quatre mois qu'il occupe un logement de trois pièces au troisième étage, moyennant 300 francs par an.

D. Vous doit-il des loyers?

R. Non, monsieur; il m'a payé d'avance un *demi-terme* en entrant, et l'autre demi-terme il y a un mois.

D. Pour quel motif vous a-t-il payé d'avance en entrant?

R. Parce qu'il n'a apporté aucun meuble dans son appartement.

D. Ne lui voyant pas apporter de meubles dans son appartement, cela a dû vous paraître étrange?

R. Oui, monsieur; il m'a dit qu'il attendait sa femme venant du Midi, qui achèterait elle-même des meubles.

D. N'y avait-il aucune espèce de meubles chez lui?

R. Il n'y avait que quelques chaises et un matelas.

D. Montiez-vous quelquefois dans son appartement?

R. Je n'y suis jamais entré, seulement j'allais quelquefois dans sa cuisine.

D. Puisque vous n'entriez jamais dans son appartement, comment saviez-vous qu'il n'y avait que deux chaises et un matelas?

R. Parce que je n'ai vu entrer que cela.

D. Recevait-il beaucoup de monde chez lui.

R. Il ne recevait qu'une jeune fille d'une vingtaine d'années, borgne; ils sortaient ensemble tous les dimanches sur les six heures du soir, quand ils avaient dîné.

D. Est-ce qu'il mangeait chez lui?

R. Oui, monsieur; il faisait sa cuisine lui-même.

D. Ne recevait-il pas d'autres personnes que celle dont vous venez de parler?

R. Il recevait une autre femme, couturière et habillée en noir, de vingt-cinq ans environ.

D. Cette femme venait-elle souvent chez lui?

R. Elle y venait de temps à autre; mais il y a une quinzaine de jours, elle a resté pendant six jours à travailler.

D. Pourriez-vous me donner les noms et adresses de ces deux femmes?

R. Non, monsieur.

D. Ne recevait-il pas des hommes chez lui?

R. Il ne recevait qu'un homme d'environ cinquante ans, qui se disait son oncle; il était d'une taille ordinaire; je ne puis pas trop vous dire s'il était était brun ou blond, car il ne s'arrêtait jamais dans ma loge, et son neveu m'avait dit de lui dire que chaque fois qu'il viendrait le voir, de frapper à la porte, et qu'il lui ouvrirait.

D. Gérard ne vous a-t-il pas fait connaître quel était son état?

R. Il m'a dit qu'il était mécanicien, et qu'il avait le projet d'acheter un fonds de magasin après l'arrivée de sa femme.

D. N'avez-vous pas vu Gérard faire apporter chez lui une malle?

R. Oui, monsieur.

D. Quelle était la grandeur de cette malle?

R. Elle pouvait avoir quelques pieds et quelques pouces.

D. Qui est-ce qui l'a portée chez lui?

R. Un commissionnaire.

D. Connaissez-vous ce commissionnaire?

R. Non, Monsieur, et je ne pourrais le reconnaître lors même qu'on me le présenterait.

D. Combien y a-t-il de temps qu'il y a apporté *cette malle*?

R. Il y a cinq ou six jours.

» D. Que vous a-t-il dit en apportant cette malle?

» R. Il ne m'a rien dit à moi; mais il a dit à ma fille : c'est l'avant-garde qui arrive, en parlant de sa malle.

» D. N'avez-vous pas vu remporter cette malle?

» R. Oui, monsieur; mardi matin, à neuf heures, avant la revue, un commissionnaire qui l'accompagnait est venu la prendre chez lui; mais j'ignore si c'est le même que celui qui l'avait apportée.

» D. N'avez-vous pas vu apporter du bois chez lui?

» R. Il y a deux mois environ, je l'ai vu *lui-même apporter* deux morceaux de bois de quatre pieds *et demi de longueur* et d'un demi-pied de large.

» Lui avez-vous demandé ce qu'il voulait faire de ces deux morceaux de bois?

» R. Il m'a dit qu'il voulait en faire une mécanique.

» D. Consentez-vous à rester en état de mandat d'amener?

» R. Oui, monsieur.

Autre interrogatoire du même subi à Paris le 3 août 1835, devant M. Zangiacomi, juge d'instruction délégué.

» D. N'avez-vous pas remarqué un jeune homme nommé Victor qui, à ce qu'il paraît, venait souvent chez *le nommé* Gérard?

» R. Je sais qu'un individu de ce nom est venu quelquefois chez Gérard, mais je n'y ai point fait attention.

» D. Pourriez-vous reconnaître cet individu s'il vous était représenté?

» R. Je ne le crois pas.

» D. N'avez-vous pas vu venir quelquefois chez Gérard un homme se disant son oncle?

» R. Oui, monsieur, je le reconnaitrais bien; c'était un homme d'environ cinquante-cinq ans, ayant souvent une redingote bleue, un chapeau gris et un pantalon blanc.

» Nous faisons amener dans notre cabinet le nommé Morey; le témoin déclare ne l'avoir jamais vu.

» Nous descendons ensuite à la Conciergerie, où nous avons représenté au témoin le nommé Victor Boireau : il n'est pas reconnu par Salmon.

» La femme Salmon, présente à ces confrontations, a déclaré ne reconnaître ni le nommé Morey, ni le nommé Boireau, pour les avoir vus dans la maison où elle est portière. »

Déposition du même.

« Le monsieur qui se disait l'oncle de Gérard avait un chapeau noir à larges bords, dont la forme n'était point élevée; il peut avoir une cinquantaine d'années; il grisonnait un peu.

» Lorsqu'il sortait de la maison, il allait du côté de la Bastille.

» Gérard était à la porte à me parler un quart d'heure avant le *passage du roi.*

» Peut-être une heure, une heure et demie auparavant, il a donné une malle à un commissionnaire qu'il est allé chercher lui-même; il ne l'a pas suivi loin.

» Cette malle avait été apportée chez lui le samedi précédent, à ce que je crois.

» Nous représentons au témoin la malle saisie au domicile de la fille Lassave; nous lui demandons s'il la reconnait.

» Le témoin dit qu'il croit bien que c'est celle-là qu'on a apportée et qu'on a remportée; il n'y en avait pas d'autre que celle-là.

» Nous représentons aussi au témoin le pantalon et la redingote saisis au domicile du sieur Vauvert, et devant avoir été trouvés dans ladite malle par la fille Lassave. Le témoin dit qu'il ne croit pas que ce pantalon et cette redingote aient appartenu à Gérard, ou du moins qu'il ne les lui a jamais vus.

» Lecture faite, a déclaré ne savoir signer.

» Femme Salmon (Julie Saillant), âgée de soixante-dix ans, portière, demeurant à Paris, boulevard du Temple, n° 50. (Alors inculpée.) (Interrogée le 29 juillet 1835, par M. Duret d'Archiac, juge d'instruction.)

» D. Connaissez-vous le nommé Gérard, qui demeure dans votre maison ?

R. Oui, monsieur, et j'ai déjà été interrogée hier par un juge

d'instruction qui a la croix, à l'occasion de l'événement funeste qui est arrivé dans notre maison, et j'ai dit ce que je savais à monsieur votre collègue, et je ne pourrais que vous dire ce que je lui ai dit.

» Consentez-vous à rester en état de mandat d'amener jusqu'à nouvel ordre?

R. Oui, monsieur.

Dame Salmon (née Julie Saillant), âgée de soixante-dix ans, concierge de la maison n° 50, boulevard du Temple, à Paris, entendue le 7 août 1835, devant M. Legonidec, juge d'instruction, délégué.

» Trois ou quatre jours avant l'événement du 28 juillet, un individu, prenant le nom de Victor et se disant mécanicien, est venu demander Gérard; celui-ci était sorti; il engagea ma fille à informer Gérard de sa visite; en ajoutant qu'il était son ami. Je n'ai pas remarqué la tournure de ce jeune homme et je n'ai pas vu sa figure, en sorte que je ne puis donner aucun renseignement sur l'indentité de cet homme avec l'individu que vous me représentez sous le nom de Victor Roger: ce dernier m'est inconnu. Au surplus, Achille, garçon de café chez le sieur Périnet, m'a dit qu'il reconnaîtrait parfaitement ce Victor, s'il lui était représenté. Je lui ai dit que, cela étant, il serait certainement appelé; mais il m'a dit qu'il ne dirait rien, parce qu'il avait assez d'avoir été une fois là-bas. Il voulait parler de la Préfecture. Je lui ai demandé ce qu'il ferait si ce jeune homme lui était amené; il a répondu qu'alors ce serait différent. »

L'audience est levée à cinq heures et demie, et renvoyée à demain midi.

CINQUIÈME AUDIENCE. — 2 FÉVRIER.

Sommaire. — *Nouvelles déclarations de Fieschi. — Continuation des dépositions. — Dépositions de Sophie Salmon et de Nina Lassave. — Discussions. — Dépositions de la fille Daurat.*

A midi et demi les accusés sont introduits.

A midi trois quarts la cour entre en audience.

'e greffier en chef procède à l'appel nominal de MM. les

...ond pas à cet appel M. le comte de La Roche-Aymon.

...PRÉSIDENT. — Bescher, levez-vous; Fieschi a dit que vous ...z donné asile à un évadé de Sainte-Pélagie. Reconnaissez-vous la véracité de ce fait?

R. Oui, monsieur.

D. Pouvez-vous dire quel était cet évadé?

R. Je ne me le rappelle pas bien, je ne me souviens pas du nom, du moins en ce moment; c'était un de mes anciens ouvriers, un de mes amis (légère rumeur); c'était Cahuzac. Il est venu chez moi à quatre heures du matin. Je l'ai gardé jusqu'au soir. Je lui ai dit de s'en aller, parce qu'il risquait fort d'être arrêté en restant chez moi, ce dont je ne me souciais certes pas.

D. Etiez-vous allé à Sainte-Pélagie depuis votre sortie de prison?

R. Non, monsieur.

Etiez-vous informé à l'avance de l'évasion?

R. Oh non! J'ai même été fort étonné de le voir; je le croyais en liberté.

D. Avez-vous su si d'autres évadés ont couché chez Boireau?

R. Non, monsieur.

LE PRÉSIDENT. — Fieschi, l'interrogatoire que vous avez entendu hier me met dans le cas de vous adresser quelques nouvelles questions sur les circonstances immédiates de votre attentat. Qui a fourni le tablier placé sur les canons, et dont rien n'a présenté les traces, à ce qu'il me semble, dans le cours de l'instruction? Quel était ce tablier, comment se trouvait-il dans la chambre?

FIESCHI. — C'était un tablier de la couleur de ma blouse. Je ne me souviens pas d'où il venait; j'en avais deux quand je travaillais à la fabrique de papiers peints. Vous avez vu les erreurs qu'on a faites quant aux chapeaux. On a dit qu'il y avait deux ou trois chapeaux. Je sais qu'il y en avait un; quant au tablier, je ne puis dire ce qu'il est devenu. J'avais mis le tablier sur les canons quand j'ai ouvert la persienne et lorsque j'ai aperçu M. Ladvocat. J'avais mis le tablier, parce que d'une fenêtre parallèle à la mienne on aurait pu voir les canons, quoique cela eût été difficile. Après avoir vu M. Ladvocat je m'étais

retiré, voulant renoncer à mon attentat; j'entendis battre le tambour et je revins. Je m'aperçus que la douzième légion partait. Je fis alors mes réflexions. J'étais ennuyé depuis longtemps de ma position, comme j'ai eu l'honneur de vous dire. Ç'a été mon malheur. J'avais le tableau de Pepin et de Morey devant les yeux. On dira que tu es un lâche... autant cesser de vivre aujourd'hui que demain .. je mis le feu ; je crois même que le tablier était encore sur les canons. Il est bien possible même que ce soit le tablier qui est la cause que les canons de droite n'ont pas parti, il aura en cet endroit écarté sans doute la traînée de poudre. Quant à ce tablier, dont je n'ai pas parlé, je suis fâché que sur ce point vous me trouviez en erreur, depuis la première fois que vous m'interrogez.

Le président. — Dites-nous ce qui s'est passé immédiatement après l'explosion et les blessures graves que vous avez reçues; lorsque vous vous êtes relevé, si vous êtes tombé par terre, ou lorsque vous avez repris vos sens, pour gagner la fenêtre et vous sauver. Pouvez-vous donner quelques détails sur cet événement si court et si grave?

Fieschi. — Je ne suis pas tombé, quoique ce fût un atout un peu solide. Je suis resté à pied. J'ai porté la main à la tête où j'avais été un peu touché; j'ai appuyé ma main gauche du côté du mur en marchant toujours. Mon sang coulait beaucoup; je me rappelle que j'ai frotté tout le mur. J'ai été à la porte, j'ai attrappé la corde, j'ai descendu. Je me rappelle fort bien quand je suis arrivé sur le bord du toit; je reconnais l'agent qui m'a arrêté et conduit au corps-de-garde, je me rappelle je brave grde national qui m'a donné un coup de poing, coup de poing que je lui pardonne; je me rappelle très bien le maréchal-des-logis qui mit le garde national à la porte.

Je me rappelle ensuite qu'un officier dit: Il faut partir. Un autre dit: Quel chemin prenons-nous? La rue Saint-Denis? — Non, prenons un autre chemin. — Je sais que nous prîmes le pont Louis-Philippe. Quand je fus sur le pont Louis-Philippe, je levai le rideau et me reconnus. Je dis en moi-même: Si on voulait me jeter à l'eau, je boirais un bon coup, et çà serait fini. Je comprenais fort bien les conséquences de l'affaire. En arrivant à la Conciergerie, que je connaissais pour y avoir travaillé, je savais bien que je n'en sortirais que pour aller à l'échafaud. En arrivant à la prison, on m'a déshabillé, et fal-

lait voir comme les gardiens y allaient ; c'étaient comme quatre chiens qui tirent chacun de son côté. Je n'ai pas perdu un seul instant connaissance.

Le président. — Après l'explosion, n'avez-vous pas eu la tentation de regarder par la croisée ?

Fieschi. — Non pas; j'ai fait aussitôt demi-tour. J'ai encore un mot à dire. J'ai dit la vérité jusqu'ici, et je la dirai encore. Bescher, en me parlant de l'évasion de Sainte-Pélagie, me dit qu'il n'approuvait pas cette évasion.

Le président. — Morey, vous avez entendu que Bescher a déclaré que le passeport pris par lui l'avait été à votre demande, et que vous aviez servi de témoin avec Veyron, qui, comme vous, faisait partie de la société des Droits de l'homme. Cela n'est pas douteux, le nom de Veyron s'est retrouvé sur la souche du passeport. Veyron n'a-t-il pas joué un rôle plus actif dans l'affaire où vous êtes si malheureusement engagé ? S'il y a pris quelque part, vous devez le dire à la justice. Il est de votre intérêt de dire toute la vérité.

Morey. — Moi, je n'ai aucune connaissance de cela.

Le président. — Vous avez entendu Pepin convenir du voyage qu'il avait fait dans les premiers jours de juillet. Il paraîtrait que vous l'auriez accompagné au moins pendant une partie du voyage. Vous rappelez-vous sur ce point quelques circonstances ?

(L'accusé, dont les réponses sont reproduites par M. de la Chauvinière, répond qu'il croit, autant qu'il peut se le rappeler, avoir été avec Fieschi jusqu'à la diligence.)

D. Saviez-vous quel était l'objet du voyage de Pepin ?

R. Pepin m'a dit seulement qu'il allait dans son pays ; mais il n'a nullement indiqué l'objet de son voyage.

D. Je vous ai interrogé sur l'expérience de la traînée de poudre faite dans les vignes du côté du Père-Lachaise. Cette expérience doit être gravée dans votre esprit, comme chasseur déterminé et habile tireur. N'avez-vous pas souvenance de cette expérience ?

Morey. — Je n'ai aucune souvenance de cela.

Le president. — Fieschi, où vous êtes-vous procuré la corde qui a servi à votre évasion ?

R. Rue d'Angoulême.

Le president. — Ne vous souvenez-vous pas d'avoir dit dans

l'instruction ces paroles : Le gouvernement n'a qu'à bien se tenir, c'est le parti carliste qui a l'argent. Il a fait faire des pétards où il y avait douze balles dedans. Je connais l'homme qui a fait cela. Pourriez-vous donner là-dessus des *détails* ?

Fieschi. — Pas plus qu'alors, mais autant. J'ai dit que lorsque j'étais chez Morey, on parlait un jour des affaires de juin. Morey parlait avec Bescher, Bescher dit : Il y a un nommé Hertfort, un décoré de juillet, qui, à ce qu'il paraît, est comme les confiseurs, vend des dragées pour tous les baptêmes. A cette époque, il aurait eu l'argent des carlistes. Je ne vois pas que Bescher soit mon complice, mais peut-être sa conscience le poussera à dire la vérité. Il vous dira qu'il a dit qu'Herfort avait fait des pétards chargés de douze balles pour jeter dans les pelotons de cavalerie, qu'il l'avait vu un jour près de la Madelaine avec un sac d'argent, que Hertfort lui en avait offert, et qu'il avait accepté 5 francs ; qu'il avait dit enfin que Hertfort avait bien fait son affaire, qu'il avait eu les écus des carlistes, qu'il était établi après avoir été ouvrier.

M. Martin (du Nord). — On a cherché cet Herfort, on ne l'a pas trouvé.

Le président. — Bescher, avez-vous connaissance de ce fait ?

R. Je ne m'en souviens pas.

D. Ces faits sont positifs. Ils sont graves et ont dû rester dans votre mémoire ?

R. Je sais bien qu'Herfort a fait des cartouches ; mais je n'en sais pas plus long.

D. Connaissez-vous ce Herfort ?

R. Oui.

D. Que faisait-il ?

R. Il était coutellier, il travaillait de son état.

D. A quel parti appartenait-il ?

R. Il travaillait pour notre partie, pour les relieurs et les papetiers.

D. Je vous demande à quel parti politique appartenait-il ?

R. Au parti républicain : il le disait du moins.

D. Savez-vous où il demeure ?

R. Dans l'enclos Saint-Jean de Latran.

D. Savez-vous s'il y demeure encore ?

R. Oui.

Le président. — aux greffiers: Prenez note.

Bescher. — Il est possible de l'y trouver, il est fort connu.

Fieschi. — Herfort est venu chez Morey qu'il connaissait comme décoré de Juillet. Quand j'ai vu entrer un cadet comme celui-là, avec de grosses moustaches noires, je me suis dit: Cela vient peut-être de la préfecture de police. Morey dit : je ne vois pas cet homme avec plaisir depuis ce qu'il a fait en juin. C'est alors qu'il a parlé comme on vient de le dire.

Le président. — Qui vous avait donné le conseil de mettre dans la chambre un portrait du duc de Bordeaux et des feuilles carlistes?

Fieschi. — C'est Morey, ce n'est pas Pepin; çà ne me convenait guère, ce fut Morey qui le proposa.

Morey — Ce n'est pas vrai.

Le président. — A Bescher. Vous rappelez-vous ces faits relatifs à Herfort, dont vient de parler Fieschi.

Bescher. — J'ai eu une fièvre cérébrale et j'ai très peu de mémoire.

L'audition des témoins continue.

Sophie Salmon, ouvrière en linge. (Ce témoin est la fille des sieur et dame Salmon, portiers de la maison du boulevart du temple n. 50, décédés depuis le 28 juillet.)

Très-matin, le 28 juillet, j'étais dans ma chambre, dont la porte était fermée. Gérard fit venir un commissionnaire, et lui dit : Vous aller emporter cette malle-là. Le commissionnaire dit : Où la porter ? Gérard dit : emportez-la toujours. Mais pour la porter, il faut savoir à quelle destination. Gérard dit : Portez-la au roulage, et je vous paierai si vous ne voulez pas la porter, j'en trouverrai un autre. Ils sont descendus ensemble. Dans la matinée Gérard vint à côté de nous, au moment où la revue a commencé. Il nous dit : Vous allez donc voir passer votre Roi. Nous nous sommes approchés de la chaussée, et Gérard nous a quittés; et quelques instans après, j'ai entendu les coups de fusil! Je ne savais pas que cela vînt de chez nous. Je dis : Oh! mon Dieu! ils vont tuer le Roi! Ma tête se troubla, je voulus rentrer, les gardes nationaux m'en empêchèrent. Cet événement a fait une telle impression à ma mère, qu'elle a éprouvé un accident très-grave dont elle est morte le 10 décembre. Le 14 décembre suivant mon père est mort de la suite de la mort de maman.

D. Avez-vous quelque chose à dire sur les personnes qui venaient voir Fieschi?

R. Il venait l'oncle, celui qui est venu avez Gérard pour louer la maison.

D. Avez-vous vu monter d'autres personnes?

R. Je n'ai jamais vu monter que cet homme-là. La veille du coup, il y est monté à neuf heures et demie du soir. Je ne l'ai pas vu ressortir, et je ne puis dire s'il y a couché.

D. Avez-vous vu la figure de cet oncle?

R. Non, je n'ai jamais pu remarquer que sa tournure. Il avait toujours un grand chapeau sur sa figure; et il prenait la rampe aussitôt qu'il arrivait. Je ne l'ai jamais vu que par derrière.

D. Venait-il beaucoup de monde demander Fieschi?

R. Il venait des femmes. Il en venait deux ou trois.

D. Il n'est pas venu d'hommes le demander?

R. Non, il ne venait aucun homme; je n'ai vu venir que l'oncle.

D. Quel était l'âge de l'oncle?

R. Quarante-cinq ans à peu près, comme çà à peu près.

D. Quelle était sa taille?

R. Il n'était ni grand, ni petit; il était d'une taille moyenne.

D. Était-il gros?

R. Oui, Monsieur.

Le témoin confronté à Morey le regarde fort long-temps avec beaucoup d'attention; on fait lever Morey, on le fait retourner; on lui fait mettre son chapeau.

Le président. — Reconnaissez-vous dans *cette* personne l'oncle dont vous avez parlé?

Le témoin. — Oui, monsieur; c'est sa tournure.

M. Martin (du Nord). — Est-ce qu'il ne s'est pas présenté quelqu'un pour demander Gérard?

R. Oui, Monsieur; il est venu quelqu'un la veille au soir. Il a demandé Gérard; je lui ai dit: Il est sorti, il est allé conduire son oncle. Il s'en allait, je l'ai rappelé, et je lui ai dit: Si c'est quelque chose qu'on puisse lui dire. . . . Il me répondit: vous direz que c'est Victor, son ami. Il saura bien qui, c'est le mécanicien.

D. Est-il venu deux fois?

R. Je ne l'ai vu que cette fois-là.

Le président. — Approchez vous et regardez de près Boireau : vous avez la vue basse. (Boireau se lève.)

Le témoin. — Je ne puis dire si c'est ce monsieur-là ; j'étais à travailler, je ne l'ai pas examiné. Il y a cinq marches pour monter à la loge. Il avait une espèce d'habit bleu, un pantalon passé. Il avait l'air d'un ouvrier.

D. Boireau, comment étiez-vous habillé ce jour-là ?

R. J'avais un habit noir et un pantalon blanc.

Martin (du Nord.) — Voilà quelle a été dans l'instruction la déclaration de la demoiselle Salmon à cet égard.

« Nous avons fait entrer la demoiselle Sophie Salmon, déjà entendue, nous lui avons demandé si elle reconnaissait quelqu'une des personnes ici présentes. Examen fait desdits individus, la comparante dit, en regardant le nommé Boireau : Voilà le nommé Victor, que j'ai vu plusieurs fois avec Gérard et qui est venu demander cet individu, le 27 juillet, dans la soirée, sur les neuf heures et demie. C'est bien là sa taille et sa tournure, mais je n'ai pu, attendu l'heure avancée, remarquer parfaitement son visage.

»D. Comment se fait-il que vous reconnaissiez aussi complètement aujourd'hui cet individu que déjà plusieurs fois vous avez dit n'être pas sûre de reconnaître ?

»R. C'est que j'ai essayé depuis de rappeler mes souvenirs, et je crois être bien sûre de ce que je dis. »

Le témoin. — Je ne reconnais pas dans M. Boireau l'ouvrier qui est venu le 27 au soir ; mais je le reconnais pour avoir été un dimanche sur les boulevarts avec Fieschi, en sortant du café Périnet. Il avait ce jour-là un pantalon blanc et une redingote verte. Ils avaient l'air tous deux fort affairés. Fieschi faisait aller çà et là ses bras.

D. Quel dimanche avez-vous vu cela ?

R. C'est le dimanche avant l'attentat.

M. Martin (du Nord). — Avez-vous vu, le 28 juillet, entrer chez Gérard d'autres personnes que l'oncle ?

R. Non, il n'est entré personne.

D. Qui a loué l'appartement ?

R. C'est Gérard avec son oncle. Il a dit qu'il arrivait de son pays, qu'il n'avait point de répondans. C'est Gérard qui a

payé le terme d'avance, parce qu'on ne mettait pas de meubles dans la chambre.

Boireau. — Le jour après mon arrestation, j'ai été confronté avec mademoiselle; elle a dit qu'elle ne me connaissait pas. J'ai dit, quand elle a été partie, à M. Zangiacomi : « Faites-moi l'amitié de faire rentrer le témoin, qu'elle vous dise bien encore qu'elle ne m'a pas vu. » M. Zangiacomi dit : « Ce n'est pas la peine. » Ainsi M. Zangiacomi attachait peu d'importance à cette circonstance.

Me Dupont. — M. le procureur-général vous a lu une déposition du 8 octobre. Remarquez cette date, le témoin a dit alors : « Je crois reconnaître la personne que vous me représentez; c'est sa tournure, mais je n'ai pas vu sa figure. » Mademoiselle avait été confrontée deux fois antérieurement avec Boireau le 1er août, trois jours après l'attentat, ses souvenirs devaient être présens. Elle a déclaré qu'elle ne le reconnaissait pas. Sa déclaration aujourd'hui est encore plus précise, car elle dit : « Celui que j'avais vu le dimanche d'auparavant, n'est pas celui que j'avais vu la veille. »

Martin (du Nord). — Le témoin n'a pas dit cela. Le témoin dit : « Je reconnais parfaitement l'accusé pour être venu *la* veille, mais je ne le reconnais point pour être l'individu qui est venu le dimanche qui a précédé de dix jours l'attentat. » Elle ne dit pas qu'elle est sûre que ce ne soit pas le même.

Le président. — Êtes-vous certain que l'individu qui est venu dix jours auparavant n'est pas le même que celui qui est venu la veille.

Sophie Salmon. — Je ne le reconnais pas pour être venu la veille, mais seulement pour s'être promené un dimanche avec Gérard.

D. Vous avez dit que la promptitude avec laquelle il a disparu et l'obscurité de l'allée ne vous avaient point permis de le bien remarquer; ainsi vous ne pouvez assurer que ce soit le même?

R. Je ne puis pas l'assurer.

Me Dupont. — Je tirerai de ce fait, dans ma plaidoirie, des conséquences que je développerai.

Le président. — Fieschi, vous souvenez-vous de vous être promené avec Boireau le dimanche indiqué?

R. Boireau me faisait appeler lorsqu'il venait. Je ne me pro-

menais pas sur le boulevard, j'allais de côté et d'autre; je serai allé probablement vers le centre de la ville, ou du côté de la Bastille.

D. Vous rappelez-vous être sorti avec Boireau sur le boulevard après qu'il vous a fait demander?

R. C'est encore là une chose qui a pu arriver; mais je ne me rappelle pas positivement le jour, j'ignore si c'est un dimanche ou un mardi.

Me Dupont. — Combien de fois Boireau est-il venu demander Gérard?

Sophie Salmon. — Je ne l'ai vu que cette fois-là.

Me Dupont. — Boireau ne montait pas, il demandait Fieschi au portier qui allait le chercher. Si Boireau était venu, la portière aurait dû le savoir, et cependant elle ne l'a vu qu'une fois.

Le président (au témoin). — Etiez-vous la portière de la maison?

Sophie Salmon. — Mes parens gardaient la porte pendant la journée, et moi j'allais souvent chez les voisines.

M. Dupont. — Je rappelerai les souvenirs du témoin sur une autre circonstance. Elle a dit qu'un jeune homme est venu le dimanche soir vers onze heures, qui est monté avec Fieschi dans son appartement, qu'il y est resté quelque temps et en est descendu. Comment a-t-elle pu savoir que c'était un jeune homme, puisqu'elle avoue que dans ce moment-là elle était dans sa chambre, et qu'elle ne l'a pas vu?

Salmon (Sophie). — Le soir, étant montée chez moi, j'entendis M. Gérard qui rentrait; il était aux environs de minuit; un monsieur l'accompagnait; ils sont montés, ils ont fermé la porte: au bout d'une demi-heure, Gérard lui a ouvert la porte, et il est sorti; mais j'ai seulement entendu sans voir.

M. Dupont. — Rien ne dit au témoin que ce soit l'accusé Boireau.

Le président. — Vous n'avez pas vu la personne qui l'accompagnait; comment avez-vous pu savoir si c'était un jeune homme ou un homme âgé?

Salmom (Sophie). — J'ai entendu la voix d'un jeune homme.

Le président. — Fieschi, qu'avez vous à dire?

Fieschi. — Je ne me souviens pas de cette circonstance; mais

le témoin a bien pu entendre ce qui se passait chez moi, nos portes étant parrallèles.

SALMON (Sophie). — Presque sur le même carré.

FIESCHI. — Je ne me souviens pas que Boireau soit venu plus d'une fois. Je ne tiens pas plus à la condamnation de Boireau qu'à la mienne; je ne dis que la vérité.

M. DUPONT. — Lorsque le témoin a été confronté avec Morey, le 1er août, Morey était plus facile à reconnaître; il n'avait pas encore subi la maladie dangereuse qui l'a accablé depuis, et cependant cette première fois elle ne l'a pas reconnu. Je prie le témoin de fixer l'attention de la cour sur les vêtemens, la tournure et le langage de la personne qui s'est présentée comme l'oncle de Gérard.

SALMON (Sophie). — Il avait un chapeau à larges bords et une redingote bleue.

M. DUPONT. — Quel était son accent?

SALMON (Sophie). — Un accent étranger.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce le même que Morey?

SALMON (Sophie). — On me l'a présenté une fois; ce monsieur avait l'air un peu plus grand.

M. DUPONT. — Je prie MM. les pairs de fixer dans leurs souvenirs cette circonstance, que l'oncle de Gérard avait un chapeau à larges bords et une redingote bleue. Nous prouverons que jamais Morey n'a eu de chapeau à larges bords ni de redingote bleue. Enfin l'oncle avait un accent étranger.

M. MARTIN (du Nord). — Nous devons relever une erreur du défenseur. Le témoin confronté avec Morey a dit : Je crois bien que c'est lui, surtout lorsque je l'examine par derrière; c'est bien sa taille et sa corpulence; cependant je le reconnaîtrais surtout à son accent méridional. Le juge alors a adressé à Morey quelques questions auxquelles il a répondu; le témoin a bien reconnu la voix. Elle a répété aujourd'hui ce qu'elle a dit d'abord qu'il était de la taille et de la corpulence de l'oncle de Morey.

M. DUPONT.—Morey n'a point l'accent méridional ou étranger; conséquemment ce n'est pas lui.

SALMON (Sophie). — On m'a montré d'abord un homme avec une redingote bleue, j'ai dit : C'est ne pas lui. Ensuite on m'a montré un autre monsieur, et je dis : C'est bien sa tournure, c'est lui.

Le président. — Vous entendez, Morey?

Morey. — Oui, monsieur.

Boireau. — Le témoin déclare avoir entendu la voix d'un jeune homme. Je demande si j'ai la voix d'un jeune homme; mon organe est plutôt celui d'un homme âgé.

Fieschi. — L'obscurité de l'allée est telle que l'on ne peut distinguer si une redingote est bleue, noire ou verte, Je suis coupable, je ne tiens pas à la condamnation de mes complices, mais à prouver la vérité de ce que je dis.

Me Dupont. — Le témoin a dit que la redingote était bleue, ajoutez à cela le chapeau à larges bords et l'accent.

M. Martin. — Effectivement la loge du portier est dans un endroit très enfoncé et très obscur.

M. Martin. — Bescher, vous avez dit tout à l'heure qu'une maladie vous avait ôté la mémoire; vous ne vous rappelez pas avoir fait des pétards, mais des cartouches; à quelle époque?

Bescher. — Il y a très long-temps; il y a trois ans.

M. Martin (du Nord). — Qui vous les avait commandées?

Bescher. — Je ne sais pas à qui je les ai remises. C'est Herford qui me les a commandées.

D. Y en avait-il une grande quantité?

R. Peut-être une dixaine.

Le président. — Huissiers, faites entrer la Nina Lassave. (Mouvement général et très prononcé de curiosité.)

Nina Lassave est introduite; elle est coiffée d'une capote de gros de Naples vert; sa mise est assez recherchée; elle déclare se nommer Virginie-Joséphine-Nina Lassave, âgée de dix-neuf ans, sans profession, demeurant rue de Long-Pont, n° 77.

Le président. — Dites, en parlant suivant votre conscience, tout ce que vous savez sur les faits qui se sont passés le jour de l'attentat et sur ceux qui l'ont précédé ou suivi, et dont vous avez une certitude complète. Parlez sans vous troubler, et je vous le répète, dites toute la vérité.

Nina Lassave. — Dans les premiers jours d'avril, Fieschi vint me voir à la Salpétrière, et me dit : Maintenant je te recevrai chez moi; je viens de louer un logement sur le boulevart du Temple; mais, pour la première fois, viens me prendre chez Pepin. Quelques jours après, il m'avait donné rendez-vous dans la boutique de Pepin; j'y allai pour acheter un demi-

quarteron de sucre ; Fieschi m'apercevant est venu me joindre.

Deux dimanches après, j'allai pour la dernière fois chez Fieschi ; je le trouvai dans une salle dont la fenêtre donnait sur le boulevart. J'y vis des morceaux de bois ou de planches ; Je lui demandai ce que c'était : Fieschi me dit que c'était un métier pour faire des cordons. Je lui dis : Tu as comme cela la manie d'acheter des métiers, que tu vends ensuite moins cher qu'ils ne t'ont coûté. Il me répondit : Sois tranquille, il n'en sera pas de même de celui-là.

Le dimanche 26 juillet, je fis encore chez Pepin la même chose, j'achetai du café. Fieschi me suivit et nous allâmes à son logement ; je restai deux heures avec Fieschi, je vis la machine montée vis-à-vis de la croisée, et je dis à Fieschi : Eh bien ! tu vas donc travailler sur ton métier ? Fieschi répondit que oui, mais il avait l'air fort troublé. Fieschi me conduisit l'après-midi chez Agarithe, et dit : *Allez vous promener ensemble*. Il promit de venir me reprendre le soir chez Annette Bocquin, pour me reconduire à la Salpêtrière. Je sortis avec Agarithe qui allait à la place Cambrai. Nous prîmes une favorite jusqu'au haut de la rue de la Harpe. Agarithe entra dans une maison du côté de la place Cambrai : je l'attendis dans la rue, et nous allâmes ensuite dîner chez un petit traiteur. Le soir je voulus aller chez Annette Bocquin où Fieschi m'avait donné rendez-vous. Il m'avait indiqué la rue Saint-Pierre au lieu de la rue Neuve-Saint-Sébastien : je cherchai long-temps. Fieschi m'ayant manqué de parole, je me promenai un peu devant le canal, puis je partis seule à neuf heures, et me rendis chez lui. Ne le trouvant pas, je recommandai à la portière de lui dire que j'étais venue. La portière me dit : Il est sorti, il paraît que ce monsieur ne le quitte pas. Je retournai seule à la Salpêtrière.

Le dimanche 26 juillet, j'ai remarqué aussi une malle que Fieschi m'a dit appartenir à un de ses amis. Il m'avait aussi dit de lui donner une clé que j'avais, parce qu'il avait perdu la sienne.

Le lendemain lundi, m'ayant défendu de monter chez lui, je me présentai chez le portier qui me dit qu'il venait de sortir, je dis à la portière : « Vous direz à Gérard que je suis rue Meslay, n. 65, chez Agarithe. » Je me rendis chez Agarithe ; je ne la trouvai pas chez elle, et je revins au boulevard du

Temple. A quelque distance de sa demeure et du côté de la Porte-Saint-Martin, j'aperçus Fieschi attablé avec Morey sous la tente d'un café, et buvant, je crois, de la bière. Fieschi, qui m'avait aperçue, vint à moi, laissant Morey à la table, et s'excusa de ne pas m'avoir rejointe hier, suivant sa promesse, et de m'avoir indiqué par erreur la rue Saint-Pierre au lieu de la rue Neuve-Saint-Sébastien. Il me dit : Je ne puis te parler dans ce moment, je suis avec Morey. Il me donna cent sous pour le cas où j'aurais besoin d'argent. Je me rendis rue Neuve-Saint-Sébastien chez Annette Bocquin. Fieschi m'avait dit qu'il me rejoindrait peut-être dans dix minutes, peut-être dans trois heures ; à trois heures Fieschi arriva. A peine était-il avec nous, qu'il voulut s'en aller, prétextant des affaires ; je l'engageai à attendre quelques instans. Je lui dis qu'Annette était sur le point de terminer une chemise, et qu'il nous accompagnerait toutes deux sur les boulevards. Il témoignait beaucoup d'impatience ; cependant, après beaucoup d'instances, il resta. La chemise fut bientôt terminée ; il nous conduisit jusque de l'autre côté du boulevard, nous quitta en me disant qu'il viendrait me prendre le lendemain à la Salpétrière vers midi. J'y restai jusqu'à neuf heures ; Fieschi avait promis de venir me chercher, il ne vint pas ; je pris alors un cabriolet qui me conduisit à la Salpétrière.

Ne comptant pas que Fieschi viendrait me chercher le mardi, je sortis de la Salpétrière à onze heures du matin avec la dame Leroux et son petit garçon.

Il était midi et demi lorsque nous arrivâmes sur le boulevard du Temple. Environ trente pas avant d'arriver à la demeure de Fieschi, nous entendîmes un grand bruit, nous vîmes tout le monde épouvanté ; on disait dans les groupes et partout qu'on venait de tirer des coups de fusil sur le roi.

Quelques circonstances me vinrent à l'esprit, et je craignis que Fieschi ne fût l'auteur de l'attentat. Nous continuâmes notre chemin, et, arrivées sur le boulevard, en face de la maison habitée par Fieschi, on me montra la fenêtre d'où le coup était parti, et alors je n'eus plus de doute.

Je courus chez Annette et lui fis part de l'événement ; elle le connaissait déjà, et elle me dit que déjà elle s'était doutée que l'attentat avait été commis par Fieschi. Nous sortîmes ensemble pour aller sur le boulevard ; nous vîmes beaucoup de

quarteron de sucre ; Fieschi m'aperç ans la maison;
Deux dimanches après, j'allai entrai pas, et
Fieschi ; je le trouvai dans une
sur le boulevart. J'y vis des effets *les plus*
Je lui demandai ce que c'ét stai avec elle
métier pour faire des cor du mois d'a-
manie d'acheter des mé ur, Pepin et
qu'ils ne t'ont coûté. server que Pepin
sera pas de même d pondit : Ces choses se
Le dimanche 2 cela pour eux. En sortant
chose, j'achet in, rue du Faubourg-Saint-
son logement que Mme Pepin, à laquelle je
machine m Fieschi. Elle me *répondit* que non;
Eh bien ! e connaissait Gérard : *elle me répondit*
pondit lui dis que cela *était bien étonnant, puis-*
condui rard causer avec *elle* dans sa boutique. Elle
mene tenir qu'elle ne connaissait ni Fieschi ni Gérard.
Ann Dieu veuille que vous disiez le vérité ! J'allai chez
tis , je lui demandai pour coucher avec elle. Elle demanda
ur mission à sa maîtresse, qui consentit.

e lendemain, j'allai au Mont-de-Piété, où je mis mes bou-
es d'oreille en gage pour cent sous. Ce que Fieschi m'avait
it au sujet de Morey me revint à l'esprit; j'allai chez lui, *je le* trouvai. Il me dit : « Eh bien ! qu'est-ce qu'il veut donc ? » Je lui répondis : « Vous le savez tout aussi bien que moi. » Il réplique : « C'est donc Fieschi qui a tiré le coup ? *est-il mort ?* » Je réponds : « On dit que oui. » Il me dit qu'il ne *fallait* rien dire à sa femme. Il avait des papiers à Fieschi : c'étaient des papiers imprimés, qui avaient l'air d'une condamnation. Il les brûla en ma présence.

Il me dit ensuite : Montez à la barrière du Trône, vous *m'y* attendrez et je vous parlerai. Je pris un fiacre pour aller au rendez-vous. Le sieur Morey ne tarda pas à me rejoindre ; *il* me proposa d'aller chez un traiteur où il avait diné avec Fieschi. Je lui dis que je n'avais pas faim ; mais il me dit : Nous ne pouvons causer ici. Nous allâmes donc diner. Je lui dis que je l'avais vu le 27 avec Fieschi. Morey me dit que non. Pourquoi nier cette chose, lui dis-je ? il n'y a que Dieu et moi qui entendons ce qui se dit. Morey finit par en convenir. Il me dit

malle à me remettre, qu'il allait me louer une
qu'il me l'enverrait.

…y comment Fieschi qui n'était pas mé-
…e chose comme celle-là? Morey me
…lan; si je ne l'avais pas déchiré, je
…ndai si c'était Fieschi qui avait
… voulu se mêler de charger
…ux-là qui ont crevé; c'est
Alors, je lui dis: Moi qui ne
que j'aurais fait: Puisque Fieschi
…ait mieux valu prendre deux pistolets,
…essus, se tuer. Il me dit: Il ne perdra rien
…t il descendra la garde.

encore: On dit que le maréchal Mortier était un
…ve homme; Morey me répondit que c'était une canaille
…me *les autres.*

En sortant de chez le restaurateur, Morey me dit de l'attendre un moment; je le laissai; il me quitta; puis, m'ayant rejoint, il me dit qu'il avait quelques balles dont il venait de se débarrasser. Il me donna rendez-vous au parvis Notre-Dame pour chércher un logement; nous avons trouvé une chambre pour 8 fr., rue de Fourcy; nous avons donné 20 sous d'arrhes. Mais après il réfléchit que c'était une maison garnie, que je pourrais être découverte, et qu'il valait mieux chercher une maison dans laquelle il y aurait une chambre garnie sans que la maison fût en garni. Nous avons cherché une autre maison et trouvé un cabinet, rue de Long-Pont; Morey me dit d'aller chercher mes affaires à la Salpêtrière et qu'il reviendrait le soir. Il vint, me dit qu'il n'avait pas trouvé la malle, qu'il l'apporterait le lendemain à neuf heures. Il est venu le lendemain; en apportant la malle, il me dit d'envoyer chercher un serrurier pour ouvrir la malle; qu'il ne voulait pas être là; mais qu'il me demandait les livres qui était dedans. Je fis ouvrir la malle. Morey revint le soir, je lui montrai quatre volumes et un carnet que j'avais trouvés dans la malle. Je dis à Morey qu'il fallait déchirer les feuilles écrites du carnet; il me répondit: Il n'y a pas moyen, il a écrit partout, même sur la couverture. Je me déferai de ce carnet; quant aux livres, ils n'entreront pas chez moi. Je lui remis le carnet et les livres qu'il emporta.

Morey me dit de vendre les effets qui étaient dans la malle, mais de ne pas les vendre à Paris ; il me promit de me donner 50 ou 60 fr. pour aller à Lyon. Avant cela, j'avais demandé à Morey si une robe de laine qui m'appartenait se trouvait dans la malle, et il m'avait répondu que oui. Je dis encore à Morey que j'avais laissé chez Fieschi des lettres de mon frère, et que je craignais qu'elles n'indiquassent mon adresse et ne me compromissent ; il me dit : ne craignez rien, je lui ai fait brûler tous ces papiers, et parmi ces papiers il y en avait un auquel il tenait beaucoup, que je lui ai fait brûler aussi.

Morey revint le lendemain soir ; j'étais sortie en laissant ma clé à la portière, il m'attendit deux heures dans ma chambre ; il partit, et je rentrai comme Morey venait de s'en aller. Depuis, je ne l'ai pas revu.

Le président. — Vous avez dit que quelques circonstances vous avaient fait craindre, lorsque vous avez appris l'attentat, qu'il n'eût été commis par Fieschi. Quelles étaient ces circonstances ?

R. C'était le logement qu'il avait loué dans le centre de Paris et qui était très cher ; le bois que j'avais vu chez lui, la malle, la clé qu'il avait demandées, et enfin la figure décomposée qu'il avait.

D. Jusqu'où avez-vous accompagné la dame Roux ?

R. Jusqu'au boulevart.

D. En la quittant, n'êtes-vous pas allée dans la rue Basse ?

R. Non, j'ai été tout de suite chez Annette.

D. Ainsi vous n'auriez pas été dans la rue Basse, parce que vous saviez que c'était par là que Fieschi devait s'échapper ?

R. Non, monsieur.

D. Cependant la dame Roux a déclaré qu'elle vous avait vue descendre dans la rue Basse ?

R. Je vous assure que non.

D. Ne vous souvenez-vous pas de quelques autres courses faites avec Morey en revenant de la barrière Saint-Antoine ? N'avez-vous pas été chez Lesage ?

R. Sur le boulevart même, avant de rentrer dans Paris, il m'a dit : attendez-moi, je vais donner à Lesage le livret de Fieschi, et rendre à ce pauvre Bescher, le passeport qu'il avait prêté.

D. N'a-t-il dit plutôt qu'il allait redemander le livret; car on comprendrait pas qu'il allât porter un livret à Lesage, tandis qu'on comprendrait très bien qu'il aurait été le reprendre?

R. Si je me trompe, c'est que je ne me rappelle pas.

Le procureur-général. — Vous êtes bien certaine qu'il a parlé de livret?

R. Oui. Il est entré chez Lesage, et je l'ai attendu un moment.

Le président. — Quand vous avez été arrêtée, on a trouvé sur vous un billet que vous adressiez à quelqu'un sur votre situation malheureuse; à qui était adressé ce billet?

R. Il n'y avait que Morey qui venait me voir, et à qui je pouvais écrire.

D. Que disiez-vous dans ce billet?

R. Je lui annonçais l'intention de me tuer. En effet, j'avais l'intention de me jeter à l'eau le soir; si j'avais pu emporter la malle avec moi, je l'aurais fait, parce que je craignais qu'elle ne compromît les personnes chez lesquelles elle était.

D. Vous avez dit que vous croyiez que Fieschi avait été tué par l'explosion; avez-vous conservé long-temps cette croyance?

R. Non, monsieur. Le jeudi, je dis à Morey : Fieschi n'est donc pas mort? Morey me dit : c'est bien malheureux, il vaudrait mieux qu'il fût mort; je lui avais pourtant bien recommandé de charger son pistolet et de se brûler la cervelle, s'il était arrêté. Il avait dit oui et ne l'a pas fait.

Le président, à Fieschi. Morey vous avait-il, en effet, donné ce conseil?

Fieschi, avec une voix un peu émue. — Il me l'avait dit; mais moi, puisque j'avais eu le courage ou la scélératesse de faire une action pareille, j'ai préféré d'aller à l'échafaud pour servir d'exemple. J'ai pris mes forces morales, comme je l'ai fait quand j'ai été transféré dans les cachots de la Conciergerie, et j'ai vécu pour être utile à mon pays.

Le président, au témoin. — Lorsque vous avez été interrogée la première fois, pourquoi n'avez-vous pas voulu nommer Morey?

R. J'avais l'intention de ne pas le compromettre. Mais n'ayant pas l'habitude de mentir, je me serais coupée à chaque instant, et alors j'ai pris le parti de dire toute la vérité.

M. Martin (du Nord). — Voici un passage de l'interrogatoire de la fille Lassave :

« D. Connaissez-vous le nommé Morey ?

» Non, monsieur.

» Nous faisons des représentations à la fille Lassave *sur l'intéret qu'elle a à dire la vérité*; nous lui disons qu'il résulte de l'instruction que Morey est allé chercher le commissionnaire qui a porté la malle, et qu'il l'a accompagnée.

» La fille Lassave nous dit : Eh bien, oui, monsieur, c'est Morey qui a fait porter la malle ici. »

Relativement au billet, voici comment le billet est conçu :

« Vous êtes prié de ne plus aller voir Nina, elle n'existera » plus dès ce soir; elle laisse dans sa chambre la chose dont » elle était dépositaire; voilà ce que c'est que de l'avoir si » vite abandonnée. Adieu, après ma mort arrivera ce qui » pourra. »

On demande à la demoiselle Nina : « Est-ce vons qui avez écrit ce billet ?

» R. Oui, monsieur. »

On lui demande à qui elle a écrit ce billet, elle ne veut pas d'abord le dire : et enfin, sur les instances qui lui sont faites, elle déclare que c'est à Morey.

Nous avons voulu par cette relation, constater les efforts qu'elle avait faits d'abord pour ne pas nommer Morey dans sa déclaration.

Fieschi. — Au moment de la conversation où Morey m'engageait à me tuer, Pepin était présent. Je lui dis : Non, ou je me bats jusqu'à extinction, et je forcerai ceux *qui m'attaqueront* à me tuer, ou je ne serai pas tué, et alors je préfère d'aller à l'échafaud. Pepin répondit : Mais au moins, il faut être discret. Prenez le tableau de Louvel, et vous verrez qu'il est mort sans déclarer personne. Je n'ai pas fait de même; je crois que mes déclarations seront utiles à jamais à mon pays, qu'elle reculeront peut-être une révolution à vingt ans ou à jamais, et le gouvernement saura ce qu'il a à faire. Moi, j'ai fait couper plus de barbes de bouc que toute la garde nationale. J'ai mis le gouvernement à même d'être sur ses gardes. J'ai mis le roi à même de passer partout, et je le ferai voir dans mon plaidoyer, lorsque la cour aura la bonté de m'entendre cinq minutes.

M. Martin (du Nord). — Nous avons dit tout-à-l'heure à la cour que c'était avec une peine extrême qu'on avait obtenu de la fille Lassave les déclarations relatives à Morey. Dans son interrogatoire du 5 août, elle a rendu compte des circonstances qu'elle vient de nouveau de révéler à la cour. Sans entrer dans les mêmes développemens, il est utile de faire remarquer que toutes les circonstances révélées par la fille Lassave le 5 août se sont trouvées parfaitement d'accord avec les faits révélés par Fieschi au moment où il s'est décidé à dire la vérité; or, vous savez que pendant très long-temps, à partir du 28 juillet, Fieschi a été privé de toute communication avec qui que ce soit, de telle sorte qu'un concert a été impossible entre lui et la fille Nina.

(Me Dupont demande la parole.)

Fieschi. — Pardon, Me Dupont, j'ai un mot à dire. Je demanderai à M. le président et à M. le procureur-général s'ils croient qu'en faisant retrouver les livres qui étaient dans ma malle, cela pourrait servir à quelque chose.

Le président. — Faites-les trouver.

Fieschi. — Je prierai qu'on me donne du papier et une plume. Maintenant Me Dupont peut parler.

(Un huissier remet à Fieschi une plume et du papier.)

Me Dupont — Je demanderai au témoin si, au moment où elle est allée avec Morey à la barrière Montreuil, ils n'étaient pas convaincus tous deux que Fieschi était mort.

Le témoin. — Oui, j'en étais convaincu, et Morey le croyait aussi.

Me Dupont. — C'est donc au moment où Morey croyait que le seul témoin qui pouvait l'accuser n'existait plus, qu'il a été vous conter toute sa complicité?

Le témoin. — Oui.

Me Dupont. — N'est-il pas vrai que le projet de faire avertir le témoin de la Salpétrière, avait été arrêté entre elle et Fieschi pour être exécuté à la fin de juillet?

Le témoin. — Huit jours avant les fêtes de juillet, Fieschi m'avait dit : «D'ici en quinze, ou je serai mort, ou tu ne seras plus à la Salpétrière,» sans entrer dans aucun détail.

Me Dupont. — Le témoin nie toujours qu'au moment où elle apprit qu'une détonation venait de se faire entendre, elle

ait quitté la dame Roux comme une femme éperdue, et se soit précipitée dans la rue Basse-du-Temple.

Le président. — C'est la même question que je lui ai déjà faite. Persistez-vous à nier que vous soyez entrée dans la rue Basse?

Le témoin. — J'ai voulu aller à la maison de Fieschi, et quand la foule m'a arrêtée, je suis descendue tout de suite pour aller dans la rue Saint-Sébastien.

Me Dupont. — Après s'être convaincue par l'inspection des lieux que l'attentat avait été commis par Fieschi, la fille Lassave n'a-t-elle pas quitté la femme Roux pour courir à la Salpétrière, et n'a-t-elle pas dit à une autre femme : Je suis perdue, je ne puis rester plus long-temps ici. »

Le témoin. — J'ai seulement dit que je n'avais rien vu.

Le président. — Vous ne dîtes pas que vous étiez bien malheureuse?

R. Non, je n'ai rien dit, j'étais tellement agitée, je vous assure, que n'ai pas dit que j'étais perdue.

Le président. — Vous avez pu dire dans ce moment de trouble des choses dont vous ne vous rappelez pas.

Me Dupont. — Je demanderai à la fille Lassave si elle n'a pas manifesté du chagrin, mais de la terreur?

Le témoin. — Oui; convaincue que moi et ces autres demoiselles allions chez Fieschi, et qu'on n'aurait rien de plus pressé que de s'informer des personnes qui y allaient, je craignis de me voir arrêter l'une des premières; mais je n'ai point dit que j'étais perdue, que j'étais bien malheureuse.

Me Dupont. — Je n'ai pas l'intention de soutenir que la fille Lassave était la complice de Fieschi; mais je ne cache pas que j'ai la conviction intime qu'elle savait tout ce qui se préparait, et tout ce qui s'est fait.

Le témoin. — Je jure que je ne le savais pas.

Me Dupont. — Je veux constater quel a été l'état moral de cette demoiselle au moment où elle apprit que le coup était fait.

Le témoin. — Oui, j'ai été troublée, bien troublée.

Me Dupont. — La veille de l'attentat, le lundi, Fieschi n'avait-il pas dit à la demoiselle Lassave qu'elle aurait à ouvrir une malle?

Le témoin. — Non, c'est Morey qui m'a appris qu'il avait une malle à me remettre.

Me Dupont. — Cependant vous avez dit dans l'instruction, après l'avoir nié d'abord, que Fieschi vous avait dit de faire ouvrir la malle.

Le témoin. — C'est vrai, je l'ai dit; mais c'était pour sauver Morey; tant que je le pouvais, je ne voulais pas parler de lui.

Me Dupont. — On demanda au témoin quand Fieschi lui avait dit d'ouvrir la malle; elle répondit à la date du 3 août, que c'était le lundi.

Le témoin. — Oui, c'est vrai, je l'ai dit; si j'avais pu, je me serais tout mis dessus; et si je pouvais encore aujourd'hui......

M. Martin (du Nord.) — Il faut faire une observation. C'est dans la déclaration du 3 août que l'avocat vient puiser les prétendues contradictions de la fille Lassave. Or, le défenseur ne niera pas que dans cet interrogatoire se montre la pensée, de la part de la fille Lassave, de ne pas nommer Morey, et de l'inculper le moins possible. C'est dans la déposition du 5 août qu'elle dit : Je vais dire toute la vérité, et désormais je ne cacherai plus rien.

Me Dupont. — Nous discuterons ce point.

M. Martin (du Nord.) — Vous voulez mettre le témoin en opposition avec elle-même; il est bon de montrer où vous allez puiser ces prétendues contradictions.

Me Dupont. — Je prétends que dans la déclaration du 3 août, la fille Lassave s'est défendue elle-même. Elle a été dans l'appartement de Fieschi la veille, l'avant-veille; elle a dit qu'elle quitterait la Salpétrière, elle s'est sauvée de la Salpétrière comme éperdue, elle s'est cachée; elle avait une crainte très légitime d'être compromise. Je dis que dans l'interrogatoire du 3 août la fille Lassave se défendait et ne défendait pas Morey.

Le président. — Tout cela se placera dans les plaidoiries.

Me Dupont. — Je ne puis aller chercher des contradictions que dans les dépositions des témoins. Je dis à la cour que la fille Nina, interrogée sur la personne qui l'a autorisée à ouvrir la malle, répond que c'est Fieschi, on lui demande quel jour, et elle indique un jour où elle a vu Fieschi, le lundi.

Me Dupont. — Le jour où Morey et la fille Nina ont été à la barrière du Trône, n'a-t-elle pas manifesté à Morey le plus grand désespoir? Ne disait-elle pas qu'elle ne savait où aller?

Le temoin. — Oui, je n'avais plus que cent sous.

Me Dupont. — N'avez-vous pas dit que vous ne pouviez plus rentrer à la Salpétrière, ni aller chez votre mère, avec laquelle vous étiez brouillée?

Le temoin. — Oui, j'ai dit cela. Une fois sortie de la Salpétrière, on ne peut plus y rentrer.

Me Dupont. — N'avez-vous pas dit à Morey qu'il ne vous resterait qu'à vous jeter à l'eau?

Le temoin. — Oui, je l'ai dit.

Me Dupont. — N'avez-vous pas parlé à Morey d'un frère que vous avez à Lyon?

Le temoin. — Oui.

Me Dupont. — Morey n'a-t-il pas dit : « Alors il vaut mieux aller chez votre frère que de vous jeter à l'eau?

Le temoin. — Oui, mais j'ai ajouté: Je n'ai pas d'argent pour m'en aller; et Morey m'a dit alors qu'il me donnerait 60 francs.

M. Dupont. — Comment donc se fait-il que dans les interrogatoires du témoin, elle traduise ce fait d'une autre façon : que ce soit Morey qui veuille l'envoyer à Lyon, et que ce soit elle qui refuse de quitter Paris, quand elle n'avait autre chose à y faire que de se jeter à l'eau?

Le temoin. — Je lui ai dit que j'avais un frère à Lyon; il m'a dit: Pourquoi n'allez-vous pas le retrouver? C'est lui qui m'y a engagée.

M. Dupont. — Pourquoi alors refusiez-vous d'y aller?

Le temoin. — J'attendais que Morey m'apportât les 60 fr. Du moment où je les aurais eus, je serais partie.

M. Dupont. — Le témoin a cependant dit dans plusieurs interrogatoires, et des témoins sont venus déposer qu'elle avait dit que Morey voulait la forcer à s'en aller, et qu'elle n'avait pas voulu absolument aller à Lyon.

Le temoin. — Je n'ai pas dit cela; j'ai toujours dit que j'attendais les 60 francs pour partir. J'ai dit à Morey: Une fois que je serai à Lyon, que vous serez débarrassé de moi, vous me laisserez là. Il m'a dit que j'y resterais seulement un an ou deux. Je lui ai dit alors: Ce n'est pas cela que vous aviez pro-

...pondit qu'une fois que les bruits se...
... revenir.

...me serait impossible de retrouver les dé...
... à ce fait; je m'en rapporte à vos souvenirs;
...stant que Nina a dit, et que des témoins ont
...claration, que Morey voulait absolument la co...
... quitter Paris, et que c'est elle qui s'y était refusée
...t repoussé son projet d'aller à Lyon.

... le procureur-général cite les déclarations de la fille ...ina.

M. DUPONT. — Il n'en résulte pas moins que c'est Morey qui a voulu faire sortir de Paris le témoin, mais que c'était d'un consentement commun; que cette fille n'ayant pas d'asile à Paris, ne demandait pas mieux que d'aller en chercher un chez son frère.

Le témoin a dit que Fieschi lui avait dit qu'il l'avait recommandée à Morey. A quelle époque Fieschi lui a-t-il dit cela?

LE TÉMOIN. — A la fin du mois d'avril. Il me l'a encore renouvelé quelques jours avant les fêtes de juillet.

M. DUPONT. — On a interrogé le témoin sur ce point dans l'instruction, et elle s'est contentée de répondre que la recommandation avait eu lieu dans le mois d'avril.

LE TEMOIN. — C'est un mot que j'ai oublié.

M. DUPONT. — La fille Nina a prétendu qu'à la barrière, chez le traiteur, elle n'avait pas faim, et qu'elle n'a pas demandé à diner. Ainsi, elle prétend qu'elle n'a pas mangé ce jour-là. (*Murmures dans l'auditoire.*)

LE TEMOIN. — Ce n'est pas moi qui ai demandé à diner; on m'a donné une soupe, et j'y ai à peine touché.

M. DUPONT. — On devrait comprendre les paroles des avocats dans le sens qu'ils les disent; je n'ai pas dit que la fille Nina n'avait pas mangé de la journée, j'ai dit qu'elle n'avait pas mangé dans cette partie du jour. Nous entendrons les témoins qui diront si elle n'a pas très bien mangé. (*Nouveaux murmures.*)

LE TÉMOIN. — Non, oh! cela...

Mᵉ DUPONT. — Je ne remplis pas ici des fonctions bien agréables, et il est très pénible pour moi de voir accueillir mes paroles par des murmures.

LE PRÉSIDENT. — Dans une assemblée aussi nombreuse, il

est impossible d'obtenir le plus profond silence. Je n'ai rien entendu dont vous puissiez vous plaindre.

Mᵉ Dupont. — En sortant de chez le traiteur, le *témoin* prétend que Morey lui a dit : Je vais jeter des *balles*.

Le témoin. — Il me dit : Attendez-moi un moment. Je le laissai, et il revint presque aussitôt en me disant : J'avais quelques balles dans ma poche, je viens de les jeter.

Mᵉ Dupont. — C'est bien en sortant de chez le restaurateur ?

Le témoin. — Oui.

Mᵉ Dupont. — Ainsi Morey a attendu pour jeter ces balles que vous ayez fait votre repas ?

Le témoin. — Il paraît qu'il a attendu, puisque c'est après le repas que la chose a eu lieu.

Mᵉ Dupont. — Morey n'a-t-il jeté que des *balles* ?

Le témoin. — Je n'y étais pas, je *n'ai pas vu* ce qu'il avait jeté.

Mᵉ Dupont. — Je vais m'expliquer sur ces balles. D'après le procès-verbal qui a été dressé, il est constant que les balles trouvées à la barrière du Trône n'ont pas servi à charger les canons.

Le témoin. — Je l'ignore, je ne puis dire que ce que j'ai vu.

Mᵉ Dupont. — Le procès-verbal porte qu'on a comparé les balles trouvées à la barrière avec la balle extraite de la blessure de M. de Rieussec et de quelques autres personnes blessées ; elles se sont trouvées de *quelques grains plus* lourdes.

Le président. — Tout cela est étranger au témoin.

Mᵉ Dupont. — Je vais dire pourquoi je demandais au témoin si Morey n'aurait pas jeté autre chose. Fieschi ne pouvant s'expliquer que Morey eût fait les balles avec le *moule* qu'il avait chez lui, a dit que Morey avait un autre moule. J'ai fait la question au témoin, parce qu'il est évident que si Morey avait eu le moule, il l'aurait jeté en même temps que les balles.

Le président, au témoin. — Savez-vous s'il y avait autre chose que des balles ?

Le témoin. — Non, monsieur. Je n'ai pas regardé ce que faisait Morey. Il m'a dit : Attendez-moi un moment ; et j'ai

pensée que quand un homme disait cela à une femme, elle ne devait pas se retourner. En effet, je n'ai pas vu ce que Morey faisait.

Me Dupont. — Morey a-t-il dit au témoin qu'il avait rencontré Fieschi le 28 au matin?

Le témoin. — Morey m'a dit qu'il avait rencontré Fieschi le 28, sur les onze heures, près du Grenier d'Abondance; qu'il lui avait dit : Comment, vous voilà encore! et que Fieschi lui avait répondu : J'ai le temps; le tambonr ne bat pas encore.

Me Dupont. — Comment Morey a-t-il pu dire cela, quand il est constant, de l'aveu de Fieschi, qu'il l'a vu, lui, rue Basse-du-Rempart?

Le témoin. — Morey a dit cela. Je ne sais s'il avait un intérêt à indiquer un lieu plutôt qu'un autre; mais j'affirme qu'il m'a *dit cela.*

Me Dupont. — Morey ne pouvait y avoir aucun intérêt.

Le témoin. — Je répète les paroles telles qu'il me les a dites.

Me Dupont. — Morey vous a dit qu'il avait chargé tous les canons, excepté trois qui avaient crevé.

Le témoin. — Oui, Morey m'a dit cela.

Me Dupont. — Comment Morey a-t-il pu vous dire une chose pareille, quand Morey disait que Fieschi était seul dans la chambre.

Le témoin. — Il ne m'a pas dit qu'il fût dans la chambre quand Fieschi a mis le feu, mais il m'a dit qu'il y était lorsqu'on avait chargé les canons.

Me Dupont. — Pour dire que c'étaient ceux que Fieschi avait chargés qui avaient crevé, il aurait fallu qu'il les eût vus quand ils avaient crevé.

Le témoin. — Morey m'a dit cette chose-là. Peut-être que la description qu'il avait lue de ce qui lui était arrivé lui avait fait connaître que c'étaient les canons chargés par Fieschi qui avaient crevé.

Me Dupont. — Le témoin a dit qu'elle avait demandé à Fieschi comment il avait pu faire cette machine, puisqu'il n'était pas mécanicien; cependant son état est d'être mécanicien.

Le témoin. — Fieschi s'est donné comme mécanicien dans le

logement qu'il occupait, mais il n'était pas mécanicien de son état : du moins je ne l'ai pas vu pratiquer.

Me Dupont. — Comment le témoin peut-elle dire cela, puisqu'elle a vu Fieschi faire le bâtis de la machine?

Le Témoin. — Non, monsieur, je ne l'ai pas vu faire, je ne l'ai pas dit : j'ai vu seulement des morceaux de bois contre le mur et contre la croisée ; mais je n'ai pas vu Fieschi y toucher.

Me Dupont. — Cependant le témoin lui avait dit : *Tu fais toujours des métiers, et tu perds dessus?*

Le témoin. — J'ai dit qu'il achetait des métiers sur lesquels il perdait. Il m'a dit que les morceaux de bois étaient destinés à faire des machines pour filer des cordons. Il en avait déjà acheté un à Croullebarbe : il l'avait revendu à perte, mais il ne l'avait pas fait lui-même.

Me Dupont. Morey a-t-il dit au *témoin qu'il avait conseillé* à Fieschi de se brûler la cervelle?

Le Témoin. — Morey m'a dit qu'il avait conseillé à Fieschi de bien charger son pistolet; que Fieschi avait promis de le faire, et que cependant il ne l'avait pas fait. Morey me dit encore que Fieschi était un bavard ; qu'il avait annoncé à plusieurs personnes, entre autres à Boireau, qu'il y aurait du bruit à la revue, et que Boireau en avait parlé à son atelier.

Me Dupont. — Comment Morey a-t-il su cela?

Le témoin. — Nous avions lu dans les journaux que Boireau était arrêté.

Me Dupont. — Lorsque la fille Nina a commencé à dire que Fieschi avait dû se brûler la cervelle, Fieschi *niait tout;* c'est après la confrontation avec Nina qu'il a dit comme elle, en répondant oui à toutes ces questions.

Le temoin. — Lorsque j'ai été confrontée la première fois avec Fieschi devant M. Zangiacomi, c'était pour le reconnaître, il n'avait pas été question de l'affaire. Le lendemain, une autre confrontation a eu lieu en présence de M. le président de la cour.

Me Dupont. — Dans cette confrontation, Fieschi avait tout nié jusqu'alors. Il a répondu oui sur tous les dires de Nina. Je passe à d'autres faits.

Le 30 juillet, la malle a été apportée par Morey. Morey n'était pas présent à l'ouverture de cette malle. Je demande au

témoin de bien préciser si elle a revu Morey ou non depuis le moment où on lui a apporté la malle.

Le témoin. — Oui, monsieur, je l'ai vu le soir; il est revenu le soir; on peut s'en informer auprès de la dame de la maison, car elle l'a vu.

Me Dupont. — Ainsi, depuis le 30 au soir, elle n'a pas vu Morey.

Le témoin. — Non, monsieur.

Me Dupont. — Cependant la fille Nina a dit dans ses interrogatoires qu'elle a vu Morey le lendemain 31, dans la journée, et que c'est le lendemain qu'elle lui a remis les livres, et non le 30 au soir?

Le témoin. — Oui, monsieur, c'est vrai, je m'étais trompée.

Me Dupont. — Le dimanche vous y êtes retournée : la dame Mouchet vous a dit que tout le monde était sorti.

Le témoin. — Morey m'avait dit de revenir le samedi matin : ne le trouvant pas, j'ai craint qu'il ne fût arrêté.

Me Dupont. — Quand le témoin a-t-il su que Morey était arrêté?

Le témoin. — Lorsque j'ai été arrêtée moi-même.

Me Dupont. — Cependant un témoin, le portier de la maison, déclare qu'elle savait antérieurement que l'*oncle* était arrêté.

Le témoin. — Au moment où on me parla de la malle, et lorsque je niais tout, le juge me dit : Mais Morey l'avoue. Je dis : Il est donc arrêté, on me répondit qu'en effet il était arrêté.

Me Dupont. — Morey, selon vous, a emporté les livres et le carnet, il vous avait recommandé de les brûler, parce que le carnet était écrit à toutes les pages jusqu'au dos?

Le témoin. — Ayant voulu déchirer les feuilles écrites du carnet, Morey me dit qu'il y avait de l'écriture de Fieschi, que le livre était écrit partout, même sur le carnet, et qu'il fallait le brûler; il a emporté ensuite le dos, en disant qu'il le détruirait pour qu'il n'entrât pas chez lui.

Me Dupont. — Le témoin avait jeté sur les yeux sur ce carnet.

Le témoin. — Oui, monsieur, je l'ai vu et feuilleté.

Me Dupont. — Le témoin a dû voir que sur quatre-vingt-

trois pages, il n'y en avait que deux ou trois, sur le recto desquels il y avait quelques chiffres, quelques écritures ?

Le témoin. — Je ne puis dire combien il y avait de feuilles écrites, mais j'ai remarqué des feuilles sur lesquelles *il y avait* beaucoup de chiffres dont je ne comprenais pas la signification. Sur la dernière il y avait écrit le mot *bua*, 13,50, et plus loin les mots *matelas*, *chaises*, etc., avec les prix marqués sur chaque objet.

Me Dupont. — Mais si le témoin a bien inspecté le carnet, il a dû voir quatre-ving-trois pages blanches.

Le témoin. — Il y avait des pages qui n'étaient pas écrites, et à la suite des pages entières d'écriture.

Me Dupont. — Il vous avait dit, selon vous, qu'il y avait de l'écriture jusque sur le dos, et cependant il n'y avait rien d'écrit au commencement.

Le témoin. — Il y avait des pages écrites au crayon, mais il y avait des pagss blanches.

Le président. — Le procès-verbal constate l'état dans lequel le carnet a été retrouvé, et l'on a fait le *fac simile* des feuillets.

Me Dupont. — Le *fac simile* ne contient que trois pages d'écriture; ainsi, il n'est pas vrai que ce carnet soit écrit d'un bout à l'autre.

Le président. — C'est à Morey, et non pas au témoin, que s'adressait l'observation.

Nina Lassave. — Morey a peut-être cru que j'oublierais de brûler le carnet, il l'a emporté afin de le brûler *lui-même*.

Me Dupont. — Le procès-verbal constate que le carnet retiré de la fosse d'aisance a été remis à un expert. L'expert a détaché huit feuillets qui paraissaient contenir de l'écriture; sur ces huits feuillets il en a rendu quatre, sur lesquels on n'a découvert aucune trace de caractères; quatre seulement contenaient des chiffres ou de l'écriture.

J'aurais aussi quelque chose à dire sur le transport des livres, mais j'attendrai que Fieschi soit expliqué.

Fieschi. — Si M. le président a pris des mesures d'après les indications que j'ai données pour que les livres se retrouvent, ils ne tarderont pas à y être mis entre les mains de la justice. Ils sont déposés chez le portier de la maison, où sont les archives du royaume; je ne me souviens pas du nom de la rue. Le

portier est un nommé Schwartz ; c'est lui qui a prêté le mou e pour faire les balles. (Vive sensation.) Elles étaient plus fortes que le calibre des fusils, voilà pourquoi il a fallu les forcer. Laurent pourra dire comment la malle a été enlevée.

Dans tout ce que je dis là, je n'ai point d'intention de faire trancher la tête à mes complices; je ne cherche pas à y comprendre la mienne, je ne cherche pas à me justifier, mon seul but est de faire connaître la vérité.

Vous M. le président, le premier de tous les juges qui m'ont interrogé, vous savez fort bien que je ne vous ai jamais demandé d'avoir recours à la clémence en ma faveur ; je ne mendierai pas pour sauver ma vie, je suis décidé à mourir pour servir d'exemple. Il faut des victimes, et je dois être le premier à monter à l'échafaud, mais je mendierai la vie de mes complices.

Il ne faut pas que le gouvernemet, que mes juges, que la nation, ni l'univers, croient que j'ai fait ces déclarations dans le but de sauver ma vie. Le peuple et la nation, le monde entier me jugeront quand je serai à mon dernier moment. Il s'agit de savoir pourquoi j'ai soupçonné la trahison de Morey à mon égard; le voici :

J'ai donné à Morey les balles pour charger les fusils; elles étaient plus grandes que les calibres; il fallait les forcer pour les faire entrer dans les canons, il fallait pour cela les frapper avec un maillet. Mais quand même elles auraient été plus petites que les calibres, rien n'est plus facile que de charger une arme de manière à la faire crever. (Sensation universelle et prolongée.) Morey a fait un tour de chasseur : étant un des premiers tireurs de France, il connaît l'effet des armes à feu comme je le connais moi-même. Il suffit de ménager, en chargeant une arme, un espace vide entre la poudre et les balles, on est sûr alors que par la compression de l'air les canons crèveront. (Nouveau mouvement.) Il sera facile aux gens de l'art de s'assurer que tous les fusils n'étaient pas chargés au même point, voilà pourquoi plusieurs ont crevé de manière à faire sauter les débris de la culasse en face de moi, et à me laisser mort sur le coup. (Vive sensation.)

Il n'était pas besoin pour cela d'aller chercher des balles plus fortes que le calibre ordinaire : on aurait pu aussi bien charger les armes avec des lingots qui se seraient alongés, en

ne laissant aucun vide entre eux, et la poudre n'aurait point fait éclater les armes.

Il me reste envers la patrie un devoir que je remplirai par la suite; car j'ai toujours eu de l'intérêt pour ma patrie, j'ai agi pour son bonheur. (Rumeurs prolongées.) La mort de plusieurs hommes ne suffisait pas, voilà pourquoi j'ai dû faire mes déclarations. J'ai choisi pour confident l'homme qui m'en paraissait le plus digne, même parmi les ministres, même parmi les conseillers de la cour. Je lui ai fait connaître la vérité, je ne suis point un délateur. La mort de cinq hommes ne serait d'aucune importance, mais il faut un exemple, et je me dévoue, lorsque j'aurais trouvé une nouvelle patrie par l'expiation de mon crime, je serais plus tranquille que vous tous; je ne vivrai plus, mais ma mort aura été utile. Je n'ai pas été *sage*, il faut que je me résigne à mon malheureux sort; je ne puis plus être libre, je suis coupable; je dois mourir, je le sais.

Certes, d'après les malheureuses circonstances qui m'ont entraîné dans cette abîme, je ne puis en vouloir à personne; mes passions m'ont livré au crime, je dois en subir les conséquences.

J'affirme que Morey a chargé les canons de manière à me faire rester sur la place. Je prie M. le président et M. le procureur-général de ne pas oublier mes observations.

M. Dupont. — L'incident inattendu qui vient de s'élever à cette audience aurait dû nécessairement s'élever avant ce jour. Car la déposition de la fille Nina et les dispositions de Morey envers cette fille lui étaient connues depuis long-temps. Voici en effet, page 193 de la procédure, la déclaration de Nina Lassave :

« Je dois dire ici ce qui m'a déterminée à me rendre chez M. Morey. Je l'ai vu plusieurs fois, il y a deux ans, chez ma mère, lorsque nous demeurions avec Fieschi, rue Croulebarbe. Je l'avais revu le lundi sur le boulevart avec Fieschi; et comme je ne connaissais aucune autre personne qui pût avoir quelques liaisons avec Fieschi, je pensais que je trouverais près de lui des consolations et des secours. Je montai au premier étage, où je le trouvai. J'étais tout en pleurs; il me dit : « Eh bien ! qu'est-ce qu'il y a donc? » Je lui répondis : « Vous le savez tout aussi bien que moi. » Il me réplique : « C'est donc

Fieschi qui a tiré le coup? Est-il mort? » Je réponds: « On dit que oui: vous étiez avec lui lundi. » « Non me dit-il, je suis sorti, mais je n'étais pas avec lui. » « Pourquoi, lui répondis-je alors, cherchez-vous à me le cacher? Je vous ai vu de mes propres yeux; vous étiez dans un café sur le boulevart avec Fieschi. » Il me dit: « Oui, c'est vrai. » Je lui exposai que j'étais malheureuse, que je ne savais ce que j'allais devenir; mes sanglots étouffaient mes paroles. Après une pause de quelques instans, il me dit: « Montez à la barrière du Trône, vous m'y attendrez, et je vous parlerai. » Je me dirigeai immédiatement de ce côté, et je pris à la Bastille un omnibus qui me conduisit jusqu'à la barrière du Trône. Le sieur Morey ne tarda pas à me rejoindre; il me fit entrer chez un marchand de vins traiteur, à gauche en dehors de la barrière; et quand nous fûmes à table, il me dit: Vous ne saviez rien? » « Je ne sais, lui répondis-je, que ce qui n'est ignoré de personne. » Fieschi est un imbécille, dit-il alors; il a voulu se mêler de charger trois fusils, et ce sont justement ceux-là qui ont crevé; c'est moi qui ai chargé tous les autres. J'avais recommandé à Fieschi de bien charger son pistolet, et il devait se brûler la cervelle; ce n'est qu'un bavard: il a dit dans certains endroits qu'il y aurait du bruit le jour de la revue, il a eu tort. J'ai une malle à vous remettre; je vais vous la faire envoyer tout de suite; vous la ferez ouvrir par un serrurier; vous verrez ce qu'il y a dedans, mais vous ne vendrez rien à Paris. Je vous procurerai le plus tôt que je pourrai 60 fr.; vous emporterez la malle, vous partirez pour Lyon, où vous pourrez sans danger vous debarrasser des effets de Fieschi; je m'en vais vous procurer une chambre, et j'aurai soin de vous jusqu'au moment de votre départ. »

Ainsi Morey avait promis d'avoir soin d'elle.

M. Marie (l'un des défenseurs de Pepin). Il n'y a dans la déclaration de la fille Nina qu'un seul fait sur lequel nous ayons intérêt à la faire expliquer.

La fille Nina vous a dit que dans le mois d'avril Fieschi l'avait recommandée à Pepin. Je prierai M. le président de demander à la fille Nina si, antérieurement à l'attentat, elle a jamais vu le sieur Pepin, soit avec Pepin, soit ailleurs.

Nina. — Je n'ai jamais vu Pepin avec Fieschi; mais Fieschi m'a dit que Pepin et Morey étaient ses amis très intimes, qu'il ne faisait rien sans les consulter, que Pepin ainsi que Morey

savaient le logement qu'il occupait, et qu'eux seuls le savaient.

Me MARIE. — Connaissait-elle Pepin?

NINA. — Non; monsieur, je ne l'avais pas vu.

Me MARIE. — Avait-elle vu la dame Pepin?

NINA. — Oui, deux fois avant l'attentat, et la troisième fois le même jour.

Me MARIE. — Je sais que le témoin a déclaré avoir vu la dame Pepin le jour de l'attentat; mais pour les faits antérieurs à l'attentat, voici ce que Fieschi a déclaré :

» La petite est venue plusieurs fois me prendre à la porte de Pepin, en sortant de la Salpétrière. Aussitôt que je l'apercevais, j'allais sur-le-champ au-devant d'elle : Pepin ne la voyait pas; sa femme ne la voyait pas non plus. »

LASSAVE (Nina). — Je vous demande pardon.

Me MARIE. — Si mes souvenirs sont *exacts*, *Fieschi* a dit à cette audience que Nina venait les chercher chez Pepin, et qu'il l'attendait au comptoir.

LASSAVE (Nina). — J'entrai sous prétexte d'acheter du sucre ou du café; c'était Mme Pepin elle-même qui me servait; Fieschi était au comptoir, et comme il sortait tout de *suite*, Mme Pepin aurait pu s'en apercevoir.

Me MARIE. — Fieschi avait dit au témoin, suivant elle : « S'il m'arrive un malheur, Pepin aura soin de *toi.* » Comment ne lui a-t-elle pas demandé de la présenter à Pepin et à sa femme, afin de réclamer des secours auprès d'eux dans le cas où ce malheur arriverait?

LASSAVE (Nina). — Fieschi m'a dit : Je te presenterai à M. Pepin afin qu'il te connaisse; mais il ne l'a pas fait.

Me MARIE. — Dans l'instruction, il n'a jamais été question de cette circonstance. Il résulte au contraire des interrogatoires, que Fieschi aurait donné à la fille Nina l'assurance *qu'elle* ne serait jamais abandonnée ni de Pepin, ni de sa femme. Voilà le fait que je voulais constater.

LASSAVE (Nina). — Fieschi m'a dit qu'il me presenterait à M. Pepin; peut-être n'avait-il pas l'intention de le faire.

FIESCHI. — Il était fort inutile de présenter la petite Nina à M. Pepin. Je ne l'avais pas présentée davantage à Morey; mais Morey est un homme de bonne foi, je l'ai dit, et je lui rends justice sous ce rapport : il m'a nourri, il m'a blanchi. C'est avec

regret que je le dénonce, mais il était utile d'éclairer la justice, sans espoir de me sauver.

Je reviens à l'affaire de M. Petit, Mme Pepin a vendu deux fois du sucre et du café à Nina; j'étais dans le comptoir lorsque j'avais donné rendez-vous à Nina. Lorsqu'elle venait acheter, c'était pour dire : Me voilà, allons-nous-en. Je sortais aussitôt, et Mme Pepin n'y faisait pas attention.

Il a été question hier du livret. J'y reviendrai. Je prie M. le procureur-général de demander au témoin s'il est retourné chez Morey après que la malle a été ouverte; si le carnet est resté entre les mains de Nina; si Nina est retournée chez Morey après lui avoir donné le carnet. La cour verra alors ce qu'elle a à faire. Je prie M. le procureur-général de remarquer ces faits.

Le président, à Nina. — Quant vous êtes retournée chez Morey, celui-ci était-il déjà en possession du carnet?

Nina. — A l'époque où je suis allée chez Morey, il était déjà en possession du carnet; j'ai apporté le carnet le vendredi; c'est le dimanche que je suis allée chez lui sans y entrer.

M. Martin (du Nord.) — On a dit tout à l'heure, dans l'intérêt de Morey, que dans un interrogatoire du 5 août, Nina avait déclaré que si elle s'était adressée à Morey, c'est qu'elle savait que c'était un homme bienfaisant. Il faudrait lire la déclaration faite le 7 août, pour montrer que constamment elle a été d'accord avec elle-même.

On lui demande : « Fieschi ne vous avait-il pas également recommandée à Morey. »

Ainsi les deux se concilient. Je prie M. le président de demander à Morey s'il persiste à dénier les faits attestés par Nina.

Le pésident. — Morey, vous venez d'entendre ce qu'a dit Nina : le déniez-vous ?

Morey. Certainement, cela est faux.

M. Martin (du Nord). — Cependant Morey a déclaré dans ses interrogatoires qu'effectivement il avait l'intention de faire partir la fille Nina pour Lyon, et qu'il devait lui donner une somme de 60 fr.

Morey. — Je n'ai jamais dit cela.

M. Martin (du Nord). — Il l'a nié, peu importe; il l'a avoué plus tard. Comment se fait-il qu'un homme qui se pré-

tend gêné dans ses affaires ait pu prêter 60 fr. à une femme qu'il connaissait à peine, et qui avait eu des relations avec un homme qu'il devait estimer peu après son crime ?

MOREY. — Si j'ai consenti à faire le sacrifice dont il s'agit, c'est que Nina avait annoncé l'intention de se détruire, puisqu'on a trouvé sur elle ce qui prouve cette intention. Je consentis à lui donner de quoi aller à Lyon pour trouver son frère, je lui dis que si son frère était un homme, il me rembourserait plus tard ces avances.

M. MARTIN (du Nord). — Morey a remis tout de suite une quinzaine de francs; il a promis de donner 60 fr.; en tout, ses sacrifices auraient pu s'élever de 80 à 100 fr. Cette somme était considérable pour un homme de sa position, et en faveur d'une femme qu'il connaissait à peine.

MOREY. — La fille Lassave m'ayant dit qu'elle n'avait pas un morceau de pain à se mettre dans les dents en attendant les 50 francs pour payer le voyage de Lyon, il fallait bien que je lui donnasse les moyens d'exister jusque là. C'est alors que je lui donnai 15 fr. pour ses besoins personnels, et 6 fr. pour payer le loyer de sa chambre. J'ai fait tout cela par humanité.

M. MARTIN (du Nord). — Morey avoue-t-il que le 29 juillet, lorsqu'il était à la barrière du Trône avec Nina, il soit allé chez Lesage pour reprendre le livret de Bescher ?

MOREY. — Je n'ai jamais nié être allé chez Lesage pour le prévenir et reprendre le livret.

M. MARTIN (du Nord). — Avoue-t-il aussi qu'il a remis le passeport à Bescher le 31 juillet ?

MOREY. — Je ne sais si c'est le 30 ou le 31. Jamais le passeport n'a été dans les mains de Fieschi.

M. MARTIN (du Nord). — Comment Morey s'explique-t-il que ce qu'a dit Nina le 7 août et postérieurement, et qui avait été nié constamment par Bescher et par Morey, se trouve reconnu vrai aujourd'hui? Je fais cette observation pour établir la véracité de Nina.

MOREY. — Je ne nie pas et je n'ai jamais nié avoir conduit dîner la fille Lassave, parce qu'elle m'a dit n'avoir pas un morceau de pain à mettre sous la dent, être allé avec elle chez Lesage. Tout le reste est faux; je le nie.

M. MARTIN (du Nord). — Fieschi était en prison. Les faits étaient postérieurs à l'arrestation de Fieschi. Morey et Bescher

nient ces faits. Cependant la fille Lassave les a déclarés le 7 août. Si elle a dit la vérité sur ces faits, on doit supposer qu'elle l'a dit aujourd'hui relativement au carnet. Je ferai remarquer que la fille Nina a dit ce qui se trouvait dans ce carnet avant qu'il ne fût retrouvé. C'est le 15 août qu'il a été retrouvé dans les fosses d'aisances de Morey.

Me Dupont. — Il semble qu'il n'a jamais été douteux, nié par personne, que le carnet ait été entre ses mains, mais avant l'ouverture de la malle. Il n'y a rien de miraculeux à ce qu'elle ait vu le carnet, qu'elle ait pu lire différentes choses qui s'y trouvaient. C'est justement pourquoi je lui demandais comment Morey avait pu lui dire que le carnet était plein d'écritures.

Nina.—Morey m'a dit cela; mais il ne m'a rien appris, puisque je le savais.

(*La séance est suspendue pendant un quart d'heure; elle est reprise à quatre heures vingt minutes.*)

Mlle Annette Bocquin, âgée de dix-neuf ans, lingère, témoin, déclare ne connaître que Fieschi parmi les accusés.

Le président. — Fille Bocquin, vous avez été dans la plus grande intimité avec Fieschi : dites ce qui est à votre connaissance sur les faits antérieurs ou postérieurs à l'attentat. Parlez avec assurance, dites tout ce que vous savez : en disant toute la vérité, vous ne devez éprouver aucune crainte.

La fille Bocquin.— Les faits m'ont échappé de la mémoire.

Le président. — Que se passait-il lorsque vous logiez avec Fieschi ?

R. Je n'ai vu chez lui d'autre personne que Nina et la demoiselle Agarithe, jamais d'homme. Je l'ai vu chez la femme Petit à l'époque où je connaissais M. Janod : Fieschi venait quelquefois au devant de moi avec M. Janod.

D. Est-ce que vous n'avez vu chez Fieschi que deux femmes, Agarithe et Nina ?

R. Oui, monsieur.

D. Vous seriez-vous quelquefois trouvées toutes les trois ensemble ?

R. Oui, monsieur.

D. Quand vous étiez toutes les trois ensemble, parliez-vous politique ?

R. Non, monsieur.

tend gêné d
qu'il con
homme
Mo
c'est
qu'
ar

D. Quelques jours avant l'attentat, avez-vous remarqué quelque changement qui dénotât une grande préoccupation?

R. Il n'était pas comme d'habitude, il était *plus* pâle, plus affairé; je ne savais pourquoi.

D. Vous parlait-il de ses amis?

R. Oui.

D. Desquels?

R. De Pepin et de Morey.

D. Y en avait-il un avec qui il fût plus lié qu'avec l'autre?

R. Il parlait plus souvent de Morey.

D. Saviez-vous qu'il allait diner chez Morey?

R. Oui, monsieur.

D. Y allait-il le soir? en revenait-il tard?

R. Il rentrait assez tard quand il y allait.

D. Savez-vous quelle était la profession de Pepin?

R. Non, monsieur. Je savais *seulement* qu'il était du côté de la Bastille.

D. Vous n'avez donc pas entendu dire à Fieschi qu'il pouvait prendre chez Pepin les objets dont il avait besoin?

R. Quelquefois Fieschi revenait chez lui avec des provisions, avec du café. Je ne savais pas qu'il prenait cela chez Pepin, et que c'était à crédit.

D. Avez-vous entendu parler quelquefois de l'accusé Boireau?

R. Oui, quelquefois.

D. Savez-vous si Boireau venait le visiter quelquefois?

R. Non, jamais.

D. Savez-vous si Boireau était venu le demander?

R. Jamais je ne l'ai vu.

D. La fille Nina n'était-elle pas chez vous le jour de l'attentat?

R. Oui, monsieur.

D. Elle a passé chez vous la nuit du 28 au 29?

R. Oui, monsieur.

D. Vous a-t-elle parlé d'une visite qu'elle avait faite chez Pepin ou chez sa femme?

R. Elle m'a dit qu'elle allait chez la femme Pepin; plus tard elle m'a dit qu'elle en avait été mal reçue; puis elle m'a dit qu'elle allait chez Morey.

D. A quelle époque avez-vous cessé de loger avec Fieschi?

R. Quinze jours ou trois semaines avant l'attentat.

D. Pendant que vous y logiez, lui avez-vous vu apporter des morceaux de bois?

R. Non.

D. Y en avait-il dans sa chambre?

R. Oui.

D. A quel usage le destinait-il?

R. Il ne m'en a jamais parlé.

D. N'a-t-il pas été question de bois pour faire un métier?

R. Le vendredi qui a précédé l'attentat, lorsque j'ai vu le métier monté, il m'a dit que c'était pour faire un calicot.

M. MARTIN (du Nord) — Quand Nina vous a dit qu'elle était allée chez madame Pepin, vous a-t-elle dit pourquoi?

R. Elle m'a dit qu'elle y allait parce que Fieschi lui avait dit que, si quelquefois il lui arrivait un malheur, qu'il la recommanderait à Pepin.

Me DUPONT. — Je désirerais que le témoin dît quand Fieschi lui a parlé de Morey.

LE PRÉSIDENT. — Elle a répondu.

Me DUPONT. — Elle a dit oui d'un côté, et non de l'autre. Elle a commencé par nier.

LA FILLE BOCQUIN. — Je ne me rappelle pas si j'ai commencé par nier que Fieschi m'ait parlé de Morey.

M. DUPONT. — Voyez page 214 :

« D. Connaissez-vous Morey?

» R. C'est Nina qui m'en a parlé.

» D. Savez-vous si Fieschi était lié avec Morey?

» R. Non, monsieur. »

Ainsi, la seule personne qui ait parlé de Morey au témoin, c'est Nina. Aujourd'hui ce n'est plus cela.

Ainsi, l'intimité dont le témoin parle aujourd'hui entre Fieschi et Morey, c'est par Nina qu'elle en a été instruite.

M. MARTIN (du Nord.) — Voici ce que je trouve dans son interrogatoire du 12 août.

M. DUPONT. — J'ai parlé du 7 août.

M. MARTIN (du Nord.) — Je lis page 218 :

« D. Avez-vous quelque chose à ajouter à ce que vous venez de dire sur les relations de Fieschi avec Morey?

» R. Je sais que Fieschi allait très souvent dîner chez Morey.

» D. Y allait-il quelquefois le jour?

» R. Oui, monsieur, et il rentrait à minuit, une heure du matin.

» D. Savez-vous si Morey donnait des secours d'argent à Fieschi?

» R. Non, monsieur.

» D. Fieschi vous a-t-il souvent parlé de Morey?

» R. Oui, monsieur; il en parlait très souvent.

» D. Paraissait-il compter beaucoup sur lui?

» R. Oui, monsieur, il en parlait comme d'un ami très solide. »

M. Dupont. — Le témoin n'a-t-il pas vu la fille Nina après l'attentat, et ne lui a-t-elle pas dit qu'elle était perdue?

Le témoin. — Oui, monsieur.

M. Dupont. — Quels sont à peu près les termes dans lesquels la fille Lassave s'est exprimée?

Le témoin. — J'ai dit que quand la fille Lassave était venue chez moi après l'attentat, qu'elle m'avait dit qu'elle était perdue. A cela je lui répondis que moi aussi j'étais perdue, puisqu'on savait que j'avais demeuré chez Fieschi, qu'on croyait que j'avais été sa maîtresse.

M. Dupont. — Le témoin craignait donc les poursuites de la justice. Dans son opinion, ses liaisons avec Fieschi pouvaient donc le compromettre.

Le président. — Je ne puis adresser de pareilles questions au témoin. Le défenseur s'est plaint hier de ce que j'en adressais de cette nature aux accusés.

M. Dupont. — Un accusé n'est pas un témoin; un accusé n'est pas obligé de répondre. (Mouvement dans la cour.) J'ignore quelle est l'opinion de la cour des pairs, mais je sais que le Code d'instruction criminelle ne dit nulle part aux accusés : Répondez, accusez-vous vous-mêmes. Un accusé n'est pas forcé de s'expliquer.

M. Martin (du Nord.) — Le Code d'instruction criminelle ne dit pas qu'un accusé pourrait refuser de répondre.

M. Dupont. — Quand je fais cette question c'est pour m'expliquer à moi-même quelle a pu être la valeur de la déposition. Vous sentez que lorsque quelqu'un dépose avec la crainte d'être poursuivi, où lorsqu'il dépose comme un témoin non soumis à aucune espèce de crainte, la déposition a plus ou

moins de valeur. Quand je demande au témoin si à l'époque de l'attentat elle n'a pas craint elle-même que ses liaisons avec Fieschi ne la compromissent, c'est dans l'intérêt de mon client que je lui fais cette question. Elle peut et elle doit y répondre.

Le président. — Mais elle a répondu déjà. D'ailleurs elle était inculpée.

Me Dupont. — Mais avant d'être en prison, elle a été interrogée; avant d'être en prison on n'y est pas. Ce sont ces impressions pendant l'interrogatoire qui a précédé son arrestation dont je lui demande compte.

Le président. — Elle a déjà répondu, puisqu'elle a dit qu'attendu ses liaisons avec Fieschi, elle craignait d'être poursuivie.

La fille Daurat (Marguerite) dite Agarithe, autre témoin, est introduite. Elle déclare avoir connu Fieschi avant l'attentat.

Le président. — Vous avez été en relation avec Nina Lassave, par conséquent vous devez avoir connaissance de ce qui s'est passé chez Fieschi. Vous devez savoir des choses importantes tant antérieures que postérieures à l'attentat.

R. Peu de jours après mon arrivée à Paris, je suis allée chez Fieschi; j'y suis retournée peu de temps après; Fieschi ne lui a rien communiqué. J'ai vu chez lui du bois, un espèce de métier; je lui en ai demandé l'usage. Fieschi m'a souri, et ne m'a donné aucune explication. Je ne connaissais pas Fieschi, je ne connaissais que Nina.

Fieschi m'a prêté 5 fr. pour payer ma quinzaine d'avance, je l'ai vu le dimanche qui a précédé l'attentat; le 26 juillet, il est venu chez moi, m'a prié de recevoir la petite Lassave parce qu'il devait aller à une réunion de francs-maçons. La fille Lassave a passé une partie de la journée avec moi.

D. Dans les jours qui ont précédé l'attentat, n'avez-vous pas remarqué à Fieschi quelque chose qui dénotait son agitation?

R. A cette époque, Fieschi est venu chez moi, il avait l'air égaré, les yeux hagards, enfin quelque chose de fort extraordinaire. J'étais bien loin cependant de prévoir ce qui arriverait.

D. Avez-vous entendu parler d'un projet de départ prochain?

R. Un jour en parlant à Nina, il lui dit qu'il pourrait se faire qu'avant peu sa position changeât.

D. Avez-vous entendu Fieschi parler de l'accusé Boireau ?

R. Non, monsieur. Fieschi m'a parlé d'un jeune homme; dans ma première déposition, je dis que ce jeune homme était lampiste. Ce fut ainsi que l'on fut sur les traces de *Boireau*.

D. Vous l'avez cependant nommé vous-même, Boireau.

R. Dans ma première déposition, je n'ai pas nommé Boireau. Lorsque le juge d'instruction a prononcé son nom, j'ai dit que je ne le connaissais pas.

D. Quelques jours avant l'attentat, étant chez Fieschi, *n'y* avez-vous pas vu des morceaux de bois en forme de machine ?

R. Oui, monsieur, c'était un cadre; *il* était dans *la seconde* pièce.

D. Lui avez-vous demandé ce que c'était ?

R. Oui, je ne me rappelle pas ce qu'il me répondit, je sais seulement qu'il se mit à sourire.

(M. le procureur-général donne lecture *de la partie de la* déposition écrite où elle a nommé *Boireau*.)

Le témoin. — Je ne me le rappelle pas maintenant.

Me Dupont. — Le témoin se rappelle-t-il que Fieschi lui ait dit que ce jeune homme lui avait pris sa maîtresse, madame Petit ?

R. Mais oui, il me semble qu'il m'a dit cela. Je ne me le rappelle pas bien.

Me Dupont. — Je demandrai encore au témoin si, bien loin d'avoir vu Fieschi avec l'air consterné, il ne l'a pas vu avec un air fort satisfait et se frottant les mains ? (mouvement). C'est dans l'instruction.

R. Oui, c'est bien cela : il avait l'air égaré, mais cependant il se frottait les mains. Un jour il vint chez moi; il prit un fusil qu'il avait l'air de regarder comme un bijou; il me coucha en en joue avec.

M. Martin (du Nord). — Dans une autre déposition, *le témoin* parle de Boireau sinon en *le nommant, du moins en* l'indiquant : « Le jeune homme qui travaille chez un ferblantier. »

Le président. — Comment savlez-vous qu'il travaillait chez un ferblantier ?

R. Il m'en avait parlé à l'occasion de la femme Petit, mais

sans me dire son nom. Il y avait eu une dispute entre plusieurs jeunes gens. Je ne puis me rappeler ce que cela est.

FIESCHI. — Je n'ai pas dit que Boireau était l'amant de madame Petit. Tout le monde sait que cela n'est pas. Boireau connaissait madame Petit, comme il l'a déclaré, et il est reconnu que madame Petit n'est pas la maîtresse de Boireau, parce qu'elle en a un maintenant et dans le temps aussi. Autant qu'il me sera possible, je parlerai très-peu de cette femme, parce que j'ai eu le malheur de l'aimer. Un homme comme moi n'aime qu'une fois, soit en politique, soit en amour. Je suis forcé de répéter cela. (Mouvement.)

BOIREAU. — Voici comment mademoiselle Daurat a su mon nom et où je travaillais : Fieschi, étant avec cette demoiselle, a été rencontré par Suireau dans la rue Neuve-des-Petits-Champs. Fieschi a pu dire qu'il existait un ferblantier qui travaillait dans cette rue, qu'il le connaissait. Voilà comment cette demoiselle a su mon état.

ELISABETH ANDRENER, dite femme Léon, âgée de vingt-cinq ans, couturière, demeurant boulevart du Temple, n. 50, au deuxième étage.

(Le témoin paraît très-ému.)

LE PRESIDENT. — N'ayez pas peur, rassurez-vous. Connaissiez-vous Fieschi avant l'événement ?

R. Oui, je connaissais Gérard dit Fieschi.

D. Dites ce qui est à votre connaissance.

R. Je ne sais rien autre chose que ceci : Le 27 juillet, étant dans ma chambre, j'ai entendu beaucoup de bruit au dessus de ma tête, dans l'appartement où demeurait Gérard. J'ai voulu descendre pour demander à la portière ce que cela signifiait ; mais j'ai rencontré sur le carré Gérard qui descendait avec une autre personne, ce qui fait que je ne suis pas allé chez la portière ; je suis entré chez la voisine qui demeure sur le même carré que moi, et je lui ai raconté ce qui venait de se passer.

D. Pourriez-vous reconnaître l'homme âgé qui était avec Fieschi ?

R. Je ne pourrais pas le reconnaître définitivement, parce que je n'y ai pas fait grande attention, et que ce monsieur, en passant près de moi, a détourné la tête ; de sorte que je n'ai pu le voir que par derrière.

LE PRÉSIDENT. — Levez-vous, Boireau.

Était-il de cette taille ?

LE TÉMOIN. — C'est à peu près cette tournure, la même grandeur.

Me DUPONT. — Le témoin n'a-t-il pas remarqué, quant à Boireau, quelque chose de caractéristique dans son costume ?

LE TÉMOIN. — Le jeune homme avait un habit-veste et un pantalon blanc à carreaux comme passé.

Me DUPONT. — Boireau n'a jamais eu de veste ni de pantalon à carreaux.

BOIREAU. — Je n'en ai jamais eu.

FIESCHI. — Il a été question hier d'un officier piémontais ; je vous prierais de demander à Nina et à Daurat si elles m'ont entendu dire une seule fois ce nom-là. Je tiens à justifier que je n'ai jamais connu d'officier piémontais.

M. MARTIN (du Nord). — Avez-vous connu un autre individu du nom de Victor ?

FIESCHI. — Non, M. le procureur-général.

D. Aucun ; vous en êtes bien sûr ?

R. Aucun, j'en suis bien sûr.

D. Je ne dis pas seulement un individu avec lequel vous auriez été lié ; mais un individu que vous auriez connu passagèrement ?

R. Je n'ai connu aucun individu du nom de Victor, si ce n'est Boireau.

ÉTIENNE TRAVAULT, âgé de vingt-deux ans, *marchand de vin*, boulevart du Temple, n° 50.

D. Vous connaissez Fieschi, qui demeurait dans la même maison que vous, sous le nom de Gérard ?

R. Oui, il était comme moi locataire de la maison.

D. Vous avez été dans le cas de le voir souvent, de causer avec lui ; que vous disait-il ?

R. Il me parlait quelquefois de choses très-frivoles, de ses petites maîtresses ; d'autres fois de la république des États-Unis. Il me dit qu'aux États-Unis les enfans mêmes connaissaient leur code ; mais qu'en France on était trop ignorant.

D. N'a-t-il pas dit autre chose qui ait fixé votre attention ?

R. Non ; je ne connais pas autre chose.

D. N'a-t-il pas demandé, environ quinze jours avant, s'il y aurait une revue?

R. Oui, quinze jours avant.

D. Vous avez vu venir quelquefois chez Fieschi un jeune homme de vingt-cinq ans?

R. Oui; ce jeune homme avait une redingote marron, de longs cheveux, et un chapeau à larges bords.

D. Avez-vous entendu prononcer le nom de Victor?

R. Non, jamais.

D. Quelques jours avant l'attentat, n'avez-vous pas vu apporter quelque chose à Fieschi par un commissionnaire?

R. J'ai vu apporter une malle. Fieschi me dit : C'est ma femme qui m'envoie cette malle; elle contient du vin, de l'eau-de-vie et du linge.

Le président. — Boireau, levez-vous. Est-ce là le jeune homme que vous auriez vu avec Fieschi?

R. Je ne l'ai jamais vu en face; je ne pourrais le reconnaître.

D. Par conséquent, vous ne le reconnaissez pas?

R. Non.

Me Dupont. — Il résulte de la déposition du témoin que le jeune homme a des cheveux longs, une redingote marron et un chapeau à larges bord; je défie qu'on trouve cela dans la garde-robe de Boireau.

Fieschi. — Une circonstance de peu d'importance a été omise. Pourquoi Travault ne déclare-t-il pas que le matin même de l'événement je lui ai donné 100 sous que je lui devais?

Travault. — M. Gérard me devait 8 fr. 14 s., il me dit : il faut faire mon compte. Dans la soirée du vendredi, il me donna 114 sous. Le dimanche sur les onze heures, Gérard fit une course; en revenant il me dit qu'il avait très-chaud, et me proposa de me donner cent sous, si je voulais lui payer une bouteille de bière. C'est alors qu'il me remit le restant de ce qu'il me devait.

Je dois ajouter que le jour de la revue, je lui demandai quelques chaises à prêter; et comme je voulais monter chez lui pour les prendre, il me dit qu'il allait les descendre lui-même, et il les descendit un instant après.

Étienne (Paul). — âgé de trente ans, fabricant de billards, boulevard du Temple, nos 24 et 50.

D. Quels rapports aviez-vous avec Fieschi?

R. Des rapports d'ouvriers. Dix à douze jours avant l'attentat, il m'a emprunté une scie et un maillet sous prétexte de placer une tablette dans une armoire; on les a trouvés le jour de l'attentat.

D. Ne pouviez-vous pas, de votre atelier, voir ce qui se passait chez Fieschi?

R. Mon atelier n'est pas placé de manière à pouvoir voir chez le voisin.

D. Avez-vous connaissance d'autres faits?

R. Indépendamment du tort que cela a fait dans mon commerce, j'ai pensé que, n'ayant pas été arrêté et connaissant l'accusé Fieschi, beaucoup de personnes ont été étonnées que je n'aie pas été mis en état d'arrestation, et j'ai passé à leurs yeux pour être un employé de la police, ce qui m'a fait beaucoup de tort dans ma réputation. (On rit.)

Le témoin qui doit venir ensuite est M. Ladvocat; l'audience est renvoyée à demain à cause de l'importance de cette déposition.

L'audience est levée à cinq heures.

SIXIÈME AUDIENCE. — 4 FÉVRIER 1836.

SOMMAIRE. — *Déposition de M. Ladvocat. — Comparution de Schwartz. — Continuation des témoignages.*

Les accusés sont amenés à midi et quart.

A midi et demi, la cour entre en audience.

M. le greffier en chef fait l'appel nominal de MM. les pairs.

A cet appel ne répond pas M. le marquis de Brézé, indisposé. Le nombre de MM. les pairs présens se trouve ainsi réduit à 167.

LE PRESIDENT. — Faites entrer le témoin Ladvocat. (Marques de curiosité et d'intérêt.)

Le témoin déclare se nommer Gaspard Ladvocat, administrateur des Gobelins, membre de la chambre des députés, lieutenant-colonel de la garde nationale, douzième légion.

…ÉSIDENT. — Connaissez-vous les accusés?

…. LADVOCAT. — Je les connais tous, excepté Boireau.

J'ai dit, dans ma première déposition devant M. le procureur du roi, qu'il pouvait se faire que j'eusse connu Fieschi comme membre de la commission des récompenses nationales. Depuis j'ai recueilli mes souvenirs, et je me suis parfaitement rappelé que ce n'était pas en cette qualité que je l'avais connu.

Il me fut présenté par M. Caunes, qui était à cette époque inspecteur de la Bièvre. J'étais établi dans le faubourg Saint-Marceau; j'avais une fabrique sur le cours même de la Bièvre, et à raison de cela M. Caunes venait chez moi souvent. Il était accompagné de Fieschi, qui était sous ses ordres.

En 1832, je crois, je fis un échange de terrain avec la ville de Paris pour établir deux ponts et un ouvrage de canalisation sur la Bièvre, un déversoir. Ces travaux nécessitèrent de la part de MM. Caunes et Emery des visites fréquentes. M. Caunes était accompagné de Fieschi. Un jour M. Caunes me le présenta comme condamné politique. En ma qualité de condamné politique, je l'accueillis. M. Caunes, j'oubliais de le dire, m'avait beaucoup parlé de son intelligence et de son dévoûment. Il m'avait dit qu'à raison des circonstances où j'étais placé comme lieutenant-colonel de la douzième légion, je pourrais peut-être avoir besoin de Fieschi, qu'il serait important de me l'attacher. J'eus donc l'occasion de le voir souvent, je le répète, très souvent.

Dans les conversations politiques que j'avais avec Fieschi, il ne me parlait que d'une seule chose, que d'un homme, de l'empereur. J'aimais aussi, pour ma part, à m'entretenir de l'empereur avec Fieschi. Ayant cependant remarqué combien son caractère était ardent, je craignis qu'il ne se mêlât aux mécontens. J'employai à son égard un argument que je croyais capital pour détacher Fieschi des sociétés politiques : je lui dis que l'empereur n'aimait pas les républicains, que c'était peut-être aux républicains que l'empereur devait sa chute. Ce seul mot suffit pour détacher Fieschi de toute espèce d'association secrète, et dans toutes les émeutes il était toujours à mes côtés. Il m'avait offert ses services, et j'avais accepté. Il m'a rendu des services importans dans beaucoup de circonstances; si la cour veut que les mentionne, je le ferai.

M. Cousin. — Sans doute.

Le président. — Je vous invite à dire tout ce qui pourra éclairer la justice.

M. Ladvocat. — A l'époque des émeutes, Fieschi, qui était sous-officier dans une compagnie de vétérans, mais ne faisait pas de service, étant sous les ordres de M. Caunes, était souvent près de moi. Je l'ai bien des fois envoyé reconnaître la position de nos ennemis ; il s'est toujours acquitté de ces missions avec intelligence, dévoûment, et, je dois le dire, avec une rare intrépidité. C'est dans ces diverses circonstances que Fieschi m'a rendu ce que j'appellerai des services politiques, non pas, certes, en qualité d'espion : Fieschi n'eût pas accepté de telles onctions, et mon grade de lieutenant-colonel ne me donnait pas qualité pour employer des agens de police. Je crois même que la qualité d'agent de police n'eût pas convenu à Fieschi.

Plus tard, à l'époque du choléra, Fieschi me donna des preuves de son dévoûment ordinaire. M. Caunes fut très gravement atteint du choléra. Fieschi le prit dans sa maison de Croullebarbe, et lui rendit tous les services possibles avec infiniment de dévoûment.

Mon frère, à la même époque, fut gravement attaqué de la même maladie. Comme ma maison était en construction, je fus obligé de faire transporter mon frère dans la maison de santé de M. Dubois, faubourg Saint-Denis, Fieschi m'offrit d'aller le soigner. Ce devoir était le mien, et je remerciai Fieschi. Celui-ci alla néanmoins voir mon frère, et le soigna, et ce fut une des causes qui lui méritèrent encore mon estime et mon intérêt.

Dans trois ou quatre circonstances, j'ai eu occasion de faire obtenir des secours à Fieschi en m'adressant au ministère de l'intérieur; c'étaient des secours de 25 ou 30 fr. Voilà les secours d'argent que j'ai pu rendre à Fieschi. Je me trompe, je lui ai prêté de l'argent : plusieurs fois 10 fr., 20 fr. ; une fois 50 fr., et toujours quelques jours après ces prêts, il me les rapportait. U jour il me demanda 50 fr., je lui dis que je ne les avais pas là disponibles ; et je le remis à quelques jours. Quelques jours après, lorsqu'il revint, il me dit qu'il n'avait plus besoin que de 25 fr. A cette époque, il venait très souvent chez moi. Je le voyais avec intérêt, je le prenais pour un condamné politique. Il avait été placé comme tel dans une compagnie de

sous-officiers vétérans par la commission des récompenses, organisée par la chambre des députés. Il ne m'appartenait pas de vérifier des titres que la commission avait vérifiés elle-même. J'ai dû le prendre sur parole.

Voilà tout ce que j'ai à dire des faits qui se sont passés avant l'attentat. Il est faux, comme l'ont dit quelques journaux, que jamais Fieschi ait été à mon service.

J'oubliais de dire qu'à une certaine époque on découvrit que Fieschi n'était pas condamné politique, on disait qu'il avait falsifié des papiers. Fieschi vint près de moi pour se justifier. Je l'*accueillis* toujours avec le même intérêt ; je ne le cacherai pas. M. Caunes, qui lui portait le plus grand intérêt, vint me voir et me parla aussi de son affaire. Il alla au Palais de Justice, et acquit la triste certitude que Fieschi n'était pas un condamné politique, mais un homme poursuivi par la justice : *Fieschi vint me trouver.* Je lui dit : Fieschi, si vous pouvez vous justifier, revenez me voir, je vous recevrai toujours avec le même intérêt, autrement (ce sont mes expressions), allez-vous faire pendre ailleurs.

Depuis cette époque, je ne l'ai plus revu que sous les verroux de la Conciergerie.

Quant au moment de l'attentat, je n'ai rien su. Seulement il est de fait que la 12e légion a reçu sa place de bataille, sa gauche appuyée au Jardin Turc, et sa droite s'étendant du côté de Franconi. Plus tard, au moment où le roi allait passer, nous reçûmes l'ordre du général Saint-Aignan, notre général de bricade, d'appuyer à droite. Je montai à cheval avec M. Panis et un autre chef de bataillon, j'allai même à la gauche pour faire avancer la musique. Je me rappelle qu'en ce moment j'étais en face la fenêtre de Fieschi. Il est très-possible qu'il m'ait aperçu. Il m'a donné des détails que je crois vrais, à raison surtout du degré de confiance que j'ai en ses paroles.

Voilà tout ce que je sais relativement à l'attentat. Je demande à la cour si je dois déclarer ce que je sais sur les faits qui ont suivi.

UN GRAND NOMBRE DE PAIRS. Certainement.

LE PRESIDENT. — Je vous ai demandé tout ce qui pouvait éclairer la justice.

M. Ladvocat. — Le dimanche qui suivi l'attentat, j'étais chez moi à déjeûner avec quelques amis. Je reçus une ordonnance de M. le préfet de police. M. le préfet de police me disait qu'il avait quelque chose de très-important à me communiquer, et me priait de passer immédiatement chez lui. Je m'excusai près de mes amis, je montai à cheval, et je me rendis à la préfecture, où je trouvai M. le préfet qui faisait sa barbe. (Légère hilarité.) Cela a d'abord l'air peu important. Je demandai à M. le préfet pourquoi il m'avait fait venir; il me répondit que c'était pour m'engager à déjeûner. Je lui dis que je ne m'étais pas douté que c'était là l'affaire importante qu'il m'avait annoncée; j'ajoutai qu'au reste je ne pouvais accepter cette invitation, parce que j'avais quelqu'un à déjeûner chez moi. Nous plaisantâmes quelques instans, et je me disposais à m'en aller, lorsque M. le préfet me dit : *Pour vous dédommager de votre course, je vais, si vous voulez, vous faire voir Gérard.*

En ce moment, bien peu de personnes auraient refusé cette visite; j'acceptai. M. le préfet dit à M. Lecrosnier, qui se trouvait là, avec intention, je l'ai du moins pensé plus tard : *Vous allez accompagner M. Ladvocat, pour lui faire voir Gérard.* Je descendis donc dans les cachots de la Conciergerie; je vois un malheureux gisant sur un lit; la tête couverte de linges. Je ne lui voyais qu'un œil et le bout du nez. A un seul coup d'œil, au regard, je reconnais le malheureux Fieschi. Je ne dis rien; je remontai à la Préfecture, où je trouvai M. le préfet de police qui n'avait pas encore achevé sa barbe, ce qui démontre combien peu de temps s'était écoulé. « Vous avez voulu plaisanter, lui dis-je; vous avez voulu voir si je connaissais l'accusé. Eh bien! je le connais. — En êtes-vous sûr? — J'en suis bien sûr. — Comment s'appelle-t-il? — Fieschi. — Si vous en êtes sûr, vous nous tirez d'un grand embarras. » Peu de temps après, je fis ma déclaration à M. le procureur du roi ou à son substitut, et immédiatement après la confrontation eut lieu.

Dois-je entrer dans les détails de cette confrontation? (*Un grand nombre de pairs.* Oui! oui!

Le président. Dites tout ce que vous savez.

M. Ladvocat. — Je descendis, accompagné de l'un des substituts de M. le procureur du roi, dans le cachot de Fies-

chi. Je m'avançai vers lui. Il n'y avait qu'une fenêtre. Fieschi était assis du côté de cette fenêtre. Je m'avançai, et je lui dis : « Monsieur, me reconnaissez-vous? » Il se tourna et me dit : « Non, monsieur, je ne vous reconnais pas... Seriez-vous des Landes. » Il était ému, et je vis qu'il m'avait reconnu. Pour me faire cette réponse, Fieschi étendit le bras comme s'il me le présentait. Je sentis que je ne pourrais reprendre mon influence sur Fieschi, si je ne reprenais le langage que j'avais autrefois avec lui. Je lui pris le bras, et d'un ton énergique, je lui dis : « Eh bien, moi je vous reconnais, vous êtes Fieschi... Eh quoi! dans une circonstance comme celle-ci, vous refuseriez-vous à reconnaître Ladvocat. » A mon attouchement il se troubla, pleura et me reconnut. Le substitut de M. le procureur du roi lui dit : « Vous reconnaissez donc monsieur? — Oui, dit-il, je le reconnais. — Mais quel est votre nom, ajouta le substitut, dites-le? — Il l'a dit, reprit Fieschi. » Immédiatement après il avoua qu'il était Fieschi. Cette scène m'avait profondément ému. Il était dans une position critique, et je lui demandai si je pourrais me représenter. Il me répondit que oui; je vis dans son regard que j'avais repris l'influence que j'avais autrefois sur Fieschi, et qu'il désirait beaucoup me voir. Le lendemain, je ne lui fis aucune question; je ne lui parlai de rien. Je lui demandai des nouvelles de sa santé. Trois jours après je reçus une invitation de me rendre à la Conciergerie. Je m'y rendis, et je m'y trouvai avec vous, M. le président, avec M. le ministre de l'intérieur, M. le procureur-général, M. le grand référendaire, et là, en votre présence, Fieschi fit cette réponse, que s'il avait quelque chose à dire ce serait à M. Ladvocat; que c'était M. Ladvocat, son ancien protecteur, qu'il choisissait pour son confesseur politique. Vous eûtes la bonté de lui adresser la question que voici, autant que je me le rappelle : Vous prenez donc l'engagement de dire ce que vous savez? — Il répondit : Si je parle, ce sera à M. Ladvocat. — Mais, avez-vous repris, M. le président, autorisez-vous M. Ladvocat à répéter tout ce que vous lui direz? — Fieschi prit alors un ton solennel, et dit qu'il autorisait M. Ladvocat à répéter tout ce qu'il dirait. Là-dessus vous l'engageâtes à avoir confiance en moi et à me dire toute la vérité.

Je compris l'importance de la mission que j'avais à remplir; je vis combien elle était pénible et délicate, mais je l'acceptai,

et si j'avais pu hésiter un instant, les nombreuses lettres anonymes qui m'ont été adressées à cette époque, et qui toutes me menaçaient de mort, m'auraient décidé davantage à l'accepter.

Dès ce moment je continuai mes visites auprès de *Fieschi*, je restais seul avec lui; je prenais des notes informes, et ensuite je me rendais près de vous, M. le président, je vous communiquais ces notes, elles étaient rédigées dans le sens que Fieschi leur avait donné, en conservant son langage autant que possible, de sorte qu'elles contenaient son propre langage et non *le* mien.

Je voyais donc Fieschi souvent; je me rendis ensuite près de vous, M. le président, je retournais à la prison, je lui relisais une fois, deux fois; il comprenait parfaitement, approuvait et corrigeait, car il est très vrai, comme il vous l'a dit, qu'il n'a jamais perdu ni la raison ni la mémoire. Il *disait donc, après* avoir lu et relu ses déclarations: « C'est *cela*, *c'est bien cela* que j'ai dit : j'autorise M. Ladvocat communiquer à cela au gouvernement. » C'est ainsi que toutes les révélations de Fieschi à peu près ont été faites à moi, à l'exception d'une seule dont je dois parler à la cour.

Un jour dans ses révélations, Fieschi prononça des *noms* qui ne m'étaient pas inconnus; c'étaient les noms de mes anciens camarades, aujourd'hui mes ennemis politiques; c'étaient mes anciens camarades. Je dis alors: Halte-là! Fieschi, ne m'en dites pas davantage, il s'agit ici de mes anciens camarades, ce sont aujourd'hui mes ennemis politiques. Ces hommes m'ont fait beaucoup de mal, pour prix de services que je *leur ai rendus*; mais je ne veux rien savoir des révélations que vous auriez à faire à leur sujet. Vous les ferez à un autre que moi: ici mon rôle cesse.

Je me rendis près de vous, M. le président, je vous communiquai cette observation, et vous l'approuvâtes. Je me rendis chez M. le ministre de l'intérieur, qui approuva aussi ma conduite; et dès ce moment je me suis retiré. M. Thiers fit un voyage à cette époque, je l'accompagnai; et les révélations relatives à ces noms qui m'étaient connus, ont été faites pendant mon absence.

Voilà tout ce que j'ai à dire à la cour. Si M. le président juge à propos de m'adresser quelques questions, je suis prêt à répondre.

Le président. — Fieschi vous a dit que vous aviez des craintes à concevoir de la part de quelques personnes. Vous a-t-il indiqué ces personnes?

M. Lavocat. — Cette circonstance me concernant personnellement, je l'avais omise à dessein. Cela est vrai.

Le président. — Dans cette circonstance, vous a-t-il nommé ques-uns des accusés?

M. Lavocat (après quelque hésitation). Dois-je absolument répondre à cette question, M. le président?

Le président. — Vous devez répondre, sans doute.

M. Lavocat. — Il m'a nommé Morey. Encore une fois, j'avais omis cette circonstance à dessein, parce qu'elle m'était tout-à-fait personnelle. Il y en a bien d'autres que Fieschi a nommés.

D. Pouvez-vous les nommer?

R. Je demanderai à me taire, si je ne suis pas absolument obligé de parler; ils ne sont pas sur le banc des accusés.

D. Vous n'y êtes pas obligé?

R. Je tairai leurs noms.

Le président. — Fieschi, avez-vous quelque chose à dire sur ce que vient de déposer M. Lavocat?

(Fieschi paraît fort ému; il fait signe que non.)

Le président. — Asseyez-vous.

Fieschi se relève. — Je n'ai rien à dire, vous le savez. M. Lavocat a su toucher le fond de mon ame, j'ai vu l'intérêt que M. Ladvocat me portait, et c'est à lui que je me suis adressé pour dire ce que je savais, croyant bien faire, pour rendre au moins ce service à la patrie. Il a vu, M. Lavocat, l'empire qu'il avait sur moi. Sa Majesté serait venue et toutes les couronnes, que je n'aurais peut être rien dévoilé. Il a fait plus que n'aurait pu faire tout le monde, et je suis encore tout ému de m'être livré à lui sans réserve; je lui ai dit: voilà tout ce que j'ai fait, dites-le au gouvernement. Il m'a rapporté toutes mes réponses écrites, je les ai examinées; j'affirme aujourd'hui que ce qui est imprimé de ces déclarations est la vérité. Je n'y ai rien vu ni de plus ni de moins. M. Lavocat a écrit cela sous ma dictée et j'ai déclaré que c'était la vérité; j'ai autorisé M. Lavocat à en faire part au gouvernement.

Du reste, quand la cour aura la bonté de m'entendre après

les débats, je dirai encore quelque chose en ce qui concerne M. Ladvocat, et non pour ma défense, car rien n'y peut.

Le président. — Vous avez entendu la déclaration de M. Ladvocat, avez-vous à donner quelques éclaircissemens de plus que ceux qui sont contenus dans sa déclaration?

Fieschi. — J'ai bien quelque chose à dire, mais il ne m'appartient pas de le dire. On dirait que je suis un flatteur et un *vantard*. Je ne dirai donc rien, puisque M. Ladvocat a jugé à propos de garder le silence à cet égard. Puisqu'il est une chose qu'il n'a pas cru devoir dire, je ne dois pas la dire non plus. La cour tout entière ne m'imposerait pas silence comme la présence de M. Ladvocat.

M. Ladvocat, s'avance à la barre. — Ce que vient de dire Fieschi pourrait faire croire que j'ai omis autre chose que des faits entièrement personnels entre lui et moi; il a voulu parler sans doute des services qu'il m'a rendus. *Sur ce point*, je lui ai rendu justice. Plusieurs fois Fieschi m'a averti que je devais être assassiné. Il a veillé sur moi, je le sais. Si c'est à autre chose qu'il a voulu faire allusion, je le prie de répondre.

Fieschi. — Non, Monsieur. Vous savez ce que j'ai fait, mais je n'ai fait que mon devoir.

Vous étiez trop grand pour que je puisse être au même rang; mais comme homme, j'aurais marché avant vous et affronté les canons.

Vous savez bien que sans moi vous ne seriez pas aujourd'hui; je ne me vante pas des affaires que j'ai faites.

M. Ladvocat. — Je croyais avoir indiqué d'une manière assez claire qu'il est vrai que je suis plutôt l'*obligé que le bienfaiteur* de Fieschi. Il m'a rendu de grands services; *non seulement* il a veillé lui-même à ma *sûreté*, mais encore il a averti mon domestique. Il m'a cité des noms que je vous prie de ne pas me faire répéter. Il m'a enfin rendu de grands services comme lieutenant-colonel de la garde nationale dans des missions où il s'est conduit avec intelligence, dévoûment et intrépidité. Il était toujours là.

Le président. — Vous avez déclaré que vous connaissiez tous les accusés, excepté Boireau; avez-vous quelque chose à dire sur eux?

M. Ladvocat. — Je connaissais Morey pour avoir fait partie de la 12e légion, dans la compagnie des voltigeurs du 4e ba-

taillon, de plus, comme sellier et bourrelier; il a même travaillé pour moi. Je le connaissais antérieurement, car il est décoré de juillet, et j'ai été membre de la commission des récompenses du 12e arrondissement.

Quant à M. Pepin, jamais je ne lui ai adressé la parole. Quand il vint dans le faubourg Saint-Marceau, il me fut désigné comme ayant figuré dans les troubles du faubourg Saint-Antoine, en juin 1832. Je connaissais aussi Bescher pour l'avoir vu avec Morey, et comme étant, ainsi que Pepin, habitant du faubourg Saint-Marceau.

Le président. — La franchise et la loyauté avec lesquelles vous vous êtes exprimé doivent donner à la cour pleine confiance dans la véracité de votre déclaration: mais comme président, il est de mon devoir de dire à la cour que les faits rapportés par vous sont de la plus grande exactitude. Vous n'avez rien fait dans cette circonstance que je ne vous aie dicté et en quelque sorte recommandé, puisque vous étiez le seul qui, à raison de votre ancienne influence, pouviez faire parler Fieschi. Vous avez servi la justice, la cour en est pleine de reconnaissance.

J'ajouterai que telle était l'indignation générale, qu'il n'est pas un individu en France qui, ayant connu Fieschi de près ou de loin, ne se soit hâté de me faire connaître, et qui ne m'ait dit ou écrit pour savoir si je voulais l'appeler et le mettre en rapport avec Fieschi. La raison d'un tel empressement est facile à comprendre. Lorsque la justice informe sur un pareil attentat, il importe de faire jaillir de toutes parts la vérité, non seulement pour découvrir les vrais coupables, mais encore pour empêcher que les soupçons ne planent sur ceux qui sont innocens, et l'on sait qu'en pareilles circonstances les soupçons se propagent aisément.

M. Ladvocat. — Je vous remercie, M. le président, des paroles bienveillantes que vous venez de m'adresser; mais je ne sache pas que ma conduite ait besoin de justification.

Le président. — Je ne vous adresse pas ces paroles comme justification, mais comme un témoignage d'estime personnelle et de considération de la cour; c'est le sentiment général que j'ai exprimé.

Fieschi. — Que je dise seulement deux mots. M. Ladvocat

était le seul homme qui pût s'approcher de moi dans l'espoir que je lui dirais mon affaire. Vous savez que M. Thiers, que M. Barthe, tout le conseil des ministres, S. M. *elle-même* m'aurait interrogé, que je ne l'aurais pas fait. *Un souvenir* de mon bienfaiteur a vaincu ma résolution. C'est un défaut peut-être : j'ai été attaché à M. Ladvocat sans réserve; voyant sa main ouverte lorsque j'étais seul avec lui, et qu'il l'a placée dans la mienne, je n'ai plus eu de secret. Il me faut un maître à moi, un maître, n'importe lequel...

Je vous ai déjà demandé de l'indulgence pour mon langage; je ne peux pas en arranger les formes; j'ai ici un *double travail*, de penser italien et de parler français. Personne autre que M. Ladvocat n'aurait eu d'empire sur moi... voilà ce que je voulais expliquer à peu près. Vous savez mieux ce que je veux dire que je ne sais ce que je dis.

M. Bulos (Antoine), âgé de 37 ans, propriétaire *à Paris*, rue de l'Abbaye. J'ai connu Fieschi *il y a quelques* années; je l'ai trouvé dans une *position pénible*. Il m'expliqua que, poursuivi sous la restauration, il avait espéré être aujourd'hui plus heureux, et *qu'il n'en* était rien; qu'on lui faisait monter la garde à la porte de la prison dans laquelle il avait été détenu; je lui ai procuré de l'emploi; il me remercia de l'amélioration survenue dans sa position. Je l'avais vu monter la garde comme un sous-officier de vétérans; il me dit qu'il remplirait plus volontiers le métier de tisseur de draps qu'il avait appris en prison, et qu'il pourrait nourrir sa femme. Je lui fis donc avoir une place; à son retour à Paris, il vint me voir et me remercier, et me tint le propos rapporté dans l'acte d'accusation. Je n'ai pas pris ces paroles en mauvaise part, mais purement et simplement comme un témoignage de reconnaissance pour la protection que je lui avais accordée. Depuis, je le revis chez moi une ou deux fois; je le rencontrais quelquefois dans la rue. Quand le crime est arrivé, il y avait deux ans et demi que je ne l'avais aperçu.

Le président. — Quel est le propos qu'il vous a tenu?

M. Bulos. — Il m'a dit : « Vous avez désormais un sabre et un fusil à votre disposition. » J'ai compris qu'il m'offrait de me défendre au besoin par la force des armes, mais ouvertement, et non par un assassinat.

Le président. — Levez-vous, Fieschi.

M. Bulos. — Je le reconnais.

Fieschi. — Je n'ai rien à dire que de remercier M. Bulos.

Mme Barre (Jeanne-Aminthe Charlier, femme Barre), âgée de 33 ans, marchande épicière, rue de l'Oursine. — Je connais Fieschi ; il n'y a aucun fait particulier à ma connaissance ; pendant qu'il logeait chez moi, je l'avais inscrit sur mon livre sous le nom du *petit républicain*.

M. Martin (du Nord). — Il se faisait donc remarquer par ses opinions exaltées ?

Mme Barre. — Un peu.

M. Lehmann (Nicolas), âgé de trente-six ans, sous-officier sédentaire. — J'ai connu Fieschi dans la 4e compagnie de sous-officiers sédentaires ; nous avons couché pendant six mois dans la même chambre ; j'ai vu un poignard à Fieschi. Il s'est vanté d'avoir reçu à sa table un général dont je ne sais pas le nom.

Le president. — Ses discours et ses conversations vous faisaient-ils connaître quelque chose de ses opinions ?

Le temoin. — J'ai vu qu'il était napoléoniste ; il parlait souvent de la république, il avait un journal de république dans sa poche.

Fieschi. — J'ai dis que j'étais napoléoniste, je le dis encore, parce que je ne change pas d'opinions, et je n'en changerai pas jusqu'à la mort.

D. Avez-vous parlé effectivement d'un général qui aurait diné chez vous ?

R. Oui, monsieur ; c'était le colonel Franceschetti ; il est venu même très souvent. Quant aux journaux, c'était l'époque où j'étais employé au journal de la *Révolution de* 1830. Il n'était pas en faveur du gouvernement, il était de l'opposition ; mais je ne parlai pas de république, je regrettai Napoléon et le regrette encore.

M. Martin (Claude), ex-valet de chambre de M. Ladvocat, actuellement courrier de la malle, demeurant aux Gobelins, fait la déclaration suivante : En 1831 et 1832, étant au service de M. Ladvocat, je vis Fieschi venir à la maison dans différentes circonstances. Il a dit à M. Ladvocat que plusieurs personnes qui lui en voulaient cherchaient à l'assassiner. M. Ladvocat ne faisait pas beaucoup d'attention à cela. Un jour il me dit les noms de trois ou quatre personnes ; je les ai oubliés. Fieschi

avait obtenu une pension comme condamné politique ; elle lui fut retirée. Fieschi vint me trouver et me fit voir un médaillon à l'effigie d'Henri V, et me dit que sa femme lui avait fait connaître la personne qui lui avait remis cela, et que ça pourrait lui servir pour avoir plus tard de l'argent. Il parlait fort mal du gouvernement, et dit que s'il y avait une insurrection, il serait le premier à se mettre à la tête d'une bande, à piller, à assassiner tout, et qu'il lui ferait un mauvais parti.

D. A-t-il parlé du roi?

R. Oui, il a dit que c'était le roi qui faisait tout le mal.

M. Martin (du Nord). — Fieschi vous a nommé quatre personnes qui pouvaient attenter à la vie de M. Ladvocat. Dans l'instruction vous en avez nommé deux, dont l'une est l'accusé Morey?

M. Martin. — Oui, monsieur.

Le président. — Fieschi, qu'avez-vous à *répondre?*

Fieschi. — C'est encore un trait de la malheureuse femme avec qui je vivais intimement. J'ai nommé dans l'instruction l'homme qui lui avait remis la médaille; un jour, je n'avais pas le sou, j'ai passé la médaille comme une pièce de cinq sous; mais je ne me suis jamais *été* carliste. Si mon premier service militaire eût été sous Charles X, je lui eusse prêté serment: je serais aussi *folâtre* de de Charles X que je suis *idolâtre* de Napoléon. Mais, moi, vouloir assassiner le roi pour de l'argent, jamais! Je regarde l'argent comme de la poussière; l'argent mal acquis n'est rien pour moi. Jamais je n'ai parlé d'une chose comme ça, ou peut-être que *j'étais* soûl dans ce moment-là... Cependant on ne trouvera pas en France un homme, à ma connaissance, qui dira que j'aie été pris une seule fois de vin. Je n'ai pas autre chose à dire, vous porterez tel jugement là-dessus que vous voudrez.

Me Dupont. — Je demanderai au témoin à quelle époque Fieschi lui aurait communiqué cette confidence sur Morey.

M. Martin. — Je serais fort embarrassé de le dire. C'est à peu près en juin ou juillet 1833, peut-être en 1834.

Me Dupont. — Vous a-t-il dit le motif de sa haine contre M. Ladvocat?

M. Martin. — Non, monsieur.

Me Dupont. — Comment Fieschi, homme si dévoué à M.

Ladvocat, qu'il regarde comme son maître, a-t-il pu accepter un asile, recevoir l'hospitalité la plus complète de Morey, dont il connaissait les desseins coupables contre M. Ladvocat?

FIESCHI. — M. Ladvocat m'a si mal reçu la dernière fois que je fus chez lui, me sentant coupable, je n'y suis pas retourné; on m'aurait dit que je n'avais pas de cœur, et moi-même je me serais dit : Fieschi, tu es sans cœur. M. Caunes m'avait aussi retiré sa protection; j'avais besoin d'un ami, je fis la connaissance de Morey. Morey, de son emploi, voyageait partout, il est venu chez moi en 1834. S'il était nécessaire, je trouverais encore la clef de la chambre, malgré qu'il y ait plusieurs années. Depuis 1808 je me rappelle les choses les plus minutieuses. Je n'ai jamais été aussi intime avec Morey en 1834, comme je l'ai été au moulin de Croullebarbe. Comme il était amateur de pistolets et de fusils, je l'engageais à venir chez moi tirer à la cible. Un jour il me montra la maison que M. Ladvocat faisait bâtir, et me dit : Voyez-vous cette maison, elle est bâtie par les ministres, avec l'argent qu'ils ont donné à M. Ladvocat pour les avoir sauvés : mais gare à ce M. Ladvocat, s'il tombe jamais au bout de mon canon. La première fois que j'allai chez M. Ladvocat, il était dans son lit; il me dit en levant la jambe, je n'aurai rien à craindre tant que... Je n'achèverai pas, en présence de la noble cour : mais elle comprendra ce que je veux dire. Voilà comment j'ai connu Morey, je n'ai plus rien à dire.

Me Philippe DUPIN. — Je demande la permission d'insister sur l'observation de mon confrère. Il paraît que dans ce procès nous serons condamnés à discuter la générosité des sentimens de Fieschi, mais je dois reproduire la question à laquelle il n'a pas répondu. Il a parlé de sa reconnaissance pour M. Ladvocat et de ses sentimens d'affection pour lui. Eh bien! on lui demande : « Comment, avec ces sentimens d'attachement que vous affectez pour M. Ladvocat, pouviez-vous accepter l'hospitalité d'un homme qui méditait un attentat contre sa vie? Comment pouviez-vous être lié avec lui d'une amitié intime? Vous savez que Fieschi a déclaré à Nina Lassave qu'il avait deux grands amis au monde, Pepin et Morey. Comment concilier ce grand dévoûment pour M. Ladvocat avec les relations intimes et amicales qu'il a continué d'avoir avec Morey?

FIESCHI. — Moi j'ai peut-être un défaut : une personne à la-

quelle je ne suis pas attachée ne m'intéresse pas plus que cela. Je dis : Va-t'en au diable. Mais quand je m'attache à une personne, je suis sensible à tout ce qui la regarde; voilà pourquoi j'ai averti M. Ladvocat. Si j'y étais retourné, il aurait dit: Comment, tu m'as trompé! Et pourtant vous avez les pièces qui prouvent que j'ai été condamné pour l'affaire de Murat. Quant à Morey je ne nie pas qu'il est généreux; je lui rends justice, je lui ai des obligations; mais je voyais M. Ladvocat me prodiguer tous les soins possibles; je savais qu'il n'aimait pas à dégaîner, et qu'il disait : Quand on veut rendre service, il faut tirer l'épée et jeter le fourreau au diable.

Le président. — Vous n'avez pas entièrement compris la question. La voici : Le défenseur de Pepin vous dit que vous avez signalé à M. Ladvocat, et à Martin, son domestique, Morey comme un ennemi personnel de M. Ladvocat, comme un homme qui était capable d'attenter à ses jours. Cependant depuis vous avez été lié avec Morey, vous avez accepté de lui un asile, et vous auriez dû naturellement observer que vous ne pouviez concilier cette amitié pour Morey avec votre dévoûment pour M. Ladvocat.

Fieschi. — Songez que j'étais alors poursuivi, je ne savais où reposer ma tête : je crois que j'aurais été me jeter dans la fosse de l'ours Martin du Jardin des Plantes, à plus forte raison j'ai pu aller chez Morey.

Me Philippe Dupin. — Ceci prouve l'habileté de Fieschi et sa présence d'esprit. A la manière dont M. le président l'interrogeait, il lui était difficile de ne pas faire une réponse catégorique; mais avec cet admirable tact dont il a donné tant de preuves aux débats, il a répondu : Loin de refuser un asile chez Morey, j'aurais été chercher un asile dans la tanière de l'ours du Jardin des Plantes. Telle n'est pas la question : je lui fais seulement remarquer l'incompatibilité de sa conduite avec la générosité de sentimens qu'il affecte.

Me Parquin. — La cour a pu remarquer avec quel soin les défenseurs de Fieschi se sont abstenus de prendre la parole dans l'examen des charges qui pouvaient tendre à aggraver le sort de ses co-accusés. C'est un devoir qui leur est imposé par de hautes considérations, et auquel nous ne manquerons jamais. Notre ministère est un ministère de protection et de défense, ce n'est pas un ministère d'accusation.

L'observation que je vais soumettre à la cour n'a donc pas pour but de faire que la position, soit de Pepin, soit de Morey, en soit aggravée.

Je crois qu'il importe de bien distinguer les époques. Je prierai M. le président de demander à Fieschi, d'abord à quelle époque précise Fieschi aurait entendu de la bouche de Morey un propos fâcheux pour la personne de M. Ladvocat. Je le prierai ensuite de lui demander si c'est une inimitié personnelle que Fieschi avait remarquée en Morey contre M. Ladvocat, ou si c'était au contraire une inimitié politique, une haine de parti.

FIESCHI. — Vous me mettez à même de répondre ; cela n'a pas été dit dix fois, ni deux fois, ni trois fois, mais une seule fois. Morey me dit ce que je viens de répéter tout à l'heure : « Vous voyez bien que M. Ladvocat fait bâtir une maison avec l'argent des ministres. « Je savais bien moi que M. Ladvocat ne faisait point bâtir avec l'argent du gouvernement. Il venait d'être l'héritier de son beau-père : un homme qui a un établissement et des propriétés est à même de faire bâtir. Morey me dit : Hé bien ! je lui en garde une, qu'il ne se trouve pas au bout de mon fusil. » Morey m'a dit cela une fois ; il ne me l'a pas répété depuis. Je suis allé chez lui deux ou trois fois. Il est venu chez moi, et ne m'a plus parlé de M. Ladvocat.

LE PRÉSIDENT. — Le témoin peut se retirer. Que l'on fasse entrer le témoin Schwartz. (Mouvement très vif de curiosité.)

M. Schwartz est introduit, coiffé d'un bonnet noir, et paraissant très souffrant ; il ne peut se faire entendre que par l'entremise de M. de La Chauvinière, greffier. Appelé en vertu du pouvoir discrétionnaire, il ne prête point serment. Il déclaré être âgé de 54 ans, concierge des Archives du royaume.

M. DE LA CHAUVINIÈRE. — Le témoin dit qu'il ne peut pas ôter son bonnet sans s'exposer à une incommodité.

LE PRÉSIDENT. — Il peut le garder. (Au témoin.) Connaissiez-vous les accusés, ou l'un d'eux, avant l'attentat du 28 juillet ?

M. SCHWARTZ. — Je connais Morey depuis à peu près dix-sept à dix-huit ans.

D. Sous quels rapports ?

R. Nous étions voisins de quartier. Comme je tire souvent

au prix et que je vais à la chasse, je me suis rencontré avec lui.

D. Y a-t-il eu une époque où vos liaisons sont devenues plus intimes avec lui ?

R. Pas autrement que cela.

D. A quelle époque étiez-vous lié particulièrement avec Morey ?

R. Avant d'être concierge aux Archives.

D. [illegible] Morey dans le temps où s'est commis l'attentat du [illegible] ?

R. Non, monsieur, [illegible].

D. L'avez-vous vu [illegible] depuis la révolution de Juillet ?

R. Souvent.

D. N'avez-vous pas fait partie avec lui de sociétés politiques ?

R. Non, monsieur, jamais.

D. [illegible] des relations telles qu'il ait eu assez [illegible] pour vous parler d'affaires secrètes ?

R. Jamais.

D. [illegible] chez vous ?

R. Non, monsieur.

D. [illegible] vous avez pu faire [illegible] des balles de calibre [illegible] ?

R. Non.

D. [illegible] plusieurs moules à balles ?

R. [illegible] monsieur.

D. [illegible] mais en avez-vous eu [illegible] ?

R. [illegible] aux Archives. N'ayant plus de fusil, je [illegible]

D. [illegible]

R. [illegible]

D. [illegible]

R. [illegible]

D. [illegible]

R. [illegible]

D. N'avez-vous pas chez vous [illegible] : *Le Précurseur* [illegible] : *De la Femme*, par Vatry ?



R. Je n'en ai aucune connaissance.

D. Ainsi, Morey ne vous a jamais confié ces livres?

R. Non, monsieur.

D. N'avez-vous pas reçu des livres de Morey ?

R. Non, monsieur.

Fieschi. — J'ai à dire que Morey a emprunté un moule à balles. Les balles étaient plus fortes que le calibre, de manière a se changer en lingots avant d'arriver au fond des fusils. Quant aux livres, comme ils n'ont pas été mis dans la malle, j'ai dû croire que Morey les avait retenus, et mis en dépôt chez un ami.

Le président. — Le témoin peut se retirer ; il est libre.

Mad. Mouchet (Anne Guichard), femme Mouchet, âgée de quarante-quatre ans, propriétaire, rue Saint-Victor, n° 23, dépose en ces termes :

« On m'a citée dans l'acte d'accusation comme prenant la qualité de femme Morey. Je n'ai jamais cherché à me faire passer pour la femme de Morey; mais je n'ai pu empêcher ceux qui avaient envie de jaser de dire ce qu'ils ont voulu. Je ne connais rien qui puisse se rapporter à l'attentat, j'ai déjà paru devant les juges pour répondre à ce qui m'a été demandé; je ne sais rien.

D. Quels étaient les rapports de Pepin avec Morey?

R. Ils se disaient bonjour, bonsoir.

D. Quels étaient les rapports de Fieschi avec Morey?

R. Fieschi venait plus souvent. Il est venu lui demander l'hospitalité peut-être pendant deux mois ou deux mois et demi. Après être sorti de chez Morey, Fieschi est revenu cinq, six foir au plus à ma connaissance.

D. Pourriez-vous préciser l'emploi du temps de Morey dans la matinée du 28 juillet?

R. Il est sorti à sept heures du matin pour aller à la Maison-Blanche; il est revenu à dix heures, il a déjeûné et pris son café. Il est resté un peu, et est sorti en disant qu'il allait se faire raser et lire les journaux; je ne suis pas bien sûre de ce qu'il me dit. Morey est rentré un peu avant deux heures; car les jeunes gens ont l'habitude de manger à deux heures, ils n'avaient pas encore mangé, et quand Morey est rentré ils avaient leur pain à la main.

D. Savez-vous ce que Morey avait fait la veille, le 27 au soir?

R. Il est rentré vers huit heures, peu de minutes après que les chandelles avaient été allumées.

D. Avez-vous su que Morey avait fait transporter chez Laurent une malle appartenant à Fieschi?

R. Il ne m'en a pas informée. Je ne savais rien du tout relativement à la malle; c'est le commissaire de police qui m'a appris tout.

D. Savez-vous ce qu'a fait Morey dans la matinée du 29 juillet?

R. Morey est allé lire son journal, car il m'a dit en sortant: si on vient me demander, on me trouvera au cabinet littéraire.

D. Faisait-il nuit quand il est rentré le 27 au soir?

R. Non, monsieur; mais on avait été obligé d'allumer les chandelles, par ce qu'on ne voit pas clair dans la boutique quand les volets sont fermés; même à sept heures on ne voyait pas clair, il n'était pas plus de huit heures un quart.

D. Etait-il mouillé?

R. Oui; il n'avait pas de parapluie.

D. Un carnet appartenant à Fieschi a été jeté dans les latrines de votre maison; pouvez-veus dire qui l'y avait jeté?

R. Je n'en sais rien.

D. Avez-vous vu venir chez vous Nina Lassave?

R. Je ne l'ai vue venir qu'une seule fois, le mercredi 30. Elle a demandé M. Morey, qui n'y était pas.

M. Martin (du Nord). — Vous avez dit que les relations de Pepin et de Morey étaient peu fréquentes?

R. Oui, monsieur.

D. Est-ce que Pepin n'a pas diné quelquefois chez Morey?

R. Je crois que c'est une fois ou deux, pas plus.

M. Martin (du Nord). — Après le départ de Fieschi de la maison de Morey, leurs relations ont-elles continué?

R. Il est venu cinq ou six fois à ma connaissance.

D. Pendant que Fieschi a demeuré chez Morey, quelle était son occupation la plus habituelle?

R. Il ne faisait rien du tout.

D. N'a-t-il pas montré des dessins ou un plan de machine?

R. Non, monsieur, je vous jure que c'est faux.

M. MARTIN (du Nord.) — Voici, relativement aux rapports de Morey avec Fieschi, ce que vous disiez dans votre déclaration écrite :

« Depuis ce temps il n'a plus couché à la maison, mais il n'a pas cessé de venir manger chez Morey. »

Et, dans le fait, Fieschi déclare qu'il est allé souvent chez vous.

Mad. MOUCHET. — Lorsque Fieschi venait au moment de se mettre à table, on lui offrait un morceau qu'il acceptait ; ça ne s'appelle pas avoir des relations ensemble.

M. MARTIN (du Nord). — Comment pouvez-vous précisément vous rappeler que c'est le 27 juillet que Morey est rentré à huit heures du soir ?

Mad. MOUCHET.— Il y avait eu le matin un service pour les victimes de Juillet. M. Morey avait mis son habit noir ; quand il est rentré, le soir, son habit était tout mouillé, j'ai été obligée de l'étendre pour le faire sécher.

M. MARTIN (du Nord). — Je demanderai à Morey s'il est sorti le 28 juillet dans la matinée.

MOREY. — Oui, je suis allé à la Maison-Blanche.

M. MARTIN (du Nord). — Vous avez dit le contraire dans votre interrogatoire.

MOREY.— Je ne me le suis pas rappelé d'abord, mais je puis faire entendre des témoins, et entre autres M. Fontaine, qui prouveront que je suis allé à la Maison-Blanche.

M. MARTIN (du Nord). — Pourquoi Morey dénia-t-il qu'il eût fait parti de la société des Droits de l'homme ?

MOREY. — Je ne me rappelle pas cela.

M. MARTIN (du Nord). — Voici des extraits de deux interrogatoires de Morey :

1° « D. Vous avez dit que vous n'étiez pas de la société des Droits de l'homme. On a trouvé chez vous l'exposé des principes de cette société, distribué par elle à ses membres, le journal le *Populaire*, un écrit du sieur Marrast, et un compte-rendu du procès d'avril, publié de concert avec les accusés ?

« R. Est-ce que le premier individu ne peut pas avoir chez lui des choses comme cela ? Si j'avais été de la société, j'en aurais eu bien davantage. On en a trouvé très peu, et je ne sais comment cela s'est introduit chez moi. On a dit aussi que

venu chez elle prendre les livres et le carnet de Fieschi. Je demande au témoin de préciser ce qu'a fait Morey ce jour-là depuis neuf heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, où il a trouvé chez lui le commissaire de police.

Mad. Mouchet. — Il n'a pas quitté sa nièce; il a fait avec elle des courses pour les affaires de son papa.

Le président. — Est-il à votre connaissance que Morey soit sorti dans la soirée du 27?

R. Non, mousieur.

Martin (du Nord.) — Je demanderai comment il se fait qu'il se rappelle aujourd'hui qu'il a brûlé les papiers de Fieschi, tandis que, interrogé sur ce point, il l'a qualifié de mensonge, Morey ne dit pas avoir oublié le fait, il l'a déclaré faux.

Morey. — Je ne me suis pas souvenu de ce fait au moment où j'ai été interrogé. Cela se concevra facilement, j'avais perdu la mémoire.

Me Dupont. — Entre nier un fait et ne pas se le rappeler, il n'y a qu'une petite différence. Quand on ne se rappelle pas une chose on la qualifie de mensonger. Se borner à dire qu'on ne se souvient pas est plus honnête.

M. Martin (du Nord). — Toujours est-il fort extraordinaire qu'après six mois Morey se rappelle parfaitement un fait qu'il a d'abord considéré comme un mensonge.

Me Dupont. — C'est moi qui lui ai en quelque sorte rendu la mémoire. J'ai vu plusieurs fois Morey sans en obtenir de réponse. Il m'a fallu lui répéter plusieurs fois les faits pour les lui rappeler. La cour se rappellera que Morey était resté soixante-quinze jours sans prendre de nourriture. La faiblesse de l'estomac avait eu une influence terrible sur le cerveau. Quand un accusé se trouve dans une pareille position; il y a une espèce d'inhumanité à lui opposer ses dénégations.

M. Martin. — Il n'y a nullement de l'inhumanité à mettre l'accusé en présence de ses précédentes déclarations. Ce fait, Morey l'a qualifié de mensonge six jours après l'attentat, c'est-à-dire long-temps avant la maladie de Morey.

Me Dupont. — Morey a bien fait de nier d'abord des faits indifférens, et qui aujourd'hui serviront à sa décharge. Il n'a pas à rendre compte de ses dénégations. Il a cru de son intérêt de le faire; aujourd'hui il dit la vérité, il n'invente pas, ce

qu'il dit est confirmé par la fil e Nina. Est-ce la vérité, oui ou non?

M. Martin (du Nord). — Il nous importait de savoir si dans son intérêt ou non Morey en avait imposé.

Me Dupont. — Jamais on ne l'a vu en contradiction avec lui-même pendant l'audience.

M. Martin (du Nord). — Il y a été constamment.

M. Renaudin, fabricant de cannes, neveu de Morey, est introduit en qualité de témoin.

Renaudin dépose en ces termes :

Dans le courant de février 1835, j'étais allé un matin voir M. Morey. Il me demanda si je ne pourrais pas lui trouver de l'ouvrage pour un homme auquel il s'intéressait. Quelques jours après cet entretien, je fus chez M. Lesage, fabricant de papiers peints avec lequel je suis en relation d'affaires. Il me promit *de s'occuper* de ma demande; quelques jours plus tard, Fieschi vint me voir pour me remercier. Lorsqu'il fut entré chez M. Lesage, je lui dounais un asile pendant quelque temps. Je lui offris une petite chambre. Fieschi n'est pas même venu coucher continuellement chez moi. Ma femme l'avait prise en grippe.

Elle me disait souvent : Cet homme me fait peur; il a mauvaise mine. Je finis par éprouver les mêmes sentimens à son égard. Au bout de quelques jours, il s'en alla; je l'ai revu une fois chez M. Lesage. Je demandai à ce dernier des nouvelles de Fieschi. Il me répondit qu'il travaillait, mais qu'il pourrait travailler davantage, et que si l'ouvrage prenait, il serait forcé d'en prendre un autre. Fieschi était occupé dans cet atelier à *foncer*. Quelques jours plus tard, il sortit de chez Lesage; je ne pourrais donner aucune date. Voilà ce qui s'est passé à l'occasion de Fieschi.

J'ai un incident dont je dois faire part à la cour. J'ai eu à me plaindre de Fieschi. Un jour que je sortais avec ma femme, je vis une demoiselle que j'ai su depuis être Nina Lassave. J'appris que, pendant notre absence, il est resté dans sa chambre avec cette femme. J'avais prêté un petit logement à Fieschi, mais non pas pour en faire cet usage. Depuis ce moment-là, je lui fis mauvaise mine. Dans la semaine il partit.

Le président. — Sous quel nom était-il placé chez M. Lesage?

R. Sous le nom de Bescher que je croyais d'abord être Béchet. A vrai dire, je savais à peine son nom; on me l'avait nommé une fois pour me le recommander. Depuis qu'il était placé, je ne crois pas l'avoir entendu nommer.

D. Avez-vous vu, pendant que Fieschi logeait, un modèle en bois d'une machine?

R. Oui, sans savoir à quoi elle était destinée. C'est après mon interrogatoire que la portière me l'a dit. Fieschi est un homme assez bizarre, qui se met sur le dos des gens, qui se rend important. Fieschi a dit ces jours-ci, et je l'ai lu dans les journaux: Si j'avais eu 40 fr., certes, je n'aurais pas fait ce que j'ai fait. Je lui procurai de l'ouvrage chez M. Lesage, pourquoi n'y est-il pas resté? pourquoi ne s'est-il pas honorablement conduit au lieu de faire ce qu'il a fait?

Fieschi. — Lorsque M. Lesage, qui m'a occupé dans sa fabrique, paraîtra, il dira si j'ai quitté *de ma propre volonté*, ou si c'est l'ouvrage qui a cessé. *Si je m'en suis allé*, c'est que M. Lesage m'a dit : Pour *le moment, il n'y a pas d'ouvrage.*

M. Lesage, témoin, déclare ne connaître que les accusés Fieschi et Morey.

Le président. — Faites connaître ce qui est à votre connaissance sur Fieschi, pendant qu'il a travaillé chez vous.

M. Lesage. — Il m'avait été recommandé; je n'ai pas été mécontent, son travail m'a convenu.

Le president. — Qui vous l'avait présenté?

R. Renaudin, avec la maison duquel je suis depuis long-en relation. Fieschi travailla chez moi à ce *que l'on appelle en* terme de l'art, *foncer*. Il y était sous le nom de Bescher.

D. Morey venait-il le voir?

R. Il est venu plusieurs fois; il l'appelait du nom de Bescher.

D. Savez-vous s'il existait des relations entre Fieschi et Pepin?

R. J'ai entendu parler de M. Pepin, je ne sais pas s'ils avaient des relations; je ne le connaissais que par un ouvrage apporté à la maison par Fieschi, intitulé : *Justification de M. Pepin dans l'affaire de juin.*

D. Pourquoi a-t-il cessé de travailler chez vous?

R. Par une circonstance indépendante de sa volonté. Je fus

obligé d'interrompre la fabrication faute de trouver des papiers comme il me les fallait. Fieschi me dit qu'il était bien aise de se reposer pendant quelques jours. Quand plus tard il revint chez moi, je l'avais remplacé, et je ne voulais pas remplacer la personne que j'avais prise à sa place.

D. Avait-il laissé son livret chez vous quand il est parti ?

R. Oui. En effet, je ne lui avait pas dit vous ne reviendrez plus. Cependant, je sais que Fieschi étant venu depuis chercher ses effets, ma femme, sachant que je n'étais pas disposé à renvoyer son remplaçant, avait mis son livret de côté pour le lui rendre, mais qu'elle fut dérangée, et Fieschi s'en alla sans l'emporter.

D. N'a-t-il pas été plus tard retiré de vos mains?

R. Le livret a été remis à M. Morey, par mon épouse, lorsqu'il se présenta chez moi, je crois, le 29.

D. Croyez-vous que soit le 29 ?

R. *Oui*, *c'est* positivement le 29, le lendemain de l'attentat.

M. Martin (du Nord). — Qu'a dit Morey en demandant le livret à votre femme ?

R. Je n'étais pas chez moi. Voici à peu près comme ma femme me l'a rapporté. Il se présenta à la maison. Après le bonjour d'usage, il dit : « Ne savez-vous pas ce qui s'est passé hier? — Tout Paris le sait. — Vous ne savez pas que je viens d'apprendre, que cet ouvrier Bescher que vous aviez chez vous est ce nommé Gérard qui a fait l'attentat ? Ce que vous dites là est-il possible ? — On me l'a dit. »

Ma femme était troublée; elle lui dit : Mais nous avons encore son livret ici. Je l'avais préparé pour le lui remettre; cela ne va-t-il pas nous compromettre ? — Puisque vous avez le livret, remettez-le moi; c'est moi qui le lui ai fait avoir. Bescher n'était pas son nom, je le rendrai à son propriétaire, au vrai Bescher.

Voilà à peu près le colloque qu'il y eut entre Morey et ma femme.

Le président. — Savez vous s'il a déposé des morceaux de bois dans votre cour ?

R. Oui, j'en ai connaissance, mais je ne sais à quelle époque. Ce bois y est resté pas mal de temps.

D. Savez-vous si une pièce n'y est pas restée tout-à-fait ?

R. Je ne le pense pas.

M. Martin (du Nord). — Morey reconnaît-il cette conversation avec la femme Lesage ?

Morey. — Oui, monsieur.

M. Martin (du Nord). — Comment se fait-il que le 6 du mois d'août, il déclarait positivement n'avoir jamais connu Fieschi que sous le nom de Fieschi, et qu'il ne savait pas qu'il se faisait appeler Bescher ?

Morey. — J'ai entendu dire que chez moi il n'était connu que sous le nom de Fieschi.

M. Martin (du Nord).—Cependant, vous avez formellement déclaré que vous ne l'aviez jamais connu que sous *le nom* de Fieschi, et voilà que peu de temps avant vous aviez demandé à la femme Lesage, le livret de Bescher, reconnaissant que c'était sous ce nom, que Fieschi y était connu?

Morey. — Je persiste à soutenir que j'ai entendu dire que c'était chez moi qu'il n'était connu *que sous le nom* de Fieschi.

M. Dupont. — Ce sont *des* argumentations qui seront beaucoup mieux dans les plaidoiries que dans une discussion. L'accusé Morey n'ayant pas voulu compromettre Bescher, a toujours soutenu qu'il n'avait jamais connu Fieschi que sous son veritable nom.

Martin (du Nord). — C'est ici le lieu de démontrer ces contradictions.

M. Dupont. — J'abandonne toutes les contradictions possibles ; je m'en tiens aux débats. Le fait est-il vrai ? oui ou non. Que Morey ait donné le nom de Bescher à Fieschi, *qu'il* l'ait fait placer sous ce nom chez Lesage, qu'il soit allé l'y voir, Morey reconnaît tout cela. Vous en tirerez toutes les conséquences que vous voudrez ; moi j'expliquerai les faits. Nous ne pour vous établir ici que les faits réels qui ressortent des débats. Tout ce qui s'est passé anterieurement est peu important. Il est extraordinaire que l'on accable de questions un homme qui a à peine la faculté de les entendre. C'est trop insister.

Le président. — L'expression dont s'est servi le défenseur, n'est pas convenable. Le ministère public est parfaitement juge de la convenance des questions à adresser à l'accusé.

M. Dupont. — Mon observation, je l'espère, n'avait rien d'injurieux ni de désagréable pour le ministère public. Seulement je l'engage, vu la position de Morey, à le ménager dans

les questions. Tout sera discuté à son égard. Le plus important pour les débats, c'est d'établir les faits vrais.

M. Martin (du Nord).—C'est d'après les précédens d'un accusé, dans le cours d'une instruction, qu'on peut juger de la véracité d'un accusé à l'audience. Je demanderai maintenant à Morey, s'il connaissait Lesage ?

Morey. — Je n'ai connu Lesage qu'après l'entrée de Fieschi chez lui. Je l'ai vu un jour à propos d'une vente de colle que je lui ai faite.

M. Martin (du Nord).—Comment se fait-il qu'interrogé le 10 août par M. le président, Morey ait répondu qu'il ne connaissait pas Lesage ?

Morey.—Je ne connaissais pas Lesage avant l'entrée de Fieschi chez lui. Je ne puis pas avoir dit, au 10 août, que je ne connaissais pas Lesage.

Fieschi. — M. Lesage a eu raison de dire que je n'étais pas un habile ouvrier. Dès ma jeunesse, je n'avais eu que les armes à la main. Pour connaître cette partie, il faut commencer très jeune. Je ne le crois pas flatteur, cependant il m'a rendu justice, il m'a dit qu'il trouvait extraordinaire que j'eusse appris si tôt la partie qu'il m'avait donnée, quoique pas bien difficile. Quant à ma conduite chez lui, je dirai que je ne fréquentais aucun ouvrier. Je ne bougeais pas du mardi au samedi; quant au lundi, les garçons ne voulant pas travailler, j'étais forcé de faire comme eux; quand je suis parti, je lui étais redevable de 7 francs; on dit que j'ai eu 21,000 fr. dans les mains; si cela était vrai, comment serais-je resté redevable de 7 francs. J'ai laissé chez lui deux tabliers, un en peau, l'autre en toile, un pantalon, une paire de sabots, sauf le respect que je dois à la noble cour. Je croyais encore rentrer chez M. Lesage; il était pressé, il avait pris un ouvrier habile, sans quoi je serais rentré chez lui. Ma conduite, il l'a certifié, était bonne sur tous les points. Je n'ai pas autre chose à dire à la noble cour.

M. Dupont. — A quelle occasion Morey est-il allé chez Lesage?

Lesage. — Il n'y est venu que très long-temps après l'entrée de Fieschi. J'eus besoin d'acheter de la colle. Fieschi me dit que Morey, bourrelier, en avait une certaine quantité à vendre. Fieschi fit le marché. Je ne sais si je remis l'argent à Fieschi ou à Morey. C'est là, je crois, la première circonstance

qui fit entrer Morey chez moi. Plus tard, Morey vint s'informer si j'étais content de Fieschi. Je l'ai vu deux ou trois fois.

Beaumont, marchand fripier, autre témoin, déclare : Le 25 juillet, un individu s'est présenté à moi et me demanda une malle portant 42 pouces. Nous tombâmes d'accord, et l'individu me dit qu'il reviendrait le lendemain. Il revint en effet avec un autre monsieur ; ils examinèrent la malle. *L'un* d'eux me demanda où ils pourraient prendre une tasse de café, je leur indiquai un café en face.

Ce témoin reconnaît parfaitement Fieschi ; il déclare que c'est lui qui est venu le premier. Il reconnaît également Morey pour être celui qui est venu le lendemain. C'est Fieschi qui paya la malle.

Le président. — Quel est celui qui dit que la grandeur était convenable ?

Beaumont. — C'est celui en bonnet noir (Morey).

D. Vous n'avez pas conservé une note *qui établissait que la* malle vendue le 25 juillet était de 42 pouces ?

R. (Regardant la malle.) *Je reconnais parfaitement* cette malle. Je ne sais par qui elle a été emportée. J'étais occupé au moment où elle a été enlevée.

D. A-t-elle été emportée avant que les deux individus allassent au café ou après qu'ils en sont revenus ?

R. A leur sortie du café.

D. Se sont-ils assurés qu'elle avait précisément 42 pouces ?

R. Non, monsieur, je leur ai dit qu'elle les avait.

Martin (du Nord), à Morey. — Pour quel motif Fieschi vous a-t-il invité à l'accompagner au Temple pour l'achat de la malle ?

Morey. — Il y a très long-temps qu'il me parlait de la nécessité de cette acquisition. Le 25 au matin il me rencontra et me dit : Venez avec moi. Je n'avais pas déjeûné, il me dit : Nous déjeûnerons par là.

Martin (du Nord). — Pourquoi Morey l'a-t-il nié dans l'interrogatoire ? Ce ne pouvait être un oubli.

Le président. — Morey, vous avez dit que la malle était de la grandeur qu'il fallait. Comment pouviez-vous le savoir ? La garde-robe de Fieschi ne devait pas vous faire supposer qu'il lui fallait une grande malle.

Morey. — Fieschi me dit qu'il voulait y mettre des effets,

de longueur; c'est à dire les habits sans les plier dans le sens de leur longueur.

Le président. — Vous saviez qu'il n'avait pas une garde-robe considérable, puisque vous lui prêtiez vos chemises.

Morey. — Je lui ai prêté mes chemises quand les siennes étaient sales. Il avait un habit et une redingote.

Martin (du Nord). — Il résulte des déclarations de Morey qu'aujourd'hui il avoue qu'il a vu Fieschi le 25 juillet. Comment se fait-il que, dans le premier interrogatoire, il ait répondu : Oui, j'ai connu Fieschi, mais il y a quatre mois que je ne l'ai vu. C'est le 2 août qu'il disait cela, et puis, dans un autre interrogatoire, dont la date est du 26, il répond : Toutes ces choses-là sont fausses... je vous jure ma parole d'honneur qu'il y avait six semaines que je ne l'avais vu avant que l'événement eût lieu.

Pourquoi d'abord quatre mois, et ensuite en donnant sa parole six semaines pour être obligé de convenir aujourd'hui qu'il l'a vu le 25 juillet ?

Morey. — Si j'ai dit que je n'avais pas vu Fieschi depuis quatre mois, c'est que je ne me le rappelais pas dans le moment.

Fieschi. — J'ai l'honneur d'observer à la cour que lorsque M. Beaumont m'a vendu la malle, il a reconnu parfaitement que je lui avais donné un franc d'arrhes. J'allai enlever la malle avec Morey, je dis qu'il me faudrait un commissionnaire. La demoiselle de boutique de M. Beaumont, ou peut-être sa fille, enfin la demoiselle qui était là, dit : Il faut faire appeler un commissionnaire. On fut le chercher, il vint avec ses crochets, et en présence de Morey, il prit la malle. Morey fit même une observation sur les 15 sous de la commission. Je lui dis de la porter rue de l'Arbre-Sec, n° 58. Je ne me rappelle pas si je lui donnai l'adresse par écrit, mais je lui dis : J'y serai avant vous. Nous nous quittâmes au Temple. Mais pour être avant le commissionnaire, pour voir ce qui pourrait arriver, parce que j'avais les MM. de la police que je craignais, je pris un cabriolet. Je suis fâché que M. Beaumont ou la demoiselle ne se rappellent pas cette circonstance concernant le commissionnaire.

Beaumont. — Je ne me le rappelle pas.

Fieschi. — Quand j'ai acheté cette malle, je tenais à ce

qu'elle eût 42 pouces. M. Beaumont n'avait pas un pied. Moi, je n'avais pas sur moi mon mètre. Je demandai à un voisin de m'en prêter, je lui demandai par respect de me donner un pied, sans ajouter de roi. Cet individu me montra le pied attaché à sa jambe, Je lui dis, je vois bien que vous en avez deux de ces pieds, ce n'est pas ça que je veux. Vous voyez que je me rappelle même les détails.

M. Martin (du Nord,) à Fieschi. — Est-ce vous qui êtes allé chercher le commissionnaire?

Fieschi. — Ce n'est ni moi ni Morey. Je crois que c'est la demoiselle de boutique qui a dit : Faites appeler un tel.

D. Morey était-il à côté de vous quand vous avez donné des ordres au commissionnaire pour porter la malle.

R. Oui, puisque nous avons fait le prix tous deux avec le commissionnaire. Morey a dit que 15 sous suffisaient. Le commissionnaire comme c'est l'habitude, demanda deux sous pour un canon. Il prit un canon, mais moi, je n'avais pas soif.

Martin (du Nord). — Accusé Morey, étiez-vous là quand Fieschi a dit au commissionnaire de porter la malle rue de l'Arbre-Sec? L'avez-vous vu emporter?

Morey. — Non, je ne l'ai pas vu emporter.

D. N'étiez-vous pas alors avec Fieschi?

R. Je suis allé voir la malle avec Fieschi; mais je ne suis pas retourné chez le marchand en sortant du café?

Le président, au témoin. — Les deux individus sont-ils revenus chez vous après avoir pris le café?

Le temoin. — Je ne les ai pas revus. La malle était restée sur le pas de ma boutique, ces messieurs sont allés prendre le café, et elle a été enlevée pendant que j'étais occupé à autre chose.

M. Martin (du Nord), au témoin. — Savez-vous quel était ce commissionnaire?

Le temoin. — A ce que je puis croire, c'est un nommé Maurice qui aura probablement porté la malle; mais je ne l'ai pas vu charger.

Me Dupont. — Je demanderai au témoin si dans le commerce il y a des malles de plus de quarante-deux pouces.

Le temoin. — Non.

Me Dupont. — Je ferai observer à la cour qu'alors même que Morey aurait entendu dire à Fieschi : Portez cette malle rue de

l'Arbre-Sec, il serait impossible d'en tirer aucune conséquence, puisque Morey ne savait pas la demeure de Fieschi.

Mlle Ory (Célestine), âgée de 17 ans, demoiselle de boutique chez M. Beaumont, marchand fripier, autre témoin, dépose en ces termes :

Quelques jours avant l'attentat, un homme s'est présenté à la boutique pour acheter une malle; il donna 20 sous d'arrhes et revint le lendemain la chercher.

Le président. — Fieschi, levez-vous. (Au témoin) Reconnaissez-vous cet homme pour être celui qui a fait l'achat de la malle ?

Le témoin — Oui, monsieur.

D. N'est-il pas revenu ensuite avec un autre?

R. Oui, monsieur, il est revenu avec un autre monsieur.

(Le témoin déclare reconnaître Morey pour la personne qui accompagnait Fieschi.)

D. Les deux individus qui avaient acheté la malle n'étaient-ils pas présens tous les deux lorsque le commissionnaire reçut l'ordre d'enlever la malle?

R. Oui, tous les deux.

D. De quel prix était cette malle ?

R. De 12 fr.

D. De quelle dimension?

R. De 42 pouces.

D. Y en a-t-il de plus grandes dans votre boutique?

R. Non, monsieur.

Me Dupont. — Comment le témoin, qui n'a pas vu enlever la malle, a-t-elle pu savoir que les deux personnes étaient présentes à cet enlèvement?

Le temoin. — Oui, ils étaient là tous deux quand la malle à été enlevée.

Me Dupont. — Vous l'avez donc vu enlever alors?

R. J'étais assise sur le seuil de la boutique lorsque la malle passa devant moi.

M. Martin (du Nord.) — Je voudrais savoir si Morey persiste à déclarer qu'il n'était pas avec Fieschi au moment où la malle a été emportée?

Morey. — Oui, j'y persiste, parce que c'est la vérité.

Me Dupont. — Je ne crois pas que le témoin ait suffisamment expliqué sa pensée; je ne veux pas la mettre en con-

tradiction avec elle-même, mais je veux constater un fait. D'un côté elle déclare n'avoir pas vu enlever la malle par le commissionnaire, et d'un autre côté elle dit avoir vu deux personnes quand cette malle a été enlevée.

Le président, au témoin. — Quelle différence mettez-vous entre avoir vu enlever la malle et l'avoir vu passer devant vous ?

Le témoin répète qu'elle était assise quand elle a vu la malle passer, et les deux individus passer devant elle.

D. N'avez-vous pas entendu dire par l'un de ces individus à l'autre, en parlant de la malle : Est-elle ou elle est d'une grandeur convenable?

R. Depuis le temps, je ne puis pas me rappeler.

Le sieur Guillemain (Nicolas), âgé de trente-sept ans, limonadier, et sa femme, déposent dans le même *sens. Ils déclarent* tenir un café vis-à-vis de la boutique de Beaumont; ils se rappellent avoir vu entrer dans leur établissement, vers le 25 juillet, à deux heures ou deux heures et demie, deux personnes envoyées chez eux par M. Beaumont; mais ils ne les ont pas remarquées. Ils déclarent l'un et l'autre ne reconnaître ni Fieschi, ni Morey.

Le président. — Faites entrer le témoin Maurice de Saint.

(Un huissier vient dire que ce témoin est sorti.)

Le président. — Envoyez le chercher.

L'audience est suspendue pendant vingt minutes et reprise à 4 heures 1[4].

Le témoin de Saint est introduit. Il déclare s'appeler de Saint-Maurice, être âgé de 28 ans, *profession de commissionnaire* et stationner vis-à-vis de la boutique du sieur Beaumont. Il dépose en ces termes :

Le 25 ou 26 juillet, un monsieur m'a chargé de porter une malle, rue de l'Arbre-Sec, n. 58. Il me demande combien voulez-vous? Je réponds 20 sous. — Diable, *dit-il*, c'est un peu cher. Les commissionnaires doivent gagner beaucoup. — Pas tant, que je réponds. Il m'offre 12 sous; comme j'hésitais, il me dit : allez toujours. Quand j'eus chargé la malle sur mes épaules il me commanda de la porter rue de l'Arbre-Sec, n. 58, et me dit qu'il y serait avant moi. Si vous me faites attendre vous me paierez mon temps, lui dis-je. — Allez, j'y serai avant vous. Quand je suis arrivé rue Saint-Honoré, au

coin de la rue de l'Arbre-Sec, j'ai vu effectivement ce monsieur qui me faisait signe d'une croisée. J'entrai par un corridor dans une cour au fond de laquelle il y avait un marchand de vin. On m'a dit d'aller par l'escalier à gauche. Je ne sais si l'on m'a fait monter un ou deux étages; j'ai mis seulement un pied dans une pièce et déposé la malle sur le carré. Le monsieur m'a donné 12 sous et 2 sous pour boire.

Le président. — Lorsque vous avez fait marché pour porter la malle, n'y avait-il pas deux personnes?

R. Je n'y ai pas fait attention. Je n'ai pas vu d'autre personne avec ce monsieur.

D. Qui vous a appelé?

R. C'est ce monsieur lui-même.

Le président. — Fieschi, levez-vous. (Au témoin.) Reconnaissez-vous la personne que vous voyez pour l'individu qui vous a dit de porter la malle?

R. Je ne puis pas dire que je la reconnais. Je la reconnais seulement pour l'avoir vue au Palais de Justice.

D. N'est-ce pas Mlle Ory qui vous a appelé?

R. Non, c'est le monsieur.

Le témoin déclare ne pas reconnaître Morey. Il ne se rappelle pas l'avoir vu.

Me Dupont. — Fieschi reconnaît-il le commissionnaire?

Fieschi. — Oui.

M. Martin (du Nord). — Fieschi, voilà un témoin qui prétend que vous étiez seul au moment où vous avez fait emporter la malle, et vous avez dit le contraire.

Fieschi. — Je ne pense pas qu'il faille être deux hommes pour faire un marché de 12 à 15 sous. Le commissionnaire ne l'a peut-être pas remarqué, mais Morey y était; il a même dit: Quinze sous, c'est l'usage. Du reste, j'ai eu tant d'affaires depuis ce temps-là que je ne suis plus bien fixé sur ces petits détails-là.

Le président. — Faites entrer Hertfort. (Mouvement de curiosité.)

Hertfort déclare qu'il connaissait Morey, Bescher et Pepin.

Le président. — Aviez-vous avec eux des rapports fréquens?

R. Non, monsieur.

D. Y a-t-il long-temps que vous avez vu Morey?

R. Il y a environ un an.

D. Et Pepin?

R. Je suis *été* à la noce avec lui, il y a environ quinze mois; c'est la seule fois que je l'ai vu.

D. Et Bescher?

R. Il y a environ sept à huit mois.

D. N'avez-vous pas eu, à une certaine époque, des relations avec Bescher pour une fabrication de cartouches?

R. Non, monsieur.

D. En êtes-vous bien sûr?

R. Oui, monsieur.

D. Vous êtes bien sûr de n'avoir jamais fabriqué de cartouches avec Bescher ou pour Bescher?

R. Oui.

D. Etes-vous bien sûr que Bescher *n'a pas fabriqué* de cartouches pour vous?

R. Oui, monsieur, j'en suis sûr.

D. Positivement sûr?

R. Oui, monsieur.

D. Cela pourrait remonter à une époque un peu éloignée, à l'époque des troubles de juin?

R. C'est ce que le juge d'instruction m'a dit.

D. Vous êtes bien sûr de n'avoir pas fabriqué des cartouches qui contenaient plusieurs projectiles et étaient particulièrement destinées à être jetées dans les rangs de la cavalerie?

R. Oui, j'en suis bien sûr.

D. N'aviez-vous pas un frère qui a figuré dans ces troubles?

R. Oui.

N'y avait-il pas pris part comme carliste?

R. Oui.

D. Qu'est-il devenu?

R. Il est parti pour l'expédition de don Pedro à la fin de 1832; je crois qu'il est mort.

D. Aviez-vous les mêmes opinions politiques que lui?

R. Non, monsieur.

D. Avez-vous fait partie de quelque société?

R. J'ai été de la société des Amis du peuple, et lorsqu'elle

a été dissoute, je suis entré dans la société des Droits de l'homme. Je l'ai quittée au mois de mars 1833.

M. Martin (du Nord.) — Le témoin se trouve en opposition avec Bescher, qui pourrait s'expliquer sur les faits qu'il avait déclarés.

Le président, à Bescher. — Vous avez dit hier que vous aviez, de concert avec Hertfort, fabriqué des cartouches?

Bescher. — J'ai dit que Hertfort m'avait donné un peu de poudre pour faire une dizaine de cartouches. Il y a si longtemps, qu'à peine je m'en souviens.

Le président. — Ces cartouches n'étaient-elles pas destinées à être jetées dans les rangs de la cavalerie?

Bescher. — Non, monsieur, c'étaient de très-petites cartouches.

Le président, au témoin. — Avez-vous connu Fieschi?

Le témoin. — Je l'ai vu plusieurs fois sans le connaître. J'ai su depuis l'attentat que c'était Fieschi.

D. Le reconnaissez-vous?

R. Non, monsieur.

Le président, à Fieschi. — Connaissez-vous Hertfort.

Fieschi. — Oui. Je l'ai vu deux fois. Une fois il est venu chez Morey, à l'époque où j'étais caché chez lui. Je ne lui ai pas parlé, et certes il m'a fait faire du mauvais sang, parce que je l'ai pris pour un agent de police, et alors je n'étais pas cousin avec eux. (On rit.)

Je l'ai revu dans une autre circonstance. Si la cour le juge à propos, je dirai les faits. C'était la même nuit que j'avais passée avec Boireau et Maurice; j'ai déjà raconté cela, je peux couler là-dessus.

Le président. — Puisque vous les avez racontés, il est inutile d'y revenir.

Fieschi. — Le matin, nous sommes allés dans la rue Saint-Jacques pour déjeûner, Brocard, moi, Morey et Boireau. Hertfort descendait de la barrière; il paraît que de son côté il avait passé la nuit.

Hertfort. — Je venais de la noce d'un de mes ouvriers.

Fieschi. — Nous avons été alors à la place Cambrai. Nous sommes entrés à gauche dans un enfoncement. Là on s'est mis à boire. Moi je n'avais pas soif. Il s'éleva plusieurs questions; et quand j'ai vu que l'affaire s'engageait pour arriver aux coups

de poing, moi qui n'en étais pas, je sortis et je dis à Boireau : Comment, vous qui vous dites mon ami, et qui savez que je suis poursuivi, vous me menez dans des endroits où je puis être arrêté.

J'allais chez Salis, où je vis bientôt arriver Boireau, qui me dit que Herfort lui avait donné un soufflet avec le poing fermé, (On rit.) que son chapeau ne pouvait plus tenir à la tête. Il ajouta qu'il avait demandé raison à Herfort, et qu'il fallait que je sois son second. Je lui répondis : Tu sais bien que je ne peux pas, à cause de ma position ; je suis toujours en campagne, comme la clé de Mahomet. Boireau me dit : C'est égal, nous avons rendez-vous au café des Sept-Billards. Je lui demandai si moi qui étais poursuivi, je devais fréquenter le café des Sept-Billards. Je l'engageai à aller sur la place de l'Archevêché. J'allai de ce côté, et je me tins sur le pont. J'attendis que Boireau arrivât. Je le laissai chercher, et je regardai si quelqu'un venait après lui : je craignais que ces messieurs ne voulussent me jouer le tour. Je vis Boireau tout seul, et alors je l'appelai et lui dis : Tu étais en ribotte, c'est ton habitude : tu as fait de l'embarras, on t'a frappé ; j'arrangerai cette affaire, sois tranquille. Je parlai à Maurice, et le duel n'eut pas lieu.

M. Martin (du Nord) à Boireau. — Avez-vous souvenance de ces faits ?

Boireau. — Oui, mais l'affaire ne s'est pas passée ainsi. Quand j'ai reçu cette insulte, j'ai voulu que Herfort me rendît raison. Il me donna rendez-vous au café des *Sept-Billards* ; je pris Fieschi pour mon second. Quand je fus au café, j'attendis une demi-heure Herfort, il ne vint pas ; je lui écrivis, il resta chez lui.

M. Martin (du Nord) au témoin. — Ces faits sont-ils vrais ? Ils prouvent de l'intimité entre les accusés.

Le témoin. — Ils sont à peu près comme ils disent.

Le président. — Témoin Nolland, reconnaissez-vous les accusés ?

Nolland. — Je ne connais parmi les accusés que Fieschi et Morey.

D. Qu'avez vous à dire relativement à la malle ?

R. Le 28 juillet, entre neuf heures et neuf heures et demie du matin, Fieschi se présenta chez moi et me demanda la per-

mission d'y déposer une malle. Je lui répondis que je le voulais bien. Il me dit : Si c'est un effet de votre complaisance de venir m'aider à la porter, cela me ferait plaisir. Là-dessus, il alla chercher la malle et l'apporta au milieu de la rue, et il me la mit sur les épaules et je la rentrai chez moi. Il me dit qu'il enverrait un commissionnaire dans trois quarts d'heure, une heure au plus tard, et que s'il ne venait pas, il ne fallait la remettre qu'à M. Morey.

D. Le jeudi matin, Morey est-il venu avec un commissionnaire pour enlever la malle ?

R. Oui.

D. Qui est-ce qui la lui a remise ?

R. C'est mon épouse.

D. Vous étiez très lié avec Morey ?

R. Je travaillai pour lui plusieurs fois, mais il n'y avait aucun lien qui nous attachât ensemble.

D. Vous avez déclaré que vous étiez intimement liés ?

R. J'ai pu le dire parce que je le voyais très souvent.

D. Morey est-il entré avec le commissionnaire ?

R. Il est entré un peu avant le commissionnaire.

D. Avez-vous parlé de la malle le premier ?

R. Ma femme m'a di : On est venu chercher une malle ; le commissionnaire n'a pas dit le nom des personnes, et je n'ai pas voulu la remettre.

D. Morey a-t-il dit qu'il y avait une malle déposée chez vous le jour de la revue ?

R. Il ne m'a fait aucune réponse.

D. Il n'a pas paru étonné ?

R. Non.

M. Martin (du Nord). — Je parle de l'étonnement que vous avez remarqué chez Morey.

Le témoin. — J'ai pu le dire, mais je ne me le rappelle pas.

M. Martin (du Nord). — Du reste, vous avez dit la même chose que Morey. En effet, Morey disait le même jour :

« Ce matin, à huit heures, se trouvant chez le sieur Nolland, ce dernier lui a montré une malle qu'on était venu déposer chez lui, et qu'on lui avait défendu de remettre sans un ordre exprès de lui, Morey ; que ne connaissant pas cette malle, et ne comprenant pas le motif pour lequel on l'autori-

Le président. — Croyez-vous que ces balles aient été déposées en cet endroit par quelqu'un de la maison?

Le témoin. — Oh! non, monsieur, les gens de la maison sont incapables de déposer des choses pareilles.

D. Y avait-il à la haie des trous par lesquels on pût passer la main?

R. Oui, monsieur, on a fourré sa main pour poser les balles.

D. Ainsi, vous supposez que les balles ont été mises dans le jardin en passant sa main à travers la haie?

Oui, monsieur.

Lacour (Reine), cuisinière, rue de Fourcy, n° 5 : Un monsieur est venu chez M. Adam, logeur, où je suis employée, pour louer une chambre : la chambre a convenu. Ils sont descendus, et ce monsieur a donné des arrhes. M. Adam a demandé le nom de la jeune personne, et je ne me souviens pas de celui qu'elle a donné. Quand M. Adam lui a demandé le lieu de sa naissance, la jeune fille a regardé le monsieur et a dit : Marseille, n'est-ce pas?

D. Ainsi, vous ne vous rappelez pas le nom de la jeune fille?

R. Non.

D. Y avait-il quelqu'un de présent?

R. Il y avait Mlle Cécile Dubois. (On représente l'accusé Morey au témoin.)

D. Reconnaissez-vous cet homme?

R. Je ne le reconnais pas positivement.

Le président. — Morey, avez-vous été chez le sieur Adam, logeur, pour loger?

Morey. — Oui, monsieur.

Me Martin (du Nord). — C'est le complément de la reconnaissance.

Me Dupont. — Dans l'instruction, Morey n'a jamais hésité à reconnaître la femme Dulac, Milhomme et le témoin.

L'audience est levée à cinq heures trois quarts, et renvoyée à demain.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

x qui indiquent le nombre des enfans reçus et nés dans
ris et décédés depuis dix ans. Paris, 1810, in-8. br. 4 f.
EDICALE, ou Recueil périodique d'extraits des meil-
s médecine et de chirurgie, par une Société de méde-
03 à 1822, 78 vol. in-8. br. 200 fr.
rtante collection, qui embrasse une des époques les plus bril-
rançaise, présente un tableau exact des mouvemens qui se sont
depuis le commencement du dix-neuvième siècle jusqu'à ce jour;
de tous les travaux qui ont été publiés dans le cours de cette pé-
et dont la réunion serait actuellement impossible. Ces analyses
vrages français et étrangers, et principalement aux journaux de
emands et anglais, dont la *Bibliothèque médicale* offre en quelque
gée, mais complète.

es physiologiques sur la vie et la mort, 5e édition,
otes, par M. Magendie, membre de l'Institut et de l'A-
de médecine. Paris, 1830, in-8. br. 6 fr. 50 c.

branes en général, 3e édition, augmentée de notes par
embre de l'Institut et de l'Académie royale de Médecine,
in-8. br. 5 fr. 50 c.

ètes. Paris, 1834, 11 volumes in-8. Paris. 52 fr.

s pratiques sur les Maladies de la peau appelées *Dartres*;
, 1828, in-8. br. 2 fr. 50 c.

Membrane muqueuse gastro-intestinale, dans l'état sain
flammatoire, ou recherches d'anatomie pathologiques sur
ts sains et morbides que peuvent présenter l'estomac et
uvrage couronné par l'Athénée de médecine de Paris.
-8. br. 7 fr.

édicale, Dictionnaire historique de la Médecine et de la
nne et moderne, contenant l'histoire scientifique et litté-
s hommes qui, par leurs découvertes et leurs écrits, ont
progrès des Sciences médicales et accessoires, par
Bégin, Boisseau, Castel, Coutanceau, Desgenettes, etc.
25, 7 vol. in-8. 42 fr.

es recherches sur la laryngo-trachéite, connue sous le nom
s, 1823, in-8. br. 7 fr.

RVIERS. Recherches historiques et observations médi-
aux thermales et minérales de Néris en Bourbonnais. Paris,
r. 17 fr.

. Observations et réflexions sur les cas d'absorption du
s, 1829, in-8. br. 1 fr. 50 c.

les hémorrhagies de l'utérus. Paris, 1819, in-8. br. 3 fr. 50

nsidérations sur quelques maladies de l'Encéphale et de ses
etc., 2e édition; Paris, 1828, in-8. br. 5 fr.

a Science de purger, détruire les vers intestinaux et couper
termittentes sans danger, etc. Paris, 1825, in-8. br. 8 fr.

édecine du peuple, ou Analyse succincte et claire de cette
s, 1828, in-18, br. 1 f. 50 c.

Nouveau moyen d'arrêter toute hémorrhagie artérielle et
la suite de blessures graves et de grandes opérations chi-
Paris, 1831, in-8. br. 1 fr. 25 c.


IMPRIMERIE
de
Firmin Didot Frères

